

L'Église, l'Assemblée du Dieu vivant

R.K. CAMPBELL

L'Église, l'Assemblée du Dieu vivant.....	1
0 - Introduction.....	3
1 - Chapitre 1 — L'assemblée : qu'est-elle ?.....	3
1.0 - Généralités.....	3
1.0.1 - Pas d'Assemblée avant la Pentecôte.....	3
1.0.2 - Le début de l'Assemblée (*).....	4
1.0.3 - Appelés dehors.....	5
1.0.4 - Ajoutés par le Seigneur.....	6
1.1 - Le Corps de Christ.....	7
1.1.1 - Un seul corps.....	8
1.1.2 - L'unité visible.....	8
1.1.3 - Responsabilité.....	9
1.1.4 - Les divers membres.....	10
1.1.5 - Une place assignée par Dieu.....	11
1.1.6 - La tête dirige les membres.....	11
1.1.7 - Le corps, organisme vivant.....	12
1.1.8 - Le contraste avec le temps actuel.....	12
1.2 - La maison de Dieu.....	13
1.2.1 - Ordre et responsabilité.....	14
1.2.2 - Deux aspects de la maison de Dieu.....	14
1.3 - L'Épouse de Christ.....	15
1.3.1 - Affection, intimité et association.....	16
1.3.2 - Affection et fidélité.....	16
1.3.3 - Soumission.....	17
1.3.4 - Espérance et destinée.....	18
1.3.5 - Résumé.....	20
2 - Chapitre 2 — L'assemblée : les dons et le ministère.....	20
2.1 - Source, canaux et sphère du ministère.....	21
2.2 - Les dons.....	22
2.2.1 - Apôtres et prophètes.....	22
2.2.2 - Évangélistes.....	23
2.2.3 - Pasteurs et docteurs.....	25
2.2.4 - Autres dons.....	28
2.2.5 - Dons miraculeux.....	28
2.3 - Le serviteur et son ministère.....	29
2.3.1 - Que dit l'Écriture ?.....	29
2.3.2 - Un seul Maître.....	30
2.3.3 - L'appel divin.....	31
2.3.4 - Préparation et formation.....	32
2.3.5 - Ordination.....	35
2.3.6 - Titres flatteurs.....	38
2.3.7 - Soutien matériel.....	39
2.3.8 - Puissance pour le ministère.....	41
3 - Chapitre 3 — L'assemblée : son aspect local.....	43
3.1 - La base du rassemblement selon l'Écriture.....	43
3.1.1 - L'assemblée de Dieu dans une localité.....	44
3.1.2 - Base du rassemblement.....	44
3.1.3 - L'assemblée locale représente l'Assemblée tout entière.....	45
3.1.4 - L'unité de l'Esprit.....	45

3.2 - Le centre divin du rassemblement	46
3.2.1 - « En mon nom ».....	46
3.2.2 - Une personne vivante.....	47
3.2.3 - Ne pas renier son nom.....	47
3.3 - Le conducteur divin	48
3.3.1 - « Je suis là au milieu d'eux ».....	48
3.3.2 - Présence du Saint Esprit	50
3.3.3 - Liberté de l'Esprit.....	51
3.3.4 - Conclusion	51
3.4 - La pensée de Dieu quant au ministère.....	52
3.4.1 - Luc 22:7-13.....	52
3.4.2 - Christ pourvoit.....	53
3.4.3 - Enseignement et exhortation mutuels.....	54
3.4.4 - La même personne ne possède pas tous les dons.....	54
3.4.5 - Conducteurs.....	55
3.4.6 - Distinction à faire entre les réunions.....	55
3.5 - Anciens, surveillants et serviteurs.....	55
3.5.1 - Désignation par les apôtres.....	56
3.5.2 - Cette autorité n'existe pas aujourd'hui	57
3.5.3 - C'est le Saint Esprit qui établit.....	57
3.5.4 - Directives pour aujourd'hui	58
3.5.5 - Serviteurs.....	59
3.6 - Autorité divine.....	60
3.6.1 - Son autorité n'est pas absolue	61
3.6.2 - Sept choses divines.....	62
3.7 - Les réunions d'assemblée	63
3.7.1 - Préambule.....	63
3.7.2 - Les réunions d'assemblée pour la fraction du pain et le culte	66
3.7.3 - Réunions de prière.....	86
3.7.4 - Réunions pour la lecture et l'étude de la Bible	90
3.7.5 - Réunions pour le ministère de la parole	93
3.7.6 - Réunions et campagnes à caractère évangélique	95
3.8 - La place de la femme selon l'Écriture.....	101
3.8.1 - Dans l'Ancien Testament.....	101
3.8.2 - Pendant la période de la grâce.....	105
3.8.3 - Exemples tirés de l'Écriture.....	114
3.8.4 - La parure et les vêtements	118
3.9 - La discipline	119
3.9.1 - Nécessité de la discipline.....	119
3.9.2 - But de la discipline.....	121
3.9.3 - Comment exercer la discipline.....	123
3.9.4 - Ses diverses formes.....	125
4 - Chapitre 4 — L'Assemblée : ses relations	149
5 - Chapitre 5 — L'Assemblée aux jours de la ruine.....	149
5.1 - 2 Tim. 2.....	149
5.2 - Hors du camp	149
5.2.1 - Le camp idolâtre d'Israël.....	149
5.2.2 - Le camp du judaïsme.....	151
5.2.3 - Le contraste du christianisme.....	152
5.2.4 - Le camp de la chrétienté	153
5.2.5 - Sortons vers Christ.....	154
5.3 - Actes 27	155
5.4 - Le témoignage du résidu	155
5.4.1 - Caractères généraux.....	156
5.4.2 - Le jour d'Ézéchiàs	156
5.4.3 - Daniel et ses compagnons.....	157
5.4.4 - Après la captivité.....	157
5.4.5 - Dans le Nouveau Testament.....	158

0 - Introduction

Le titre que nous avons choisi pour cette étude se trouve en 1 Timothée 3:15. C'est là que l'apôtre indique la raison pour laquelle il écrit cette première lettre à Timothée : « afin que tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité ».

Quelle remarquable expression que celle-ci : « l'assemblée du Dieu vivant », la maison de Dieu, la colonne et le soutien de la vérité ! Le Dieu vivant a une assemblée qui est sa maison et son habitation sur la terre. Nous désirons considérer cette assemblée et voir quelle est la pensée de Dieu la concernant.

Dans notre monde d'aujourd'hui, il règne beaucoup de confusion et il n'y a guère d'intelligence sur ce qu'est réellement l'assemblée de Dieu. On entend parler de nombreuses églises et groupements chrétiens divers, et le croyant sincère se demande à laquelle il convient d'appartenir ou de s'affilier.

La Parole de Dieu est la seule vraie source qui peut donner la réponse. Elle ne parle tout au long de ses pages que d'une seule Église, dans la précieuse unité qui est la sienne dans le monde entier. On n'y trouve attaché aucun nom d'homme, comme c'est le cas aujourd'hui. Cette assemblée est l'assemblée du Dieu vivant, la seule assemblée que Dieu reconnaît et à laquelle tout vrai croyant en Christ est déjà ajouté par l'Esprit de Dieu, comme nous le verrons plus loin dans notre étude. C'est donc vers les Écritures que nous nous tournons pour y lire ce que Dieu veut nous dire sur son assemblée, « l'assemblée du Dieu vivant ».

1 - Chapitre 1 — L'assemblée : qu'est-elle ?

1.0 - Généralités

1.0.1 - Pas d'Assemblée avant la Pentecôte

Dans l'Ancien Testament, Dieu avait un peuple, Israël, avec lequel il avait fait une alliance ; mais ce n'était pas là l'assemblée, qui a avec Christ une relation beaucoup plus intime et bénie qu'Israël avec son Dieu. Une seule fois, dans le Nouveau Testament, le peuple d'Israël est appelé « l'assemblée au désert » (Actes 7:38). C'était bien, en un sens, une assemblée appelée hors d'Égypte ; mais le contraste est grand avec l'assemblée du Nouveau Testament, la seule assemblée.

L'Ancien Testament présente des types et des « ombres » de l'assemblée : ainsi l'épouse de Joseph, l'épouse de Moïse, le tabernacle où Dieu habitait ; mais l'assemblée de Dieu elle-même n'existait pas en ce temps-là.

Cependant, l'assemblée était déjà présente dans la pensée et les conseils de Dieu dès avant la fondation du monde. C'était le « mystère caché dès les siècles en Dieu » (Éph. 3:9) ;

« mystère à l'égard duquel le silence a été gardé dès les temps éternels, mais qui a été manifesté maintenant » (Rom. 16:25, 26).

Le mot « assemblée » (ecclesia) se trouve pour la première fois en Matthieu 16:18, dans la bouche du Seigneur disant à Pierre : « Tu es Pierre (Petros, en grec, une pierre) et sur ce roc (en grec, petra), je bâtirai mon assemblée ». Il en parle donc au futur, puisqu'il dit : « je bâtirai », non pas : « j'ai bâti » ou « je bâtis ». Le texte grec parle d'une action future, point sur lequel s'accordent tous les exégètes et les traducteurs, même si quelques-uns voudraient interpréter différemment.

Le deuxième passage mentionnant l'assemblée se trouve en Matthieu 18:17, où des instructions sont données concernant des fautes personnelles appelant une discipline. De toute évidence, c'est encore une allusion à quelque chose de futur ; sinon, certainement, alors que le Seigneur était avec ses disciples, le cas d'un frère coupable lui aurait été soumis.

1.0.2 - Le début de l'Assemblée (*)

(*) Le titre de l'ouvrage original est « The Church of the Living Cod », citation de 1 Timothée 3:15 dans la « version autorisée » anglaise. Le mot « church » traduit le grec « ecclesia », rendu dans les traductions françaises, soit par « assemblée » qui en est le sens courant, soit par « église » qui est la forme francisée du mot grec. Dans cette édition nous utilisons pour les citations de la Bible la traduction J.N. Darby qui emploie toujours le terme : « assemblée ». Pour le texte courant, hormis les citations, nous avons en général respecté le choix de l'auteur en traduisant « church » par église, et « assembly » par assemblée. Mais, sauf précision fournie par le contexte, les deux termes doivent être considérés comme équivalents. Dans la suite du texte, quand un de ces mots est écrit avec une majuscule — Assemblée ou Église — il désigne l'Assemblée tout entière, ainsi distinguée d'une assemblée locale. Lorsqu'il s'agit du sujet général de l'assemblée ou que la distinction n'est pas nécessaire, on l'a écrit sans majuscule. Note du traducteur

Aucun autre passage des Écritures ne parle de l'assemblée jusqu'au jour de la Pentecôte, en Actes 2, jour où l'assemblée a pris naissance. Lorsque le Seigneur était sur la terre, il ne bâtissait pas une assemblée ; il se présentait à son peuple Israël comme son vrai roi, son Messie, et réunissait autour de lui un résidu de vrais croyants et de disciples, alors que les conducteurs d'Israël le rejetaient de plus en plus.

Ces croyants fidèles du temps du Seigneur suivaient leur Messie individuellement, puis devinrent le noyau de l'assemblée lorsqu'elle fut formée le jour de Pentecôte. En ce jour-là, ils furent baptisés du Saint Esprit, pour être le Corps de Christ, unis ainsi à leur Sauveur exalté dans la gloire (1 Cor. 12:13). Ils n'étaient dès lors plus des croyants isolés, mais un corps constitué, le corps de Christ, membres les uns des autres, liés ensemble par l'Esprit de Dieu descendu du ciel qui habitait maintenant en eux. Tel fut le commencement de l'assemblée du Dieu vivant.

Telle est l'assemblée : l'ensemble de tous ceux qui croient en Christ, baptisés de l'Esprit de Dieu en un seul corps, le corps de Christ. Le même Esprit les lie au Seigneur et l'un à l'autre. Nous verrons ceci en détail un peu plus loin.

Il ressort clairement de tout cela que l'enseignement qui fait commencer l'assemblée avec Jean le Baptiseur est tout à fait erroné et sans fondement dans l'Écriture.

Il devrait pareillement être évident que l'usage courant du terme « églises » ou « l'église » pour désigner des édifices utilisés pour des services religieux, n'a pas davantage de base dans l'Écriture et risque d'induire en erreur. L'Église n'est pas un édifice matériel, mais un corps de croyants, nés de nouveau, pierres vivantes constituant un temple saint dans le Seigneur (Éph. 2:19-22 ; 1 Pierre 2:5). Cette vérité fera plus loin l'objet d'une étude plus approfondie.

Nous nous sommes jusqu'ici étendus sur ce que la vraie Église n'est pas. Voyons maintenant plus précisément ce qu'elle est, à la lumière de l'Écriture.

1.0.3 - Appelés dehors

Si nous revenons au sens du mot « ecclesia », nous remarquons que l'Assemblée du Dieu vivant est par conséquent une compagnie de personnes appelées dehors, appelées hors du monde ; ce sont ceux que Dieu a appelés à lui-même par l'évangile de sa grâce et qui ont accepté cet évangile et le Sauveur qu'il présente. Ils sont ainsi séparés du monde ; l'Écriture parle d'eux comme de ceux qui sont « sanctifiés dans le Christ Jésus » (1 Cor. 1:2), ce qui signifie « mis à part » en Christ.

Cela est confirmé en Actes 15:14 par les paroles de Jacques : « Siméon a raconté comment Dieu a premièrement visité les nations pour en tirer un peuple pour son nom ». Voilà ce qu'est l'Assemblée — un peuple tiré des nations pour son nom par l'action souveraine du Saint Esprit. Si seulement l'Assemblée s'était souvenue de cela, elle ne se serait pas installée dans le monde, ne serait pas devenue mondaine ; elle en serait restée séparée, gardant le caractère céleste de ceux qui ont été vraiment tirés du monde vers un Christ rejeté et glorifié.

Le chapitre 2 des Actes nous présente les croyants comme une compagnie véritablement séparée. Les cent vingt étaient assemblés dans la chambre haute, loin du monde qui avait crucifié leur Sauveur, et ils persévéraient d'un commun accord dans la prière. Alors l'Esprit descendit du ciel et ils en furent tous remplis et commencèrent à annoncer dans d'autres langues les choses magnifiques de Dieu. Ensuite Pierre annonça Christ à la multitude, les pressant de se repentir et d'être baptisés au nom de Jésus Christ et de se sauver ainsi de cette génération perverse en prenant position pour Christ et en se séparant de la nation qui le rejetait. Ceux qui reçurent sa parole furent baptisés et environ trois mille âmes furent ajoutées à cette compagnie mise à part. Tel fut le commencement de l'Assemblée de Dieu, l'Église appelée hors du monde.

L'Assemblée a commencé à la Pentecôte avec des croyants juifs et, plus tard, des non-Juifs y ont été ajoutés (Actes 10), les deux étant réconciliés en un seul corps à Dieu par la croix pour être un seul homme nouveau (Éph. 2:14-16). Certes, toutes les vérités concernant l'Assemblée ne furent pas révélées à ce moment-là ; ce fut Paul, plus tard, l'administrateur spécial de ce mystère, qui le fit connaître dans ses épîtres écrites de sa prison ; mais l'Assemblée du Dieu vivant a néanmoins commencé à la Pentecôte. Le livre des Actes couvre une période transitoire, du judaïsme à la pleine liberté du christianisme.

1.0.4 - Ajoutés par le Seigneur

Il convient de remarquer l'expression d'Actes 2:47 : « Le Seigneur ajoutait tous les jours à l'Assemblée ceux qui devaient être sauvés ». Ce ne sont pas les hommes qui adhéraient de leur propre chef, comme ils se joignent aujourd'hui à telle ou telle église ; ils étaient ajoutés par le Seigneur lui-même. Ceux qu'il sauvait, il les ajoutait à l'Assemblée par son Esprit et, « d'entre les autres, nul n'osait se joindre à eux, mais le peuple les louait hautement ; et des croyants d'autant plus nombreux se joignaient au Seigneur » (Actes 5:13, 14). Telles étaient la puissance et la sainteté de cette église des premiers jours que les inconvertis n'osaient pas se joindre à elle. Mais dès qu'une âme était sauvée, elle était ajoutée au Seigneur, non pas à des hommes ou à une organisation, et elle se trouvait tout naturellement unie aux croyants et ajoutée à l'assemblée de Dieu.

Les mêmes principes demeurent aujourd'hui, car il est toujours vrai maintenant que le Seigneur ajoute tous les jours ceux qui sont sauvés. Si quelqu'un n'est pas sauvé, il ne peut se joindre à la vraie Église de Dieu. Il peut se joindre à une église sur la terre, mais personne n'appartient à la véritable église s'il n'est pas né de nouveau. Il devrait être vrai aussi aujourd'hui qu'aucun inconvertis n'ose se joindre à l'assemblée locale des croyants ; mais hélas, l'Assemblée a perdu sa puissance et il n'en est plus ainsi.

Combien ce devrait être consolant pour tout croyant, en ces jours où confusion, désordre et apostasie règnent au milieu de la chrétienté sur la terre, de savoir que, dès sa conversion, il est ajouté par le Seigneur à la véritable église de Dieu, à laquelle n'appartiennent que les authentiques croyants ! Il fait partie de « l'assemblée des premiers-nés écrits dans les cieux » (Héb. 12:23) et devrait se réjouir parce que son nom est écrit dans le ciel dans le livre de vie, d'où il ne sera jamais effacé (Luc 10:20 ; Apoc. 3:5).

C'est la seule église qui soit connue dans l'Écriture. La Bible ne présente jamais les croyants comme appartenant à quelque église que ce soit, sinon à l'Église de Jésus Christ. Nous n'y trouvons pas davantage de registre d'appartenance à telle ou telle église ; les croyants sont simplement unis au Seigneur et ajoutés par lui à l'Assemblée. La seule qualité de membre que connaisse l'Écriture est celle de membre du Corps de Christ.

Nous ferons de ces vérités quelques applications pratiques pour notre temps ; si quelqu'un est uni par le Seigneur à sa véritable Église, pourquoi se joindrait-il à une autre église puisqu'il appartient déjà à la seule Église que Dieu reconnaisse ?

Les croyants doivent avoir communion les uns avec les autres, adorer et servir le Seigneur ensemble ; ils doivent s'édifier l'un l'autre et prier l'un pour l'autre comme étant déjà unis ensemble dans le Seigneur, comme « membres l'un de l'autre » (Rom. 12:5) ; mais l'Écriture ne nous dit jamais de nous joindre à une église dont l'homme ait établi les statuts. Nous sommes exhortés en Éphésiens 4:3 à « garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix », unité déjà faite par l'Esprit, non pas une unité de vues ou de doctrine qu'il nous faudrait réaliser. Nous devons reconnaître l'unité des vrais croyants faite par Dieu et agir en conséquence ; et nous n'avons à reconnaître l'existence et l'autorité d'aucune autre ; ce sont là quelques-uns des principes pratiques découlant du fait que nous sommes ajoutés par le Seigneur à l'Assemblée du Dieu vivant.

L'Église est présentée dans l'Écriture sous les trois figures du corps, de l'épouse et de la maison. Nous avons déjà fait allusion rapidement à deux de ces figures, mais nous allons maintenant les considérer un peu plus en détail. Nous commencerons par l'Église en tant que corps.

1.1 - Le Corps de Christ

C'est là un sujet qu'abordent plusieurs épîtres, mais nous regarderons d'abord ce qu'il en est dit en Éphésiens 1:22, 23 ; après avoir parlé de la résurrection de Christ d'entre les morts, de sa glorification et de son exaltation dans le ciel, « au-dessus... de tout nom qui se nomme », l'apôtre dit que Dieu « a assujetti toutes choses sous ses pieds, et l'a donné pour être chef sur toutes choses à l'assemblée, qui est son corps, la plénitude de celui qui remplit tout en tous ».

La mort, la résurrection et la glorification de Christ dans le ciel sont le fondement de l'Assemblée. Avant que le corps de Christ puisse être formé sur la terre, il fallait que lui-même soit dans le ciel comme homme, comme tête du corps, après avoir accompli l'oeuvre de la rédemption en faveur des hommes pécheurs. Le Christ a d'abord été exalté dans le ciel comme tête au-dessus de tout ; ensuite son corps a été formé par l'Esprit Saint qu'il a envoyé du ciel.

L'Église est donc son corps sur la terre, son complément, la plénitude de l'homme mystique glorifié, de la même manière qu'Ève était nécessaire pour que se réalisent pleinement les pensées de Dieu envers le premier Adam. Comme membres du corps de Christ, les croyants sont unis à lui, leur tête, à la droite de Dieu et ils devraient revêtir un caractère céleste tout comme lui. C'est là une vérité très importante et seule la réalisation pratique de l'union avec un Christ monté au ciel pourra produire ce caractère céleste.

Écrivant aux Corinthiens, l'apôtre inspiré leur dit : « De même que le corps est un et qu'il a plusieurs membres, mais que tous les membres du corps, quoiqu'ils soient plusieurs, sont un seul corps, ainsi aussi est le Christ. Car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres ; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit » (1 Cor. 12:12, 13).

Ce passage et les versets qui suivent utilisent l'image du corps humain avec ses divers membres pour montrer que l'Assemblée est un seul corps, le corps de Christ. Tout en étant formé d'un grand nombre de parties diverses, le corps humain présente une merveilleuse unité. « Ainsi aussi est le Christ », dit l'apôtre. Remarquez ces mots « le Christ », qui signifient : Christ et son corps, l'Assemblée. Le corps humain avec son unité et cependant une diversité de membres, est ainsi une image de Christ et de son Assemblée, qui est son corps spirituel.

1.1.1 - Un seul corps

L'Église de Christ n'est qu'un seul corps, quoique ses membres soient une multitude, chacun différent des autres, dispersés par toute la terre. « Nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre », écrit Paul aux Romains (Rom. 12:5). Il dit aux Corinthiens : « Nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps » (1 Cor. 10:17) ; « Nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps » (1 Cor. 12:13) ; et aux Éphésiens : « Il y a un seul corps » (Éph. 4:4). Telle est la vérité divine concernant ceux qui composent l'Église de Jésus Christ. Quelle que soit leur nationalité ou leur race, ils sont maintenant « un seul corps en Christ ». Ceci était vrai aux jours des apôtres et c'est toujours vrai aujourd'hui. La Parole de Dieu ne dit pas : « il y avait un seul corps » ou « il y aura un seul corps », mais « il y a un seul corps ».

La chrétienté peut être grandement morcelée, pourtant Dieu voit ses enfants sur la terre, les vrais croyants, comme « un seul corps en Christ », quelles que soient les différentes organisations ecclésiastiques humaines auxquelles ils appartiennent, aussi divisés et dispersés soient-ils. Ces divisions sont pour leur honte parce que cette pluralité de systèmes et corps religieux distincts est contraire à la pensée et à la volonté de Dieu et n'est pas reconnue de lui. Ce que Dieu reconnaît sur la terre, c'est seulement le corps de Christ et cela seul lui est cher.

Cependant Dieu se plaît à reconnaître tous ses enfants possédant la vie divine au milieu de divers systèmes religieux où se trouvent mélangés croyants et incroyants et il les considère comme faisant partie du corps de Christ que son Esprit a formé.

1.1.2 - L'unité visible

Au temps des apôtres, les croyants formaient littéralement un seul corps visible sur la terre ; les hommes autour d'eux pouvaient voir leur unité ; il n'y avait pas de divisions au milieu d'eux ; tous les chrétiens d'une même localité se réunissaient en un même lieu et se trouvaient unis dans une heureuse communion. Cette communion s'étendait à tous les chrétiens et à tous les rassemblements chrétiens dans d'autres villes de la province et dans tous les autres pays, ainsi qu'en rendent témoignage les Actes et les Épîtres. Il était donc évident à tous que ces chrétiens formaient « un seul corps en Christ », organisme vivant

fonctionnant sous la direction et par la puissance du Saint Esprit. C'était ce que Dieu désirait et avait ordonné et cela aurait dû continuer ainsi.

Hélas, cette heureuse unité visible fut bientôt altérée et détruite. Des inconvertis se faisant passer pour des croyants, et des hommes pervers se glissèrent parmi les fidèles (Jude 4) et l'Église sur la terre est devenue une grande maison avec des vases à honneur et des vases à déshonneur (2 Tim. 2:19-21). Plus tard, des divisions apparurent, amenées par la volonté propre et l'abandon de la Parole de Dieu ; l'unité du corps de Christ ne fut plus visible, et pourtant elle existait toujours. La ruine, les divisions, la confusion qui caractérisent la chrétienté aujourd'hui montrent combien nous nous sommes écartés de la pensée et de la volonté de Dieu qui déclare qu'il n'y a qu'un seul corps de croyants.

Quoique cette unité du corps de Christ ne soit pas visible de nos jours, elle existe néanmoins et sera vue de nouveau lorsque le Seigneur rassemblera son peuple auprès de lui ; et lorsque Christ viendra pour régner sur la terre, l'assemblée, qui est son corps, sera manifestée avec lui dans toute sa merveilleuse unité.

Quelqu'un a comparé fort justement l'unité du corps de Christ à une chaîne tendue en travers d'une rivière : on la voit des deux côtés mais elle plonge au milieu, donnant l'impression qu'elle est rompue en son centre ; ainsi en est-il de l'Église de Christ : elle a été vue dans son unité au commencement, elle le sera tout à l'heure ; elle est une aux yeux de Dieu aujourd'hui, même si cette unité n'est pas visible aux yeux des hommes (C.H. Mackintosh).

1.1.3 - Responsabilité

Mais bien que la chrétienté soit aujourd'hui tellement morcelée, nous ne sommes pas pour cela déchargés de la responsabilité de rendre témoignage, de façon visible, à l'unité de l'Église de Christ. Nous ne devons pas simplement maintenir la vérité théorique de l'unité du corps, mais nous sommes appelés à montrer cette vérité importante dans notre communion chrétienne, à rendre un témoignage pratique en face de tout ce qui la contredit.

Pour utiliser l'expression d'un autre : « Le premier pas pour confesser l'unité de l'Église de Dieu est de sortir des divisions de la chrétienté. Ne nous arrêtons pas pour nous demander ce que sera le second pas. Dieu ne donne jamais la lumière pour deux pas à la fois. Est-il vrai qu'il n'y a qu'un seul corps ? Sans aucun doute, puisque Dieu le dit. Eh bien alors, les divisions, les sectes, les systèmes de la chrétienté sont ouvertement opposés à la pensée, à la volonté de Dieu et à sa Parole. C'est exactement cela. Que devons-nous faire alors ? En sortir. C'est — nous pouvons en être assurés — le premier pas dans la bonne direction. Il est impossible de rendre un témoignage réel à l'unité de l'Église de Dieu tout en restant associés à ce qui la contredit dans la pratique. On peut en maintenir la vérité par l'intelligence tout en la démentant dans la réalité de la marche pratique. Mais si on veut rendre témoignage à la vérité de l'unité du corps, le tout premier pas — le tout premier devoir — est de se séparer résolument de tous les schismes et sectes de la chrétienté. Et ensuite ? Regarder à Jésus, et ceci jusqu'à la fin. Direz-vous que c'est former une nouvelle secte ou se joindre à quelque

nouveau corps ? Pas du tout. C'est seulement fuir les ruines qui nous entourent pour trouver nos ressources dans la toute-suffisance du nom de Jésus, c'est garder les yeux fixés sur lui au milieu des flots tumultueux jusqu'au jour où nous atteindrons en paix le havre du repos et de la gloire éternelle » (C.H. Mackintosh).

1.1.4 - Les divers membres

Nous allons maintenant considérer les divers membres du corps de Christ et leurs fonctions, tels qu'ils sont présentés en 1 Corinthiens 12. Différentes parties du corps, comme le pied, la main, l'oreille ou l'oeil y sont mentionnées ainsi que leurs rôles divers et le besoin qu'ils ont l'un de l'autre. Puis au verset 28, l'apôtre dit : « Dieu a placé les uns dans l'assemblée : — d'abord des apôtres, en second lieu des prophètes, en troisième lieu des docteurs, ensuite des miracles, puis des dons de grâce de guérison, des aides, des gouvernements, diverses sortes de langues ». Ce sont là quelques-uns des divers dons ou membres spécifiques du corps, que l'on trouvait dans l'Église à ses débuts.

Éphésiens 4:8, 11 nous parle de Christ « monté en haut » et donnant « des dons aux hommes », « les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs ». Ceux-ci, sans aucun doute, sont les dons permanents trouvés dans l'Église par la suite, ceux qui demeurent jusqu'au retour de Christ, comme l'indique le verset 13.

Ces membres du corps — dons spéciaux du Seigneur — énumérés dans les passages ci-dessus, sont les membres les plus en vue, les plus éminents, pour ainsi dire, donnés « pour l'édification du corps de Christ ». Nous étudierons plus loin la nature et la fonction de ces dons lorsque nous aborderons le ministère dans l'Église.

Mais l'apôtre, en 1 Corinthiens 12, prend soin d'insister sur l'importance et l'utilité de membres du corps moins honorables. Aucun membre ne peut dire à un autre : « Je n'ai pas besoin de toi », « mais bien plutôt les membres du corps qui paraissent être les plus faibles, sont nécessaires », dit l'apôtre inspiré. « Mais Dieu a composé le corps en donnant un plus grand honneur à ce qui en manquait, afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui » (v. 24-26).

Ce sont là des considérations très pratiques qui découlent du fait que nous sommes membres du corps de Christ. Elles concernent notre vie quotidienne et nos relations les uns avec les autres dans les choses matérielles aussi bien que spirituelles et nous avons besoin de veiller journalièrement à les appliquer.

Nous lisons aussi en Éphésiens 4:15, 16 : « ... le chef, le Christ ; duquel tout le corps, bien ajusté et lié ensemble par chaque jointure du fournissement, produit, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, l'accroissement du corps pour l'édification de lui-même en amour ». Ce verset nous rappelle que même un membre aussi petit qu'une jointure doit remplir sa fonction assignée par la tête, Christ, et que chaque partie doit travailler

efficacement pour assurer le bon fonctionnement et l'accroissement du corps tout entier. C'est absolument vrai pour le corps humain et il en est de même pour le corps spirituel de Christ.

1.1.5 - Une place assignée par Dieu

« Dieu a placé les membres, chacun d'eux, dans le corps, comme il l'a voulu » (1 Cor. 12:18). Nous trouvons ici la souveraineté de Dieu donnant leur place aux croyants dans le corps de Christ, une place et une fonction bien précises pour chaque membre, comme il lui plaît. Personne ne peut choisir sa place ou ce qu'il désire faire dans le corps de Christ. Chacun reçoit sa place de la main de Dieu et est qualifié par lui pour accomplir, comme membre du corps distinct des autres, le travail précis qui lui a été assigné.

« À chacun son ouvrage », telles sont les paroles du Seigneur en Marc 13:34.

1.1.6 - La tête dirige les membres

Il s'ensuit donc qu'il est absolument contraire à l'enseignement de l'Écriture que ce soit l'homme qui nomme, l'homme qui aspire à telle fonction ou telle position dans l'assemblée de Dieu. Personne n'a un droit quelconque à choisir de prêcher ou d'enseigner, etc. ou à désigner quelqu'un d'autre pour le faire. Il doit être appelé par le Seigneur pour cela. Si tel est le cas, il sera qualifié et préparé par Dieu pour ce travail et cela sera évident pour l'assemblée. Il est responsable devant le Seigneur de l'accomplir dans la dépendance de Christ, la tête, qui l'a appelé.

Il appartient à chacun, frère ou soeur, d'apprendre du Seigneur, par une communion et un travail de coeur personnels, quelle est sa place dans le corps de Christ et quel est le travail qui lui est donné à accomplir à cette place. C'est la tête qui règle les mouvements et le fonctionnement du corps humain et, de même, c'est Christ, chef de l'Assemblée, tête du corps spirituel, qui doit régler les mouvements et le travail de ses divers membres.

Dans notre corps, le contrôle des membres par la tête se fait par le moyen du système nerveux qui relie la tête à chaque membre et chaque partie du corps. Dans le corps spirituel, ce contrôle et cette direction des membres par Christ, la tête, se font par le Saint Esprit qui habite en chacun d'eux et qui les unit ensemble et à la tête dans le ciel. Si l'Esprit n'est pas contristé en nous, il produira un travail dans notre coeur quant à un certain service pour le Seigneur et nous y conduira sous la direction de Christ, la tête du corps. Mais cela implique que nous devons nous soumettre au Saint Esprit et ne pas l'éteindre.

Si le lecteur se reporte à Actes 13:1-5, il y trouvera un exemple de la direction de la tête par le moyen de l'Esprit Saint. Alors que des prophètes et docteurs de l'assemblée d'Antioche servaient le Seigneur, « l'Esprit Saint dit : Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés ». L'assemblée exprima alors sa communion avec

eux. « Ayant jeûné et prié et leur ayant imposé les mains, ils les laissèrent aller ». Il est alors expressément dit : « Eux donc, ayant été envoyés par l'Esprit Saint, descendirent à Séleucie ». C'est dans cet ordre que les choses se sont passées à ce moment-là et c'est de cette manière que Dieu désire qu'elles se passent toujours pour nous.

1.1.7 - Le corps, organisme vivant

Après ce qui vient d'être placé devant nous, il doit être évident que l'Assemblée de Dieu n'est pas une organisation mise en place par l'homme, mais un organisme vivant, composé de membres vivants, dans lesquels habite l'Esprit de vie, unis à la tête vivante dans le ciel, sous sa direction et son contrôle. Y a-t-il une différence entre ces deux choses : une organisation et un organisme ? Certainement : la première est une société formée par les hommes ; la seconde, un être vivant formé par Dieu.

Le livre des Actes nous montre le fonctionnement de cet organisme vivant, l'assemblée, à son début. Recevant énergie et direction de leur tête dans le ciel par le canal du Saint Esprit, les divers membres du corps sont allés et ont accompli l'oeuvre de Dieu en l'absence de tout chef ou de toute organisation sur la terre. Et tout se faisait dans l'harmonie, qui plus est dans l'unité, une unité telle que n'en produit jamais une organisation ou une entreprise collective humaine. Il y a en effet une « unité de l'Esprit » que nous sommes exhortés à garder. Ils firent aussi l'expérience qu'ils avaient une tête vivante dans la gloire et que Christ n'est pas dans le ciel sans intervenir ; au contraire il est une présence vivante et pleinement suffisante. Il a toujours suffi aux besoins de son Assemblée, dans toutes les circonstances difficiles et au cours de tous les événements, tout au long des siècles, et tel il sera jusqu'à la fin, si seulement nous comptons sur lui. Pussions-nous faire cette expérience, qu'il est notre chef glorifié dans le ciel, pleinement suffisant pour tout !

1.1.8 - Le contraste avec le temps actuel

Si nous regardons autour de nous aujourd'hui dans la chrétienté, nous voyons pourtant que tout, pratiquement, présente un contraste saisissant avec ce que l'Église était au temps des Actes et des Épîtres, lorsqu'elle répondait à la pensée de Dieu. Au lieu du fonctionnement d'un organisme vivant, ce sont partout des organisations ecclésiastiques, chacune ayant son chef et une hiérarchie, etc. ayant autorité sur les autres membres. Christ et l'Esprit Saint sont pratiquement supplantés par les rouages humains de groupes religieux organisés selon les méthodes de l'homme. Et ceci ne se produit pas seulement chez des personnes n'ayant pas la vie de Dieu tout en ayant une apparence religieuse, mais aussi chez de vrais croyants, quoique peut-être à un degré moindre.

Bien-aimés, il ne devrait pas en être ainsi. « Que dit l'Écriture ? », voilà ce que nous devrions rechercher et « Ainsi dit le Seigneur », voilà ce qui devrait être notre règle pour toute question de marche et de doctrine. Tout ce qui n'est pas conforme à sa Parole est contraire à sa volonté et devrait être abandonné. Puisse le Seigneur, le chef de l'assemblée, conduire

le lecteur et l'auteur de ces lignes à prendre à coeur ces vérités capitales concernant le corps de Christ et à marcher en elles dans la séparation de tout ce qui les contredit.

1.2 - La maison de Dieu

Dans l'Ancien Testament, Dieu habitait au milieu du peuple d'Israël, dans le lieu très-saint du tabernacle, sur le propitiatoire aspergé de sang, et plus tard dans le temple. Mais, comme Paul le déclare aux Athéniens, depuis la mort et la résurrection de Christ, Dieu « n'habite pas dans des temples faits de main » (Actes 17:24). Sa maison, son habitation sur la terre, est maintenant l'Assemblée (1 Tim. 3:15), et ceci nous amène à considérer la seconde image de l'assemblée, la maison de Dieu.

En Éphésiens 2:19-22, nous lisons : « Ainsi donc vous n'êtes plus étrangers ni forains, mais vous êtes concitoyens des saints et gens de la maison de Dieu, ayant été édifiés sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin, en qui tout l'édifice, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur ; en qui, vous aussi, vous êtes édifiés ensemble, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit ».

Chaque fois que quelqu'un est sauvé, c'est une pierre ajoutée à l'édifice spirituel, et celui-ci, bien ajusté ensemble, croît pour être un temple saint dans le Seigneur. Sous cet aspect, l'Église est un édifice inachevé, qui sera terminé lorsque la dernière âme sera sauvée dans ce temps de l'Église ou temps de la grâce, et alors le Seigneur viendra chercher les siens.

Pierre aussi, dans sa première épître, nous parle un peu de la maison de Dieu : « Vous-mêmes aussi, comme des pierres vivantes, êtes édifiés une maison spirituelle, une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (ch. 2 v. 5). Ici les croyants sont présentés comme des pierres vivantes, posées sur Christ, la Pierre vivante, formant une maison spirituelle.

Nous avons précédemment remarqué que le Seigneur avait dit en Matthieu 16:18 : « Sur ce roc (c'est-à-dire : lui-même) je bâtirai mon assemblée, et les portes du hadès ne prévaudront pas contre elle ». Nous voyons donc comment Christ construit sa maison, l'Assemblée, depuis le jour de la Pentecôte jusqu'à aujourd'hui, et comment elle a subsisté en dépit des assauts livrés contre elle tout au long des siècles où Satan a essayé de l'anéantir par la violence et par la ruse.

Dans cet édifice spirituel vivant, composé de vrais croyants, Dieu habite par l'Esprit. Il est sa maison, son temple, son habitation depuis sa formation lors de la descente du Saint Esprit venant des cieux (Actes 2). Paul écrit aux croyants de Corinthe : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ? » (1 Cor. 3:16). Collectivement, les croyants à Corinthe étaient le temple et la maison de Dieu dans cette localité, et c'est vrai aussi des croyants partout aujourd'hui. Voilà ce qu'est la maison de

Dieu. Ce n'est pas un édifice fait de pierres matérielles, etc. comme on le pense ou le dit souvent, mais un édifice spirituel fait de pierres vivantes, c'est-à-dire les croyants.

1.2.1 - Ordre et responsabilité

Ce sont là les points principaux concernant l'Église considérée comme maison de Dieu. Car Dieu « n'est pas un Dieu de désordre » (1 Cor. 14:33), et s'il habite dans sa maison, celle-ci doit être en ordre et selon sa pensée. Nous avons la responsabilité de garder cette habitation pure et sainte, car « la sainteté sied à ta maison, ô Éternel » (Ps. 93:5). Il doit donc y avoir discipline et ordre dans l'Église parce que c'est l'habitation du Dieu saint.

Paul écrivait sa première épître à Timothée pour que lui sache et que nous sachions « comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant » (1 Tim. 3:15). Ainsi nous voyons qu'il doit y avoir une conduite qui convient à la maison de Dieu et que ordre, sainteté et discipline sont liés au fait que nous sommes la maison et l'habitation de Dieu. Nous nous proposons de considérer ces sujets en détail lorsque nous aborderons l'aspect local de l'Église.

Disons encore en passant que la discipline est en relation avec l'assemblée en tant que maison de Dieu et non en tant que corps de Christ. La pensée principale en rapport avec le corps de Christ est la grâce, la position, l'union vitale avec Christ, la tête glorifiée. De ce corps, aucun pouvoir humain ne peut retrancher un membre ; aucun membre non plus n'y peut être ajouté par un pouvoir humain ; dans la maison de Dieu au contraire, quelqu'un peut être exclu de la communion par un acte de discipline. La sainteté de la maison de Dieu nécessite qu'une telle décision soit prise si quelqu'un en communion tolère un mal grave dans sa propre vie (voir 1 Cor. 5:13).

1.2.2 - Deux aspects de la maison de Dieu

Dans les passages que nous avons considérés (Éph. 2 et 1 Pierre 2), nous avons un aspect de la maison de Dieu : c'est un édifice que Christ bâtit et dans lequel seuls entrent, comme des pierres vivantes, les véritables croyants. Christ est le bâtisseur et l'édifice est parfait. Sous cet aspect, la maison de Dieu et le corps de Christ sont confondus ; ils ne comprennent tous deux que les vrais croyants.

Mais en 1 Corinthiens 3, nous avons un autre aspect de la maison de Dieu, où l'homme est le bâtisseur, sa responsabilité et la faillite qui en découle y étant associées. Nous y lisons : « Nous sommes collaborateurs de Dieu ; vous êtes le labourage de Dieu, l'édifice de Dieu. Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, comme un sage architecte, j'ai posé le fondement, et un autre édifie dessus » (v. 9, 10). Ensuite, l'apôtre parle de ce qui s'édifie sur ce fondement : de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, et du feu qui éprouvera l'ouvrage de chacun, au jour du jugement où tout sera rendu manifeste et où celui dont l'ouvrage aura supporté l'épreuve du feu recevra une récompense.

Il est évident que le bois, le foin, le chaume ne la supporteront pas, ce sont de mauvais matériaux amenés dans l'édifice de Dieu par le travail de l'homme. Ainsi, sous cet aspect de la maison de Dieu sur la terre, où le travail de construction est confié à l'homme, il y a faillite, et des gens qui sont chrétiens de nom sans la foi personnelle, sont souvent mélangés avec les vrais croyants.

Au début, au temps des apôtres, la maison construite par l'homme se confondait avec le corps de Christ et la maison construite par Christ. Le Seigneur ajoutait à l'Assemblée ceux qui étaient sauvés et tous ceux qui étaient introduits dans la maison de Dieu sur la terre étaient de véritables croyants. Mais bientôt un homme, Simon le magicien, professa être sauvé, fut baptisé et introduit dans les privilèges de la maison de Dieu, de la compagnie chrétienne. Il s'avéra plus tard que cet homme n'était pas converti et n'était pas droit devant Dieu.

Ce fut peut-être la première faillite et le premier mauvais matériau, bois, foin, chaume, qui fut apporté dans l'édifice de Dieu par l'homme. Ce n'était pas une pierre vivante, il n'était donc pas membre du corps de Christ. Il y avait maintenant quelque chose de la maison qui n'appartenait pas au corps ; les deux n'étaient plus une seule et même chose : la maison devenait plus grande que le corps.

L'introduction de matériaux mélangés dans la maison de Dieu a continué depuis lors, si bien qu'il est maintenant de toute importance de faire la distinction entre ces deux aspects de la maison de Dieu : la maison bâtie par Christ de façon parfaite et la maison bâtie par l'homme, marquée par l'imperfection et la ruine, avec des matériaux mélangés.

Déjà à la fin de la vie de l'apôtre Paul, la maison de Dieu était devenue une « grande maison », avec des vases à honneur et des vases à déshonneur, des vases d'or et d'argent, des vases de bois et de terre, si bien que pour être « un vase à honneur, sanctifié, utile au maître », il était nécessaire de se séparer des vases à déshonneur de la grande maison (2 Tim. 2:20, 21). Telle est la maison construite par le moyen des hommes.

Disons pour terminer nos remarques sur ce sujet, que c'est le baptême d'eau, marque extérieure de la profession chrétienne, qui place quelqu'un dans la maison de Dieu à la construction de laquelle l'homme participe, alors que c'est le baptême de l'Esprit Saint qui introduit quelqu'un dans le corps de Christ, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

1.3 - L'Épouse de Christ

Nous arrivons maintenant à la troisième image de l'Assemblée de Dieu dans l'Écriture. Nous la trouvons en Éphésiens 5:22-32 où Paul montre que l'Assemblée est l'épouse de Christ et que la nature de cette relation intime et bénie entre Christ et son Assemblée est le modèle des relations et de la conduite des maris et des femmes : « Maris, aimez vos propres femmes, comme aussi le Christ a aimé l'assemblée et s'est livré lui-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât, en la purifiant par le lavage d'eau par la parole ; afin que lui se présentât l'assemblée à lui-même, glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu'elle fût sainte et irréprochable. De même aussi, les maris doivent aimer leurs propres

femmes comme leurs propres corps ; celui qui aime sa propre femme s'aime lui-même. Car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la chérit, comme aussi le Christ l'assemblée : car nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os. C'est pour cela que l'homme laissera son père et sa mère et sera joint à sa femme ; et les deux seront une seule chair. Ce mystère est grand ; mais moi je parle relativement à Christ et à l'assemblée » (Éph. 5:25-32).

1.3.1 - Affection, intimité et association

Sous cette figure de l'épouse, nous trouvons l'Église présentée comme l'objet des affections les plus tendres et les plus intimes de Christ, l'objet de son amour et de ses soins, de même qu'un mari digne de ce nom aime sa femme et prend soin d'elle, quoique, ici, ce soit plutôt ce qui est céleste qui est un modèle pour ce qui est de la terre. Cette figure place aussi devant nous la relation la plus intime existant entre Christ et l'Assemblée, celle qui est caractérisée par la plus grande proximité possible, les liens doux et intimes qui unissent mari et femme. Cette étroite association future de Christ et de son Assemblée à l'heure prochaine de son règne et de sa gloire est aussi présentée par Ève associée à Adam dans sa position de dominateur sur toute la création. Nous verrons cela plus loin, à partir d'autres passages.

L'Assemblée du Dieu vivant est donc l'épouse de Christ, qu'il a aimée d'un amour infini et qu'il s'est acquise pour lui-même au prix de son propre sang, versé pour la racheter du péché et de la perdition. C'est ce qu'il a fait pour elle dans le passé, afin de l'avoir pour lui-même à toujours comme l'objet de ses profondes affections et afin de partager avec elle sa gloire et sa domination dans le jour à venir.

Présentement, dans son amour immuable, il prend soin d'elle sans cesse, la nourrissant, la chérissant, la sanctifiant et la purifiant par le lavage d'eau par la parole — l'application de la puissance purifiante de la Parole de Dieu par l'Esprit — afin qu'elle soit rendue propre moralement pour cette position d'intime association avec lui dans sa gloire et sa domination. Dans l'avenir, son amour pour l'Assemblée sera manifesté lorsqu'il se présentera son épouse à lui-même glorieuse, sans tache ni ride. Elle sera pour toujours avec lui, son Époux bien-aimé. Comme un autre l'a exprimé : « Il est celui qui peut se la présenter à lui-même, parce qu'il est l'auteur de son existence, de sa beauté, de cette perfection dans laquelle elle doit apparaître au ciel pour être digne d'un tel époux et de la gloire qui règne là ».

Telle est la part bénie de l'Église comme épouse de Christ, et tel est l'amour que devrait goûter maintenant chacun de ceux qui la composent, car l'amour dont nous jouirons dans la pure splendeur de l'éternité est le même que celui dont il nous aime maintenant dans la nuit ténébreuse de ce monde. Oh, que nos coeurs se reposent dans cet amour infini !

1.3.2 - Affection et fidélité

De même que nous trouvons notre joie dans l'amour qu'il a pour nous, son épouse, ainsi les affections de nos coeurs devraient se porter — et se porteront — en un ardent désir vers lui, notre Époux, et cela pendant son absence et sur la scène de son rejet, dans une consécration fidèle à sa personne. Rappelons-nous les paroles de Paul aux Corinthiens et comprenons qu'elles s'appliquent à chaque croyant : « Je vous ai fiancés à un seul mari, pour vous présenter au Christ comme une vierge chaste » (2 Cor. 11:2).

Comme chrétiens, nous sommes fiancés à Jésus Christ et nous avons à lui être fidèles, nous conservant pour lui comme une vierge chaste, sans être souillés par le monde qui l'a crucifié, ne donnant pas notre amour et nos affections au présent siècle ennemi de notre bien-aimé, mais gardant pour lui tout notre amour et tout notre coeur, le servant fidèlement, vivant pour lui dans l'heureuse attente de sa venue pour nous chercher et de ce jour des noces. C'est là une responsabilité qui découle de cette relation si intime avec Christ.

1.3.3 - Soumission

De plus, notre passage d'Éphésiens 5 nous rappelle que cette relation bénie implique les notions d'autorité et de soumission, comme dans les relations conjugales : « Le Christ est le chef de l'assemblée, lui, le sauveur du corps. Mais comme l'assemblée est soumise au Christ, ainsi que les femmes le soient aussi à leurs maris en toutes choses » (v 23, 24). Ayant déjà parlé de Christ comme étant le chef de l'Assemblée, nous ne ferons qu'effleurer le sujet de la soumission de l'Église, épouse de Christ, à son chef.

Cette soumission à Christ est une autre responsabilité très importante découlant de ce privilège béni d'être l'épouse de Christ. Cela signifie que nous devons ici-bas obéir à sa Parole, ne pas faire notre propre volonté ou suivre nos propres désirs, mais plutôt les directions qu'il nous a données dans la Bible. Nous n'avons pas à faire ce qui nous paraît le plus convenable ou le meilleur, pour nous-mêmes personnellement ou pour l'Église collectivement, mais nous avons à rechercher dans les Écritures la pensée de Christ et à y conformer notre marche dans la soumission à lui, notre chef. Il s'ensuit que l'Église n'a jamais à enseigner ou à édicter des règles, des doctrines, etc. Sa place est d'être soumise aux enseignements donnés par Christ dans sa Parole. Le Seigneur enseigne et édifie par le moyen des dons qu'il a faits à l'Assemblée, sous la direction et avec la puissance de l'Esprit présentant la Parole.

Si l'Église n'avait pas oublié cela et perdu de vue son appel céleste comme épouse de Christ, combien tout serait différent aujourd'hui ; il n'y aurait pas toutes ces sectes et ces groupements chrétiens antagonistes, avec leurs règlements et doctrines diverses, etc. Si tous en effet étaient soumis à Christ, ils trouveraient dans sa Parole l'unité de pensée (sa pensée) et son chemin pour son Assemblée. L'Esprit enseignerait à chacun de nous la même chose et chaque croyant ainsi dépendant marcherait dans l'obéissance dans le seul chemin de sa volonté. Alors tous seraient ensemble dans l'unité bénie de l'Esprit, comme l'épouse soumise à Christ.

Combien ce serait beau et quel témoignage l'Église rendrait alors à Christ dans le monde ! Il en était ainsi au début de l'histoire de l'Église et il en serait ainsi maintenant si tous étaient soumis à Christ, la tête, et le connaissaient réellement comme Époux. Ainsi, la raison des divisions et de la confusion au milieu du peuple de Dieu aujourd'hui est que l'Église n'a pas été et n'est pas complètement soumise à Christ. La volonté de l'homme a été à l'oeuvre, et la ruine est arrivée.

Mais bien que l'Église ait manqué de soumission, il ne convient pas moins à chaque croyant d'être soumis à la volonté de Christ et à sa Parole. Dans les messages du Seigneur aux sept assemblées d'Asie, qui nous parlent prophétiquement de l'histoire de l'Assemblée et nous disent combien elle s'est écartée de sa Parole, l'exhortation qui termine chaque lettre s'adresse à chacun : « Que celui (chaque individu) qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux assemblées » (Apoc. 2:7, 11, 17, 29 ; Apoc. 3:6, 13, 22). Puisse chaque lecteur écouter, obéir et marcher dans la séparation de tout ce qui n'est pas selon sa Parole et dans la soumission à Christ !

1.3.4 - Espérance et destinée

Nous avons considéré ce qui est la part de l'Assemblée, épouse de Christ, composée de croyants nés de nouveau : aimée du Seigneur, introduite dans son intimité, associée à lui, appelée à être fidèle et soumise à son Époux ; nous pourrions maintenant nous étendre un peu sur son espérance et sa destinée. La nature même de la relation époux-épouse fait aisément saisir que ce qu'espère l'Église et qui comblera ses vœux, c'est d'être unie à lui et d'être pour toujours à son côté. Être unie à Christ et partager sa gloire, c'est la seule espérance et la seule destinée propres à l'Église.

Tout ceci est impliqué par les versets d'Éphésiens 5 que nous avons considérés plus haut, où il nous est dit que Christ se présentera l'Assemblée à lui-même sans tache ni ride. Cela sera accompli au jour des noces, au jour de l'union nuptiale qui devrait être l'attente et l'ardent désir de l'Assemblée fiancée à Christ.

Alors elle le verra tel qu'il est et elle lui sera semblable, sans tache et pure (1 Jean 3:2, 3). Rien d'autre ne peut satisfaire les vraies affections de l'épouse telles qu'elles devraient être trouvées dans l'Assemblée.

Cette espérance bénie de l'Église lui a été donnée par Jésus lui-même dans les versets bien connus et chers à nos coeurs de Jean 14:2-3. Il y annonce aux croyants qu'il va leur préparer une place dans la maison de son Père, qu'il reviendra et les prendra auprès de lui, afin que là où il est, ils soient aussi. C'est là la promesse faite par l'Époux à son épouse et l'assurance que le désir de son coeur, c'est que là où il est, elle soit aussi.

Le désir ardent de Christ d'avoir son épouse est aussi exprimé de façon touchante dans sa prière sacerdotale adressée au Père telle qu'elle nous est rapportée en Jean 17:24 : « Père, je veux, quant à ceux que tu m'as donnés, que là où moi je suis, ils y soient aussi avec moi, afin qu'ils voient ma gloire ». C'est ce qu'il s'est proposé pour son Assemblée, ce qu'il veut

pour elle : l'introduire auprès de lui dans la gloire. Et tel devrait toujours être l'ardent désir, l'espérance de son épouse.

L'Église est céleste dans son origine, et unie à Christ, sa tête, dans la gloire. Elle devrait être céleste dans son caractère ici-bas car sa « vie est cachée avec le Christ en Dieu » (Col. 3:3) et sa destinée est d'être unie à Christ dans les cieux et de partager éternellement sa gloire. Toutes les promesses faites à l'Église sont célestes alors que toutes celles faites à Israël sont terrestres ; aussi ne faut-il jamais les confondre.

Nous avons vu ainsi, à partir de l'Écriture, que la destinée et l'espérance propres de l'Église comme épouse de Christ sont d'être unie et associée à lui dans la gloire céleste, de lui être semblable, rendue conforme à son image. C'est pourquoi il est évident qu'il est sans base scripturaire de penser, comme on l'entend souvent, que la mission de l'Église est d'améliorer le monde et de le convertir à Christ. Il est certain aussi qu'une telle attente est vaine.

La mission de l'Église est certainement de représenter et de manifester Christ dans ce monde, alors que l'évangile est proclamé à ceux qui sont perdus ; mais l'espoir d'améliorer le monde entier et de le convertir à Christ ne lui est jamais donné dans l'Écriture. Au contraire, la Parole montre clairement que « les hommes méchants et les imposteurs iront de mal en pis » (2 Tim. 3:13) et que Dieu devra intervenir en jugement pour mettre fin à toute la méchanceté de l'homme. L'espérance et la destinée de l'Église, c'est donc d'être enlevée au ciel avec lui, comme l'indique 1 Thessaloniciens 4:13-18, non pas d'améliorer ou de convertir le monde.

Venons-en maintenant à quelques passages de l'Apocalypse qui nous précisent la destinée future de l'Église dans son union et son association avec Christ. Sans aucun doute, Apocalypse 4:1 décrit le moment où elle est enlevée au ciel ; elle fait partie de cette compagnie de rachetés qui adorent dans les chapitres 4 et 5 et qui sont représentés par les vingt-quatre anciens. Tout au long du temps pendant lequel les jugements seront versés sur la chrétienté apostate et sur ce monde impie, tel qu'il est décrit prophétiquement dans les chapitres 6 à 19 de ce livre, l'Assemblée des vrais croyants est à l'abri dans la gloire avec son Sauveur bien-aimé.

Ensuite, au chapitre 19, nous trouvons ce qui concerne les noces de l'Agneau : « Réjouissons-nous et tressaillons de joie, et donnons-lui gloire ; car les noces de l'Agneau sont venues ; et sa femme s'est préparée ; et il lui a été donné d'être vêtue de fin lin, éclatant et pur, car le fin lin, ce sont les justices des saints » (v. 7, 8). La fausse épouse, l'église apostate, ayant été jugée au chapitre 17, et la vraie s'étant préparée, le glorieux événement des noces de Christ et de l'Église acquise par son sang, peut avoir lieu. Ensuite il vient avec son Église pour exécuter le jugement sur les vivants et régner avec elle sur la terre entière (19:11 à 20:6). En Apocalypse 21:9-27, l'épouse, la femme de l'Agneau, est décrite avec précision dans toute sa gloire comme « la sainte cité, Jérusalem, descendant du ciel d'auprès de Dieu, ayant la gloire de Dieu ». (Le lecteur voudra bien lire tous ces versets.) Alors elle sera la métropole céleste du royaume de Jésus Christ sur la terre et régnera avec lui mille ans.

Apocalypse 21:1-8 décrit la scène et l'état éternels après que les mille ans du règne de Christ ont pris fin et que les premiers cieux et la première terre ont passé. Il y aura alors de nouveaux cieux et une nouvelle terre. C'est là que nous lisons : « Et je vis la sainte cité,

nouvelle Jérusalem, descendant du ciel d'auprès de Dieu, préparée comme une épouse ornée pour son mari. Et j'ouïs une grande voix venant du ciel, disant : Voici, l'habitation de Dieu est avec les hommes, et il habitera avec eux ; et ils seront son peuple », etc.

C'est là la destinée éternelle de l'Église, l'épouse de Christ. Elle est tout à la fois la cité sainte du millénium, l'épouse ornée pour son mari, et maintenant le tabernacle, l'éternelle habitation de Dieu. Quelle destinée glorieuse est celle de « l'Assemblée du Dieu vivant » ! Que nos cœurs en soient davantage étreints et qu'il en découle une affection toujours plus ardente pour notre céleste Époux qui nous a acquis toutes ces bénédictions par le don de sa vie sur le Calvaire.

1.3.5 - Résumé

En terminant ce premier chapitre sur ce qu'est l'Assemblée du Dieu vivant, nous désirons rappeler quelques-unes des pensées principales qui ont été devant nous en réponse à la question posée au début de notre chapitre. Nous avons vu dans la Parole de Dieu, que l'Assemblée n'a pas commencé avant la Pentecôte et qu'elle est constituée des croyants nés de nouveau, baptisés de l'Esprit Saint pour former le corps de Christ et ajoutés par lui à son assemblée, dont il est la tête dans le ciel. Ils sont appelés, séparés du monde et toujours vus par Dieu comme un seul corps dans le monde entier, en dépit de toutes les divisions qui peuvent exister au milieu d'eux.

L'Assemblée nous est décrite sous trois formes, le Corps de Christ, la maison de Dieu et l'épouse de Christ. En tant que corps, elle est formée de divers membres ayant la responsabilité d'agir pour lui à leur place préparée et assignée, sous le contrôle de Christ, la tête. Comme maison de Dieu, l'Assemblée est son habitation sur la terre et elle est responsable d'y maintenir l'ordre et la sainteté de Dieu. Comme Épouse de Christ, sa part, son espérance, sa destinée, c'est de l'aimer, de jouir de son intimité, de lui être fidèle et soumise, et d'être pour toujours avec lui, associée à lui dans sa gloire.

Après cette vue générale de l'Église ou l'Assemblée dans son ensemble, nous comprendrons plus aisément ce que l'Écriture enseigne sur ce qu'est une assemblée locale et l'ordre qui y règne. Ce sera le sujet du chapitre 3.

2 - Chapitre 2 — L'assemblée : les dons et le ministère

Nous avons vu plus haut que Christ est le chef de l'Église, le seul chef que l'Écriture reconnaisse, et qu'il dirige les divers membres de son corps, qui est l'Assemblée. Nous en venons maintenant à considérer le ministère dans l'Assemblée — enseignement, prédication, soins aux âmes — et nous trouvons que ce service a été confié au commencement, et l'est encore aujourd'hui, spécialement à des dons que le Seigneur, tête exaltée et glorifiée, a donnés à son Assemblée.

C'est ce que révèle Éphésiens 4:7, 8, 11-13 : « À chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ. C'est pourquoi il dit : « Étant monté en haut, il a emmené captive la captivité et a donné des dons aux hommes... et lui, a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs ; en vue du perfectionnement des saints, pour l'oeuvre du service, pour l'édification du corps de Christ ; jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ ».

2.1 - Source, canaux et sphère du ministère

Si Christ a donné ces dons pour le service dans son Assemblée, c'est en vertu de la rédemption qu'il a accomplie par son sang et de son exaltation au ciel. Sauveur victorieux, ressuscité et exalté, qui a emmené captive toute la puissance de l'ennemi, qui a triomphé de Satan qui s'était assujéti l'homme, qui aime son Église et prend soin de chacun de ceux qui la composent, il donne des dons aux hommes pour l'oeuvre du service, pour que des âmes soient sauvées et que les siens soient édifiés, affermis, nourris, amenés à l'état d'hommes faits, à la mesure de la stature de la plénitude du Christ.

Le ministère chrétien découle donc d'un Christ exalté à la droite de Dieu, chef et source de tout. De là vient qu'il ne peut y avoir aucun véritable ministère dans l'Assemblée, ou par elle, si l'on ne reconnaît pas Christ comme le chef et la source de tout service, et si l'on ne dépend pas de lui.

Il faut noter qu'il y a une différence bien nette entre le ministère et la sacrificature chrétienne. Tous les chrétiens, hommes, femmes et enfants sont sacrificateurs, ont accès à la présence de Dieu et sont capables de présenter l'adoration — louange et actions de grâces — à Dieu. La sacrificature est universelle, de l'homme vers Dieu, tandis que le ministère de la Parole va de Dieu vers l'homme, par des instruments humains. C'est un service à aspects divers, accompli individuellement par des membres du corps, par lesquels Christ agit pour le bien de tous. Quelques-uns seulement parmi tous sont ce que l'Écriture appelle ministres de la Parole ou serviteurs de Christ pour le bien des autres. Nous ne voulons pas dire par là que nous n'ayons pas tous à servir Christ chaque jour de notre vie, mais il est question ici du ministère particulier de la Parole, car il est clair que les chrétiens n'ont pas tous la capacité d'exposer la Parole de Dieu pour le profit des âmes.

D'après l'Écriture, le service spirituel dans l'Assemblée doit être accompli par les dons que le Seigneur a donnés à l'Église, instruments doués et qualifiés par lui pour un tel travail. Ces instruments ne sont pas des hommes qui ont choisi le ministère comme profession ou revendiquent le droit au ministère parce qu'ils y ont été formés dans des facultés ou des séminaires et ont été ensuite ordonnés pour servir au sein de leur église confessionnelle particulière. Tout cela, si courant de nos jours et considéré comme la manière convenable d'assurer le ministère dans les églises, est absolument étranger à l'Écriture, contraire à la volonté de Dieu et à ce qu'il a révélé dans sa Parole quant aux moyens de pourvoir aux besoins de son Assemblée.

Remarquons de plus que, selon le passage d'Éphésiens 4, les dons que Christ a faits sont pour le perfectionnement des saints et pour l'édification du corps de Christ. Si le Seigneur a donné à un frère un don de docteur, de prophète, de pasteur, c'est un don à l'Église tout entière, et ce frère doit exercer ce don pour le bien des saints, le Corps de Christ, partout où le Seigneur l'envoie.

Christ n'a pas fait des dons aux hommes seulement quand il est monté en haut, mais il est toujours dans le ciel et y demeure comme le chef de son Église et le dispensateur de tous les dons dont son Église a besoin pendant son passage dans le monde. Il continue à donner des dons aux hommes, suscitant et appelant tel et tel, veillant à ce que leur propre âme soit divinement enseignée, et leur communiquant une puissance qu'ils n'avaient pas jusque là, pour réveiller, éclairer ou affermir les âmes dans la grâce de Dieu, ou pour communiquer la vérité aux croyants de manière à les convaincre. Et cela continuera « jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi », comme notre passage nous en donne l'assurance. C'est pourquoi nous pouvons attendre avec certitude que se perpétue un ministère de même caractère, découlant de la même source qu'au temps de l'Église apostolique. Tout ce qui est nécessaire pour rassembler les âmes et pour prendre soin d'elles une fois rassemblées, demeure jusqu'au retour de Christ, où tout sera alors parfait.

Pour préciser davantage ce qu'est un don, nous ajouterons que c'est une capacité spirituelle donnée d'en haut. C'est plus qu'une aptitude naturelle à parler ou à enseigner, bien que Christ remette des talents « à chacun selon sa propre capacité » (Matt. 25:15), de sorte que le Seigneur tient compte des aptitudes naturelles quand il distribue souverainement des dons et des talents pour le service, mais l'aptitude naturelle seule ne fait pas de quelqu'un un ministre de la Parole. Il faut absolument qu'un don soit conféré par Christ.

1 Corinthiens 12 parle des divers dons comme de manifestations de l'Esprit. Les différents dons sont vus là comme s'exerçant par le Saint Esprit ; « le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît » (v. 11). C'est pourtant le Seigneur qui est le donateur ; l'Esprit de Dieu est plutôt celui par qui le don est transmis, et qui le rend efficace, la puissance par laquelle le Seigneur agit.

2.2 - Les dons

2.2.1 - Apôtres et prophètes

Ce sont là les premiers dons mentionnés en Éphésiens 4:11, que le Seigneur a donnés à son Église après son ascension. Il « a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes ». On a pu les appeler les dons fondamentaux, dont Dieu s'est servi dans le but de poser une base solide sur laquelle l'Église serait bâtie. Tel a été le travail de ceux que Dieu a revêtus d'une puissance spéciale.

Éphésiens 2:20 parle de l'Église comme étant édifiée « sur le fondement des apôtres et prophètes, Jésus Christ lui-même étant la maîtresse pierre du coin ». Assurément, Christ est, dans le sens le plus large et le plus élevé, le fondement : « Sur ce roc, je bâtirai mon

assemblée ». Pourtant, empruntant les paroles de W. Kelly, nous pouvons rappeler : « Les apôtres et prophètes ont été employés comme instruments, non seulement pour révéler la pensée de Dieu concernant l'assemblée, mais aussi en particulier pour poser avec autorité les principes qui régissent ce qui est l'objet de ses soins sur la terre — l'Assemblée de Dieu. Les apôtres étaient caractérisés par l'autorité qu'ils avaient pour agir ; les prophètes faisaient connaître de la part de Dieu sa pensée et sa volonté à l'égard de ce grand mystère ».

Les apôtres ont eu, dans l'établissement de l'Église, une place unique qui ne pouvait être transmise à d'autres. Ils étaient des témoins particuliers de la résurrection du Seigneur (voir Actes 1:22, 1 Cor. 9:1 et 15:5-8). Il ne peut donc y avoir de « succession apostolique », telle que la revendiquent aujourd'hui divers groupes ecclésiastiques. Seul quelqu'un appelé à cela par le Seigneur, et témoin de sa résurrection, pouvait être un apôtre dans le plein sens du terme.

Les douze et Paul, apôtre spécial de l'Église, sont les dons d'apôtres. À ceux-ci a été confié le soin de fonder l'Église et de la nourrir à son début, et aussi de lui fournir, pour tout le temps de son histoire terrestre (sur le même plan que le reste de l'Écriture) un guide infaillible. Nous avons ce guide dans les écrits des apôtres, qui sont entièrement inspirés de Dieu.

Les prophètes dont il est parlé ici ne sont pas ceux de l'Ancien Testament, mais ceux qui sont venus après Christ. Ces prophètes du Nouveau Testament parlaient directement de la part de Dieu à l'homme, exprimant sa pensée quant au présent ou à l'avenir. Un prophète est un homme qui fait pénétrer la vérité dans une âme de façon si claire qu'elle est amenée directement à Dieu. Judas et Silas, par exemple, sont appelés prophètes en Actes 15:32 : ils exhortaient et fortifiaient les frères. Les Écritures n'avaient pas encore toutes été données, lorsque l'Église prit naissance, et les apôtres n'étaient pas partout ; aussi Dieu suscita des prophètes qui, en certains cas au moins, furent les canaux de la révélation divine.

Mais maintenant, la révélation est complète ; nous avons la Parole de Dieu dans son intégrité et n'avons besoin de rien d'autre. Le canon des Écritures étant complet, il n'est plus besoin de tels dons de prophètes, au sens plein du mot. Dans un sens moins élevé, ce qui correspondrait aujourd'hui à un tel service de prophète, c'est la remise en lumière de la vérité et l'action puissante de l'Esprit sur les âmes pour leur rappeler ce qui a été autrefois révélé, mais qui est tombé dans l'oubli. Ce rappel des vérités de la justification par la foi, de ce qu'est l'Assemblée comme Corps de Christ et de son espérance d'être ravie auprès de lui à son retour pourrait, par exemple, se comparer à un service de prophète.

2.2.2 - Évangélistes

« Il a donné... les autres comme évangélistes ». Ce don, tout comme ceux qui sont mentionnés dans la suite du verset 11 d'Éphésiens 4, nous l'avons encore aujourd'hui, et il s'exerce dans le monde. L'évangéliste est l'instrument que Dieu emploie habituellement pour amener des âmes à Christ. Celui qui a reçu ce don n'a pas sa sphère limitée à un

endroit, mais il est prêt à se rendre partout où le Seigneur le dirige par l'Esprit pour répondre aux besoins des âmes.

« Les évangélistes, comme leur nom l'indique, sont les hérauts de la bonne nouvelle, prédicateurs de l'évangile de la grâce de Dieu, qui ouvrent les yeux des insouciantes et gagnent des âmes à Christ. Tous les croyants ne sont pas évangélistes ; tous pourtant devraient avoir l'amour des âmes et être prêts à diriger le pécheur vers Christ. Mais ceux qui ont reçu le don d'évangéliste ont une vraie passion pour les âmes ; ils les cherchent et sont en travail pour les enfanter ; ils ont appris à présenter l'évangile, à amener les âmes, à distinguer entre détresse vraie et sentiments superficiels, entre réalité et simple profession. C'est leur joie d'amener des pécheurs à Christ, de voir introduits dans l'Église ceux qui étaient dans le monde.

« L'évangéliste est un homme de prière, car il a conscience que l'oeuvre est toute de Dieu, et que les « méthodes » n'ont que peu d'importance. C'est un homme de foi, qui compte sur le Dieu vivant. Il sonde les Écritures, pour ne présenter que la vérité aux âmes. Il est plein de courage, ne craignant pas d'aller là même où « des liens et la prison » peuvent l'attendre, afin de porter le glorieux évangile du Dieu bienheureux à ceux qui périssent. Il est plein d'énergie, insiste en temps et hors de temps. Il est persévérant, ne se décourage pas s'il lui arrive de ne pas voir des fruits immédiats de son travail. Enfin, c'est un homme humble, se glorifiant en un Autre, disant du fond du coeur : « Non pas moi... mais la grâce de Dieu qui est avec moi » (S. Ridout).

Le souci spécial de l'évangéliste est d'aller vers les âmes perdues ; sa sphère d'activité, c'est le monde, tandis que celle du pasteur et du docteur, c'est l'Assemblée, l'ensemble des enfants de Dieu. L'évangéliste peut être comparé à un carrier, qui dégage les pierres brutes et les sort de la carrière pour qu'elles soient polies. Il trouve les âmes dans la carrière du péché et les amène à Christ qui les sauve et en fait des membres de son corps, l'Assemblée, par le baptême du Saint Esprit. Le vrai évangéliste veillera alors à ce que ces nouveau-nés, ses enfants dans la foi, soient aussi amenés à l'Assemblée de Dieu, où les dons de pasteur et de docteur seront à l'oeuvre pour leur édification et leur croissance.

Enseigné de Dieu, l'évangéliste ne dira pas au nouveau converti de se joindre à l'église de son choix, ou à celle de sa famille, comme il arrive souvent ; il lui montrera plutôt qu'il est déjà dans l'Église de Christ, qu'il en fait partie, qu'il a à reconnaître ceux qui, dans le lieu où il réside, forment le rassemblement local de l'Assemblée de Dieu. Il doit sonder les Écritures, pour y trouver la pensée de Dieu et ses instructions quant au rassemblement des croyants, comme il a dû suivre cette Parole quant au chemin du salut.

Actes 21:8 nous parle de « Philippe l'évangéliste ». Le chapitre 8 nous donne un compte-rendu de son activité. Nous avons là une illustration de la nature et de l'exercice de ce don. L'apôtre Paul nous montre pareillement comment s'exerce le don d'évangéliste, bien qu'il ait aussi un don de pasteur et de docteur et soit un apôtre. Son but était « d'évangéliser dans les lieux qui sont au-delà » (2 Cor. 10:16), et ces paroles peuvent bien être prises pour la devise de tout évangéliste.

Certainement, quand nous nous souvenons des paroles du Seigneur : « Regardez les campagnes ; car elles sont déjà blanches pour la moisson » et : « La moisson est grande, mais

il y a peu d'ouvriers : suppliez donc le Seigneur de la moisson, en sorte qu'il pousse des ouvriers dans sa moisson » (Jean 4:35 ; Luc 10:2), nous sommes amenés à demander que soient suscités de vrais évangélistes, et que soient envoyés ceux qui ont déjà été qualifiés et appelés pour ce service. Les besoins sont grands, et le service a une grande valeur. Évangéliste, ranime « le don de grâce de Dieu qui est en toi » ; « prêche la parole... fais l'oeuvre d'un évangéliste » (2 Tim. 1:6 ; 4:2, 5).

2.2.3 - Pasteurs et docteurs

Christ pourvoit par ces dons-là aux besoins des nouveaux convertis dans le but de les instruire et de les conduire dans la vérité. Tout ce qu'il donne à son église l'est « en vue du perfectionnement des saints, pour l'oeuvre du service, pour l'édification du corps de Christ... afin que nous ne soyons plus de petits enfants » (Éph. 4:12, 14). Dieu veut que ses enfants croissent dans la vérité et il veille par ses dons à leur édification et à leur développement. Tel est essentiellement le service de ceux qui exercent les dons de pasteur et de docteur.

Ces dons sont liés dans notre passage. Il n'est pas dit : « Il a donné les uns comme pasteurs, les autres comme docteurs », mais : « les autres comme pasteurs et docteurs ». Les deux sont présentés ensemble, ce qui montre le lien étroit qui existe entre ces deux dons, bien qu'ils soient distincts ; on peut avoir l'un sans l'autre ou les avoir tous les deux. Pasteurs et docteurs sont là pour donner soins et secours au peuple de Dieu, et leurs services sont étroitement associés.

2.2.3.1 - Pasteurs

Le mot grec désigne un berger, c'est-à-dire quelqu'un qui donne nourriture et soins aux brebis du troupeau. Le Seigneur a qualifié et doué des serviteurs pour paître « le troupeau de Dieu » (1 Pierre 5:2) et il les a appelés pour ce service. Le bon Berger désire que ses brebis soient, non seulement délivrées de l'ennemi, mais aussi gardées, conduites et nourries. Le pasteur prend soin du peuple de Dieu ; il veille à ce que les brebis ne s'égarer pas, et il s'emploie à les ramener si elles s'écartent. Il a un coeur compatissant, il apporte la consolation à ceux qui sont dans l'affliction. Il entre dans leurs épreuves et dans leurs problèmes ; il cherche à les ranimer et à les fortifier, donnant conseils, encouragements, répréhensions, en appliquant la Parole selon les besoins de chaque cas. Il veille sur les âmes et les avertit si elles glissent dans l'indifférence ou la mondanité.

Un pasteur ne doit pas seulement avoir la connaissance de la vérité, il doit aussi savoir l'appliquer avec puissance aux besoins quotidiens des individus. Il s'adresse pour cela à la fois au coeur et à la conscience. Il s'intéresse à chaque âme personnellement et se dépense pour son bien. Son service s'accompagne peut-être de souffrance — et la nature recule devant la souffrance — mais c'est là un travail heureux et tellement nécessaire. Il s'entretient seul à seul avec les âmes ; il peut très bien ne pas prendre la parole en public, ni occuper une place de premier plan ; il peut toutefois avoir aussi le don de prédicateur et de

docteur, et avoir un service devant un auditoire. Tels sont les traits principaux du don de pasteur.

Il faut peut-être, vu l'emploi aujourd'hui courant du mot « pasteur », faire la différence entre ce qui s'entend par là et le don de pasteur tel que nous l'avons considéré d'après l'Écriture. Il est habituel de nos jours de choisir quelqu'un comme officiant dans tel ou tel groupement chrétien et de l'appeler « le pasteur de l'église ». L'Écriture ignore une telle charge ; « le pasteur officiel » n'existait pas dans l'Église du temps des apôtres. Quelqu'un pouvait avoir reçu le don de pasteur, et l'exercer dans une assemblée locale, mais nous ne trouvons jamais dans la Bible qu'un homme soit appelé « le pasteur » ou « le ministre », ayant la charge d'une assemblée locale. Nous étudierons ce sujet du « ministère d'un seul homme » plus à fond dans le chapitre 3.

Celui que l'Écriture appelle pasteur en Éphésiens 4:11 est quelqu'un qui a reçu de Christ ce don spécial, qui est qualifié par lui pour paître les brebis du troupeau, pour en prendre soin où qu'il les trouve. Il est pasteur en vertu du don reçu et en accomplit le service bien qu'il puisse avoir un emploi séculier pour gagner sa vie, tout en s'occupant du peuple de Dieu dans sa localité ; ou encore il peut consacrer tout son temps au bien des enfants de Dieu, allant de lieu en lieu pour servir « l'Assemblée du Dieu vivant ». Il peut aussi trouver l'essentiel de son service dans un seul endroit. Il agit selon la direction de son Maître et Chef céleste. Il peut y avoir plusieurs frères qualifiés comme pasteurs dans un rassemblement local de l'Assemblée de Dieu, mais aucun ne s'arroge le titre ou la position pour se faire appeler « le pasteur » ou « le ministre », car ce serait alors prendre la place du Saint Esprit et nier son droit souverain à choisir qui il veut comme son porte-parole dans l'assemblée (voir 1 Cor. 12:11).

Le fait qu'un « pasteur » soit officiellement établi sur une congrégation entrave la libre action de l'Esprit de Dieu et des dons de Christ. Qu'il y ait beaucoup de vrais serviteurs et des pasteurs authentiques, exerçant leur don sous ce titre officiel, dans l'état de désordre actuel de l'Église, et oeuvrant pour le bien des âmes, nous le croyons volontiers. Et nous aimons reconnaître de tels hommes et les honorer, sans pouvoir cependant accepter leur position non scripturaire. Ce dont nous parlons ici, c'est de l'ordre selon Dieu dans son Assemblée et du vrai don de pasteur tel qu'on le trouve dans les Écritures, différent de ce que l'homme a organisé dans la chrétienté d'aujourd'hui. Nous reviendrons de façon plus complète, dans le chapitre suivant, sur ce que l'Écriture enseigne quant au ministère dans une assemblée locale de croyants.

Le don et le service de pasteur sont certainement très importants et nécessaires, et il nous convient de prier que le Seigneur de la moisson suscite et encourage beaucoup de vrais pasteurs pour ses brebis, car, aujourd'hui comme au temps du Seigneur, beaucoup sont « dispersés comme des brebis qui n'ont pas de berger » (Mat. 9:36). Que ceux qui ont reçu le don de berger, si faibles soient-ils, soient rendus attentifs à la responsabilité qui est la leur de s'occuper des brebis, et soient stimulés dans ce noble travail d'amour ! Et si nous n'avons pas un tel don, puissions-nous cultiver cette sollicitude qui veille au bien des brebis du Seigneur.

2.2.3.2 - Docteurs

Le don de docteur — le docteur est celui qui enseigne — est aussi très important ; il est étroitement associé au don considéré ci-dessus, car le pasteur peut difficilement être utile à une âme s'il ne peut, en quelque mesure, l'enseigner, alors qu'on peut enseigner sans avoir le don de pasteur. Le pasteur s'occupe essentiellement des âmes, le docteur a davantage devant lui la vérité. Le docteur présente la vérité de Dieu et le pasteur s'efforce de voir comment chaque personne la reçoit.

Un docteur donné par Dieu prend plaisir à la vérité de Dieu et il aime être en aide aux autres pour leur faire partager cette joie. Il a reçu le don de comprendre et de saisir les vérités de la Parole de Dieu et de discerner les divers aspects de la vérité et les nuances de sens. Par la puissance de l'Esprit, il est capable d'exposer ces vérités et de les communiquer à d'autres. Beaucoup jouissent de la vérité pour eux-mêmes, mais ne sont pas aptes à aider les autres ou à leur faire saisir ce dont ils jouissent eux-mêmes. C'est là qu'intervient le don de docteur : exposer la vérité de façon claire et convaincante si bien que les affections des croyants en sont touchées, et qu'elle opère avec puissance dans leur âme.

Le docteur prend le temps d'étudier les Écritures ; il sait en appliquer les vérités correctement, « exposant justement la parole de la vérité » (2 Tim. 2:15). Il en montre les perfections, en expose les différents points et en explique les difficultés. Il se plaît à conduire les enfants de Dieu dans les choses profondes de sa Parole, et à y faire ressortir le caractère de Dieu. C'est le docteur qui fait face aux enseignements erronés, qui démasque les doctrines fausses et perverses, et qui ainsi sauvegarde et délivre les âmes. Et, comme Christ est le thème et le centre de toute l'Écriture et de toutes les vérités qu'elle contient, le docteur, divinement enseigné, contribuera toujours à l'exalter et à mettre en relief les gloires de sa personne et de son oeuvre. Tel est le caractère principal de son ministère.

Quel don précieux le Seigneur fait ainsi à son Assemblée ! Combien sont nécessaires ces dons de docteurs, et combien nous devrions lui en être reconnaissants ! Il affermit ainsi les siens dans la vérité, pour qu'ils ne soient plus « de petits enfants ballottés et emportés çà et là par tout vent de doctrine » (Éph. 4:14). Devant la prolifération des erreurs et des fausses doctrines, il nous convient de prier que Dieu suscite et stimule des docteurs, capables de présenter la vérité divine avec force et clarté, afin que les âmes soient gardées des enseignements étrangers et mauvais, et soient édifiées dans la foi. Prions également que ces dons faits à l'Église ne soient pas entravés par l'organisation des systèmes humains, pour qu'ils puissent librement exercer leur service reçu de Dieu, sous la seule direction de Christ, le Chef !

À notre époque de doctrines frelatées et perverses, il est grand besoin d'un ministère unissant évangile et enseignement pour affermir et délivrer les âmes qui ont été éveillées. On trouve un exemple d'un tel ministère dans l'épître aux Romains, où l'apôtre expose les principes de l'évangile à des croyants. Paul possédait plusieurs dons : il était apôtre, prophète, évangéliste, « docteur des nations » et pasteur véritable. Les paroles qu'il adressait à Barnabas, en Actes 15:36 : « Retournons maintenant visiter les frères par toutes les villes où nous avons annoncé la parole du Seigneur, pour voir comment ils vont » manifestaient le coeur d'un vrai pasteur et sont une bonne devise pour ceux qui prennent soin des brebis de Christ.

2.2.4 - Autres dons

Nous avons considéré en détail les cinq dons fondamentaux faits à l'Église : apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs et docteurs, selon Éphésiens 4:11. Ce sont là les dons essentiels, et nous pouvons nous attendre à ce que les trois derniers surtout soient maintenus jusqu'à ce que l'Église soit recueillie dans la gloire de la maison du Père (Éph. 4:13). Ce passage d'Éphésiens ne nous donne pas une liste complète des dons que Christ fait à son Église, mais ce sont les dons les plus importants. À la suite de cela, l'apôtre parle de tout le corps de Christ, qui « par chaque jointure du fournissement, produit, selon l'opération de chaque partie dans sa mesure, l'accroissement... » (v. 16). Tous les membres du corps ont quelque chose à donner pour l'édification du corps de Christ. Chacun et chacune ont leur place et leur service : l'un peut exhorter publiquement, tandis qu'un autre peut avoir une simple parole de sagesse, bien que ne se levant jamais devant tous. Si l'on doit tirer profit du service de chaque jointure et de chaque partie du corps, il faut que soient données la place et l'occasion pour l'exercice de tels ministères dans l'Église. Il n'est jamais question dans l'Écriture que soit établi le ministère d'un seul homme, qui entraverait le fonctionnement de l'ensemble (*).

(*) Soit qu'il exerce seul le service de la parole, soit qu'il en contrôle ou régule l'exercice.

Note du traducteur

Divers dons sont mentionnés en Romains 12:4-8 et 1 Corinthiens 12. Quelques-uns de ces dons sont, dans une certaine mesure, les mêmes que ceux mentionnés en Éphésiens 4, bien que sous des formes différentes. Les dons de prophétie, de service, d'enseignement, d'exhortation, de direction dont parle Romains 12, pourraient sans aucun doute être compris dans les dons de docteur et de pasteur d'Éphésiens. La « parole de sagesse » et la « parole de connaissance » mentionnées en 1 Corinthiens 12 comme données à certains par l'Esprit, peuvent être respectivement assimilées aux dons de pasteur et de docteur.

2.2.5 - Dons miraculeux

Les dons mentionnés en 1 Corinthiens 12, tels que les dons de guérison, l'opération de miracles, et diverses sortes de langues et interprétations des langues, sont ceux qui ont accompagné la venue du Saint Esprit sur la terre, le commencement de la prédication de l'Évangile et la naissance de l'Église. Il n'est promis nulle part qu'ils continueront jusqu'au retour de Christ comme les dons d'Éphésiens 4. En fait, selon 1 Corinthiens 13:8, les langues cesseront ; les verbes utilisés ne sont pas les mêmes pour les langues, les prophéties et la connaissance. Ces passages montrent que les deux derniers dons continueront jusqu'à ce que « ce qui est parfait » soit venu, c'est-à-dire jusqu'au retour de Christ (v. 8-10).

Dans la seconde partie du Nouveau Testament, il n'est guère parlé de miracles, et de moins en moins à mesure que le temps passe. Dans l'Ancien Testament, les miracles n'ont jamais été permanents ; c'était des événements exceptionnels ayant lieu au début d'une nouvelle oeuvre de Dieu. Ainsi ces opérations de miracles étaient des dons temporaires faits à l'Église à son début. Dans l'état actuel de désordre, de division et de rébellion, l'Esprit est contristé et ne peut pas agir librement en opérant des signes puissants qui mettraient un sceau extérieur sur une telle confusion. Nous n'ignorons pas que diverses personnes prétendent posséder aujourd'hui de tels dons, mais s'il y manque les vraies caractéristiques de l'oeuvre de l'Esprit, nous ne pouvons les accepter comme authentiques.

2.3 - Le serviteur et son ministère

Nous avons eu jusqu'ici devant nous les dons divers faits à l'Église par son chef glorifié. Nous allons voir maintenant le serviteur et son ministère ; mais avant d'aborder ce sujet, nous voulons rappeler aux lecteurs que nous considérons ce sujet du ministère dans « l'Assemblée du Dieu vivant » tel qu'il est révélé dans l'Écriture.

2.3.1 - Que dit l'Écriture ?

C'est bien la seule chose qu'ait à rechercher et à suivre l'enfant de Dieu obéissant qui désire faire la volonté de son Sauveur et Seigneur (Rom. 4:3). Quelles sont les directives du Seigneur à ce sujet ? Pour l'âme sincère et droite, l'obéissance à la Parole de Dieu est la chose primordiale : ce que le Seigneur a révélé comme sa volonté pour son peuple et son Église est ce qui doit se faire. À quelqu'un qui est soumis à la Parole de Dieu, peu importe ce que l'homme dit, pense ou fait. Avec Ésaïe autrefois, il déclare : « À la loi et au témoignage ! S'ils ne parlent pas selon cette parole, il n'y a pas d'aurore pour lui » (Es. 8:20).

Et nous croyons vraiment que le Seigneur nous a donné dans sa Parole des instructions et des enseignements clairs sur l'ordre dans son Assemblée et sur la conduite de ses serviteurs dans leur ministère aussi bien que dans tout autre domaine. Nous croyons que le Seigneur n'a rien laissé que nous ayons à choisir ou à régler nous-mêmes. Les Écritures indiquent le sentier et l'ordre pour l'Église et les serviteurs tout aussi nettement que le chemin du salut et toute autre vérité. À nous de l'y chercher et d'apprendre la pensée du Seigneur sur tout cela.

Le livre des Actes donne le tableau inspiré de l'Église apostolique, l'Église que Christ a bâtie ; dans les épîtres, celles de Paul en particulier, nous avons les instructions et les enseignements divins quant à l'ordre qui doit y régner et la façon dont elle doit se comporter dans ce monde. L'épître aux Corinthiens en particulier nous parle de l'ordre dans l'assemblée. Dans ces écrits apostoliques, le modèle divin est établi pour tout le temps de l'Église. Notre affaire est d'étudier ce modèle et de nous y conformer ; nous n'avons pas à

faire ce qui est commode ou ce que nous pensons être le mieux pour notre temps. Dans la construction du tabernacle, l'habitation de Dieu en Israël, Moïse avait été par trois fois exhorté à tout faire « selon le modèle qui t'en est montré sur la montagne » (Ex. 25:9, 40 ; 26:30). Cette même exhortation nous concerne aujourd'hui pour ce qui a trait à l'Église, qui est la maison de Dieu, pendant la période de la grâce. Que ce soit le désir sincère de l'auteur et du lecteur de s'en tenir constamment à cette ordonnance donnée dans la Parole de Dieu !

2.3.2 - Un seul Maître

Nous avons précédemment montré que le service spirituel public du prédicateur et du docteur doit être exercé par ceux-là seuls qui sont qualifiés et appelés par Christ à cette tâche, à temps partiel ou à temps complet, peu importe. Une ordination humaine et un choix personnel n'ont donc aucune place dans l'accomplissement de ce saint service. Il est aussi de toute importance que le serviteur de Christ se rappelle constamment qui l'a appelé et qualifié pour sa tâche. Il doit sans cesse garder à l'esprit le fait que Christ est son Chef vivant dans le ciel, qu'il doit servir sous ses ordres et n'être dirigé que par lui.

Le Seigneur a dit : « Un seul est votre conducteur, le Christ ; et vous, vous êtes tous frères » (Matt. 23:8). Il est donc de toute importance que le serviteur de Dieu reste libre pour servir son seul conducteur et chef et ne soit pas retenu sous un joug de servitude par des autorités et des systèmes religieux au sein desquels il est souvent empêché de faire ce que son Seigneur et Sauveur met devant lui. L'apôtre Paul nous donne à cet égard un bel exemple. Il ne reconnaissait au-dessus de lui aucun maître ni aucune autorité autre que Christ. Il dit qu'il n'a pas reçu son ministère de l'homme, mais du Seigneur (Gal. 1:10-20).

Quand le Seigneur donna mission à ses apôtres d'aller par le monde entier pour porter l'Évangile, il dit : « Toute autorité m'a été donnée dans le ciel et sur la terre » (Matt. 28:18), et il n'a jamais renoncé à cette autorité, ni ne l'a déléguée à qui que ce soit sur la terre, pape ou évêque, ou toute autre personne revêtue d'un titre prétentieux. Christ opère ici sur la terre par le Saint Esprit, qui est son seul vicaire ou représentant. Cela ressort nettement des écrits du Nouveau Testament : on n'y trouve aucun fondement pour des systèmes religieux où serait établi un chef ayant autorité sur les serviteurs de Christ et à l'égard duquel ces serviteurs se trouveraient dans une position subordonnée, comme on le voit dans le monde religieux d'aujourd'hui. Une telle autorité est, de la part de l'homme, une usurpation de l'autorité de Christ en ce qu'elle lui refuse sa place de Chef de son Église.

Nous avons tous à être soumis les uns aux autres, et les jeunes gens aux anciens, selon l'exhortation de Pierre (1 Pierre 5:5) et nous devons travailler en communion les uns avec les autres. Il doit aussi y avoir dans l'assemblée une discipline afin qu'une activité charnelle soit réfrénée, mais Christ seul a l'autorité sur ses serviteurs pour les diriger dans l'activité que Dieu leur a confiée. C'est lui qui les appelle à son service, leur confère des dons, les qualifie et les forme pour son oeuvre. Lui seul peut les conduire et leur montrer quand et où ils doivent servir, et quel message ils doivent délivrer. Personne n'a le droit de s'interposer entre le Maître de la moisson et ses serviteurs ou d'exercer une autorité sur eux. Même Paul, qui avait une autorité apostolique que nul ne possède aujourd'hui dans l'Église, et qui

pouvait envoyer ici et là pour telle ou telle activité Timothée ou Tite, appelés de Dieu pour travailler avec lui, ne cherchait pas à dominer sur Apollos ni à exiger qu'il aille à Corinthe. Il désirait qu'il y aille pour aider les frères, mais comme la volonté d'Apollos n'était pas du tout d'y aller à ce moment-là, il le laissait libre d'agir comme son Maître le dirigeait (1 Cor. 16:12).

Le serviteur de Christ, qui réalise que le Seigneur est son seul Maître et Chef, cherche donc toujours à plaire « à celui qui l'a enrôlé pour la guerre » (2 Tim. 2:4) et a fait de lui un serviteur du Sauveur crucifié ; il cherchera à faire la volonté de son Seigneur. Si quelqu'un est appelé à être le serviteur du Seigneur, comment peut-il se laisser engager comme serviteur d'un groupement chrétien ou d'une congrégation et faire ce que l'homme lui dit de faire ? Quand un homme est engagé, il devient serviteur de ceux qui l'engagent et doit leur plaire. Ne convient-il pas au serviteur de Christ de rester libre pour ne servir que son Maître, où que ce soit et de quelque manière que ce soit, selon les directives quotidiennes qu'il lui donne ? Certes oui. Une fois encore, l'apôtre Paul nous en est le noble exemple. Il écrivait aux Galates : « Est-ce que je cherche à complaire à des hommes ? Si je complaisais encore à des hommes, je ne serais pas esclave de Christ » (Gal. 1:10). En parlant d'eux-mêmes, les apôtres se nommaient « esclaves de Jésus Christ » (Rom. 1:1 ; 2 Pierre 1:1 ; Jude 1). Achetés au prix de son sang précieux, nous sommes exhortés à ne pas devenir « esclaves des hommes » (1 Cor. 7:23). Nous sommes appelés à servir les hommes dans l'amour, mais Christ est notre Maître.

2.3.3 - L'appel divin

L'appel à servir l'évangile, ou à faire paître le troupeau de Dieu, vient du Seigneur lui-même aussi véritablement aujourd'hui que lorsqu'il appela les apôtres ou suscita d'autres serviteurs pour présenter la Parole dans l'Église primitive (voir Éph. 4:11 ; Rom. 12:6-8 ; 1 Pierre 4:10). Déjà dans l'Ancien Testament, les vrais prophètes de l'Éternel étaient appelés par lui pour leur service. De ceux qui prophétisaient le mensonge en son nom, il disait : « Je ne les ai pas envoyés, et je ne leur ai pas commandé » (Jér. 14:14), paroles qui sont certainement vraies aujourd'hui à l'égard de nombreux faux docteurs et prédicateurs.

Mais tout vrai serviteur de Christ sera pleinement conscient en son âme de l'appel divin au service. Le Saint Esprit travaille dans les coeurs de ceux dont le Seigneur désire faire ses serviteurs. Ils réalisent cet appel dans leur âme, leur coeur est travaillé et préparé à répondre au commandement divin. On trouve de nombreux exemples d'un tel appel divin dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, que le lecteur qui s'y intéresse peut considérer avec profit (voir Es. 6 ; Jér. 1 ; Marc 1:16-20 ; 3:13-14 ; Actes 9 et 22 entre autres).

S'il n'y a pas ces exercices de coeur, produits par le Saint Esprit, s'il n'y a pas la conviction de l'appel divin et en quelque mesure le don pour répondre à cet appel, aucun chrétien ne devrait se risquer dans un service public pour Christ. Car ce n'est pas à nous de choisir notre place ou notre travail dans le Corps de Christ ; cette prérogative n'appartient qu'au Seigneur. À chacun de nous individuellement de rechercher sa volonté et de nous tenir à la place qui nous est assignée. Si quelqu'un sort pour prêcher ou enseigner sans être appelé par Dieu pour ce saint service, il n'aura pas le soutien de Dieu et se trouvera tôt ou tard arrêté, ou

sans fruit dans l'oeuvre du Seigneur. Ceux que le Seigneur appelle, il les forme et les qualifie pour le service et, sans cette formation divine, il ne peut y avoir de ministère rempli correctement.

La nature et la sphère de l'appel à un ministère public peuvent être fort différentes. Le Maître de la moisson montrera clairement à tout serviteur qui s'attend à lui, où, comment et dans quelle mesure il l'appelle à servir. L'un peut être appelé à travailler autour de lui, un autre à voyager ici et là dans son pays, un autre encore dans de lointaines terres païennes.

C'est une erreur de penser qu'on ne peut avoir un emploi séculier pour gagner sa vie et être en même temps serviteur de Christ, ou que seuls ceux qui consacrent tout leur temps à l'oeuvre du Seigneur sont ses serviteurs. On ne trouve rien dans l'Écriture quant à une division des chrétiens en deux catégories : le « clergé officiel » et « les laïcs », comme il est courant aujourd'hui, ou quant à la pensée que le ministère est une sorte de profession honorable que l'on peut choisir comme gagne-pain, au même titre que les autres métiers. C'est plutôt un saint appel et un service reçu d'en haut, que l'on accomplit comme un travail d'amour pour Christ, en dépendant de lui pour les besoins matériels. S'il est vrai d'un côté que « l'ouvrier est digne de son salaire » (1 Tim. 5:18), et que « ceux qui annoncent l'évangile » doivent « vivre de l'évangile » (1 Cor. 9:14), nous avons par ailleurs l'exemple de Paul, le grand apôtre, qui travaillait nuit et jour à faire des tentes et à prêcher l'évangile, pour n'être à charge à personne (Actes 18:3-4 ; 1 Thess. 2:9).

Nous aimerions citer à cet égard les sérieuses paroles de C.H. Mackintosh : « Nous sommes persuadés que, en règle générale, il vaut mieux que chacun gagne sa vie par un travail manuel ou intellectuel, et en même temps prêche et enseigne, s'il en a reçu le don. Il y a, incontestablement, des exceptions à cette règle. Certains sont de façon si nette appelés, qualifiés, employés et soutenus par Dieu qu'il ne peut y avoir d'hésitation possible quant à leur chemin. Leurs mains sont tellement occupées, leur temps si rempli par leur ministère oral ou écrit et leur enseignement en public et de maison en maison qu'il leur serait absolument impossible de se charger de ce qu'on appelle un travail séculier — bien que je n'aime pas cette expression. De tels serviteurs doivent continuer avec Dieu, regarder à lui, et il les soutiendra sans défaillance jusqu'à la fin ».

2.3.4 - Préparation et formation

Le serviteur n'a donc qu'un seul Maître et est appelé par Dieu ; nous pouvons maintenant nous occuper de sa préparation et de sa formation en vue du service pour Christ. Ici encore, ce sont les Écritures qui doivent être notre seul guide, et non pas les opinions des hommes ou les coutumes et pratiques du monde religieux de notre temps.

2.3.4.1 - Le suivre

Quand Jésus voulut appeler douze apôtres comme serviteurs pour continuer sa grande oeuvre, il descendit vers la mer de Galilée, vit Simon, André, Jacques et Jean et les appela à laisser leur travail de pêcheurs : « Venez après moi, et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes » (Marc 1:17). Il choisit d'humbles pêcheurs, illettrés et démunis, et les appela à le suivre, leur promettant qu'il ferait d'eux des instruments qu'il pourrait employer dans l'oeuvre merveilleuse du salut des âmes. Il les préparerait et les formerait pour ce travail en les attachant chaque jour à lui, en faisant d'eux ses compagnons pour qu'ils apprennent de lui. Il leur enseignerait tout ce dont ils auraient besoin et ferait d'eux de vrais gagnants d'âmes pour lui.

Marc 3:14 nous dit aussi : « Il en établit douze pour être avec lui, et pour les envoyer prêcher ». La communion avec Jésus Christ est ce qui seul peut préparer et former pour son service tout serviteur de Christ qui a reçu de lui un don et un appel. Dans l'intimité de la chambre, il trouve Christ par la prière et la méditation de sa Parole, et il y apprend bien des choses. De ce lieu solitaire, il peut sortir dans l'énergie de l'Esprit qui habite en lui pour être un témoin de Christ devant les hommes. C'est Lui le grand éducateur, et nul n'enseigne comme Lui. Il sait quelles leçons chaque serviteur doit apprendre et il sait comment préparer et qualifier chacun pour le service spécial qui sera le sien dans le Corps de Christ.

2.3.4.2 - L'école de l'expérience pratique

Les dons sont conférés par le Seigneur à ceux qu'il appelle, mais ces dons ont à être affermis et développés, et l'école de Dieu opérera cette longue et régulière croissance. Quand le Seigneur appelle quelqu'un à son service, il le met à son école, et se charge lui-même de sa formation, par des moyens, des circonstances et des instruments divers, qu'il garde sous son contrôle. Dieu désire aussi qu'à son école, nous apprenions l'un de l'autre, que nous tirions profit de l'expérience des autres. C'est là l'école de l'expérience pratique, que le serviteur ne quitte jamais ; il ne cesse de servir et d'apprendre dans la communion avec son Maître, le plus patient, le plus bienveillant, le meilleur pédagogue qui soit pour enseigner ceux qui enseignent. Il y sert et travaille pour le Seigneur tout en apprenant et il apprend tout en servant. La pratique s'y allie à la théorie, et la vérité s'apprend par le coeur aussi bien que par la tête — il doit toujours en être ainsi.

Cette école pratique est la seule formation que Dieu approuve pour les serviteurs de Christ, la seule que l'on trouve dans la Bible ; et c'est encore aujourd'hui la seule qui puisse préparer et qualifier valablement ses ouvriers. Aucune école organisée par l'homme ne peut dispenser un enseignement meilleur que celui que Dieu donne à ses serviteurs. Il n'y a pas d'instruction comparable à celle que l'on reçoit aux pieds du Maître et dans le contact quotidien avec les âmes.

2.3.4.3 - Dieu choisit

Dieu choisit ses serviteurs dans toutes les classes de la société et parmi tous les métiers pour atteindre les gens de toutes conditions. Il les prend juste avec leur bagage d'instruction et

d'expérience, et fait le reste par son Esprit et sa Parole. On voit cela et dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau. Il prend Moïse, instruit dans toute la sagesse des Égyptiens, dans le palais, et l'envoie derrière le désert où il le forme à son école durant quarante ans pendant qu'il fait paître les troupeaux. Après quoi, il lui confie sa mission. Gédéon battait le froment quand Dieu l'appela à son service. David est pris d'entre les parcs, Elisée dans le champ qu'il laboure ; Esdras était un scribe versé dans la loi de Moïse ; Saul de Tarse, homme de grand savoir et ayant une haute position dans le judaïsme, est amené aux pieds de Jésus, et de là, après un temps de solitude en Arabie, il est envoyé au service du Seigneur Jésus Christ.

Si nous laissons Dieu appeler et former ses serviteurs, nous aurons un ministère établi sur des bases divines, des ouvriers venant de toutes les classes de la société, de la plus haute à la plus humble, et préparés pour atteindre des gens de tous caractères et de toutes conditions, sans l'aide d'aucun institut théologique. Nous aurons des gens très instruits exposant la Parole étudiée à genoux, et des gens sans culture qui délivreront le même message en un langage plus rude, mais avec puissance.

Jérémie 1:5 et Galates 1:15-16 montrent que Dieu choisit et appelle ses serviteurs avant même leur naissance. Ainsi donc, il façonne le vase pour le but qu'il se propose, et dispose toutes les circonstances de son existence ultérieure. Toute la trame de sa vie est réglée d'avance par Dieu pour le préparer et le former en vue du rôle auquel il l'appellera, alors qu'il est encore peut-être inconverti et ignorant de son appel céleste. L'apôtre Paul en est un exemple : voilà un homme d'un caractère naturel tout à fait remarquable ; avant sa conversion, il bénéficia d'une formation extraordinaire, il acquit une somme de connaissances exceptionnelle, tous avantages providentiellement donnés par Dieu pour le qualifier en vue du service spécial qu'il lui confierait dans son Assemblée.

2.3.4.4 - Étude de la Parole

Les instructions de Paul au jeune serviteur Timothée montrent ce qui est primordial pour un serviteur de Jésus Christ : « Attache-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement... Occupe-toi de ces choses ; sois-y tout entier, afin que tes progrès soient évidents à tous. Sois attentif à toi-même et à l'enseignement ; persévère dans ces choses » (1 Tim. 4:13-16). « Considère ce que je dis ; car le Seigneur te donnera de l'intelligence en toutes choses... Étudie-toi à te présenter approuvé à Dieu, ouvrier qui n'a pas à avoir honte, exposant justement la parole de la vérité... Dès l'enfance tu connais les saintes lettres, qui peuvent te rendre sage à salut par la foi qui est dans le Christ Jésus. Toute écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et parfaitement accompli pour toute bonne oeuvre » (2 Tim. 2:7, 15 ; 3:15-17).

Ce qui rendra tout serviteur ayant reçu un don du Seigneur, propre pour son oeuvre, c'est une connaissance approfondie des Écritures enseignées par le ministère du Saint Esprit, jointe à une marche sainte dans la vérité et à l'expérience dans le service. Le serviteur a besoin d'étudier et de méditer la Parole, et non pas les ouvrages de théologie ou autres

choses semblables. Remarquons-le, c'est en prenant garde à la Parole que l'homme de Dieu sera rendu accompli et parfaitement accompli pour toute bonne oeuvre.

2.3.4.5 - Nécessité de la séparation

Un autre point à remarquer en rapport avec notre sujet, se trouve en 2 Timothée 2:19-21 : il faut se retirer de l'iniquité. « Si donc quelqu'un se purifie de ceux-ci (les vases à déshonneur), il sera un vase à honneur, sanctifié, utile au maître, préparé pour toute bonne oeuvre ». C'est là un point capital pour qui veut se préparer vraiment pour le service du maître : l'obéissance à la vérité de Dieu et la séparation de tout ce qui est contraire à sa Parole. On ne peut espérer être enseigné de Dieu ou employé à son service tout en restant en communion avec ce que l'on sait être mal. Considérez bien cela, cher lecteur chrétien.

La parabole des talents, en Matthieu 25:14-30, nous présente un autre principe important en rapport avec le service. « À chacun qui a, il sera donné, et il sera dans l'abondance ; mais à celui qui n'a pas, cela même qu'il a lui sera ôté » (v. 29). Le Seigneur montre ici que celui qui a fidèlement fait fructifier ses talents a reçu davantage, tandis que celui qui n'a pas utilisé le sien se l'est vu retirer. Quand nous employons la capacité et la connaissance des choses divines que le Seigneur nous a données, il nous confie davantage, pour le mettre à son service. Ainsi, le serviteur fait des progrès à l'école de Dieu, et ces progrès le rendent encore plus utile.

C'est là, nous en sommes persuadés, la façon dont Dieu prépare et forme ses serviteurs, comme beaucoup en ont fait l'expérience.

2.3.5 - Ordination

On pense et on enseigne couramment dans le monde religieux que celui qui désire être serviteur de Jésus Christ doit d'abord être préparé dans une école ou un institut avant d'être ordonné (c'est-à-dire nommé et investi de fonctions sacerdotales) par une autorité religieuse humaine. Il devient ainsi un ministre consacré, pleinement compétent et dûment mandaté pour remplir les charges du saint ministère dans l'église. Sans cette ordination officielle reçue d'un homme, nul n'est, selon l'enseignement théologique courant, un ministre pleinement qualifié et ne peut être autorisé à accomplir les services qui incombent à un serviteur dûment reconnu, comme administrer le baptême et distribuer la cène.

Mais « que dit l'Écriture ? » C'est ce que nous avons à nouveau à rechercher. Qu'est-ce que la Parole de Dieu enseigne sur ce point-là ? Tel doit être notre principal souci. Qu'importe ce que l'homme dit ou pense, quels que soient son savoir ou sa prétention à l'autorité.

2.3.5.1 - C'est Dieu qui établit

Nous avons cité précédemment, en considérant la préparation et la formation des serviteurs, Jérémie 1:5 et Galates 1:15-16, versets qui montrent que Dieu choisit ses serviteurs avant leur naissance et les prépare à partir de ce moment-là. Nous reprenons ces passages en rapport avec le sujet de la consécration.

Jérémie dit : « La parole de l'Éternel vint à moi, disant : Avant que je te forme dans le ventre de ta mère, je t'ai connu, et avant que tu sortes de son sein, je t'ai sanctifié, je t'ai établi prophète pour les nations » (Jér. 1:4-5). Et Paul dit dans l'épître aux Galates : « L'évangile qui a été annoncé par moi n'est pas selon l'homme. Car moi, je ne l'ai pas reçu de l'homme non plus, ni appris, mais par la révélation de Jésus Christ... Mais quand il plut à Dieu, qui m'a mis à part dès le ventre de ma mère et qui m'a appelé par sa grâce, de révéler son Fils en moi, afin que je l'annonce parmi les nations, aussitôt, je ne pris pas conseil de la chair ni du sang » (Gal. 1:11, 12, 15, 16).

En 1 Timothée 1:12, Paul rend grâce à Dieu de l'avoir établi dans le service, et en 2 Timothée 1:8-11, il parle du salut, de l'appel et de « l'évangile, pour lequel moi j'ai été établi prédicateur et apôtre et docteur des nations ». Pareillement, en ce qui concerne les douze apôtres, Marc 3:14 déclare qu'ils ont été établis, qu'ils ont reçu autorité et qu'ils ont été envoyés par Jésus lui-même.

Ces versets affirment donc clairement que c'est Dieu lui-même qui appelle et établit dans le ministère. Paul déclare sans équivoque que l'évangile qu'il prêchait et le ministère de docteur qui lui avait été confié n'étaient pas selon l'homme, ni reçus de l'homme, pas même des apôtres qui avaient été avant lui. Si donc Paul a été appelé et établi par Dieu et s'il n'a pas reçu son ministère des apôtres qui l'ont précédé, comment ceux-ci ou qui que ce soit d'autre auraient-ils pu l'ordonner ? Et quel besoin aurait-il eu — et qui que ce soit après lui — d'une ordination ou d'une autorité humaine, alors que Dieu, l'autorité suprême, l'avait appelé, établi, qualifié et enseigné ?

2.3.5.2 - Pas d'ordination humaine

L'Écriture ne parle ni d'ordination ni d'autorisation humaine pour Paul, pas plus que pour aucun autre prophète ou prédicateur, que ce soit dans l'Ancien Testament ou dans le Nouveau. Bien plus, Paul dit même que lorsque Dieu l'appela, il ne prit conseil de personne, ni ne monta à Jérusalem pour y recevoir, pour ainsi dire, l'aval et l'autorisation des apôtres qui s'y trouvaient.

Et le même principe que nous voyons agir chez Paul et d'autres dans le livre des Actes demeure vrai aujourd'hui. Si Dieu établit, c'est l'autorité suprême et suffisante. Car si Christ a donné à quelqu'un un don à employer à son service, s'il a appelé et établi son serviteur, celui-ci serait en vérité infidèle s'il allait vers une quelconque organisation humaine pour demander la permission d'exercer son don ou s'il ne l'exerçait pas sans avoir cette approbation. Avec le don vient la responsabilité de l'utiliser, et recevoir un appel de Dieu entraîne l'obéissance à cet appel. Certes, il faut toujours que les faits montrent qu'il y a bien eu don et appel. Ceux qui sont spirituels discernent aisément si, oui ou non, quelqu'un a

reçu un don et est appelé de Dieu, et ils encourageront ou dissuaderont, selon le cas, celui qui le déclare.

2.3.5.3 - Recommandation et communion

Nous lisons en Actes 13:1-4 qu'il y avait à Antioche, dans l'assemblée, des prophètes et des docteurs ; les noms de cinq d'entre eux nous sont donnés ; et « comme ils servaient le Seigneur et jeûnaient, l'Esprit Saint dit : Mettez-moi maintenant à part Barnabas et Saul, pour l'oeuvre à laquelle je les ai appelés. Alors, ayant jeûné et prié, et leur ayant imposé les mains, ils les laissèrent aller. Eux donc, ayant été envoyés par l'Esprit Saint, descendirent à Séleucie ».

Ce passage signifie-t-il que Barnabas et Saul étaient maintenant ordonnés pour le ministère ? Tous deux étaient depuis des années activement engagés dans le service du Seigneur ; ils avaient précédemment passé plus d'une année à Antioche, enseignant le peuple et affermissant les croyants. Combien il serait absurde de penser que cette jeune assemblée aurait maintenant le pouvoir de les ordonner ou de faire d'eux des apôtres ! Il n'est certainement pas du tout question d'ordination ici.

Que faut-il donc voir dans le jeûne, les prières et l'imposition des mains sur Barnabas et Saul ? On trouve déjà cette pratique en Genèse dans le cas d'un père ou d'un grand-père posant ses mains sur les enfants. C'était un geste par lequel quelqu'un, conscient d'être assez près de Dieu pour pouvoir compter sur sa bénédiction, lui recommandait une personne. Cette pratique était pareillement courante dans le Nouveau Testament sans qu'elle prétende aucunement conférer quelque grâce pour un service. Dans notre passage d'Actes 13, c'était un heureux et solennel témoignage de communion avec ces serviteurs honorés du Seigneur dans le travail missionnaire particulier auquel le Saint Esprit les avait appelés. Aussi bien Actes 14:26 exprime clairement le sens réel de cet acte ; nous y lisons que, plus tard, « ils se rendirent par mer à Antioche, d'où ils avaient été recommandés à la grâce de Dieu pour l'oeuvre qu'ils avaient accomplie ».

Recommandation des serviteurs de Dieu et communion avec eux dans le service, telle est donc la vraie pensée exprimée en Actes 13:1-4. L'Écriture donne un précédent et un principe qui demeurent pour nous aujourd'hui, et que nous devrions observer. Tout serviteur, appelé et qualifié par Christ, devrait avoir la recommandation, la communion et les prières des croyants de son assemblée locale, lorsqu'il sort pour le service du Seigneur, auquel le Saint Esprit l'a appelé. Tout devrait être en ordre, pour que ses frères puissent le recommander pour l'oeuvre du Seigneur, et la communion des chrétiens et de l'Église en tout autre lieu. Tel est l'ordre scripturaire et divin pour ce qui concerne le serviteur de Christ et son ministère, alors que l'ordination n'a rien de scripturaire. Ainsi sont évités les dangers opposés, l'indépendance et le désordre dans l'église d'une part, et le système clérical, qui établit son autorité par l'ordination, d'autre part.

2.3.5.4 - Le cas particulier de Timothée

Avant d'en terminer sur ce sujet, il nous faut dire un mot du cas particulier de Timothée ; l'imposition des mains de l'apôtre avait eu pour lui un effet tout particulier. Nous citons ici W. Kelly : « Timothée avait à l'avance été désigné pour le service auquel le Seigneur l'appelait (1 Tim. 4:14 ; 2 Tim. 1:6). Enseigné par cette prophétie, l'apôtre pose les mains sur lui et lui confère, directement de la part du Saint Esprit, une puissance correspondant au service spécial qu'il aurait à accomplir. En même temps que l'apôtre, les anciens qui se trouvaient là posent aussi leurs mains sur lui. Mais il y a une différence dans le mot que l'Esprit de Dieu emploie, qui montre que la communication du don ne dépendait, quant à l'énergie efficace, en aucune manière des anciens, mais de l'apôtre seul. Quand il est parlé des anciens, c'est la préposition « meta » qui est employée, indiquant l'association ; quand l'apôtre parle de lui-même, c'est la préposition « dia », indiquant le moyen. Seul un apôtre pouvait communiquer un tel don. Jamais nous ne voyons des anciens conférer ainsi un don ; il ne leur appartenait, ni de communiquer des capacités spirituelles, ni de revêtir quelqu'un d'une charge. C'était une prérogative apostolique... mais qui peut faire cela aujourd'hui ? »

Le lecteur intéressé peut aussi considérer le cas de Judas et Silas en Actes 15:22-34, et celui d'Apollos en Actes 18:24-28. Leur service à eux aussi a été profitable sans qu'ils aient reçu une ordination humaine.

En terminant ce sujet, considérons 1 Pierre 4:10, qui contient une instruction bénéfique pour le serviteur de Christ. Ce passage expose la simplicité remarquable de l'ordre divin pour l'exercice du ministère : « Suivant que chacun de vous a reçu quelque don de grâce, employez-le les uns pour les autres, comme bons dispensateurs de la grâce variée de Dieu. Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme oracle de Dieu ; si quelqu'un sert, qu'il serve comme par la force que Dieu fournit, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus Christ, à qui est la gloire et la puissance, aux siècles des siècles ! Amen ».

2.3.6 - Titres flatteurs

Étroitement lié à l'ordination par l'homme, est le fait d'adjoindre un titre flatteur au nom de la personne ordonnée : « Révérend », « Père », etc. Puisque cette pratique a une telle extension dans la chrétienté, il nous faut pareillement l'examiner à la lumière de l'Écriture.

Il est certain que la Parole de Dieu enseigne que les serviteurs de Christ doivent être estimés et honorés. « Or nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent, et de les estimer très-haut en amour à cause de leur oeuvre » (1 Thess. 5:12, 13). Selon l'exhortation de 1 Timothée 5:17, il faut que même « les anciens qui président dûment soient estimés dignes d'un double honneur, spécialement ceux qui travaillent dans la parole et dans l'enseignement ». Mais nulle part, il n'y a la moindre suggestion que ceux qui travaillent ainsi aient à être appelés « Révérend », etc. Nous ne devons pas leur montrer l'estime et l'honneur que nous leur portons en leur donnant un titre qui n'appartient qu'à Dieu. Ce serait manquer de révérence envers lui et certainement lui déplaire, à lui à qui appartiennent tout honneur et toute gloire.

Dieu a parlé de Moïse en ces termes : « Moïse... est fidèle dans toute ma maison » (Nomb. 12:7). N'est-ce pas là un grand honneur, être appelé par Dieu : « mon serviteur » ! Pareillement les apôtres parlent d'eux-mêmes comme « tes esclaves » en adressant leur prière à Dieu (Actes 4:29). Et en Philippiens 1:1, Paul et Timothée se nomment « esclaves de Jésus Christ ». C'est certainement là un honneur suffisant.

Le Seigneur disait à ses disciples : « Ne soyez pas appelés : Rabbi (*) ; car un seul est votre conducteur, le Christ ; et vous, vous êtes tous frères. Et n'appellez personne sur la terre votre père ; car un seul est votre père, celui qui est dans les cieux. Ne soyez pas non plus appelés conducteurs ; car un seul est votre conducteur, le Christ. Mais le plus grand de vous sera votre serviteur » (Matt. 23:8-11). Ces paroles sont certainement assez claires pour faire refuser tous les titres qu'on adjoint aujourd'hui aux noms des serviteurs.

(*) Rabbi : maître qui enseigne.

2.3.7 - Soutien matériel

Comment doit-il être pourvu aux besoins matériels du serviteur du Seigneur dans son travail pour le Maître ? C'est là une question très pratique, qui préoccupe tout vrai serviteur un jour ou l'autre. Il est bien certain que la Parole de Dieu donne aussi d'importants principes et instructions concernant cet aspect du service.

Rappelons tout d'abord ce sur quoi nous avons maintes fois insisté à propos du ministère dans l'Église : Christ en est la tête vivante ; la qualification pour le service vient de lui ; c'est lui qui appelle le serviteur et il est, lui seul, le Maître pour lequel le service doit être accompli. Le Seigneur lui-même engage ses ouvriers et les envoie dans sa vigne ; ils sont les « serviteurs de Jésus Christ », comme nous venons de le voir.

2.3.7.1 - Regarder au Maître

Quand il aura clairement saisi ces choses dans son âme, le serviteur sera soutenu, dans la noblesse de la foi, par la pensée fortifiante et la conscience qu'il est l'ouvrier du Seigneur Jésus Christ ; la question du soutien matériel dont il a besoin dans l'oeuvre du Seigneur deviendra simple et tout à fait claire. Il fera alors ce que font tous les serviteurs : ils regardent au maître qu'ils servent pour leur salaire ; le maître peut employer qui il veut pour le leur donner. Ainsi, si quelqu'un est véritablement un serviteur de Christ, il regardera à Christ pour tous ses besoins. Son affaire est de servir le Seigneur. L'affaire du Seigneur est de s'occuper de son serviteur. De fait, il en a fait la promesse certaine, et il emploiera l'intermédiaire de son choix pour prendre soin de ses serviteurs et les récompenser de leurs travaux dans sa vigne.

Le sentier du serviteur est ainsi un sentier de dépendance et de foi en son Seigneur et Maître pour son soutien matériel. Il n'a pas même à dépendre de ceux qui sont au Seigneur, encore moins des inconvertis. Bien que le Seigneur puisse se servir des siens comme instruments pour pourvoir aux besoins des ouvriers, ceux-ci doivent toujours regarder au Seigneur seul. « Mais toi, mon âme, repose-toi paisiblement sur Dieu ; car mon attente est en lui » (Ps. 62:5), telle est toujours l'attitude de la vraie foi. Il a dit : « L'argent est à moi, et l'or est à moi » (Aggée 2:8) et « Tout animal de la forêt est à moi, les bêtes sur mille montagnes... le monde est à moi, et tout ce qu'il contient » (Ps. 50:10, 12). Ainsi, c'est peu de chose pour Dieu de faire face aux besoins de ses serviteurs, comme beaucoup en ont fait l'heureuse expérience pendant des années.

Le Seigneur a dit à ses disciples : « Ne soyez pas en souci pour la vie, de ce que vous mangerez ; ni pour le corps, de quoi vous serez vêtus... n'en soyez pas en peine... votre Père sait que vous avez besoin de ces choses ; mais recherchez son royaume, et ces choses vous seront données par-dessus » (Luc 12:22, 29-31). Si quelqu'un emploie son temps et sa force dans un service fidèle pour le Seigneur, celui-ci lui montrera que toute promesse de sa bouche est sûre et digne de confiance. Telle a été l'expérience bénie de tout serviteur parti en remettant tout au Seigneur par la simple foi.

Quand Pierre a dit : « Voici, nous avons tout quitté et nous t'avons suivi ; que nous adviendra-t-il donc ? » Jésus a répondu : « Quiconque aura quitté maison, ou frères, ou soeurs, ou père, ou mère, ou femme, ou enfants, ou champs, pour l'amour de mon nom, en recevra cent fois autant, et héritera de la vie éternelle » (Matt. 19:27, 29). Le Seigneur ne sera le débiteur de personne. C'est un Maître fidèle et plein de grâce qui récompense même pour le don d'une coupe d'eau froide fait en son nom. Personne ne le sert jamais sans en recevoir une compensation.

2.3.7.2 - Travail d'amour et oeuvre de foi

Mais le service doit toujours être un « travail d'amour » (1 Thess. 1:3) accompli, non « pour un gain honteux, mais de bon gré » (1 Pierre 5:2). Paul pouvait dire : « Je n'ai convoité ni l'argent, ni l'or, ni la robe de personne. Vous savez vous-mêmes que ces mains ont été employées pour mes besoins et pour les personnes qui étaient avec moi » (Actes 20:33-34). Et encore : « Je ne cherche pas vos biens, mais vous-mêmes » et nous faisons « toutes choses, bien-aimés, pour votre édification » (2 Cor. 12:14, 19). Le vrai serviteur de Christ ne travaille pas pour de l'argent, ni pour gagner sa vie ; il se dépense par amour pour le Seigneur et pour les âmes précieuses, recherchant leur bénédiction et non pas leurs biens, se confiant au Seigneur pour ses besoins et ceux de sa famille, acceptant avec reconnaissance tout ce qui lui est donné comme venant du Seigneur qu'il sert. Quelqu'un dont le coeur est ainsi plein d'amour et de foi n'aura nul besoin de se mettre au service de l'homme, ni de s'engager pour un salaire convenu, reçu en retour de certains services. Étreint par l'amour de Christ, il abondera toujours plus dans l'oeuvre du Seigneur, les yeux fixés sur son Sauveur et Maître qui a promis de subvenir à tous ses besoins.

Il est important également de noter ce que Paul écrivait aux Corinthiens au sujet de son service. « Malheur à moi si je n'évangélise pas. Car, si je fais cela volontairement, j'en ai un

salaires... Quel est donc mon salaire ? C'est que, en évangélisant, je rends l'évangile exempt de frais » (1 Cor. 9:16-18). Tel devrait être le but de tout prédicateur de l'évangile : présenter, sans qu'il y ait quelque chose à payer, le don gratuit de Dieu, la vie éternelle dans le Christ Jésus. Si l'on fait une collecte après la prédication, en invitant les gens à donner, inconvertis aussi bien que croyants, l'évangile n'est pas exempt de frais. Aux jours de Jean, les frères étaient sortis pour le nom de Christ, « ne recevant rien de ceux des nations » (3 Jean 7). On ne compte pas sur les inconvertis pour qu'ils donnent pour l'oeuvre du Seigneur ; les croyants doivent le faire librement et joyeusement.

2.3.7.3 - Responsabilité des chrétiens

Nous avons jusqu'ici considéré le sentier de foi du serviteur et sa confiance dans le Seigneur pour ses besoins matériels. Il y a pourtant un autre côté, à savoir la responsabilité et le privilège de ceux qui sont au Seigneur : donner de leurs biens pour son oeuvre et pour l'entretien de ses serviteurs, et servir ceux qui les servent. Le serviteur compte sur le Seigneur pour ses besoins, et le Seigneur compte sur ceux qui lui appartiennent pour pourvoir à ces besoins d'une manière simple et pratique. Quelques passages de l'Écriture nous présenteront ce côté de notre responsabilité.

Maintes fois dans l'Ancien Testament, les Israélites étaient exhortés à apporter leurs dîmes et leurs offrandes volontaires à l'Éternel et à se souvenir du Lévite qui était entièrement au service de Dieu (voir Deut. 12). Dans 1 Corinthiens 9:7-14, Paul parle du droit qu'a le serviteur d'avoir part aux biens matériels. « Si nous avons semé pour vous des biens spirituels, est-ce beaucoup que nous moissonnions de vos biens charnels ?... Ne savez-vous pas que ceux qui s'emploient aux choses sacrées mangent de ce qui vient du temple ; que ceux qui servent à l'autel ont leur part de l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'évangile, de vivre de l'évangile ». Nous sommes de même exhortés en Galates 6:6 : « Que celui qui est enseigné dans la parole fasse participer à tous les biens temporels celui qui enseigne ». En Luc 10:7, le Seigneur dit à ses disciples : « Demeurez dans la même maison, mangeant et buvant de ce qui vous sera offert de leur part ; car l'ouvrier est digne de son salaire » (voir aussi 1 Tim. 5:18). Ses serviteurs ont droit aux dons qui leur sont faits. En 1 Corinthiens 16:2, nous lisons : « Que chaque premier jour de la semaine chacun de vous mette à part chez lui, accumulant selon qu'il aura prospéré ». Ainsi le Seigneur exhorte les siens à s'intéresser à son oeuvre par des dons réguliers, personnels et proportionnés à leurs ressources.

2.3.8 - Puissance pour le ministère

Avant d'en terminer avec ce sujet : « Le serviteur et son ministère », il nous faut dire un mot sur la puissance nécessaire pour l'exercer. Nous avons insisté sur la nécessité d'avoir reçu un don du Seigneur pour le service, mais la simple possession d'un don ne suffit pas. Il faut une puissance pour le rendre efficace. Elle se trouve dans le Saint Esprit, qui habite tout croyant.

La puissance n'est pas dans l'éloquence ou l'art oratoire qui tient un auditoire sous son charme. C'est la puissance de Dieu opérant dans un vase humain et agissant sur les coeurs. C'est de cette puissance divine que l'apôtre Paul dépendait. « Ma parole et ma prédication n'ont pas été en paroles persuasives de sagesse, mais en démonstration de l'Esprit et de puissance » (1 Cor. 2:4).

Ainsi, pour qu'un ministère soit fructueux, le serviteur doit dépendre étroitement du Saint Esprit pour être guidé et pour que force opérante soit donnée à sa parole. Il faut pour cela que l'Esprit ne soit pas contristé en lui, et que le serviteur soit tenu dans un profond exercice de prière et de jugement de soi-même. Il doit abandonner instruction et capacité aux pieds du Seigneur et, vase vide, s'attendre à lui pour être rempli et utilisé par l'Esprit. Alors il y aura certainement de la puissance pour annoncer les richesses insondables du Christ. Un tel ministère, donné par Christ et utilisé par l'Esprit, est assurément tout ce dont a besoin l'Assemblée de Dieu en tout temps.

En rapport avec cela, nous aimerions mettre devant le lecteur les lignes suivantes de C.H. Mackintosh :

« Le vrai secret de tout ministère est la puissance spirituelle ; non pas le génie de l'homme, ou l'intelligence de l'homme, ou l'énergie de l'homme ; mais simplement la puissance de l'Esprit de Dieu. Cela était vrai du temps de Moïse (Nomb. 11:14-17) et c'est vrai aujourd'hui. « Ni par force, ni par puissance, mais par mon Esprit, dit l'Éternel des armées » (Zach. 4:6). Il est bon qu'aucun serviteur n'oublie jamais cela. Son coeur en sera soutenu et son ministère en recevra une fraîcheur continuelle.

« Un ministère qui découle d'une dépendance constante de l'Esprit Saint ne peut jamais devenir stérile. Si un homme tire sur ses propres ressources, il les épuisera bientôt. Qu'importent ses capacités, ou l'étendue de ses connaissances, ou la variété de ses sources ; si son ministère ne tire pas son origine et sa puissance du Saint Esprit, il ne manquera pas tôt ou tard de perdre sa fraîcheur et son efficacité.

« Combien il est donc important que tous ceux qui servent, que ce soit dans l'Évangile ou dans l'Assemblée de Dieu, s'appuient continuellement et exclusivement sur la puissance du Saint Esprit ! Lui sait ce dont les âmes ont besoin, et il peut y répondre. Mais il faut compter sur lui et le laisser se servir de nous. Il ne s'agit pas de s'appuyer en partie sur soi-même et en partie sur l'Esprit de Dieu. S'il y a quelque mesure de confiance en soi, cela se montrera bientôt. Nous devons absolument être vidés de tout ce qui appartient au moi si nous voulons être les vases du Saint Esprit.

« Ce n'est pas — faut-il le dire ? — qu'il ne doive y avoir une grande diligence et une sainte application pour étudier la Parole de Dieu et également pour entrer dans les exercices, les épreuves, les combats et les difficultés diverses que rencontrent les âmes. Tout au contraire. Nous sommes convaincus que, étant vidés de nous-mêmes, plus nous nous appuierons à fond sur la puissance du Saint Esprit, plus nous apporterons de diligence et d'application à l'étude du Livre et aux soins des âmes. Ce serait une erreur funeste que de prétexter la dépendance du Saint Esprit pour négliger d'étudier et de méditer avec prière les Écritures. « Occupe-toi de ces choses ; sois-y tout entier, afin que tes progrès soient évidents à tous » (1 Tim. 4:15).

« Mais tout compte fait, que l'on n'oublie jamais que le Saint Esprit est la source toujours vivante et jamais tarie du ministère. Lui seul peut révéler, dans leur fraîcheur et leur plénitude, les trésors de la Parole de Dieu et les appliquer avec une puissance divine aux besoins présents de l'âme. Il ne s'agit pas d'apporter une vérité nouvelle, mais simplement d'exposer la Parole elle-même et de l'appliquer à la condition morale et spirituelle du peuple de Dieu. Tel est le vrai ministère ».

Que le Seigneur soit en aide à tous ses chers serviteurs pour qu'ils exercent toujours leur ministère dans la puissance du Saint Esprit !

3 - Chapitre 3 — L'assemblée : son aspect local

3.1 - La base du rassemblement selon l'Écriture

Jusqu'ici nous avons considéré l'Assemblée de Dieu d'une façon générale, dans son caractère universel. L'Écriture nous a montré qu'elle est un seul corps sur toute la terre, composé des croyants qui sont membres les uns des autres, liés ensemble dans l'unité du seul Esprit et unis à Christ, sa tête glorifiée. Elle est aussi dans son intégralité l'épouse de Christ et la maison de Dieu, son habitation sur la terre par l'Esprit. Nous avons vu ensuite que les dons pour le service, que le Christ exalté a donnés, sont pour l'Église tout entière, « pour l'édification du corps de Christ » (Éph. 4:12).

Ces traits généraux, communs à ce qui est le Corps de Christ ou l'Assemblée de Dieu dans son ensemble, ayant été placés devant nous, nous en venons maintenant à son aspect local, c'est-à-dire l'assemblée dans une localité particulière. Car l'unité de l'Église ne devait pas être invisible, mais organique et manifeste, « afin que le monde croie » (Jean 17:21). Pour être manifeste en un lieu donné, il est évident que l'Église doit prendre une forme définie, visible, et c'est ce que nous allons maintenant considérer.

L'Écriture emploie le mot « assemblée » dans trois acceptions différentes :

- « l'Assemblée », sans limitation, c'est-à-dire le Corps tout entier, comme nous l'avons considéré ;
- « l'assemblée », vue dans un sens limité, dans une localité particulière ; ainsi, « l'assemblée qui était à Jérusalem » (Actes 8:1 ; 11:22), à Antioche (Actes 13:1), à Éphèse (Actes 20:17), etc.
- le pluriel, « assemblées », présentant les assemblées collectivement dans un pays donné : par exemple, en Judée (1 Thess. 2:14 ; Actes 9:31), en Galatie (1 Cor. 16:1 ; Gal. 1:2), en Asie (1 Cor. 16:19), etc. ou, plus généralement, englobant toutes les assemblées de Dieu, comme en 2 Corinthiens 11:28, « la sollicitude pour toutes les assemblées » ; ou en 2 Thessaloniens 1:4, « les assemblées de Dieu ».

Dans l'emploi du mot « assemblée » aux deux derniers alinéas, nous avons la pensée de rassemblements de croyants dans une localité, distincts du Corps de Christ considéré dans son entier. Nous allons voir maintenant ce qui constitue un rassemblement local de l'Assemblée de Dieu, et la relation qui lie ces rassemblements locaux à l'Église entière.

(*) En fait, ces deux acceptions ne diffèrent que par l'emploi du mot au singulier et au pluriel. On peut noter une acception supplémentaire : la réunion « en assemblée » en un lieu et à un moment donnés, des croyants de l'assemblée locale, même si tous ne sont pas présents (1 Cor. 11:18 ; 14:19, 23, 34). Note du traducteur

3.1.1 - L'assemblée de Dieu dans une localité

Une étude du début de la première épître aux Corinthiens nous éclairera sur ce sujet : « À l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe, aux sanctifiés dans le Christ Jésus, saints appelés, avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ, et leur Seigneur et le nôtre » (ch. 1:2). L'apôtre emploie ici le terme : « assemblée de Dieu », qui est celui qui désigne le Corps de Christ tout entier, et l'applique localement : « l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe ». Puis il précise ceux que le terme embrasse : « les sanctifiés dans le Christ Jésus ». Cela veut donc dire que tous ceux qui croyaient au Seigneur Jésus Christ dans cette ville constituaient l'assemblée de Dieu qui était à Corinthe.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce point, remarquons que ce passage de l'Écriture établit que l'assemblée de Dieu dans une localité donnée comprend tous les croyants nés de nouveau, tous les membres du Corps de Christ. Aux jours de l'apôtre, tous les croyants d'une localité se trouvaient groupés en un seul témoignage visible, et ce rassemblement était l'expression manifeste du Corps de Christ tout entier dans cette localité. Aussi bien Paul pouvait écrire à l'assemblée à Corinthe : « Or vous êtes le corps de Christ, et ses membres chacun en particulier » (1 Cor. 12:27).

Mais de nos jours, alors que le témoignage visible est en ruine et souffre de multiples divisions, on ne voit plus que tous les vrais croyants d'une localité se trouvent ensemble en un témoignage visible ou une assemblée unie comme au commencement. On les voit dispersés au sein de divers groupes. Aucun rassemblement de croyants à lui seul ne peut donc aujourd'hui prétendre être « l'assemblée de Dieu » dans un lieu donné, car ce terme embrasse tous les vrais croyants de ce lieu.

3.1.2 - Base du rassemblement

Cependant, bien qu'il paraisse impossible aujourd'hui, à cause de l'état morcelé de l'Église, de réunir tous les vrais croyants d'une localité, la seule base du rassemblement selon

l'Écriture demeure aujourd'hui encore pour nous : c'est la reconnaissance pratique de l'unité du Corps de Christ.

Il est toujours vrai qu'« il y a un seul corps » (Éph. 4:4), et Dieu voit toujours comme un seul corps son peuple dispersé. Ceux qui le reconnaissent aussi, par la foi, peuvent se rassembler comme des membres du Corps de Christ, et non comme des adhérents à telle ou telle doctrine, telle ou telle forme d'administration de l'église, ou telle ou telle confession et secte. Ne reconnaître que tous les vrais membres du Corps de Christ, et les recevoir comme tels, est la seule base scripturaire du rassemblement pour l'Assemblée du Dieu vivant. Tel est le premier principe fondamental de l'Assemblée dans son aspect local et visible.

3.1.3 - L'assemblée locale représente l'Assemblée tout entière

Chaque assemblée locale n'est qu'une partie du Corps de Christ tout entier et doit être l'image de l'Église. Les caractères de l'Assemblée tout entière doivent se voir dans chaque rassemblement local. Il ne doit rien y avoir dans l'assemblée qui soit en désaccord avec les vérités concernant l'Église tout entière, que nous avons considérées plus haut. Chaque rassemblement est une partie de l'Assemblée entière, qu'il représente et pour laquelle il agit dans les diverses localités. Ainsi, le seul fondement sur lequel les croyants peuvent scripturairement se rassembler en quelque lieu ou en quelque temps que ce soit, c'est qu'ils sont membres du Corps de Christ et sont une expression locale de l'Église entière.

Ainsi se rassemblaient les croyants aux premiers jours de l'Église, et ainsi doivent-ils se rassembler aujourd'hui, s'ils veulent agir comme faisant partie de l'Assemblée du Dieu vivant, obéir et plaire à leur Seigneur et Chef.

3.1.4 - L'unité de l'Esprit

S'il y a un seul Corps de croyants que Dieu reconnaisse, ne devons-nous pas nous rassembler simplement comme membres du Corps de Christ, et pourrions-nous le faire sans nous retirer des autres corps que les hommes ont pu former ? Une telle façon d'agir n'est pas former un autre corps ou une autre unité, c'est reconnaître l'unité que l'Esprit de Dieu a faite, comprenant tous les vrais croyants qui ont été baptisés par un seul Esprit pour former le Corps de Christ. Et nous sommes exhortés en Éphésiens 4:3 à nous appliquer à garder cette unité de l'Esprit par le lien de la paix.

L'erreur des hommes dans la chrétienté a été de s'unir en des groupes selon leur propre pensée : groupes plus larges ou plus étroits que celui formé par l'Esprit, soit en recevant des inconvertis, qui ne sont pas membres du Corps de Christ et qui n'ont pas été introduits dans ce Corps par le baptême de l'Esprit, soit en refusant de vrais membres du Corps de Christ par des principes ou des doctrines sectaires. Tels ne doivent pas être le principe et la pratique de l'Assemblée de Dieu.

3.2 - Le centre divin du rassemblement

Nous avons considéré la base divine du rassemblement ; nous allons maintenant parler du centre divin autour duquel l'Assemblée de Dieu est réunie. Quel est le vrai centre auquel les croyants doivent se rallier et autour duquel ils doivent se rassembler ? Quel est le centre qui convient vraiment à « l'Assemblée du Dieu vivant » dont le Chef est Christ dans la gloire ? En des jours comme les nôtres, alors que tant de noms divers sont proposés comme centres de rassemblement, alors que toute idée nouvelle devient le centre ou le principe de quelque nouvelle association religieuse, il nous convient de sonder diligemment les Écritures et d'être divinement convaincus quant au vrai centre que Dieu a choisi pour rassembler son peuple.

3.2.1 - « En mon nom »

Revenons à Matthieu 18, le second passage où le Seigneur fait mention de l'Assemblée. Sa formation était encore future, mais il établit là de grands principes pour son Église, quant à la discipline et au rassemblement. Il fait la promesse de ratifier dans le ciel les décisions prises en son nom et d'exaucer toute prière que même deux seulement seraient d'accord de présenter. Et il donne alors le grand motif de cette magnifique promesse, dans ces paroles merveilleuses du verset 20 : « Car là où deux ou trois sont assemblés en (litt. : à) mon nom, je suis là au milieu d'eux ».

Nous avons là ce qu'on a appelé la Grande Charte de l'Église, garantissant ses droits et privilèges ; c'est là qu'est présenté le seul centre divin du rassemblement pour l'Assemblée de Dieu. « Assemblés en mon nom » : tel est le lieu de rendez-vous que Dieu a donné à ses enfants. Il veut les rassembler au nom précieux de son Fils bien-aimé, le nom de leur Sauveur et Seigneur, le nom au-dessus de tout nom. Aucun autre nom ne conviendrait ; il ne peut y avoir d'autre centre que Christ pour ceux qui l'aiment en vérité et désirent lui être fidèles.

À ceux qui sont ainsi rassemblés à ce nom seul, précieux à leur cœur, qu'ils soient seulement deux ou trois, ou bien deux ou trois cents, il accorde sa présence bénie : « Je suis là au milieu d'eux ». Il est personnellement présent ; il se tient au milieu de son assemblée réunie. Et c'est bien aussi la place que nous devrions lui donner, la place de prééminence, la place de celui qui préside et qui a autorité, la place centrale.

En Jean 20:19-26, quand les disciples étaient assemblés le premier jour de la semaine, nous voyons le Sauveur ressuscité venant prendre sa place au milieu d'eux comme leur centre, et leur disant : « Paix vous soit » ! Nous avons là le premier accomplissement de la promesse qu'il a faite d'être au milieu des siens réunis en son nom, et des multitudes en ont fait depuis ce jour l'expérience au cours des âges.

3.2.2 - Une personne vivante

Pierre, écrivant plus tard aux croyants, leur disait à propos du Seigneur Jésus : « ... duquel vous approchant comme d'une pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse auprès de Dieu » (1 Pierre 2:4). De même l'apôtre écrivait aux croyants hébreux : « Sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre » (Héb. 13:13).

C'est donc autour de la personne d'un Christ vivant que le peuple de Dieu était rassemblé au premier siècle, et autour de lui qu'il devrait se rassembler aujourd'hui. Ce n'est pas autour d'une doctrine, quelque vraie qu'elle soit, ou autour d'une ordonnance, quelque importante qu'elle soit, ou autour d'un prédicateur remarquable, quelque pieux qu'il puisse être ; mais c'est autour d'une personne divine et vivante que l'Église doit se rassembler. Il n'est pas dit : « de quoi vous approchant », mais « de qui vous approchant ». Nous ne venons pas vers une chose, ou une organisation, ou un conducteur humain, mais vers une personne divine, notre Sauveur et Seigneur.

Le Saint Esprit conduit vers Christ seul et vers son nom précieux, et non pas vers des noms d'hommes ou des organisations. Et la Parole déclare : « Celui qui n'assemble pas avec moi disperse » (Luc 11:23). Quiconque conduit des âmes vers tout autre nom que celui de Christ, disperse au lieu d'assembler ; car lorsque d'autres noms sont ajoutés à ce nom béni, les brebis de Christ sont dispersées. Se rassembler au nom de Jésus seul, autour de sa personne bénie, est donc un autre point essentiel de l'aspect local de l'Assemblée de Dieu, et là où ceci ne se trouve pas, l'Assemblée de Dieu ne peut se trouver.

3.2.3 - Ne pas renier son nom

Il en découle que, si nous sommes véritablement réunis au nom de Christ et autour de sa personne, nous ne saurions avoir d'autres noms comme bannières de ralliement ; nous ne saurions être inscrits ou connus sous d'autres noms comme cela se voit dans la plupart des groupements chrétiens. Ceux qui sont véritablement rassemblés au nom précieux de Christ refusent tout autre nom qui supplanterait ou déshonorerait ce nom suprême, et ils ne se nomment que d'après son nom : chrétiens ou autres noms donnés dans l'Écriture qui désignent ceux qui appartiennent à Christ.

Porter des noms d'hommes ou se grouper sous une dénomination particulière, c'est renier son nom adorable et l'affliger, lui, notre Sauveur et Seigneur. À l'assemblée à Philadelphie, Christ pouvait dire : « Tu n'as pas renié mon nom » (Apoc. 3:8). Cela nous montre à quel prix il estime notre fidélité à son nom. Si nous nous réclamons d'un autre nom, différent du nom merveilleux qui est le sien, ou d'autres noms que ceux qu'il nous a donnés dans sa Parole, et si nous nous réunissons sous de tels noms, nous ne pouvons prétendre être véritablement réunis en son nom béni. Jacques 2:7 parle du « beau nom qui est invoqué sur nous ». Le mettrons-nous de côté pour un autre nom ? Que Dieu nous en garde ! (*)

(*) De plus, aucun rassemblement ne peut non plus se réserver le nom d'« assemblée de Dieu » ou d'« église du Christ », par exemple, car ces termes embrassent tous les vrais croyants en ce lieu. Voir p. 94. Note du traducteur

Cinq noms se trouvent dans la Parole pour désigner le peuple de Dieu ; ils s'appliquent à chaque croyant et sont un lien qui les unit : chrétiens, croyants, frères, saints et disciples. Ces noms sont communs à tous et ne sont pas sectaires, comme le sont les nombreux noms qui ont été adoptés de nos jours par ceux qui se disent chrétiens. Adopter un nom quelconque qui n'inclut pas tous les vrais croyants, c'est former une secte et renier la vérité du seul corps.

En fait, le nom de Jésus est pleinement suffisant pour l'assemblée de Dieu. Nous avons tout dans ce nom, pas seulement pour le salut et pour nos besoins individuels dans la vie chrétienne, mais aussi pour toutes les nécessités pressantes et les besoins divers de l'assemblée : adoration, communion, ministère, discipline, tout ce qui peut se présenter. Lecteur, ce nom précieux vous suffit-il comme centre de rassemblement ? Vous trouvez-vous avec d'autres, réunis au nom béni de cette Personne adorable ? Sans doute, direz-vous, mais qu'en est-il en réalité ? Son autorité est-elle reconnue ?

A-t-il la première place ?

3.3 - Le conducteur divin

Nous désirons maintenant nous arrêter sur des points importants : la présence personnelle du Seigneur en esprit au milieu des siens réunis en son nom, la place qui devrait lui être donnée comme conducteur de l'assemblée et la présence du Saint Esprit dans l'Assemblée.

3.3.1 - « Je suis là au milieu d'eux »

Paroles précieuses du Seigneur, qui assurent sans l'ombre d'un doute à ceux qui sont réunis en son nom par l'Esprit, sa présence personnelle. Ce n'est pas seulement une promesse, c'est une réalité vivante, comme des milliers en ont fait l'expérience, qui ont agi dans la simple foi en cette promesse et se sont réunis en son nom seul. Cette promesse bénie est suffisante pour la foi. L'assemblée réunie n'a besoin de rien de plus que de la présence du Seigneur au milieu d'elle. Il est suffisant pour tout.

Il découle naturellement de cela que, si le Sauveur et Chef de l'Assemblée assure sa présence bénie au milieu des siens, il va de soi que c'est à lui plutôt qu'aux hommes de diriger et conduire l'assemblée ; celle-ci devrait lui reconnaître cette place de conducteur qui lui revient et dépendre de lui pour être dirigée. Tous les yeux devraient être fixés sur lui, venu pour occuper la place centrale, et tous les coeurs devraient s'attendre à lui pour être conduits par le Saint Esprit.

N'oublions pas non plus que celui qui est au milieu des siens est Seigneur de tous ; le seul qui ait le droit d'exercer l'autorité dans l'assemblée. « Dieu a fait et Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ». « Il a assujetti toutes choses sous ses pieds et l'a donné pour être chef sur toutes choses à l'assemblée » (Actes 2:36 ; Éph.1:22). Christ est Seigneur ; il devrait être reconnu comme tel, comme étant le seul à qui reviennent de droit la direction et l'autorité dans l'Église. Là où il est reconnu comme seigneur et conducteur, il y aura dépendance de lui et comportement en rapport avec cette seigneurie ; il y aura gouvernement et ordre selon la pensée et la volonté de Dieu.

Citons ici les paroles de C.H. Mackintosh, si vraies et si propres à nous mettre en garde : « Si Jésus est au milieu de nous, pourquoi songerions-nous à établir un président humain ? Pourquoi, d'un commun accord et de tout coeur, ne pas lui laisser la place de président et nous soumettre à lui en toutes choses ? Pourquoi établir une autorité humaine dans la maison de Dieu, sous quelque forme que ce soit ? Mais c'est ce qui se fait, et il convient de le dire nettement. On établit l'homme dans ce qu'on dit être une assemblée de Dieu. Une autorité humaine s'exerce dans un domaine où seule l'autorité divine devrait être reconnue. Du moment que ce principe fondamental est en jeu, cela ne change en rien qu'il s'agisse de pape, de pasteur, de prêtre ou de président. C'est l'homme établi à la place de Christ. Si Christ est au milieu de nous, nous pouvons compter sur lui pour tout.

« En disant cela, nous allons sans doute au-devant d'une objection qu'on ne manquera pas de nous faire. Les tenants d'une autorité humaine nous diront : Comment une réunion pourra-t-elle jamais se dérouler sans quelque présidence humaine ? Cela ne conduira-t-il pas à toutes sortes de confusions ? Cela n'ouvrira-t-il pas la porte à l'ingérence de chacun dans l'assemblée, sans qu'on se soucie aucunement de son ou de sa qualification ?

« Notre réponse est toute simple : Jésus est pleinement suffisant. Nous pouvons nous en remettre à lui pour qu'il maintienne l'ordre dans sa maison. Nous serons dans une bien plus grande sécurité entre ses mains pleines de grâce et de puissance qu'entre les mains du président humain le plus qualifié. Tous les dons spirituels se trouvent en Christ. Il est la source de toute autorité pour le ministère. Il a les sept étoiles dans sa main (Apoc. 1:16). Confions-nous en lui, et il sera aussi parfaitement pourvu à l'ordre dans l'assemblée qu'au salut de nos âmes. Nous croyons que le nom de Jésus est, en toute vérité, pleinement suffisant, non seulement pour le salut individuel, mais pour tous les besoins de l'assemblée : adoration, communion, ministère, discipline, administration, etc. Avec lui, nous avons tout, et tout en abondance.

« C'est là l'essence et la substance de notre sujet. Nous n'avons d'autre but et d'autre objet que d'exalter le nom de Jésus ; et nous croyons qu'il a été déshonoré dans ce qui se nomme sa maison. On lui a enlevé sa place d'honneur pour établir l'autorité de l'homme.

« Même dans l'assemblée de Dieu à Corinthe, où l'on trouvait la confusion et le désordre les plus affligeants, l'apôtre inspiré ne fait pas la moindre allusion à une chose telle qu'une présidence humaine, quelque nom qu'elle puisse prendre. « Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme dans toutes les assemblées des saints » (1 Cor. 14:33). Dieu était là pour maintenir l'ordre. Ils devaient regarder à lui, non à un homme, quel que fût son nom. Etablir un homme pour maintenir l'ordre dans l'assemblée de Dieu, c'est tout simplement de l'incrédulité, et une offense à la présence divine.

« On nous a souvent demandé de donner un passage à l'appui de cette affirmation de la présidence divine dans une assemblée. Nous répondons aussitôt : « Je suis là » ; et « Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix » Sur ces deux colonnes, même si nous n'en avons pas d'autres, nous pouvons asseoir avec assurance la vérité glorieuse de la présidence divine — vérité qui doit libérer de tout système humain, de quelque nom qu'il vous plaise de le nommer, tous ceux qui la reçoivent de Dieu et la retiennent. Il est, à notre avis, impossible de reconnaître Christ comme le centre et le chef souverain de l'Assemblée, et de continuer à approuver une présidence humaine » (C.H. Mackintosh ; L'Assemblée de Dieu).

3.3.2 - Présence du Saint Esprit

Ce n'est pas seulement le Seigneur Jésus Christ qui est présent au milieu de ses disciples rassemblés, mais Dieu le Saint Esprit l'est également. Nous avons déjà parlé de sa présence et de son oeuvre dans l'Église ; nous aimerions maintenant attirer l'attention sur cette grande vérité en rapport avec le sujet qui est devant nous.

La présence personnelle du Saint Esprit sur la terre et le fait qu'il habite dans le croyant et dans l'Assemblée (selon 1 Corinthiens 6:19 et Éphésiens 2:22, en conséquence de l'oeuvre de la rédemption et de l'exaltation de Christ dans le ciel) constituent une des grandes vérités fondamentales de la dispensation actuelle et un fait nouveau et caractéristique propre au christianisme. Et pourtant, c'est là un fait sur lequel on ne s'arrête guère, auquel on ne prête guère attention, et sur lequel on ne compte pas beaucoup. La présence de l'Esprit de Dieu sur la terre a été ignorée par la chrétienté, qui ne lui a pas reconnu sa juste place comme conducteur et directeur dans l'Église. En fait, cette présence est niée en pratique, puisque l'on donne à un homme cette place d'autorité pour diriger et que l'on met ainsi de côté le Saint Esprit.

Quand le Seigneur fit aux disciples la promesse de l'envoi du Saint Esprit sur la terre, il ajouta que ce dernier leur enseignerait toutes choses et les conduirait dans toute la vérité. Il parle aussi de l'Esprit comme du Consolateur (en grec : Paraclet), c'est-à-dire quelqu'un que nous appelons à l'aide et qui prend en main notre cause (Jean 14:26 ; 16:13). En 1 Corinthiens 12 et 14, l'Esprit de Dieu nous est présenté comme l'auteur des diverses opérations, manifestations et activités dans l'Assemblée. « Mais le seul et même Esprit opère toutes ces choses, distribuant à chacun en particulier comme il lui plaît » (1 Cor. 12:11). Ces passages montrent clairement que le Saint Esprit est dans l'assemblée pour diriger, conduire et enseigner et qu'il a le droit souverain d'employer qui il veut comme son porte-parole pour la prière, la louange ou le ministère.

3.3.3 - Liberté de l'Esprit

Si nous considérons de plus près 1 Corinthiens 14, chapitre qui traite spécialement de l'ordre dans l'assemblée, nous voyons qu'il y a la liberté la plus complète pour l'emploi par le Saint Esprit de tout frère dans l'assemblée : prier avec l'esprit, chanter avec l'esprit, bénir avec l'esprit (l'esprit de l'homme conduit par le Saint Esprit), rendre grâces, parler en langue, prophétiser, enseigner, indiquer un psaume ou présenter un enseignement.

Des expressions comme « si quelqu'un parle », « vous pouvez tous prophétiser », et autres semblables (v. 5, 13, 27, 31) montrent qu'il y avait liberté pour n'importe quel frère — à condition qu'il ne soit pas sous la discipline — de prendre part à l'action dans l'assemblée sous la direction du Saint Esprit. C'est ainsi que les chrétiens du début se rassemblaient dans la liberté de l'Esprit et sous sa souveraine direction.

Certes, on peut abuser de cette liberté de l'Esprit, comme ce fut le cas dans l'assemblée à Corinthe (voir ch. 14) : trop d'activité, la chair en activité chez certains. Que doit alors faire l'assemblée ? Y porter remède par la Parole de Dieu, en suivant précisément les instructions que l'Esprit de Dieu donne dans ce chapitre. Tel est l'antidote divin.

Mais remarquons que, malgré le désordre qui s'était introduit dans l'assemblée à Corinthe, il ne leur était pas demandé d'abandonner cet ordre marqué par la liberté de l'Esprit, et de désigner un homme pour faire seul le service et conduire l'assemblée. L'apôtre inspiré leur enseigne simplement comment participer avec profit et les exhorte : « Que tout se fasse pour l'édification », « vous pouvez tous prophétiser un à un » et « que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre » (v. 26, 31, 40).

Et ces instructions n'étaient pas seulement pour Corinthe, mais bien pour toutes les assemblées en tout lieu, comme l'indique l'adresse de l'épître : « à l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe... avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ » (1 Cor. 1:2) Aussi bien, ces directions quant à la liberté de l'Esprit lient les croyants partout, aujourd'hui comme alors.

3.3.4 - Conclusion

Réjouissons-nous de cette précieuse vérité : Dieu le Saint Esprit est véritablement présent dans l'assemblée des deux ou trois réunis au nom béni de Christ ; il est l'agent actif et la puissance pour agir dans l'homme et pour conduire et diriger l'assemblée ; et le Seigneur Jésus lui-même est au milieu d'eux. Que faut-il de plus ? Ajoutons simplement foi à cela, agissons en nous appuyant sur ces vérités ; marchons en soumission de cœur au Seigneur Jésus Christ et au Saint Esprit.

Devant tout ce que l'Écriture a placé devant nous, n'est-il pas vrai que tout ce qui ne reconnaît pas dans la pratique la direction divine du Saint Esprit et sa liberté pour se servir

de quelque membre de l'assemblée que ce soit, selon sa volonté, ne saurait porter le nom d'une véritable assemblée de Dieu, réunie selon l'enseignement de l'Écriture ?

3.4 - La pensée de Dieu quant au ministère

Notre désir est de présenter clairement, d'après les Écritures, la manière selon Dieu d'exercer un ministère dans l'assemblée, pour que soit bien mise en évidence la manière divine de s'acquitter d'un ministère pour Christ en contraste avec la façon d'agir de l'homme. Certains diront peut-être : « Comment est-ce possible ? Comment des réunions ou des services peuvent-ils être conduits sans que quelqu'un en ait la charge ? »

Une étude attentive du Nouveau Testament répondra à ces questions et à toute autre qui pourrait se poser.

3.4.1 - Luc 22:7-13

Lisons ce passage et notons quelques points qui nous y sont présentés en type.

Quand le Seigneur dit à Pierre et à Jean d'aller préparer la Pâque, ils demandèrent : « Où veux-tu que nous l'apprêtons ? » De même, nous pouvons aussi poser la question : Où irons-nous pour adorer ? Le Seigneur leur dit alors d'aller à la ville et de suivre un homme portant une cruche d'eau qui viendrait à leur rencontre. Cet homme peut bien représenter pour nous le Saint Esprit et la cruche d'eau la Parole de Dieu. Nous devons avoir pour guides l'Esprit et la Parole de Dieu. Pierre et Jean devaient donc suivre l'homme dans la maison où il entrerait et dire au maître de la maison : « Le maître te dit : Où est le logis où je mangerai la pâque avec mes disciples ? » Le Seigneur leur dit ensuite qu'on leur montrerait une grande chambre garnie, où ils apprêteraient la pâque (v.12). Ils allèrent donc et trouvèrent tout comme il leur avait dit ; et ils mangèrent la pâque avec le Seigneur dans cette chambre ; c'est là aussi que la nouvelle ordonnance pour l'Église, la Cène du Seigneur, fut instituée à la suite du repas pascal.

Tout ceci est plein d'enseignement pour nous. Le Seigneur rejoignit ses disciples et célébra la pâque dans une chambre haute et à l'écart. Pareillement aujourd'hui, le lieu où le Seigneur se rencontre avec les siens est un lieu à l'écart, à l'écart de tout ce qui l'afflige et le déshonore dans la chrétienté, comme l'indique 2 Timothée 2:21. C'était aussi une grande chambre haute. Ainsi aussi, l'Assemblée du Dieu vivant, au milieu de laquelle le Seigneur est présent, doit se réunir dans une atmosphère céleste comme Corps de Christ, et le faire avec un cœur large qui reçoit tous les membres de ce corps désirant venir comme tels en sincérité, pureté et vérité. Quand les chrétiens se réunissent ainsi dans la simple dépendance du Seigneur, autour de lui qui est leur centre et leur conducteur, il pourvoira à tout ce qui est nécessaire pour qu'un témoignage soit rendu à son nom. Celui qui est au milieu d'eux est le

Chef de l'Assemblée et a donné des dons aux hommes pour l'oeuvre du service — nous avons considéré ceci en détail dans le chapitre précédent sur les dons et le ministère. Il se présente à l'assemblée de Philadelphie comme celui qui a la clef de David pour ouvrir et fermer (Apoc. 3:7). Il a aussi la clef du trésor et des ressources de Dieu, et peut répandre ses abondantes richesses sur son peuple qui s'attend à lui par la simple foi.

3.4.2 - Christ pourvoit

Le Seigneur donne aux siens des dons pour le ministère (Éph. 4:11-16) et, là où ils sont dépendants du Saint Esprit et le laissent libre d'agir, il suscitera, stimulera et emploiera les dons qui sont dans chaque assemblée locale pour l'édification et le soin des croyants et pour la prédication de l'évangile aux inconvertis. Nul besoin de sortir pour engager un prédicateur. Partout où les croyants se rassemblent autour du Seigneur, il a donné des talents et qualifié certains pour le ministère. Il se peut que ce ministère soit exercé en toute simplicité et avec faiblesse, mais il vient du Seigneur ; et cinq paroles dites dans l'Esprit valent mieux que dix mille en langue inconnue, ou prononcées avec l'éloquence humaine et non par l'Esprit (1 Cor. 2:1-4 ; 14:19).

Les dons du Seigneur sont divers, et chaque croyant en a un d'une sorte ou d'une autre, et a un rôle à remplir comme membre du Corps de Christ. « À chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ » (Éph. 4:7). Ces dons ont peut-être à être discernés, ranimés et développés par l'usage ; mais ils sont là et sont donnés pour l'aide et la bénédiction de tous. Quand des croyants se réunissent au seul nom du Seigneur, laissant à l'Esprit la liberté de se servir de qui il veut, chaque croyant est amené à sentir sa responsabilité de remplir son rôle pour le maintien d'un témoignage pour le Seigneur ; les dons et les capacités sont ainsi discernés, amenés à s'exercer et développés. Au lieu de cela, quand le même homme est désigné pour prendre en charge l'entière responsabilité du ministère, il n'y a pas de place pour cette activité et ce développement de tous les dons qui peuvent être là dans l'assemblée.

Le sentier tracé par l'Écriture pour le peuple du Seigneur est donc de se rassembler autour de lui simplement comme chrétiens, dans la dépendance du Saint Esprit qui se sert des dons existants et qui en suscite d'autres. Il peut aussi envoyer en visite un serviteur de Dieu doué, choisissant qui il veut et quand il veut, pour l'édification des saints, pour la prédication de l'évangile ou pour tout secours spirituel qui peut être nécessaire.

Le Seigneur nourrit et chérit son Assemblée et, Chef et Époux, il pourvoit à tout ce dont une assemblée locale peut avoir besoin, si on s'attend à lui. Nous en avons été témoins mainte et mainte fois, et beaucoup en ont éprouvé la réalité. Il en était ainsi parmi les assemblées du Nouveau Testament. Les croyants se rassemblaient, en tant que tels, s'édifiant l'un l'autre et recevant tout serviteur du Seigneur qu'il leur envoyait. Lisez le livre des Actes et les épîtres et voyez s'il n'en était pas ainsi.

3.4.3 - Enseignement et exhortation mutuels

Paul écrivait à l'assemblée à Rome : « Je suis persuadé, mes frères, moi-même aussi, à votre égard, que vous-mêmes aussi vous êtes pleins de bonté, remplis de toute connaissance et capables de vous exhorter l'un l'autre » (Rom. 15:14). Il désirait aussi les voir pour leur faire part de quelque don de grâce spirituel (Rom. 1:11).

À l'assemblée à Colosses, il écrivait : « Que la parole du Christ habite en vous richement — en toute sagesse vous enseignant et vous exhortant l'un l'autre » (Col. 3:16). En tant que frères en Christ, ils étaient capables de cela, comme le sont aujourd'hui les frères dans le Seigneur. Bien qu'il puisse ne pas y avoir de don marquant dans une petite assemblée, ce simple service de l'enseignement et de l'exhortation mutuels, selon que l'Esprit de Dieu dirige et qualifie, est toujours possible pour les chrétiens qui se réunissent en toute simplicité autour du Seigneur pour étudier sa Parole.

La grande défaillance de l'Église (l'apôtre en avait averti les Colossiens) a été de ne pas tenir « ferme le chef, duquel tout le corps, alimenté et bien uni ensemble par des jointures et des liens, croît de l'accroissement de Dieu » (Col. 2:19). Jointures et liens ne sont pas des membres éminents du corps, mais ils servent et unissent les membres, et ainsi il y a croissance du corps. Si seulement les chrétiens tiennent ferme le chef, fixent les yeux sur Christ et s'appuient sur lui, ils seront édifiés et se rassembleront pour leur bénédiction. Sinon, la bénédiction manquera ; il fera appel à des moyens humains, comme on peut s'en rendre compte autour de nous aujourd'hui.

3.4.4 - La même personne ne possède pas tous les dons

C'est ce que fait ressortir Romains 12:5-8. « Ainsi nous qui sommes plusieurs, sommes un seul corps en Christ, et chacun individuellement membres l'un de l'autre. Or ayant des dons de grâce différents, selon la grâce qui nous a été donnée, soit la prophétie, prophétisons selon la proportion de la foi, soit le service, soyons occupés du service, soit celui qui enseigne, qu'il s'applique à l'enseignement ; soit celui qui exhorte, à l'exhortation ; celui qui distribue, qu'il le fasse en simplicité ; celui qui est à la tête, qu'il conduise soigneusement ; celui qui exerce la miséricorde, qu'il le fasse joyeusement ». Chacun reçoit un don différent et tous sont nécessaires pour l'édification des croyants et pour le maintien du témoignage d'une assemblée. Que chacun serve selon le don qu'il a reçu ; telle est la pensée de Dieu quant au ministère dans l'Église. C'est ce que nous trouvons aussi sous la plume de Pierre : « Suivant que chacun de vous a reçu quelque don de grâce, employez-le les uns pour les autres » (1 Pierre 4:10).

Quand les Corinthiens se divisaient en se rangeant autour de divers serviteurs du Seigneur, choisissant celui qu'ils préféraient alors que le Seigneur leur avait donné tous ces frères doués, chacun avec un don différent, pour leur bénédiction, Paul leur écrivait : « Toutes choses sont à vous, soit Paul, soit Apollos, soit Céphas... toutes choses sont à vous » (1 Cor. 3:21, 22). Nous devrions ainsi apprécier le ministère de tous les dons que le Seigneur nous a donnés, et non en choisir un seulement pour être notre « ministre », à l'exclusion des autres.

3.4.5 - Conducteurs

Qu'il y ait des conducteurs et des frères qui tiennent la première place dans l'Église et dans les rassemblements locaux, employés par Dieu pour bénir et guider son peuple, l'Écriture nous l'affirme. Actes 15:22 parle de Judas et Silas comme d'hommes tenant « la première place parmi les frères » ; en Hébreux 13:7, nous avons l'exhortation : « Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu ». Remarquons cependant que ces passages emploient le pluriel et ne mentionnent pas des frères officiellement désignés comme conducteurs, mais des hommes dont le Saint Esprit se sert comme tels. C'est le Saint Esprit seul qui doit être le conducteur et doit être laissé libre d'employer qui il veut.

3.4.6 - Distinction à faire entre les réunions

Nous voulons parler de la différence qu'il y a entre les réunions de l'assemblée comme telle (culte et cène du Seigneur, prière, ou tout autre but en vue duquel l'assemblée peut se réunir) et les réunions au cours desquelles des serviteurs de Christ exercent leur ministère sous leur propre responsabilité (évangélisation, école du dimanche, rencontres spéciales où des frères prennent la parole pour enseigner et édifier les croyants). Ces dernières, convoquées ou tenues par des personnes à qui le Seigneur a mis ce service à coeur, et qui les a douées pour cela, ont un caractère différent des réunions de l'assemblée et sont à la responsabilité de ceux qui s'en chargent. Elles peuvent être tenues par une seule personne ou par plusieurs oeuvrant ensemble, alors qu'aux réunions de l'assemblée pour le culte, la prière et l'étude de la Parole, ou aux réunions ordinaires pour le ministère, tout frère dont l'Esprit veut se servir peut prendre part.

Tous ceux qui font partie du peuple de Dieu sont sacrificateurs et peuvent s'approcher du sanctuaire pour le culte et la prière ; par conséquent, tout frère (les femmes sont tenues de se taire dans l'assemblée selon 1 Corinthiens 14:34) peut louer le Seigneur à haute voix et conduire ainsi les croyants dans l'adoration et la prière. Pierre écrit que les croyants sont « une sainte sacrificature, pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ », et aussi « une sacrificature royale » (1 Pierre 2:5, 9).

Nous espérons que ces lignes pourront aider nos lecteurs à discerner plus clairement la pensée de Dieu quant au ministère dans l'Église. Quelqu'un demandera peut-être : « Est-ce possible ? Cela peut-il se réaliser ? » Nous répondons : « Assurément. Cela s'est réalisé dans les assemblées du Nouveau Testament et cela se réalise aujourd'hui et apporte de la bénédiction de par le monde à de nombreuses assemblées où ces principes scripturaires sont respectés ».

3.5 - Anciens, surveillants et serviteurs

« Ancien » est un mot qui vient de l'époque patriarcale en Israël (Ex. 3:16). La famille était le modèle du gouvernement et, au sein de la famille, le père, de par son âge, exerçait l'autorité. Cela se retrouvait dans la nation, où les chefs de maison devenaient les chefs de la nation ; dans ce sens-là, nous avons de fréquentes mentions du mot dans les évangiles et dans les Actes (Matt. 26:3, 47 ; Act. 4:5, 8). En Actes 11:30, nous avons la première application du mot aux conducteurs dans l'assemblée de Dieu, et de fréquents emplois par la suite.

Les hommes à la tête parmi les Juifs, les chefs, avaient, comme nous l'avons vu, le titre d'ancien. Le mot désigne simplement une personne d'un certain âge et s'emploie indépendamment de l'idée d'une fonction dans des passages comme 1 Timothée 5:1, 19 ; 1 Pierre 5:1 ; 2 Jean 1 ; 3 Jean 1. L'âge qualifiait tout naturellement pour la tâche de surveillance, et les apôtres choisissaient parmi ces anciens des évêques, ou surveillants (les deux mots ont le même sens). Le mot « ancien » désigne donc la personne, et celui d'« évêque » ou de « surveillant » la fonction à laquelle elle est appelée. 1 Timothée 3:1 parle de la surveillance et Tite 1:5-7 montre qu'anciens et surveillants étaient les mêmes personnes.

Surveillants et serviteurs avaient des charges locales dans l'assemblée, qu'il faut distinguer des dons. Ceux-là pouvaient avoir ou ne pas avoir le don de prédicateur ou de docteur. Un tel don était tout à fait indépendant de leur charge particulière. Il pouvait y avoir, et il y avait, de nombreux anciens et serviteurs dans telle assemblée donnée, et cependant il y avait la liberté la plus entière pour n'importe qui d'exercer son don quand l'assemblée se trouvait réunie. Ce n'était pas le rôle des anciens de présider une réunion, mais il leur appartenait de surveiller, de nourrir le troupeau de Dieu et d'en prendre soin (Act. 20:28).

3.5.1 - Désignation par les apôtres

En Actes 14:21-23, nous trouvons le premier des deux cas rapportés dans l'Écriture où des anciens ont été choisis (*). Des assemblées composées de non-Juifs avaient été formées par les travaux missionnaires de Paul et Barnabas. Après avoir annoncé l'évangile en divers lieux, ils visitèrent à nouveau ces villes où ils avaient travaillé, Lystre, Iconium et Antioche, fortifiant les disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et ils choisirent « des anciens dans chaque assemblée », non pas dans une assemblée récemment formée. Du temps était nécessaire pour que se développent les qualifications morales et spirituelles et que se manifestent ceux qui avaient reçu la sagesse et l'aptitude pour un service de pasteur ou de conducteur dans l'Assemblée de Dieu. Ces qualifications requises des anciens sont données en 1 Timothée 3 et Tite 1:6-9.

(*) C'est bien à tort que certaines versions traduisent : « firent nommer » (ou : élire) en rapportant cet acte à l'assemblée, alors que la construction grammaticale l'attribue directement à Paul et Barnabas ; litt. : « ayant désigné pour eux dans chaque assemblée... »
Note du traducteur

Mais remarquez par qui étaient nommés les anciens dans ces assemblées. Ce n'était pas les assemblées qui choisissaient et nommaient leurs anciens, comme cela se fait aujourd'hui. C'était l'apôtre Paul et Barnabas qui le faisaient. Ils étaient choisis par l'autorité apostolique.

Remarquez également qu'en Tite 1:5, seul autre passage dans l'Écriture où il nous soit parlé de la nomination d'anciens, c'est Tite qui est chargé de ce choix dans les assemblées de Crète, comme Paul le lui avait ordonné. On peut probablement déduire que Timothée lui aussi établit des anciens, comme délégué de l'apôtre, puisqu'il reçut de lui les directives quant aux qualifications nécessaires ; mais il n'est pas signalé qu'il l'ait fait.

3.5.2 - Cette autorité n'existe pas aujourd'hui

Nous trouvons donc, tout au long de l'Écriture, que seul un apôtre ou son délégué avait autorité pour nommer des anciens. De plus, aucun passage ne dit que cette capacité qu'avaient les apôtres pour choisir des anciens ait continué après eux. Nulle instruction n'est donnée à Tite ou à Timothée pour cela ; il n'est pas demandé à Tite de continuer à établir des anciens après le départ de l'apôtre.

Il n'avait pas non plus à nommer qui il voulait, mais l'apôtre lui avait assigné la sphère de son mandat — la Crète seule. Il était délégué par l'apôtre pour établir des anciens en Crète et pouvait montrer une lettre inspirée qui l'en chargeait personnellement. Qui peut être pareillement mandaté aujourd'hui ?

En outre, il n'est nulle part fait mention dans l'Écriture d'une assemblée choisissant et nommant ses anciens. En conclusion des faits incontestables indiqués ci-dessus, nous affirmons donc qu'il n'y a ni homme ni groupe d'hommes sur terre, habilités à établir des anciens, et que jamais cette capacité ou cette autorité n'a été confiée à l'assemblée.

Que faut-il faire alors ? Ne doit-il pas y avoir d'anciens ou de surveillants dans l'Assemblée de Dieu aujourd'hui ? Dieu soit béni, il y en a ; mais ils ne sont pas (et ne peuvent pas être) établis officiellement comme tels puisqu'il n'y a pas d'autorité apostolique pour le faire.

3.5.3 - C'est le Saint Esprit qui établit

Actes 20:28 nous éclaire quant à la pensée de Dieu pour nous aujourd'hui. Paul, s'adressant aux anciens d'Éphèse, leur dit : « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau au milieu duquel l'Esprit Saint vous a établis surveillants pour paître l'assemblée de Dieu ». Seul Dieu le Saint Esprit peut qualifier et établir les surveillants sur le troupeau et il le fait encore aujourd'hui. Nous croyons que lorsque Paul ou Tite établissaient des anciens, ils le faisaient avec la puissance et l'autorité immédiate du Saint Esprit, et leur choix devait être considéré par l'assemblée comme fait par Dieu.

Nous n'avons plus d'apôtres ni de délégués apostoliques ayant cette autorité, mais nous pouvons toujours compter sur le Saint Esprit : il suscitera des hommes qualifiés et capables ; il leur donnera l'énergie pour veiller sur le troupeau et pour faire paître les agneaux et les brebis. C'était le Saint Esprit qui opérait alors et c'est le Saint Esprit qui doit opérer aujourd'hui. Si Dieu suscite dans une assemblée un ou plusieurs anciens qui s'occupent des égarés, avertissent les déréglés, consolent les découragés, conseillent, mettent en garde, guident les âmes, il nous convient assurément de reconnaître de tels hommes avec gratitude et de les estimer très haut à cause de leur oeuvre. Nous devons les aimer et les reconnaître comme établis sur nous dans le Seigneur (1 Tim. 5:17). Ils remplissent la tâche indispensable de surveillants et doivent être respectés comme tels, bien qu'ils ne soient pas officiellement nommés à cette charge, puisqu'il n'y a pas d'autorité habilitée à le faire.

Ne nous convient-il pas maintenant de dire que, n'étant pas apôtres, nous ne pouvons prétendre faire ce qui était de leur compétence : établir des anciens ? Mais nous reconnaissons de tout coeur les hommes en qui se trouvent les qualités requises pour cette charge locale, et qui la remplissent. Cela peut paraître fort étrange à certains de nos lecteurs accoutumés à voir les assemblées nommer des anciens, mais nous leur demandons d'examiner les Écritures pour voir si les choses sont ainsi ou non.

3.5.4 - Directives pour aujourd'hui

Si nous lisons attentivement la Bible, nous découvrirons dans les épîtres qu'un état de choses semblable à la situation actuelle marquée par bien des imperfections, nous est décrit pour notre aide et notre profit. Le Seigneur, dans sa sagesse, a permis que des carences similaires aient marqué l'Église à son début. Ainsi, l'apôtre fut amené à écrire des lettres à des assemblées où aucun ancien n'avait été établi, comme, par exemple, les épîtres aux Thessaloniens et aux Corinthiens. L'assemblée à Corinthe était dans un état manifeste de désordre, et on aurait pu penser que des anciens y auraient été utiles. Mais on ne trouve pas la moindre allusion à des anciens tout au long des lettres qui lui sont adressées.

Il y avait abondance de dons dans cette assemblée, mais nous ne voyons aucun ancien parmi eux. Cependant la maison de Stéphanas s'était vouée au service des saints, et l'apôtre supplie les frères de se soumettre à de tels hommes, et à quiconque coopère à l'oeuvre et travaille (1 Cor. 16:15-16). Pareillement, en 1 Thessaloniens 5:12-13, une exhortation de toute importance est donnée aux croyants ; bien que cette assemblée ait été nouvellement formée, ils étaient exhortés à reconnaître ceux qui travaillaient parmi eux. « Or nous vous prions, frères, de connaître ceux qui travaillent parmi vous, et qui sont à la tête parmi vous dans le Seigneur, et qui vous avertissent, et de les estimer très-haut en amour à cause de leur oeuvre ». On peut avoir et on peut connaître ceux qui sont à la tête parmi les saints, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait des anciens nommés. L'instruction contenue dans ces versets est très importante aujourd'hui pour nous, qui n'avons pas d'anciens revêtus d'une charge officielle.

Ainsi Dieu a donné les directives pour des assemblées où nulle charge de surveillant ne serait officiellement établie, et nous voyons là sa sagesse prévoyante pour faire face aux difficultés

d'une époque comme la nôtre, où il ne reste plus sur la terre d'autorité compétente pour établir des anciens comme le faisaient les apôtres. Nous voyons aussi — et nous en sommes encouragés — qu'à Corinthe et Thessalonique, où il n'y avait pas d'anciens officiellement établis, Dieu avait suscité parmi les croyants des hommes qui montraient une capacité spirituelle pour guider et conduire, et chez qui se trouvait une autorité pour faire face aux difficultés dans l'assemblée et pour faire échec aux efforts de l'ennemi. Dans la lettre adressée à l'une de ces assemblées, l'apôtre exhorte à se soumettre à de tels hommes, et dans l'autre, il parle d'eux comme étant « à la tête parmi vous dans le Seigneur ». Nous pouvons compter sur le Seigneur qui pourvoit à ces charges encore aujourd'hui, et il convient à tous dans chaque assemblée d'être soumis à de tels hommes et de les estimer.

Comme cela a déjà été indiqué, les qualités requises d'un surveillant sont données en 1 Timothée 3 et Tite 1:6-9. Elles sont parfaitement claires et ne demandent pas à être expliquées ici. De solides vertus morales sont nécessaires aussi bien que les capacités spirituelles pour ce service.

Mais remarquons, en terminant ce sujet, que l'apôtre dit : « Si quelqu'un aspire à la surveillance, il désire une oeuvre bonne » (1 Tim. 3:1). Le service d'un surveillant dans l'assemblée de Dieu est une oeuvre bonne et très nécessaire, à laquelle devraient aspirer ceux qui sont dûment qualifiés pour cela. Quelquefois cette oeuvre bonne n'est pas assurée dans les assemblées, ce qui semblerait révéler un manque d'intérêt et de désir spirituels chez ceux que le Saint Esprit voudrait de toute évidence employer. Ainsi peut-être certains ont besoin d'être exhortés à désirer accomplir cette oeuvre bonne et nécessaire. C'est ce que fait Pierre dans sa première épître, au chapitre 5 : il presse les anciens de s'occuper du troupeau volontairement, en étant des modèles pour les autres. Une couronne de gloire sera leur récompense de la part du souverain pasteur.

3.5.5 - Serviteurs

Il nous reste maintenant à considérer brièvement la place des « serviteurs » dans l'assemblée. Un serviteur s'occupe des affaires temporelles, matérielles, de l'assemblée, alors que l'ancien a une tâche spirituelle. Il n'est parlé des serviteurs (*) qu'en Philippiens 1:1 et 1 Timothée 3:8-13 ; ce dernier passage donne les qualités qui sont requises d'eux.

(*) L'auteur parle ici des charges de serviteurs ou diacres (en grec : diaconos) et non de l'emploi plus général de ce mot pour désigner toute personne qui sert, qui effectue un service. Note du traducteur

Nous avons un exemple de leur service en Actes 6:1-6. Sept hommes, ayant un bon témoignage, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse, furent choisis par l'assemblée à Jérusalem et établis par les apôtres pour apporter une aide matérielle aux veuves dans le service

journalier. Bien qu'ils ne soient pas là appelés serviteurs, c'est bien ce qu'ils étaient : serviteurs de l'assemblée pour s'occuper des questions matérielles.

Nous remarquons ici qu'ils sont choisis par l'assemblée et établis officiellement par les apôtres. En effet, si l'assemblée fait des dons d'argent ou de choses matérielles, c'est la volonté de Dieu qu'elle participe au choix de ceux qu'elle juge aptes à distribuer ces offrandes à bon escient, avec sagesse et bonne conscience. Ainsi aujourd'hui l'assemblée peut choisir ceux qu'elle désire voir s'occuper de ces questions matérielles.

3.6 - Autorité divine

Nous avons effleuré ce sujet dans les pages précédentes ; mais il est peut-être nécessaire de revenir un peu plus en détail sur cette question de l'autorité dans l'assemblée. Nous avons fait remarquer que le Seigneur lui-même, qui est exalté dans le ciel comme chef sur toutes choses, est présent au milieu de quelques-uns assemblés en son nom, ne seraient-ils que deux ou trois ; il est ainsi le seul conducteur et la seule autorité légitimes dans l'assemblée.

Mais nous n'avons pas seulement la présence du Seigneur et du Saint Esprit dans l'assemblée comme autorité ; nous avons aussi sa Parole écrite, les Saintes Écritures, comme guide et règle de conduite, révélant clairement la pensée et la volonté de Dieu à l'égard de toutes choses. La pensée de Dieu, exprimée dans sa Parole, fait loi, et c'est à nous de nous en tenir à cette parole inspirée et revêtue d'autorité, et d'agir selon ses préceptes et ses commandements. « Ainsi dit l'Éternel », telle est la règle de conduite divine pour l'Assemblée du Dieu vivant et, sous la direction de l'Esprit Saint, elle est pleinement suffisante pour toute décision qui doit être prise.

Puisque nous avons la Parole inspirée, qui nous donne toutes les directives quant à la pensée de Dieu et au chemin qu'il trace pour les siens, quel besoin avons-nous de credos et de règlements ? Les paroles de l'homme peuvent-elles établir la vérité plus clairement que celles de Dieu ? Certainement pas. Il ne nous faut rien de moins que la Bible tout entière, et rien de plus n'est nécessaire. Nous avons également le Saint Esprit, auteur de cette Parole, présent avec nous pour nous la faire comprendre et pour nous conduire dans son application aux difficultés et aux circonstances de notre temps.

Les versets 18 à 20 de Matthieu 18 nous apprennent que le Seigneur a aussi donné autorité à l'assemblée réunie en son nom pour qu'elle exerce la discipline, pour qu'elle lie et délie, prenant des décisions qui sont ratifiées dans le ciel. « En vérité, je vous dis : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel... car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux ».

Où qu'ils soient, le Seigneur est au milieu d'eux et donne tout le poids de son autorité aux deux ou trois réunis en son nom. Ce qu'ils lient ou délient sur la terre, selon le cas, est lié ou délié dans le ciel. L'autorité pour agir leur est reconnue. C'est l'autorité que le Seigneur a

conférée à son assemblée, l'autorité d'agir pour lui, en son nom, sur la terre. Je reprends les paroles d'un autre : « Quel est le vrai pouvoir, la vraie source de l'autorité, pour la discipline ? La présence de Jésus : non pas simplement que la discipline soit l'acte d'une société indépendante qui exclut de son sein un de ses membres ; c'est l'acte d'un rassemblement réuni selon la pensée de Dieu, au nom de Jésus, et agissant en son nom et avec son autorité, dans le but de maintenir la sainteté qui convient à ce nom. Le poids de la décision d'une assemblée ne découle pas du suffrage ou du jugement individuels de ses membres, mais du fait que le Seigneur est présent au milieu d'eux quand ils sont rassemblés » (J.N. Darby).

3.6.1 - Son autorité n'est pas absolue

Cependant, l'assemblée n'est pas infaillible ; elle est donc sujette à erreur dans ses jugements et ses actes. Si elle détourne son regard du Seigneur, elle peut agir selon la chair et non pas selon l'Esprit et passer alors à côté de la pensée du Seigneur qui est au milieu d'elle. Elle doit donc toujours être soumise au contrôle de l'autorité de Dieu exprimée dans les Écritures. Le Seigneur n'a pas donné à l'assemblée une autorité inconditionnelle et absolue : elle ne peut pas agir indépendamment de lui ou mettre de côté ou outrepasser sa volonté clairement exprimée dans sa Parole. La promesse est par conséquent conditionnelle. Quand l'assemblée s'attend à lui et qu'il y a soumission dans l'Esprit à la Parole écrite qui jette sa lumière sur les faits et sur les personnes, le Seigneur, présent au milieu d'elle, fera éprouver sa puissance et sa grâce ; il fera marcher dans le droit chemin les débonnaires et leur enseignera sa voie (Psaume 25:9).

Ce qu'écrit W. Kelly sur ce sujet est tout à fait à propos. Nous le citons pour nos lecteurs : « Ce fut réservé à l'anti-église de revendiquer l'autorité sans conteste en même temps que l'impossibilité de se tromper. Quand il y a une différence de pensée parmi les fidèles, il est insensé de revendiquer un caractère qui ne s'attache qu'à leur accord dans la puissance de l'Esprit. Et l'apôtre refuse ce que le pontife romain s'arroge, à savoir que, clave errante (*), la décision lie. Il ne peut que s'ensuivre, tôt ou tard, un effet destructeur et non constructif. Ce n'est pas Christ, mais une usurpation humaine, pour ne pas dire de la présomption.

(*) Même si la clé se trompe, ne fonctionne pas.

« Que ce soit un individu qui s'arroge ce droit, ou une assemblée, ou encore, comme dans une certaine thèse bien connue, que ce soit le chef en même temps que ce qui représente l'Église dans son ensemble, une telle prétention est fallacieuse et porte atteinte à la gloire du Seigneur. La promesse est strictement conditionnelle, et non absolue ; et jamais il n'y a eu d'erreur évidente, sinon lorsque la condition n'a pas été remplie ; et alors, dans sa fidélité même, le Seigneur n'a pas donné son approbation. Pour être inconditionnellement sûre, il faudrait qu'elle soit aussi infaillible, et cela n'appartient même pas à un apôtre, mais à Dieu seul. Il fera marcher dans le droit chemin les débonnaires, et leur enseignera sa voie, et il assure maintenant cela dans l'assemblée par sa présence et sa direction personnelles ; et

cela, bien que rien ne semble plus difficile à concevoir, en présence de la volonté diverse de si nombreuses personnes, qui bien évidemment agiraient en des directions différentes. Mais il est présent au milieu des siens, pour faire éprouver sa puissance et sa grâce quand ils s'attendent véritablement à lui, et qu'il y a soumission dans l'Esprit à la parole écrite, qui jette sa lumière divine sur les faits et sur les personnes ; ainsi, tous, sans contrainte et sans fraude, agissent d'un commun accord dans la crainte de Dieu, et la propre volonté de ceux qui ont un avis différent est manifestée, qu'ils soient quelques-uns ou beaucoup.

« Mais tenir pour acquis qu'une décision donnée est irrévocable, parce que c'est l'opinion d'une majorité ou même d'une assemblée tout entière, en dépit des faits qui contredisent son bien-fondé ou sa justice, n'est pas seulement du fanatisme (je ne dis pas : n'est pas seulement illogique), c'est une révolte inique contre Dieu. Dans un tel cas, aussi humiliant que cela puisse être — et c'est extrêmement humiliant pour une assemblée de reconnaître qu'elle est allée trop vite et qu'elle s'est trompée en prétendant avoir la pensée du Seigneur, alors qu'elle a agi seulement sous l'influence trompeuse de conducteurs ayant des idées préconçues ou à cause de la faiblesse du troupeau qui préfère suivre le courant pour garder à tout prix la paix générale, ou qu'il y ait les deux causes ou d'autres encore — la seule et unique chose à faire pour plaire au Seigneur, c'est que l'erreur, du moment où elle est reconnue, soit confessée et rejetée aussi publiquement que lorsqu'elle a été commise — c'est notre devoir vis-à-vis du Seigneur et de l'assemblée, aussi bien que des personnes (ou du groupe de personnes, le cas échéant) plus directement concernées. Garder les apparences par égard pour des hommes, quelque respectés qu'ils soient, s'ils se sont trompés et ont égaré les autres, user de termes grandiloquents ou évoquer confusément la question de la vérité et du droit en vue de couvrir une erreur judiciaire évidente, est indigne de Christ ou de ses serviteurs. L'apôtre était loin d'agir ainsi : alors qu'au début de son épître (2 Cor.) il se défendait de s'imposer à la foi des saints, il montre à la fin son désir sincère — malgré le manque affligeant d'égards dont il avait souffert — d'éviter si possible d'user de sévérité envers ceux qui lui avaient donné de sérieux motifs de le faire, et d'employer l'autorité que le Seigneur lui avait conférée pour édifier et non pour détruire » (2 Cor. 13:10). Notes sur 2 Corinthiens.

Nous en resterons là pour l'instant sur le sujet de la discipline et de l'action dans l'assemblée pour lier et délier, puisque nous aurons l'occasion d'y revenir quand nous considérerons le sujet de la discipline dans l'assemblée.

3.6.2 - Sept choses divines

Nous nous sommes arrêtés précédemment sur le merveilleux verset de Matthieu 18:20 ; mais puisqu'il est à nouveau devant nous dans les pages ci-dessus, nous aimerions faire ressortir encore la richesse de ce passage plein de promesses. On a souvent dit qu'on y trouve sept choses divines :

1. là où : lieu divin
2. deux ou trois : nombre divin

3. sont assemblés : puissance divine (assemblés par le Saint Esprit)
4. en mon nom (ou : à mon nom) : nom et but divins de rassemblement
5. je suis : personne divine
6. là : présence divine
7. au milieu d'eux : centre divin.

Que nos coeurs soient pénétrés de la plénitude de cette simple, mais magnifique promesse du Sauveur, qui est toujours suffisante !

3.7 - Les réunions d'assemblée

3.7.1 - Préambule

3.7.1.1 - Rappel

Dans nos méditations sur l'expression locale de l'Assemblée, nous avons considéré jusqu'ici quelques-uns des principes importants qui devraient constituer et régir une assemblée de Dieu réunie selon les Écritures.

Elle doit d'abord se réunir sur la base du seul Corps composé de tous les croyants, qui se reconnaissent et se reçoivent comme membres de ce corps spirituel de Christ, et ne reconnaissent pas d'autre titre.

Deuxièmement, ces croyants doivent être rassemblés au nom du Seigneur Jésus Christ, avec lui seul comme centre, et retenir ce nom précieux à l'exclusion de tout autre.

Troisièmement, le Seigneur doit avoir la place centrale qui lui revient, comme conducteur divin ; la présence du Saint Esprit doit être reconnue, et on doit dépendre de lui pour qu'il guide chacun et distribue à chacun selon sa volonté.

Quatrièmement, le ministère et les soins spirituels dans l'assemblée doivent être dispensés, non par un seul homme — pasteur officiel nommé — mais par les dons que Christ a donnés à l'Église, membres du corps, qui s'édifient l'un l'autre, sous la direction du Saint Esprit, dans sa puissance et son énergie.

Cinquièmement, le service de surveillance dans l'assemblée doit être accompli par ceux qui ont la qualification morale et spirituelle d'anciens, suscités et dirigés par le Saint Esprit pour cette tâche nécessaire. Le service de diacre (*) doit être accompli par ceux qui ont été choisis par l'assemblée pour ce service.

(*) L'auteur parle ici de la charge de serviteur ou diacre (en grec : diaconos) et non de l'emploi plus général de ce mot pour désigner toute personne qui sert, qui effectue un service. Note du traducteur

Sixièmement, l'autorité pour agir vient du Seigneur qui est au milieu de l'assemblée, et de la Parole de Dieu qui règle ses actions.

Ces principes de base nous ont donné la structure et comme le mécanisme fourni par Dieu, de l'expression locale de l'Assemblée du Dieu vivant. Ceci nous permet maintenant de considérer les diverses réunions de l'assemblée. Mais avant de les étudier en détail, nous allons présenter une vue d'ensemble de la première assemblée locale établie par le Seigneur et le Saint Esprit.

3.7.1.2 - L'Église à Jérusalem

En Actes 1, nous trouvons un rassemblement de quelque cent vingt croyants dans la chambre haute, après que le Seigneur a été élevé au ciel (ch. 1. v. 15). Là, ils persévéraient d'un commun accord dans la prière, et attendaient la venue du Saint Esprit promis. Le jour de la Pentecôte, selon la promesse, le Saint Esprit est descendu et, par un seul Esprit, tous ont été baptisés en un seul corps (1 Cor. 12:13) et ont été remplis de l'Esprit.

C'est là que l'Église de Dieu est née et que la première assemblée chrétienne dans une localité a été formée par le Saint Esprit. Au début, l'Église formée à Jérusalem était composée uniquement de Juifs, et les vérités particulières de l'espérance et de l'appel de l'Église n'étaient pas encore connues. Cependant, nous pouvons considérer cette assemblée comme une assemblée modèle pour nous, à de nombreux égards. C'était le début de l'Église, et il est toujours instructif de revenir au commencement. Là, le Saint Esprit a opéré, ordonnant les choses comme elles devaient se perpétuer ; aussi devons-nous revenir à ce point de départ pour connaître la vérité.

D'après le récit inspiré d'Actes 2, nous voyons tout de suite que le Saint Esprit était le conducteur dans l'assemblée. Les croyants se mirent à annoncer les choses magnifiques de Dieu, selon que l'Esprit leur donnait de s'exprimer. Ensuite Pierre, par l'énergie de l'Esprit et sous sa direction, a annoncé à la multitude la crucifixion, la résurrection et la glorification de ce Jésus qu'ils avaient rejeté et mis à mort. L'Esprit de Dieu a utilisé ses paroles pour produire dans le cœur des auditeurs la conviction de péché, et il a opéré dans leur âme la repentance à salut. Puis, ceux qui avaient reçu sa parole ont été baptisés d'eau au nom de Jésus, et quelque trois mille personnes ont été ajoutées à cette première assemblée de croyants.

Tous « persévéraient dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières ». Ils avaient tout en commun, persévéraient d'un commun accord dans le

temple, rompaient le pain dans leurs maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de coeur (Actes 2:42-47).

3.7.1.3 - Caractères principaux des réunions à Jérusalem

Nous voyons ainsi ce qu'étaient les activités de cette Assemblée établie par Dieu à Jérusalem, au cours de ses réunions. Il nous convient de noter quelques points qui caractérisaient son témoignage : les croyants étaient témoins pour Christ, selon la parole du Seigneur en Actes 1:8. Nous trouvons ces caractères détaillés en Actes 1 et 2.

1. Tout d'abord, ils étaient ensemble, d'un commun accord, et persévéraient dans la prière.
2. Par l'Esprit ils furent baptisés en un seul corps, remplis, dirigés et revêtus de puissance ; ils rendaient témoignage au Christ Jésus.
3. Lorsqu'ils rendaient témoignage, ils présentaient Jésus Christ, appelaient les hommes à la repentance et proclamaient la rémission des péchés en son nom. Ils s'occupaient ainsi à prêcher l'évangile du salut en Christ.
4. Ils baptisaient (*) ceux qui recevaient cette parole de salut ; ils commençaient ainsi à s'acquitter de la mission reçue du Seigneur ressuscité : faire disciples toutes les nations et les baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

(*) Comme le baptême d'eau suit la foi à l'évangile et se lie plus ou moins avec le travail d'évangélisation, nous ne nous sommes pas étendus sur ce sujet dans ces réflexions sur l'Église. C'est le baptême du Saint Esprit qui introduit quelqu'un dans l'Église, corps de Christ. Cependant, le dessein divin dans le livre des Actes nous montre que ceux qui étaient sauvés étaient baptisés d'eau et étaient ensuite reçus dans l'assemblée locale des chrétiens. Personne ne peut se dire chrétien, s'il n'a pas été baptisé d'eau au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. Il s'ensuit qu'aucune personne non baptisée ne devrait être reçue en communion dans une assemblée, car l'institution du baptême précède celle de la Cène du Seigneur.

5. Ensuite ils persévéraient d'un commun accord dans la doctrine des apôtres : l'enseignement que le Seigneur leur avait donné (la Parole de Dieu), dans une heureuse communion les uns avec les autres.
6. Ils rompaient le pain dans leurs maisons tous les jours, et se souvenaient ainsi fréquemment du Seigneur dans sa mort pour eux, comme il l'avait demandé (Luc 22:19, 20).
7. Ils étaient unis aussi dans les activités ordinaires de la vie, ils partageaient leurs biens et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de coeur.

8. Ils persévéraient ensemble dans la prière collective, et avaient la faveur de tout le peuple.

On trouve plus de détails sur cette assemblée à Jérusalem dans les chapitres suivants des Actes, mais nous ne pouvons nous étendre davantage ici sur ce sujet.

Telles étaient les activités de l'Église naissante. Que le Seigneur nous aide à revenir à « ce qui était dès le commencement », et à être trouvés rassemblés de la même manière, dans la théorie et dans la pratique. Nous pouvons dire que ces activités étaient le jaillissement naturel de la nature divine qui était dans ces âmes régénérées, et du Saint Esprit qui les habitait. Cette nouvelle nature a faim et soif de la Parole de Dieu et désire ardemment savourer dans la communion mutuelle les trésors divins. Elle brûle de s'exprimer dans la prière et la louange à Dieu, pour l'adoration et pour le renouvellement de ses forces ; elle désire obéir à la Parole de Dieu, et partager avec d'autres ce qu'elle possède. Le Saint Esprit qui habite dans chaque croyant se plaît à le conduire dans ces activités.

Ainsi, ces désirs de la nouvelle nature, que le Saint Esprit développe et fortifie, conduisent les âmes à se rassembler autour du Seigneur pour l'enseignement, la communion, l'adoration, la prière, et la proclamation de l'évangile. En conséquence, les réunions d'assemblée commencent tout naturellement en vue de ces différents buts. Il devrait en être ainsi, et Hébreux 10:24, 25 nous donne cette exhortation : « Prenons garde l'un à l'autre, pour nous exciter à l'amour et aux bonnes oeuvres, n'abandonnant pas le rassemblement de nous-mêmes, comme quelques-uns ont l'habitude de faire, mais nous exhortant l'un l'autre, et cela d'autant plus que vous voyez le jour approcher ». Au début, les croyants se réunissaient chaque jour, mais cela n'a pas continué. Maintenant, alors que nous voyons approcher les jours mauvais de l'apostasie et de l'iniquité, il est d'autant plus nécessaire de nous réunir souvent avec ceux qui partagent la même foi.

Après cette introduction retraçant les activités de l'Église naissante à Jérusalem, nous allons considérer en détail les différentes réunions d'assemblée.

3.7.2 - Les réunions d'assemblée pour la fraction du pain et le culte

Comme nous l'avons vu, l'assemblée du début à Jérusalem persévérait « dans la doctrine et la communion des apôtres, dans la fraction du pain et les prières » (Actes 2:42). Ainsi, outre la communion, qui s'applique à toutes les réunions et à la vie entière du croyant, nous trouvons ici trois caractères principaux marquant la vie d'assemblée de ces chrétiens : l'enseignement, la fraction du pain, et la prière. Sans doute ceci caractérisait toutes leurs réunions à l'origine ; mais l'Église sortant peu à peu du judaïsme, nous voyons qu'il y avait des réunions régulières pour des buts précis.

D'après Actes 20:6, 7 nous apprenons qu'un rassemblement régulier se tenait le premier jour de la semaine pour rompre le pain. Paul et ses compagnons arrivent en Troade et y

séjournent sept jours. « Et le premier jour de la semaine, lorsque nous étions rassemblés pour rompre le pain, Paul... leur fit un discours ». Ici, à un moment précis (le premier jour de la semaine), en un lieu précis, les disciples se réunissaient dans un but précis (rompre le pain). L'expression employée ici nous amène à penser qu'il s'agissait pour eux d'une coutume hebdomadaire régulière.

Ils ne s'étaient pas rassemblés pour rencontrer l'apôtre ou l'entendre prêcher, mais pour rompre le pain, le premier jour de la semaine — le jour de la résurrection, le jour qui parle de la puissance de vie du Seigneur. Telle était leur habitude, et Paul et ses compagnons restèrent en Troade sept jours pour avoir le précieux privilège de rompre le pain avec les disciples. Comme ils étaient ainsi rassemblés dans ce but, Paul saisit l'occasion pour adresser un message aux croyants, puisqu'il les quittait le lendemain. Mais l'objet premier de leur rassemblement était de se souvenir du Seigneur dans sa mort ; c'était le centre de leur culte et une occupation habituelle parmi eux le jour du Seigneur, le premier jour de la semaine.

Nous apprenons ainsi, par Actes 2 et 20, que l'une des réunions principales qu'avaient les églises apostoliques était la réunion pour la fraction du pain et le culte, en réponse au désir exprimé par le Seigneur la nuit où il fut livré. Nous apprenons encore qu'au début ils se réunissaient tous les jours à Jérusalem pour se souvenir du Seigneur dans la fraction du pain et que, plus tard, il semble que c'était la coutume, dans les assemblées qui s'étaient formées ailleurs, de se réunir chaque premier jour de la semaine pour célébrer la Cène du Seigneur. Le Seigneur avait dit par l'intermédiaire de Paul : « Toutes les fois que vous mangez le pain et que vous buvez la coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Cor. 11:26) ; ils le faisaient donc souvent. Ces premiers chrétiens, dans l'éclat et la fraîcheur de leur premier amour, avaient l'habitude de rompre le pain dans le souvenir ému de leur Seigneur. Ils étaient tellement remplis de l'Esprit Saint que Christ était sans cesse l'objet de leur cœur et qu'ils prenaient avec joie ce saint repas qui était, selon les paroles mêmes du Seigneur, le mémorial de lui-même dans sa mort.

Remarquez que ce n'était pas le premier dimanche du mois ou du trimestre, mais le premier jour de la semaine qu'ils se réunissaient pour ce saint service en réponse au désir de leur Sauveur et Seigneur. Ils ne rompaient pas le pain de manière occasionnelle, comme le font la plupart des chrétiens aujourd'hui, mais ils le faisaient régulièrement, chaque dimanche. Telle devrait être notre habitude, si nous désirons suivre le modèle que nous donne l'Écriture. Ces premiers chrétiens aimaient trop leur Seigneur pour négliger le précieux mémorial de son amour, qu'il avait institué la nuit où il avait été livré. Leur exemple nous enseigne que, plus les croyants aiment Christ et sa Parole et sont remplis du Saint Esprit, plus ils trouvent leur joie à venir à sa table pour se souvenir de lui et annoncer la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. Car lui-même a dit : « Si vous m'aimez, gardez mes commandements » (Jean 14:15).

3.7.2.1 - La Cène : dans quel but ?

Nous avons ainsi vu que l'Église du commencement se rassemblait régulièrement le premier jour de la semaine pour rompre le pain, et que cette rencontre était la raison principale qu'elle avait de se réunir (puisque c'est la seule qui soit expressément mentionnée). Nous en venons donc à considérer de manière plus précise le sens et le but de la Cène du Seigneur.

Les Évangiles nous présentent l'institution de la Cène, les Actes sa célébration, et la première épître aux Corinthiens son explication.

Dans l'évangile de Luc nous lisons : « Et quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui. Et il leur dit : J'ai fort désiré de manger cette pâque avec vous avant que je souffre... Et ayant pris un pain et ayant rendu grâces, il le rompit, et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous ; faites ceci en mémoire de moi ; — de même la coupe aussi, après le souper, en disant : Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, qui est versé pour vous » (Luc 22:14-20).

C'était la dernière fois que le Seigneur se trouvait avec ses disciples avant d'aller à la croix où il allait se donner lui-même en sacrifice pour le péché. Là son corps serait cloué sur la croix et il allait porter « nos péchés en son corps sur le bois », comme Pierre l'exprimera plus tard. Là il allait boire la coupe de la colère de Dieu contre le péché, et son sang serait versé pour expier les péchés. Sur la base d'une rédemption accomplie, il scellerait une nouvelle alliance en son sang répandu pour tous les croyants. Ensuite il s'en irait vers son Père et ne serait plus présent corporellement avec ses disciples.

C'est pour cela qu'après le souper de la Pâque, il institua le nouveau repas du souvenir, la Cène du Seigneur, qui leur rappellerait, ainsi qu'à tous les croyants au cours des siècles, son oeuvre pour eux au Calvaire. Le pain était le symbole du corps dans lequel il allait souffrir et accomplir l'oeuvre de l'expiation, et la coupe leur rappellerait son sang versé sur la croix pour nos péchés (*).

(*) Cela ne signifie pas — comme certains le pensent et l'enseignent à tort — que, dans la Cène, le pain devient littéralement son corps, et le contenu de la coupe devient littéralement son sang, en sorte que nous mangerions effectivement son corps et boirions son sang comme quelque chose qui nous rendrait plus propres pour le ciel et nous donnerait le pardon de nos péchés. Le Seigneur était toujours présent corporellement avec eux lorsqu'il institua la Cène ; assurément, il ne voulait pas dire que, corporellement présent, il leur donnait son corps dans le pain, et son sang dans la coupe. Mais il pensait au moment où il ne serait plus présent corporellement avec eux et il leur donnait, à eux et aux croyants de toute la période de l'Église, les symboles du pain et de la coupe qui raviveraient en eux le souvenir de lui-même et de sa mort sur la croix. Lorsque le Seigneur dit : « Ceci est mon corps », et « ceci est mon sang », il employait une figure, comme il le faisait souvent, tout comme nous le faisons, lorsque, montrant la photo de quelqu'un qui nous est cher, nous disons : « C'est ma mère », etc. Nous voulons dire par là que l'image est une ressemblance de celui qui nous est cher, une représentation, et ces mots ne sauraient impliquer un sens littéral. Pourtant beaucoup ont forcé le sens de cette expression similaire dans la bouche de notre Seigneur — « Ceci est mon corps » — et soutiennent que les symboles de la Cène du Seigneur deviennent littéralement, à la parole d'un prêtre ou d'un pasteur, son corps et son sang pour celui qui y participe.

Quels sont donc le but et le sens de la Cène du Seigneur ? « Faites ceci en mémoire de moi » sont les paroles bénies qu'il a lui-même prononcées. Il connaissait bien la tendance naturelle de nos coeurs à glisser loin de lui et loin les uns des autres, et il nous a donné ce mémorial de lui-même mourant pour nous, pour que nous soions sans cesse rappelés son immense amour envers nous et la merveilleuse rédemption opérée en notre faveur. Il désire que nous élevions un mémorial de sa mort dans ce monde qui ne veut pas de lui, non pas un monument de marbre ou une création architecturale coûteuse, mais un simple geste de souvenir. « Faites ceci » (Luc 22:19), dit-il. C'est un geste d'obéissance qu'il réclame de notre part. Cher lecteur chrétien, le faites-vous ?

L'institution de la Cène du Seigneur revêt une telle importance qu'une révélation spéciale fut accordée à Paul par le Seigneur dans la gloire. Elle est rapportée dans la première épître aux Corinthiens (11:23-29). Le but de la Cène est clairement présenté, de même que la manière dont elle doit être célébrée.

À ceux qui répondent à l'amour de son coeur qui désire que l'on se souvienne de lui de la façon qu'il a lui-même enseignée, à ceux-là l'assurance est donnée : « Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez la coupe, vous annoncez (en grec : vous proclamez) la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Cor. 11:26). Tel est le sens de ce que nous faisons, pour nous souvenir de lui, en mangeant le pain et en buvant à la coupe. C'est l'annonce de son précieux sacrifice comme seul fondement du salut. Ainsi, chaque fois que des croyants se rassemblent pour se souvenir du Seigneur dans la fraction du pain, ils annoncent par là même le fait glorieux de la mort de Christ pour des pécheurs et le salut en vertu de son sang versé. Quelle merveille !

3.7.2.2 - Célébration de la Cène

L'épître aux Corinthiens nous apprend que l'assemblée à Corinthe était en mauvais état, en sorte qu'un grand désordre s'était introduit chez eux à bien des égards, et en particulier pour la Cène du Seigneur. Ce chapitre 11 nous montre qu'ils se réunissaient de façon légère et qu'ils ne prenaient pas la Cène dans son vrai sens. L'apôtre devait leur écrire : « Quand donc vous vous réunissez ensemble, ce n'est pas manger la cène dominicale : car lorsqu'on mange, chacun prend par avance son propre souper, et l'un a faim et l'autre s'enivre » (v. 20, 21).

Il semble qu'ils confondaient leurs agapes (repas pris en commun par les premiers chrétiens) avec la Cène du Seigneur ; ils mangeaient donc la Cène de manière irrévérencieuse et indigne, en sorte que le vrai caractère de la Cène du Seigneur était perdu de vue. Ils avaient même perverti le caractère de ces agapes en établissant des distinctions de classe, les riches apportaient abondamment et faisaient bonne chère tandis que les pauvres n'avaient qu'un maigre repas et avaient faim.

Ainsi l'apôtre Paul fut conduit par l'Esprit de Dieu à leur écrire cette épître pour corriger tous ces désordres. Ce chapitre 11 nous donne des instructions spéciales quant au but de la Cène du Seigneur et à sa célébration avec sainteté et révérence. Cette épître aux Corinthiens étant destinée par Dieu à faire partie des Saintes Écritures, nous voyons que, dans sa sagesse, il

permet que ces désordres se fassent jour dans l'Église du commencement ; ainsi, par cette épître, nous possédons des instructions permanentes et divines concernant de telles situations, et nous connaissons plus pleinement sa pensée et sa volonté. Par conséquent, nous voyons que Dieu ne voulait pas seulement que Paul exprime la pensée divine sur ces questions à l'adresse des Corinthiens, mais il voulait aussi guider et instruire l'Église tout entière d'un bout à l'autre de son histoire. Combien nous devrions en être reconnaissants !

Le verset 23 nous apprend qu'une révélation spéciale avait été donnée à l'apôtre Paul à propos de la Cène du Seigneur. « J'ai reçu du Seigneur ce qu'aussi je vous ai enseigné ». Paul n'était pas l'un des apôtres présents avec le Seigneur la nuit où il institua le repas du souvenir, de sorte que c'est personnellement qu'il reçut du Seigneur lui-même ces enseignements quant à la Cène. Ce n'était plus simplement l'humble Jésus parlant pendant le souper de la Pâque, mais le Seigneur dans le ciel, sur son trône de gloire, donnant à Paul ces détails quant à la pensée de Dieu à propos de la fraction du pain.

Sans nul doute ceci nous montre l'importance de la Cène du Seigneur en tant qu'institution chrétienne. Tout ce sujet de la Cène, son institution par le Seigneur la nuit où il fut livré, son but divin comme acte de souvenir, et la manière dont il convient que nous y participions, tout ceci est d'une immense importance puisque le Seigneur en a fait l'objet d'une révélation spéciale.

Dans tout ce chapitre concernant la Cène, nous devrions remarquer la fréquence de l'emploi du mot Seigneur, qui évoque son titre de Maître. L'apôtre parle de la Cène du Seigneur, du Seigneur Jésus, de la mort du Seigneur, de la coupe du Seigneur, du corps et du sang du Seigneur, du corps du Seigneur, d'être châtié par le Seigneur. La raison en est simple. Sans doute les Corinthiens avaient-ils oublié qu'il était le Seigneur, sans cela ils ne se seraient pas laissés entraîner dans cet affreux désordre quant à la Cène dominicale.

Celui dont parle la Cène a été fait Seigneur de tous et il a le droit absolu de regard et d'autorité sur tout ce que nous avons et sur tout ce que nous sommes. Nous sommes responsables devant lui de ce que nous faisons, disons et pensons, en particulier quand nous nous souvenons de lui dans sa mort. À cet égard, les Corinthiens avaient oublié le Seigneur, et avaient fait de la Cène leur propre repas. Ils étaient occupés de ce qui les concernait et avaient perdu de vue ce qui concernait le Seigneur. Ils avaient oublié la présence du Seigneur, et avaient donc perdu la vraie signification de la Cène du Seigneur. C'est ce qui ne manque pas de se produire quand sa présence n'est pas réalisée. Ils étaient tombés au point de rabaisser la Cène du Seigneur au niveau d'un repas ordinaire. Il était nécessaire qu'ils soient ramenés à la conscience de la seigneurie de Christ et du caractère sacré de la Cène du Seigneur. C'est pourquoi Paul fut conduit à leur écrire de façon pressante et solennelle pour ramener leurs cœurs à une vraie appréciation de Christ dans la fraction du pain.

Telle était la grave erreur dans laquelle étaient tombés les Corinthiens ; nous avons besoin de prendre conscience que nous sommes nous-mêmes sans cesse en danger de tomber dans un état semblable de négligence et de désordre quant à la manière dont nous participons à la sainte Cène du Seigneur. Il est de la plus haute importance que nous réalisons la présence du Seigneur Jésus, et que nous concentrons nos pensées et nos affections sur lui quand nous sommes réunis pour nous souvenir de lui dans sa mort. Satan déploie continuellement ses efforts pour détourner nos pensées de la personne et de l'oeuvre de notre Seigneur

Jésus Christ, et pour occuper nos coeurs de choses qui ne conviennent pas à la Cène et à la Table du Seigneur.

C'est pourquoi nous avons sans cesse besoin de nous exhorter à veiller et à prier pour que nos coeurs et nos pensées soient concentrés sur notre Seigneur et Sauveur dans l'heure du souvenir et du culte. Sa personne bénie et son oeuvre de rédemption sont devant nous pendant la Cène, et nos regards fixés sur lui banniront les pensées vagabondes et calmeront les esprits agités. Sa présence sera alors réalisée et la Cène du Seigneur sera célébrée d'une manière qui lui sera agréable.

Dans les versets 23, 24 et 25 de 1 Corinthiens 11, l'apôtre leur rappelle à nouveau les paroles du Seigneur lors de l'institution de la Cène, et au verset 26 il ajoute que, chaque fois qu'ils y participaient, ils annonçaient la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. Soyons attentifs à ces paroles : « jusqu'à ce qu'il vienne ». Nous devons continuer à nous souvenir de lui chaque dimanche, chaque premier jour de la semaine, jusqu'à ce qu'il vienne sur les nuées pour enlever son Église. Ainsi la fraction du pain nous fait-elle regarder en arrière à la mort de notre Sauveur, en haut où il se trouve maintenant, et en avant vers l'heureux moment où il viendra nous prendre (*).

(*) Nous pourrions ajouter ici que le fait de la naissance du Seigneur dans ce monde comme homme peut aussi nous occuper en relation avec les symboles de la Cène, car ce fut alors qu'il prit un corps de chair et de sang. Ainsi sa naissance, sa mort, sa résurrection, sa glorification et son retour sont nécessairement rappelés à notre souvenir chaque fois qu'en sincérité de coeur nous mangeons le pain et buvons à la coupe. C'est pourquoi nous n'avons pas besoin d'avoir chaque année un jour spécial de commémoration de sa naissance, un autre de sa mort, et un autre de sa résurrection. Rien n'est dit dans l'Écriture au sujet de jours semblables mais, chaque premier jour de la semaine, le Seigneur désire que nous nous souvenions de lui dans son incarnation, sa mort, sa résurrection, sa glorification et son prochain retour.

Nous en arrivons maintenant aux solennelles paroles de l'apôtre concernant le fait de manger et de boire la Cène indignement. « Ainsi quiconque mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement sera coupable à l'égard du corps et du sang du Seigneur. Mais que chacun s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe ; car celui qui mange et qui boit, mange et boit un jugement contre lui-même, ne distinguant pas le corps » (1 Cor. 11:27-29).

Si nous gardons à l'esprit ce que nous avons déjà vu sur le désordre qu'il y avait chez les Corinthiens concernant la Cène du Seigneur, cela nous aidera à comprendre que ce que dit l'apôtre sur le fait de manger et de boire indignement, ne se rapporte pas à la dignité ou l'indignité des personnes, mais à la façon indigne dont ils prenaient part à la Cène. Si manger la Cène du Seigneur dépendait de la dignité personnelle, personne au monde ne pourrait y prendre part, car personne n'est en lui-même digne de le faire. Nous sommes dignes seulement dans ce sens que Christ nous a pris dans notre état de perdition, nous a purifiés

par son sang et par là même rendus propres pour sa présence, et nous a donné le droit de participer à la Cène. Ce droit est le résultat de ce qu'il a fait pour nous et non pas d'une quelconque dignité personnelle.

L'apôtre ne parle pas du tout de dignité individuelle, mais de la manière dont les saints se conduisaient quand ils étaient ensemble. Ils étaient très négligents et ne tenaient pas compte de la signification du pain et de la coupe. Ils oubliaient les solennelles réalités exprimées par les symboles, et y participaient comme s'il s'agissait de choses ordinaires, sans signification. Ils ne discernaient pas dans le pain le corps du Seigneur ; ils mangeaient et buvaient donc indignement et attiraient le jugement sur eux-mêmes.

Le danger est le même pour nous aujourd'hui. Il se peut que nous prenions part à la Cène du Seigneur légèrement, sans penser à son corps et à son sang, alors que nous mangeons le pain et buvons à la coupe. Il se peut que nous ayons les pensées occupées d'autre chose que de lui, lui dont nous disons nous souvenir. Si par la foi nous ne discernons pas son corps, nous mangeons indignement et sommes coupables à l'égard du corps et du sang du Seigneur dès lors que nous traitons avec indifférence les symboles qui les représentent. Solennelle pensée !

Nous l'avons dit, le pain ne devient pas son corps et le contenu de la coupe ne devient pas son sang, mais pour la foi ils parlent expressément du corps meurtri de Christ et de son sang versé. La question se pose donc : est-ce que nous discernons vraiment par la foi le corps du Seigneur dans la fraction du pain ? Est-ce que parfois nous prenons la Cène comme un repas ordinaire, comme une chose courante, légèrement et sans nous juger nous-mêmes ? Nous arrive-t-il de ne pas réaliser sa présence ou de ne pas saisir que, dans le pain et la coupe, l'Esprit désire présenter à nos cœurs son corps donné pour nous, et son sang versé pour nous ? S'il en est ainsi, nous mangeons et buvons indignement ; nous mangeons et buvons un jugement contre nous-mêmes et attirerons sur nous-mêmes la main du Seigneur en châtiment. « C'est pour cela que plusieurs sont faibles et malades parmi vous, et qu'un assez grand nombre dorment. Mais si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde » (v. 30-32). Telles sont les graves conséquences du fait de manger et boire la Cène du Seigneur indignement.

Si donc prendre part à la Cène du Seigneur est une chose solennelle, et s'il peut se faire que l'on mange et boive indignement avec les graves conséquences que cela entraîne, on pourrait bien trembler et être retenu d'obéir au dernier désir exprimé par le Seigneur : « Faites ceci en mémoire de moi ». Ce serait tomber dans une autre erreur et être désobéissant au commandement d'amour du Seigneur. À cet égard, les versets 28 et 31 sont pour nous un encouragement que nous ne devons pas ignorer. « Mais que chacun s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe... Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés ».

D'un côté la sainteté et la révérence sont maintenues et, d'un autre côté, la grâce nous encourage et nous fortifie pour que nous nous approchions et prenions part à la Cène dans le jugement de nous-mêmes, avec gravité et sérieux. Bien que le Seigneur nous invite à nous éprouver nous-mêmes, à nous examiner et à sonder nos voies et à pratiquer constamment le jugement de nous-mêmes, il invite tous les siens à venir manger le pain et boire à la

coupe, mais non sans sérieux et gravité. Remarquez qu'il ne dit pas : « Que chacun s'éprouve soi-même et s'abstienne », mais « Que chacun s'éprouve soi-même et qu'ainsi il mange ». C'est comme des personnes qui s'éprouvent et se jugent que nous sommes invités à participer à la Cène. Ainsi la grâce fortifie celui qui se sonde avec droiture et qui se juge ; et c'est ce qui lui donne la hardiesse pour prendre part à la Cène avec une bonne conscience. Au contraire, s'il y a légèreté et absence de jugement de soi-même, le Seigneur peut intervenir pour juger et châtier, avec comme conséquence la maladie, et dans certains cas extrêmes, la mort (v. 30).

Ainsi ce qui nous garde de participer indignement à la Cène du Seigneur, de manger et de boire un jugement contre nous-mêmes, c'est le saint exercice d'un jugement de soi-même profond, sérieux et habituel. C'est une chose capitale pour une vie chrétienne heureuse. Le jugement de soi-même est un exercice inestimable et indispensable. S'il était plus fidèlement et plus souvent pratiqué, notre marche journalière en serait changée. Si le « moi » était jugé continuellement dans la présence de Dieu, nous ne serions pas obligés de juger nos voies, nos paroles, nos actions, car la chair serait tenue en bride, la racine serait jugée et ne porterait pas son fruit mauvais. Il n'y aurait pas besoin non plus que le Seigneur nous châtie.

Ayant ainsi précisé que le fait de manger et boire indignement se rapporte d'abord à notre conduite et à la manière dont nous participons à la Table du Seigneur, nous devons ajouter un mot sur notre conduite et notre marche de la semaine. Que l'on n'aille pas supposer que, puisque nous avons si longuement parlé de notre attitude de coeur lorsque nous sommes à la Table du Seigneur pour nous souvenir de lui, la question de notre conduite pendant la semaine n'ait pas d'importance, ou qu'elle soit sans rapport avec le fait de participer indignement à la Cène du Seigneur.

Nous serons à la Table du Seigneur ce que nous sommes pendant la semaine. Ce dont nos coeurs ont été occupés pendant les six jours écoulés les occupera le premier jour de la semaine, alors que nous serons à sa Table. Si nous n'avons montré que négligence et indifférence à l'égard du Seigneur pendant la semaine, il ne pourra en être autrement lorsque nous serons à sa Table et nous ne discernons pas véritablement son corps et son sang dans les symboles de la Cène. Ainsi nous mangerons et boirons un jugement contre nous-mêmes. Il est impossible que nos coeurs vivent dans une atmosphère mondaine durant la semaine et en soient complètement détachés lorsque nous désirons nous souvenir du Seigneur en son jour.

Si quelqu'un vit pendant la semaine une vie marquée de frivolité, de vanité, de plaisir et de mondanité, s'il va au cinéma, assiste à des concerts, des représentations, des événements musicaux ou sportifs, etc., peut-il y avoir chez lui le discernement du corps du Seigneur dans la fraction du pain le premier jour de la semaine ? Certainement pas. Une mondanité et une insoumission au Seigneur aussi grossières peuvent-elles être associées à une quelconque communion spirituelle avec le corps et le sang du Sauveur ? Ces personnes participeront peut-être extérieurement à la « fraction du pain », mais il est fort à craindre qu'elles n'éprouvent pratiquement rien de la puissance intérieure et de la réalité du fait de manger et boire, par la foi, le corps et le sang de Christ (voir Jean 6:55, 56). Elles seront donc

coupables de ne pas discerner le corps du Seigneur, et de manger et boire un jugement contre elles-mêmes en prenant part à la Cène.

Veuille l'Esprit de Dieu nous donner de sonder profondément nos coeurs ; qu'il cultive en nous un esprit de véritable et constant jugement de nous-mêmes, en sorte que nous nous souvenions de notre bien-aimé Seigneur d'un coeur sincère et d'une manière vraiment digne de lui.

3.7.2.3 - Expression de la communion

Nous avons considéré la Cène du Seigneur sous son caractère principal de fête du souvenir, qui place devant nous de façon symbolique le corps et le sang du Christ, selon 1 Corinthiens 11. Il y a toutefois dans la Cène du Seigneur, outre ce caractère essentiel du souvenir, un autre aspect de la vérité, sur lequel beaucoup passent légèrement. Ceci nous est donné en 1 Corinthiens 10:16, 17 : « La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang du Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Christ ? Car nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous participons tous à un seul et même pain ».

Il s'agit ici de l'acte collectif de la fraction du pain : « la coupe de bénédiction que nous bénissons », et « le pain que nous rompons ». Au chapitre 11, chaque individu accomplit l'acte de manger le pain et de boire à la coupe comme envers le Seigneur, et il est responsable de le faire d'une manière digne. D'où les expressions : « vous mangez et vous buvez », et « que chacun s'éprouve soi-même ». Mais les versets de 1 Corinthiens 10 mettent l'accent sur une vérité importante : l'aspect collectif du fait de participer ensemble à la Cène du Seigneur. En nous souvenant ensemble du Seigneur, en participant au même pain et à la même coupe, nous exprimons la communion les uns avec les autres et avec la table à laquelle nous participons. La pensée de la communion, ou part commune, dans la fraction du pain doit donc être devant nous, et c'est la pensée principale du passage qui nous occupe.

C'est pour cette raison que la coupe est mentionnée d'abord, car l'expiation par le sang de Christ versé pour nous est la base de notre communion avec Dieu et avec les croyants. « La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la communion du sang du Christ ? » ou, comme on peut aussi traduire, « la communion au sang de Christ ». Lorsque nous rendons grâce pour cette coupe et y participons ensemble, nous exprimons par ce fait même notre communion au sang de Christ ; et dans la mesure où nous saisissons vraiment cette vérité, nous entrons dans ses pensées quant à la communion, nous y avons part et nous jouissons de ce qu'il a acquis pour nous par son sang.

Puis l'apôtre continue : « Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps du Christ ? Car nous qui sommes plusieurs sommes un seul pain, un seul corps, car nous participons tous à un seul et même pain ». Le pain a donc ici une autre signification, qui s'ajoute à celle du corps du Seigneur donné pour nous. Nous apprenons que le seul pain auquel nous participons dans la Cène est aussi une image de son Corps spirituel maintenant sur la terre, « l'assemblée, qui est son corps » (Éph. 1:22, 23).

Cela nous parle de l'unité du Corps spirituel de Christ : « un seul pain, un seul corps ». Comme membres de ce seul corps spirituel de croyants, nous participons ensemble à la Cène du Seigneur dans l'assemblée, et exprimons par là notre communion les uns avec les autres. Voilà ce qu'est « la communion du corps de Christ » et la manifestation pratique de la vérité que « nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous participons tous à un seul et même pain ». Dans l'acte de la fraction du pain, nous manifestons d'une façon visible notre unité comme « membres les uns des autres » en Christ.

Il n'y a donc pas la moindre idée de division dans les symboles institués pour la Cène, et une telle pensée ne peut être retenue. Ces symboles représentent cette unité impérissable et indestructible du Corps de Christ, qui reste vraie en dépit des multiples divisions qui existent dans la chrétienté. Couper le pain en morceaux, comme le font certains, ou prendre des hosties et des coupes individuelles est en désaccord total avec le symbole du seul pain et de la coupe de 1 Corinthiens 10:16, 17, et avec la vérité du seul corps formé par les croyants. Cette pratique est donc tout à fait opposée à l'Écriture. Puisque la base scripturaire du rassemblement est celle où n'est reconnu que le seul corps formé par tous les croyants, le seul pain est donc le seul symbole approprié. Et c'est « la coupe que nous bénissons », non pas les coupes, bien qu'il soit parfois nécessaire de faire circuler plus d'une coupe dans des congrégations nombreuses.

3.7.2.4 - Qui peut participer ?

Puisque le pain de la Cène parle également du seul corps formé par tous les croyants et puisque le fait que nous participons ensemble à ce pain exprime notre unité et notre communion les uns avec les autres, il devrait être facile de répondre à la question de savoir qui peut à juste titre participer à la Cène. Ce repas n'est que pour ceux qui sont membres du corps, reconnus comme tels. Seuls ceux qui connaissent le Seigneur Jésus comme leur Sauveur et croient véritablement en la vertu de sa mort expiatoire pour leur salut, ont le droit de prendre la Cène du Seigneur et d'être à sa Table. La Cène du Seigneur n'est que pour la famille des rachetés ; si quelqu'un dit qu'il est enfant de Dieu, il doit prouver par sa marche qu'il est vraiment tel ; autrement cette confession n'est qu'une vaine profession. Tous ceux qui sont connus comme de vrais croyants, qui marchent comme tels dans la séparation du mal et qui ne sont pas exclus par une discipline scripturaire, ont le privilège de participer à la Cène dans l'Assemblée de Dieu. « C'est pourquoi recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu » (Romains 15:7).

Si des personnes qui ne sont pas sauvées ou ne le manifestent pas de façon claire sont autorisées à prendre la Cène avec de vrais croyants, peut-il y avoir une véritable expression de l'unité et de la communion dans la fraction du pain ? Aucune assurément. Si nous participons à la Cène avec des inconvertis, nous ne pouvons dire comme Paul : « nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps », car, dans le cercle ainsi formé, certains ne font pas partie du corps.

Lors d'entretiens avec des chrétiens sur ce sujet, on entend souvent la réponse suivante : « Je prends la Cène pour moi-même, les autres ne me concernent pas. Si certains y prennent part sans en avoir le droit, ils mangent à leur propre détriment ; ce n'est pas ma

responsabilité ». Une telle attitude démontre à coup sûr que la vérité de 1 Corinthiens 10:16, 17 n'est pas connue ou comprise. Le Seigneur ne nous invite pas à prendre part à la Cène pour manger et boire chacun pour soi. Non, chaque enfant de Dieu est invité à venir participer en communion avec d'autres croyants et il y a une joie collective comme une responsabilité collective.

3.7.2.5 - Pas de participation au gré de chacun

Nous ne pouvons pas laisser la Cène du Seigneur accessible à quiconque veut y participer ; autrement dit, la question de participer ou non n'est pas du ressort du seul individu. En 1 Corinthiens 5, l'apôtre Paul met nettement l'assemblée à Corinthe devant sa responsabilité d'ôter le levain qui s'était introduit dans son sein, et de juger ceux du dedans, c'est-à-dire ceux qui sont dans le cercle de la communion exprimée à la Table du Seigneur. Il leur ordonne : « Ôtez le méchant du milieu de vous-mêmes ». Nous voyons là que l'Assemblée est responsable de maintenir la sainteté de la Table du Seigneur et de la Cène. Si les Corinthiens devaient ôter le mal du milieu d'eux, ils étaient donc responsables de veiller à ce qu'aucun mal ne puisse demeurer dans l'Assemblée ou à la Table du Seigneur.

1 Corinthiens 5:12, 13 nous enseigne que, par rapport au cercle de communion à la Cène du Seigneur, il y a ceux « de dedans » et ceux « de dehors ». Ceci ne peut signifier qu'une chose : attention et vigilance doivent être en exercice à l'égard de ceux qui prennent part à la Cène ; il faut savoir discerner qui est dedans et qui est dehors. Il faut, par des entretiens avec les âmes, s'assurer de la réalité de leur foi et de la droiture de leur marche si l'on veut maintenir la sainteté de la Table du Seigneur, et si l'on désire exprimer véritablement l'unité et la communion dans la fraction du pain.

En Israël, il y avait des portiers qui veillaient aux portes et gardaient les entrées de la maison de Dieu (voir 1 Chroniques 9:17-27 et Néhémie 7:1-3). Leur devoir était de laisser entrer ceux qui en avaient le droit et de refuser l'accès à ceux qui devaient rester dehors. De même aujourd'hui, dans l'Assemblée de Dieu, le service des portiers est de toute importance pour protéger l'Assemblée de la souillure occasionnée par l'entrée de personnes inconverties ou souillées. Non pas qu'il faille un service officiel de portiers dans l'Assemblée, mais il faut cette attention soigneuse et selon Dieu vis-à-vis de ceux qui sont admis au sein de l'Assemblée et au privilège de participer à la Cène.

Ne serait-il pas approprié et scripturaire de dire que la communion des croyants à la Table du Seigneur ne doit pas être une communion ouverte, ni une communion fermée, mais une communion gardée ? Il n'est pas question qu'elle soit ouverte à n'importe qui, ni qu'elle soit fermée à quiconque n'est pas « des nôtres », pour ainsi dire — ce qui serait une communion sectaire — mais elle est pour tous ceux qui sont des croyants connus comme tels et qui marchent dans la vérité et la sainteté. Puisque la seule base scripturaire du rassemblement, c'est de reconnaître en pratique le corps formé de tous les croyants (dont le seul pain de la Cène est aussi le symbole), nous devons recevoir à la Table du Seigneur tout vrai membre de ce corps, qu'une discipline scripturaire n'a pas exclu ; autrement nous n'agissons pas de manière cohérente avec le terrain sur lequel nous disons nous placer, et nous devenons une secte. En ces jours de grande ruine, de divisions et de maux sans nombre au sein de la

chrétienté, il est de plus en plus difficile de suivre pleinement ce principe tout en marchant dans la séparation d'avec des associations non-scripturaires, mais la vérité du seul corps n'en demeure pas moins la base de notre conduite.

Il nous semble que les lignes suivantes de C.H. Mackintosh sont tout à fait dignes d'attention à cet égard : « La célébration de la Cène telle que le Seigneur l'a instituée, devrait être l'expression manifeste de l'unité de tous les croyants, et non pas simplement de l'unité d'un certain nombre, réunis selon certains principes les distinguant des autres. Si un autre critère de communion est mis en avant, hormis le critère fondamental de la foi dans l'oeuvre expiatoire de Christ et d'une marche en rapport avec cette foi, la table devient la table d'une secte, et ne peut avoir aucune autorité sur le coeur des fidèles ».

Ainsi, lorsque nous recevons quelqu'un à la Table du Seigneur, nous devons éviter le laxisme et la négligence d'un côté, et le sectarisme de l'autre. Il y a bien sûr d'autres aspects de la question et d'autres vérités qui s'y rattachent, sur lesquels nous reviendrons bientôt en rapport avec la Table du Seigneur.

Actes 9:26-29 nous fournit un exemple de vigilance lorsqu'il s'agit de recevoir quelqu'un dans l'Assemblée, et nous montre que des personnes ne peuvent être reçues sur la base de leur seul témoignage. Nous lisons que Saul, nouvellement converti, cherchait à se joindre aux disciples à Jérusalem, mais que ceux-ci avaient peur de lui et ne croyaient pas qu'il fût disciple. Alors Barnabas le prit, le mena aux apôtres et rendit témoignage de sa conversion et de la hardiesse avec laquelle il avait prêché au nom de Jésus. Grâce au témoignage de Barnabas quant à l'authenticité de la conversion de Saul, celui-ci fut reçu dans l'Assemblée, et put aller et venir parmi les croyants. « Par la bouche de deux ou de trois témoins toute affaire sera établie » (2 Cor. 13:1). Voilà un principe de toute importance pour les décisions à prendre.

En Romains 16:1 et 2 Corinthiens 3:1, nous lisons ce qui concerne les lettres de recommandation pour des croyants qui se rendent d'une assemblée à une autre et qui ne sont pas connus là où ils se rendent. Voilà une manifestation d'ordre selon Dieu et cela montre aussi combien il faut être vigilant pour recevoir quelqu'un pour la fraction du pain à la Table du Seigneur.

3.7.2.6 - La Table du Seigneur

Nous avons vu que 1 Corinthiens 10:16, 17 nous présente la fraction du pain comme expression de la communion des membres du corps de Christ, et que le seul pain est aussi une image du corps spirituel. Dans ce même chapitre se trouve la seule mention dans le Nouveau Testament de l'expression « la Table du seigneur », que nous avons nous-même employée plusieurs fois. Nous nous proposons maintenant de considérer cette expression et d'examiner ce qu'elle contient et ce qui s'y rattache.

Le pain est le symbole du corps de Christ, mais puisque le corps littéral est également l'image du corps spirituel, le seul pain est aussi dans ce passage l'image du seul Corps de Christ composé de tous les croyants : « Car nous qui sommes plusieurs, sommes un seul

pain, un seul corps » (v. 17). Nous voyons donc que, dans ce passage, le Saint Esprit associe le terme « la Table du Seigneur » au seul Corps et à notre communion les uns avec les autres comme membres du Corps. Nous pouvons dire qu'en un sens la Cène du Seigneur et la Table du Seigneur sont synonymes ; toutefois ces deux termes sont distincts : ils présentent deux côtés ou deux aspects de la vérité en relation avec la fraction du pain. La Cène est liée au souvenir individuel de la mort du Seigneur, alors que le terme « la Table du Seigneur » est plutôt lié à cet aspect particulier de la Cène du Seigneur où un témoignage public est donné à l'unité du Corps de Christ et où s'exprime notre communion les uns avec les autres comme membres du corps. La Table parle de l'expression visible de la communion du seul Corps. La base de la communion que Dieu a en vue pour nous est celle du seul Corps formé par tous les croyants, et ceci est fondé sur la rédemption par le sang de Christ. Quant à leur position, tous les croyants sont à la Table du Seigneur dans le sens où ils sont dans le cercle de communion du Corps de Christ. En rompant le pain ensemble, nous donnons une expression pratique de cette communion.

Le terme « la Table du Seigneur » est un terme symbolique et ne doit pas être pris dans le sens littéral. Ce n'est pas un meuble sur lequel sont posés le pain et la coupe, mais le principe ou la base sur laquelle la Cène est célébrée. La base sur laquelle on se place pour la fraction du pain détermine le caractère de la table qui y est dressée. La Table du Seigneur exprime la communion avec lui et avec les membres de son Corps ; là son autorité et ses droits doivent être reconnus, et la sainteté de son nom maintenue.

Si l'on se place sur une autre base que celle de la reconnaissance pratique de l'unité du Corps de Christ, base que Dieu nous a clairement fait connaître, la table dressée sur une telle base ne porte pas le caractère de la Table du Seigneur. C'est le cas des tables établies sur des principes d'appartenance à un groupement chrétien ou sur des principes d'indépendance. Là où les principes de l'unité du Corps de Christ ne sont pas reconnus dans la pratique et sont remplacés par des principes de communion établis par les hommes, la vérité concernant la Table du Seigneur n'y est pas exprimée ; par conséquent de telles tables ne peuvent être reconnues selon la Parole comme étant la Table du Seigneur. Elles sont en réalité les tables de groupements fondés sur des principes de communion établis par les hommes. Le souvenir peut y être célébré avec révérence, amour et reconnaissance par des chrétiens sincères ignorants de la vérité liée à la Table du Seigneur, mais il n'y a pas l'expression de l'unité du corps de Christ ; par conséquent la vérité concernant la Table du Seigneur n'est pas réalisée et goûtée parce que l'on admet des principes empêchant de réaliser ce qu'est la communion à la Table du Seigneur.

Un autre trait important qui doit se manifester pour qu'une table soit reconnue comme la Table du Seigneur, c'est la sainteté et la vérité, car c'est le caractère même du Seigneur à qui la table est déclarée appartenir. (« Le Saint, le Véritable », Apoc. 3:7 ; « Soyez saints, car moi je suis saint », 1 Pierre 1:16.) Si par exemple quelque enseignement faux ou non scripturaire portant atteinte à la personne de Christ est toléré ou accepté dans un rassemblement, ou si des personnes qui tiennent ou enseignent ces doctrines y sont reçues, la personne même du Seigneur de la Table est attaquée et la sainteté et la vérité sont profanées. Comment une telle table peut-elle alors être reconnue comme la Table du Seigneur ? De même, si un mal moral est toléré dans le cercle de communion à la Table, celle-ci ne peut être reconnue comme la Table du Saint et du Véritable.

Nous voyons donc que la sainteté de la Table du Seigneur doit être maintenue, de même que la vérité de l'unité du corps de Christ. La pureté de la vérité de Dieu ne doit jamais être sacrifiée pour maintenir l'unité à sa Table, le respect le plus strict de la vérité et de la sainteté ne portera jamais atteinte à la véritable unité. Mais tout ceci doit être fait dans un esprit de grâce, de douceur et d'humilité, sans lequel le caractère de grâce du Seigneur serait altéré.

Considérons maintenant les versets 18 à 21 de 1 Corinthiens 10, où le principe de la communion est appliqué au fait de manger à l'autel. Nous avons déjà vu que la pensée de la communion est la vérité essentielle en relation avec la Table du Seigneur. Après avoir parlé de la participation à la Cène du Seigneur dans les versets 16 et 17, l'apôtre continue : « Considérez l'Israël selon la chair : ceux qui mangent les sacrifices n'ont-ils pas communion avec l'autel ? » Ceci est un principe important pour nous. Manger à un autel ou à une table exprime la communion et l'association avec cet autel ou avec cette table comme avec ceux qui s'y trouvent. Être assis à une table et y manger marque l'identification avec cette table et ce qu'elle représente.

L'apôtre parle ensuite des autels des païens : « Les choses que les nations sacrifient, elles les sacrifient à des démons et non pas à Dieu : or je ne veux pas que vous ayez communion avec les démons ». Derrière l'idole païenne se cachait un démon, et les païens, à leur insu, apportaient leurs offrandes à ces démons. C'était donc la table des démons, et pour un chrétien, le simple fait d'être assis dans un temple d'idoles et de prendre part à un repas païen qui accompagnait ces offrandes, comme certains Corinthiens croyaient être libres de le faire, serait s'associer à la table des démons et être en communion avec eux. Le verset 21 nous dit donc : « Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur et la coupe des démons ; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons ». Il est impossible de boire la coupe du Seigneur, en se soumettant à tout ce qu'elle représente, et ensuite de boire aussi la coupe des démons. Cela reviendrait à associer la Table du Seigneur et la table des démons et à renier la communion du Seigneur. C'est pourquoi l'apôtre montrait aux Corinthiens à quel point ce serait chose grave que d'être en quoi que ce soit en relation avec l'autel des païens.

Tel était le danger qui guettait les Corinthiens à l'époque où Paul leur écrivit sa lettre. Ce danger d'être associé avec la table des démons n'existe pas pour nous aujourd'hui, en général, mais le principe qu'appliquait Paul dans ce cas demeure le même pour nous dans les circonstances actuelles. Ce principe est que le fait de manger à une table exprime l'identification et la communion avec cette table, avec ce qu'elle représente et avec ceux qui y participent. Nous ne sommes peut-être pas entourés de tables de démons, comme l'étaient les Corinthiens, mais il y a de nombreuses tables de sectes et de groupements religieux autour de nous, et nous courons le danger d'associer la Table du Seigneur à des principes qui sont en contradiction avec la communion de sa Table, et qui négligent ou même nient la seule autorité du Seigneur à l'égard de sa Table.

En un mot, nous devons réaliser ceci : en quelque lieu que nous participions à la Cène du Seigneur, nous exprimons par cela même la communion à la table en ce lieu, et nous nous identifions avec la base et les principes sur lesquels cette table est dressée. Prenons l'exemple de quelqu'un qui rompt le pain avec ceux qui se rassemblent sur la base de l'unité

du Corps de Christ et cherchent à exprimer de façon pratique la vérité de la Table du Seigneur. Supposons que cette personne rende visite à une assemblée réunie sur une autre base (dans l'indépendance, ou en affichant un nom particulier), rompe le pain avec elle et revienne ensuite à la communion de la Table du Seigneur, ou vice versa. Elle agirait de manière inconséquente en associant la Table du Seigneur avec des principes incompatibles. Il est clair qu'agir de la sorte est mauvais, bien que cela puisse être fait par ignorance et nécessite qu'on soit enseigné dans la vérité.

La communion à la Table est donc aussi exprimée dans la fraction du pain, et les considérations importantes sur la communion qui précèdent y sont associées. Ainsi la fraction du pain va au-delà de ce qu'on en réalise souvent. Pour résumer, il serait bon pour chacun de se demander :

- De qui est-ce que je me souviens dans la Cène ?
- Est-ce que je me souviens du Seigneur d'une manière digne ?
- Avec qui est-ce que je me souviens de lui ?
- Sur quelle base et quels principes est-ce que je me souviens de lui ?

À la fin de ces méditations sur la Table du Seigneur, nous voudrions dire qu'au milieu de la ruine, du déclin universel et de la division de l'Église dans lesquels nous sommes, il ne convient certainement à aucun groupe de chrétiens de s'arroger la possession exclusive de la Table du Seigneur. Notre effort et notre souci devraient plutôt être de chercher sans cesse à manifester pratiquement les vérités dont la Table du Seigneur est le symbole et d'être fidèles à la communion à sa Table. Le Seigneur a sa Table et il en prendra soin. Il ne l'a pas donnée à un groupe de chrétiens en particulier, mais il donne à tous les croyants le privilège d'être à sa Table, avec la responsabilité correspondante de marcher en conséquence.

Si l'on pose la question : « Où est la Table du Seigneur ? » nous répondons en empruntant ces paroles solennelles : « Là où des croyants, ne seraient-ils que deux ou trois, sont réunis sans autre centre de rassemblement que le Seigneur Jésus seul ; là où l'on n'associe pas le Saint Nom de Jésus — qui est le lien de l'unité des croyants — avec l'iniquité, quelle qu'elle soit, et où la discipline qui convient à la maison de Dieu est maintenue ; là où l'on se garde de tout principe d'indépendance (ce qui reviendrait à spolier le Seigneur de son autorité), et où l'on se soumet les uns aux autres dans la crainte de Christ, sans esprit de parti ou de polémique, tandis que, en même temps, tous les rachetés sont vus comme formant le seul corps dans l'Esprit, et s'appliquent tous à garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix, heureux d'accueillir à la Table du Seigneur tous ceux qui sont nés de Dieu, à la seule condition qu'ils soient sains dans leur marche et dans la doctrine ; là où se trouvent de tels chrétiens, ils ont, malgré la ruine générale et les imperfections qui peuvent s'attacher à leur témoignage, la Table du Seigneur au milieu d'eux ; c'est-à-dire qu'ils réalisent, alors qu'ils sont réunis autour du Seigneur Jésus et célèbrent collectivement la Cène du Seigneur, qu'ils sont un seul pain, un seul corps avec tous les bien-aimés du Seigneur sur la surface de la terre ». Traduit de l'allemand

3.7.2.7 - Le culte

En traitant des réunions de l'Assemblée, nous avons associé la fraction du pain et le culte dans une même réunion spécifique de l'Assemblée, car il est vrai que le souvenir du Seigneur dans sa mort pour nous conduit nos âmes aux actions de grâces et à l'adoration. La Cène du Seigneur est clairement un repas d'action de grâces. Le Seigneur lui-même, en instituant la Cène, lui a donné ce caractère distinctif en rendant grâces. « Il prit du pain, et rendit grâces ». Des paroles de louanges, d'actions de grâces et d'adoration sont ce qui convient à la Table du Seigneur, mais non des prières exprimant des requêtes.

Ainsi Paul parle de la coupe de la Cène comme de « la coupe de bénédiction que nous bénissons » (1 Cor. 10:16). C'est une coupe d'actions de grâces et un repas de joie et d'allégresse, et cela conduit nos coeurs à offrir « sans cesse à Dieu un sacrifice de louanges, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui confessent son nom » (Héb. 13:15). Ainsi la Cène du Seigneur et l'adoration sont certainement liées. La Cène est le témoignage de son amour qui est allé jusqu'à la mort, et de l'oeuvre qu'il a achevée pour nous, en vertu de laquelle des pécheurs tels que nous étions peuvent s'approcher pour adorer.

Si nous suivons l'exemple de l'Église à ses débuts en nous rassemblant chaque premier jour de la semaine pour rompre le pain, nous ferons certainement de la Cène du Seigneur le centre de la réunion de culte. Un tel rassemblement est le moment entre tous pour l'adoration en assemblée. La louange devrait toujours déborder de nos coeurs pour le Seigneur, mais le moment particulier pour la louange et l'adoration, c'est lorsque nous sommes réunis en ayant devant nous le mémorial de l'amour de notre Sauveur qui est allé jusqu'à la mort. Alors l'Esprit de Dieu nous conduit vraiment à exprimer une louange et une adoration ferventes.

Mais on pourrait bien demander : Qu'est-ce donc vraiment que le culte ? Il faut être clair sur ce point, parce que, tel qu'on le comprend communément, « le culte public » comprend la prière, la louange et la prédication pour l'édification des saints ou la conversion des pécheurs. Un instant de réflexion suffira sans doute pour montrer que ceci est tout à fait incorrect. Même la prière, si heureuse soit-elle, n'est pas le culte, car c'est la demande à Dieu de ce qui nous est nécessaire. Prêcher l'Évangile aux inconvertis, ce n'est pas l'adoration, bien que cela puisse être le moyen de la produire dans un coeur ; le culte, ce n'est pas non plus un sermon, bien que lui aussi puisse amener le coeur à rendre culte.

Comme l'a bien dit quelqu'un : « Le véritable culte n'est autre que la réponse joyeuse et reconnaissante du coeur à Dieu, lorsqu'il est rempli du sentiment profond des bénédictions qui ont été données d'en-haut... C'est l'honneur et l'adoration rendus à Dieu, à cause de ce qu'il est en lui-même, et de ce qu'il est pour ceux qui rendent ce culte. L'adoration, c'est ce qui nous occupera au ciel, et c'est un privilège béni et précieux pour nous sur la terre... Le culte est l'hommage rendu en commun, que ce soit par des anges ou par des hommes... La louange et les actions de grâces, et le rappel des attributs de Dieu et de ses actes, en puissance ou en grâce, dans une attitude de révérence, constituent le culte proprement dit. Lorsque nous rendons culte, nous nous approchons de Dieu et nous nous adressons à lui » (J.N. Darby).

Tel est effectivement le véritable culte. Le sens du mot grec traduit par culte (proskun), employé la plupart du temps dans le Nouveau Testament est : « exprimer la révérence ou l'hommage en se prosternant, s'incliner dans l'adoration ».

3.7.2.8 - La base du culte chrétien

On pourrait maintenant demander : Quelle est la base du culte chrétien ? Nous trouvons cela en Jean 4 dans la conversation du Seigneur avec la femme samaritaine. Dans ce chapitre se trouve peut-être la parole la plus importante concernant le culte chrétien dans cette période de la grâce. Le Seigneur y parle des vrais adorateurs qui adorent le Père en esprit et en vérité. Mais d'abord il avait dit à la femme : « Si tu connaissais le don de Dieu, et qui est celui qui te dit : Donne-moi à boire, toi tu lui aurais demandé, et il t'aurait donné de l'eau vive » (v. 10).

Dans ce merveilleux verset, le Seigneur nous montre quelle doit être la base du culte chrétien. La Trinité tout entière y est présente. Dieu révélé en grâce comme le grand Donateur est la première pensée, la source de tout ; ensuite il y a la personne du Fils présent parmi les hommes dans sa vie d'humilité sur la terre ; enfin en réponse aux besoins des âmes altérées, le Fils donne l'eau vive : le Saint Esprit.

Tout ceci est nécessaire pour que le véritable caractère et le véritable objet du culte chrétien soient réalisés. Dieu doit être connu comme révélé à la croix en sainteté et en grâce, et le Fils doit être connu comme celui qui s'est abaissé vers l'homme dans sa grâce et son amour, pour mourir pour des pécheurs. Ceci implique aussi que le cœur ait été éveillé au sentiment de ses vrais besoins, qu'il ait demandé au Seigneur et reçu de lui l'eau vive, le Saint Esprit, comme fontaine intérieure de rafraîchissement. Cela signifie qu'il faut être né de Dieu, avoir accepté Christ comme Sauveur, et que le Saint Esprit habite dans le cœur, pour qu'on rende culte comme chrétien. L'homme naturel non régénéré est incapable de rendre culte à Dieu ; il n'y a en lui aucune capacité pour cela, car Dieu doit être adoré en esprit et en vérité (Jean 4:24). Seuls ceux qui sont lavés dans le sang de Christ et qui ont reçu l'Esprit peuvent s'approcher et entrer dans la présence de Dieu pour l'adorer et lui rendre culte. Personne ne peut oser se présenter devant Dieu sans avoir l'assurance du pardon de ses péchés.

C'est le Saint Esprit qui donne au croyant la pleine assurance de l'efficacité de l'oeuvre de Christ en notre faveur et de notre acceptation devant Dieu en lui. C'est par l'Esprit que l'amour de Dieu est versé dans nos cœurs et c'est par le même Esprit que nous pouvons appeler Dieu notre Père, que nous pouvons entrer en sa présence dans les lieux saints comme ses enfants rachetés, et que nous pouvons adorer le Père sans crainte et sans frayeur (Éph. 1:3-7 ; Rom. 5:5 ; Gal. 4:6 ; Hébr. 10:19-22). C'est le Saint Esprit qui produit en nous toutes les pensées, les affections et les sentiments d'amour et de louange qui naissent dans nos cœurs en réponse à l'amour du Père et du Fils. Il est la puissance pour le culte chrétien et, par conséquent, personne ne peut rendre un tel culte à Dieu si l'Esprit n'habite pas en lui.

3.7.2.9 - Le caractère du culte

En revenant à Jean 4, nous entendons le Seigneur dire à la femme samaritaine : « Vous adorez vous ne savez quoi ; nous, nous savons ce que nous adorons, car le salut vient des Juifs » (v. 22) Combien cela est vrai aujourd'hui de beaucoup qui disent adorer Dieu : « Vous adorez vous ne savez quoi ». Pour qu'un culte vrai soit rendu, il faut connaître Dieu et son salut révélés en Jésus Christ. « Nous savons ce que nous adorons ». Voilà l'un des premiers caractères du culte chrétien : l'intelligence est donnée pour connaître celui qu'on adore (cf 1 Jean 5:20).

Le Seigneur dit ensuite à la Samaritaine : « Mais l'heure vient, et elle est maintenant, que les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car aussi le Père en cherche de tels qui l'adorent. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité » (Jean 4 : 23-24).

Voilà, pleinement exprimé, le trait distinctif du culte chrétien. Dieu se fait connaître comme le Père qui cherche et adopte des enfants qui l'adorent. C'est un caractère nouveau du culte en contraste total avec le culte judaïque d'autrefois qui laissait l'adorateur à distance de Dieu, dans la crainte et le tremblement. Le Père, dans son amour, se met à chercher des adorateurs, en se faisant connaître sous le doux nom de « Père », et en les établissant dans une position de proximité et de liberté devant lui comme ses bien-aimés enfants. Il accomplit cela par le moyen de son Fils et dans l'énergie du Saint Esprit.

Dieu, dans cette période de la grâce, est connu par ses enfants comme un Père plein d'amour et de tendresse, et il est adoré comme tel. Ceci est la part du plus faible chrétien, et tout enfant de Dieu est parfaitement qualifié pour adorer le Père en esprit et en vérité. Le Fils unique de Dieu, qui est dans le sein du Père, nous révèle le Père comme il l'a lui-même connu. Le Saint Esprit verse l'amour de Dieu dans nos coeurs ; nous rendons culte et adorons le Père tel que le Fils nous le révèle, dans la puissance et les affections que l'Esprit Saint nous inspire.

Un autre trait du culte chrétien vient ensuite. Dieu doit être adoré « en esprit et en vérité », car il est esprit. « Adorer en esprit, c'est adorer selon la véritable nature de Dieu et dans la puissance de la communion que donne l'Esprit de Dieu. Le culte spirituel est ainsi en contraste avec les formes, les cérémonies et toute la religiosité dont la chair est capable. Adorer Dieu « en vérité », c'est l'adorer selon la révélation qu'il a donnée de lui-même » (J.N. Darby).

Puisque Dieu est esprit, il n'agrée que le culte en esprit. « Il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité ». C'est une nécessité morale qui découle de sa nature. Il nous a pleinement qualifiés pour cela, puisque nous jouissons de la vie nouvelle par l'Esprit, et cette vie est selon l'esprit, et non pas selon la chair. Nous vivons par l'Esprit ; nous marchons par l'Esprit et nous « rendons culte par l'Esprit de Dieu... nous (nous) glorifions dans le Christ Jésus, et... n'avons pas confiance en la chair » (Phil. 3:3). Ainsi le culte chrétien est l'expression de la nouvelle vie intérieure dans l'énergie et la puissance du Saint Esprit. Ceci met de côté toutes les formules humaines, toutes les cérémonies et les imposants rituels, car le culte en esprit et en vérité est incompatible avec ces choses, qui sont produites

par la chair et la volonté de l'homme ; or l'énergie de la chair ne saurait avoir de place dans le culte rendu à Dieu.

3.7.2.10 - Le lieu du culte

L'épître aux Hébreux le désigne clairement. Au chapitre 10 (v. 19-22) nous lisons : « Ayant donc, frères, une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant qu'il nous a consacré à travers le voile, c'est-à-dire sa chair, et ayant un grand sacrificateur établi sur la maison de Dieu, approchons-nous... » Nous voyons là que le sang de Jésus, le voile déchiré, et le souverain sacrificateur établi sur la maison de Dieu nous donnent une pleine liberté pour entrer dans les lieux saints — le saint des saints — pour rendre culte. Le lieu de notre culte est donc dans la présence immédiate de Dieu assis sur son trône. C'est dans sa présence que, par une grâce merveilleuse, il nous a donné le droit d'entrer en tout temps, par le précieux sang de Jésus. C'est notre sanctuaire, où nous nous approchons ensemble quand nous nous rassemblons autour du Seigneur pour l'adoration et la louange.

Disons aussi que le Fils, notre Seigneur Jésus Christ, est à l'égal du Père l'objet du culte, « afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Père qui l'a envoyé » (Jean 5:23).

Sans doute est-il nécessaire de réaffirmer ici ce qui a déjà été mentionné :

3.7.2.11 - Tous les croyants sont sacrificateurs

Ils ont les mêmes privilèges et le même accès à Dieu « pour offrir des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus Christ » (1 Pierre 2:5, 9). Pour réaliser le véritable culte, nous devons donc nous rassembler simplement comme croyants, conscients que nous sommes tous sacrificateurs capables de rendre culte. Il faut laisser à l'Esprit de Dieu la liberté de se servir de qui il veut pour exprimer les louanges de l'assemblée réunie. Il utilisera peut-être un frère, ou six, ou douze pour exprimer les louanges qui conviennent.

En 1 Corinthiens 14:15-19, 24 nous trouvons une expression complète du propos de Dieu concernant le culte et les réunions de l'assemblée. Il y est question de prier avec l'esprit et avec l'intelligence, de chanter avec l'esprit et avec l'intelligence, de bénir avec l'esprit, de rendre grâces, de prophétiser et de parler dans l'assemblée. Telles étaient les activités dans lesquelles le Saint Esprit conduisait les premiers chrétiens lorsqu'ils étaient réunis. C'est ainsi qu'il voudrait nous conduire aujourd'hui pour que nous puissions louer le nom de Dieu dans un cantique et le magnifier par notre louange (Ps. 69:30).

3.7.2.12 - La musique instrumentale

Notons également que ni dans ce passage, qui est une description inspirée de la manière de se réunir d'un ensemble de chrétiens (1 Cor. 14), ni ailleurs dans les Actes ou les Épîtres, il n'est question de jouer d'un instrument dans le déroulement du culte. La musique instrumentale n'a pas sa place dans un tel rassemblement et est contraire à l'esprit et au caractère de l'assemblée ainsi réunie. En un tel moment, il ne s'agit pas pour nous de flatter nos sens, ou de plaire à l'auditeur par des sons agréables, mais il s'agit de présenter à Dieu ce qui lui revient, ce dont il a rempli nos cœurs par le Saint Esprit. Ce qui est acceptable et agréable à Dieu, ce sont « des psaumes et des hymnes et des cantiques spirituels » ; chanter et psalmodier de notre cœur au Seigneur (Éph. 5:19), c'est chanter « de vos cœurs à Dieu dans un esprit de grâce » (Col. 3:16). Après tout, comme le disait un célèbre compositeur, Haydn, aucun instrument ne peut rivaliser avec la voix humaine. En Israël, peuple terrestre, nous trouvons la musique instrumentale à sa place, mais l'Église est un peuple céleste, et tout doit se faire par le Saint Esprit.

3.7.2.13 - Révérence

Il est à peine nécessaire d'ajouter que la révérence va de pair avec un véritable esprit d'adoration. Puisque nous entrons dans les lieux saints, nos âmes devraient être remplies du respect et de la sainte crainte qui conviennent à la présence de Dieu. Si nous considérons les exemples d'adorateurs dans l'Écriture, nous voyons que les saints de toutes les époques eurent soin de montrer la révérence devant Dieu par l'attitude physique qu'ils adoptaient pour l'adoration et la prière. Abraham tomba sur sa face devant l'Éternel (Gen. 17:3) ; Moïse s'inclina jusqu'à terre et se prosterna (Ex. 34:8) ; les Lévitites dirent au peuple : « Levez-vous, bénissez l'Éternel, votre Dieu » (Néh. 9:5). Les mages se prosternèrent et rendirent hommage à l'Enfant Jésus, et le lépreux guéri se jeta sur sa face aux pieds de Jésus (Matt. 2:11 ; Luc 17:16). Avoir une attitude distraite et de laisser-aller pendant la louange ou la prière (en l'absence d'infirmité physique) n'est certainement pas un signe de révérence devant le Seigneur.

3.7.2.14 - L'offrande de nos biens

Nous voudrions aussi attirer l'attention sur le fait qu'en Hébreux 13:15, 16 l'offrande de nos biens est liée aux sacrifices de louange. « Car Dieu prend plaisir à de tels sacrifices » (spirituels et matériels). De même, en Deutéronome 26, nous trouvons que le don de la dîme est mentionné en relation avec l'offrande par l'adorateur de la corbeille des premiers fruits à l'Éternel. Et puisque l'apôtre, en 1 Corinthiens 16:1, 2, nous dit, au sujet de la collecte pour les saints, que « chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette à part chez lui... selon qu'il aura prospéré », il semble convenable que, pour la réunion de culte, nous apportions aussi au Seigneur nos offrandes matérielles pour son oeuvre. C'est l'occasion la plus propice pour la collecte pour l'oeuvre du Seigneur, les besoins des pauvres, etc. Ainsi, dans l'esprit du culte, nous avons le privilège de lui offrir des sacrifices de louange et le sacrifice de nos biens matériels.

Puissent nos coeurs être au diapason pour chanter ses louanges et offrir un véritable culte chrétien en esprit et en vérité. Puissions-nous marcher avec le Seigneur pendant la semaine de telle sorte que la corbeille de nos premiers fruits, pour ainsi dire, soit pleine de louanges lorsque nous venons dans le rassemblement pour le culte chaque premier jour de la semaine, et que l'adoration déborde de nos coeurs en sa présence. Puissions-nous dire, comme la fiancée du Cantique des Cantiques : « À nos portes il y a tous les fruits exquis, nouveaux et anciens : mon bien-aimé, je les ai gardés pour toi » (Cant. 7:13).

3.7.3 - Réunions de prière

Le livre des Actes nous montre que la prière et les réunions de prière occupaient une large place dans les activités des croyants des assemblées du Nouveau Testament. Au tout début du livre, nous voyons que les disciples (environ cent vingt) persévéraient d'un commun accord dans la prière et les supplications à Jérusalem, alors qu'ils attendaient la venue de l'Esprit promis. La prière était l'une des quatre choses dans lesquelles l'Assemblée nouvellement formée persévérait, à la suite de l'effusion de l'Esprit le jour de la Pentecôte. Tout au long du livre des Actes nous voyons les croyants se réunir pour la prière collective. Nous voyons aussi que des réunions pour la prière étaient convoquées chaque fois que survenaient des difficultés, et qu'elles étaient suivies de grandes bénédictions de la part de Dieu.

Un remarquable exemple de la puissance de la prière collective nous est fourni en Actes 4 : « Et comme ils faisaient leur supplication, le lieu où ils étaient assemblés fut ébranlé, et ils furent tous remplis du Saint Esprit, et annonçaient la parole de Dieu avec hardiesse... Et les apôtres rendaient avec une grande puissance le témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus ; et une grande grâce était sur eux tous » (v. 31, 33).

Voilà un heureux résultat de la prière en commun dans l'Assemblée : nous apprenons ainsi que le chemin de la puissance spirituelle et de la hardiesse pour Christ est d'élever nos voix vers Dieu d'un commun accord par la prière. Nous devons donc conclure, d'après ce passage et beaucoup d'autres concernant la prière collective dans le livre des Actes, que des réunions régulières pour la prière sont une nécessité pour une assemblée, et que nul chrétien ou nul rassemblement de chrétiens ne peut prospérer spirituellement si l'on ne se réunit pas pour la prière. Des réunions de prière régulières sont un élément vital et essentiel pour toute assemblée de croyants. Il devrait y avoir dans chaque assemblée une réunion hebdomadaire pour la prière, et des réunions spéciales devraient être convoquées lorsqu'un besoin particulier se fait sentir ; c'est ce que nous voyons dans le livre des Actes.

3.7.3.1 - Prière en commun

Tout lecteur attentif des Écritures est conscient de la place importante que la prière personnelle, solitaire, a tenue dans la vie des hommes de Dieu, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, et certains pourraient penser que seule cette prière personnelle est nécessaire. Toutefois, nous voyons qu'il y a des bénédictions spéciales attachées à la prière

collective et que le Seigneur a donné une promesse particulière quant à l'exaucement de la prière en commun. « Si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, quelle que soit la chose qu'ils demanderont, elle sera faite pour eux par mon Père qui est dans les cieux » (Matt. 18:19). Ceci est une promesse spéciale qui ne peut être réalisée que lorsque la prière est collective.

Sans doute peut-on prier en privé chez soi, et recevoir bénédictions et exaucements, mais rien ne se compare aux prières dans les réunions de prière, car la prière de l'assemblée s'élève au trône de la grâce et en reçoit des bénédictions particulières, parce qu'elle est adressée au nom du Seigneur Jésus. Si « la fervente supplication du juste peut beaucoup » (Jac. 5:16), quel résultat plus grand encore peut-on attendre des supplications ferventes d'une assemblée de justes qui sont unis dans leurs demandes et stimulés par le Saint Esprit ?

La prière d'assemblée ne se résume pas à la somme des prières de plusieurs frères priant pour une chose, mais c'est la présentation d'une seule prière, rendue plus instante par l'harmonie opérée par l'Esprit de Dieu dans toutes les personnes présentes. Tous prient comme étant un, présentant une requête, et tous disent « Amen » à cette requête montant vers Dieu au nom du Seigneur Jésus. Ainsi donc de telles prières en commun ont une puissance particulière. Telle est la puissance confiée à l'Église, qui peut être mise en oeuvre en prières et en supplications pour un profit et une bénédiction incalculables, pour elle-même et pour d'autres.

Remarquons toutefois qu'il y a une condition morale absolument nécessaire à la prière de l'assemblée : c'est une complète identité de pensée, un accord et une unanimité de coeur. « Si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, quelle que soit la chose qu'ils demanderont, elle sera faite pour eux ». La force du terme original est celle-ci : « Si deux d'entre vous symphonisent », émettent un même son. Il ne doit y avoir aucune note discordante, aucun manque d'harmonie, aucune dissonance parmi ceux qui prient, pour qu'il y ait une prière d'assemblée efficace. Nous devons nous approcher du trône de la grâce dans une sainte harmonie de coeur, de pensée et d'esprit, sans quoi nous ne pouvons nous prévaloir de la promesse du Seigneur en Matthieu 18:19 pour obtenir une réponse.

Cette sainte harmonie et cette identité de pensée caractérisaient les croyants et les réunions de prière dans le livre des Actes, et expliquent la puissance spirituelle et la bénédiction immédiate que Dieu répandait sur eux. « Tous ceux-ci persévéraient d'un commun accord dans la prière » ; « ils étaient tous ensemble dans un même lieu » ; « et tous les jours ils persévéraient d'un commun accord dans le temple » ; « ils élevèrent d'un commun accord leur voix à Dieu » (Actes 1:14 ; 2:1, 46 ; 4:24).

Ceci est d'une immense importance morale et a une très grande influence sur le ton et le caractère de nos réunions de prière. Pourquoi nos réunions de prière sont-elles souvent si pauvres, si froides, mortes et inefficaces ? N'est-ce pas souvent parce que les croyants ne se rassemblent pas avec un seul et même sentiment et dans le but précis et partagé de prier pour certaines choses ? Cette identité de coeur et de pensée fait grandement défaut aujourd'hui parmi les croyants, et nous devons nous éprouver nous-mêmes pour savoir dans quelle mesure nous sommes d'accord sur la requête ou les requêtes qui sont présentées devant le trône de la grâce dans nos réunions de prière.

3.7.3.2 - Des demandes précises

Souvent les réunions de prière sont caractérisées par un manque de sujet précis, et les prières ressemblent à un bavardage confus. Si nous considérons soigneusement l'Écriture, que nous enseigne-t-elle ? Nous devons nous rassembler en ayant sur le coeur un sujet ou des requêtes précis que nous présenterons ensemble à Dieu. C'est ce qui marquait les réunions de prière dans l'Écriture. Les disciples avaient en général à coeur un sujet précis qu'ils partageaient totalement et pour lequel ils priaient d'un commun accord.

En Actes 1 et 2, ils attendaient tous l'Esprit promis et comptaient sur Dieu d'un commun accord jusqu'à ce qu'il soit envoyé. En Actes 4, ils priaient tous d'un commun accord pour être remplis de hardiesse pour annoncer la parole de Dieu, et pour que des signes et des prodiges soient accomplis par le nom de Jésus. En Actes 12, l'assemblée faisait d'instantes prières pour que Pierre soit délivré de la prison. Leurs réunions de prières étaient marquées par l'expression de demandes précises et par une heureuse harmonie qui faisaient descendre la puissance d'en-haut et les réponses de Dieu.

Lorsque les disciples demandèrent au Seigneur : « Enseigne-nous à prier », il leur donna une prière brève, simple et directe. Puis il leur parla de cet homme allant à minuit chez son ami pour lui demander trois pains ; bien qu'ayant essuyé un premier refus, à cause de son importunité persévérante, il vit sa demande exaucée (Luc 11:1-10). Là encore nous apprenons à être précis dans nos prières, pressants, et persévérants. Ces paroles de notre Seigneur nous parlent d'une requête exposée à cause d'un besoin vrai et ressenti, présenté en ayant le coeur et l'esprit occupés d'une seule chose. La demande était simple, directe, précise, et d'une ferveur inlassable : « Ami, prête-moi trois pains ». Ce n'était pas un long discours décousu et ennuyeux, traitant de toutes sortes de choses et comportant d'interminables explications, tel que l'on en entend souvent dans les réunions de prière.

3.7.3.3 - Prières-prédications prolongées

Prier vraiment ne consiste pas à dire une quantité de choses au Seigneur, en répétant des expressions familières ou en exposant la doctrine comme si nous essayions d'expliquer à Dieu quelques principes ou de lui donner de nombreux renseignements. De longues prières-prédications ou prières-enseignements ne sont que des cours et des exposés faits par des hommes à genoux, mais n'ont rien à voir avec le modèle scripturaire de la vraie prière en public. De tels discours ont une influence desséchante sur nos réunions de prière et leur enlèvent toute leur fraîcheur, leur intérêt et leur puissance. La réunion de prière est le lieu où nos besoins et nos faiblesses sentis devraient s'exprimer, le lieu où nous devrions attendre de Dieu les bénédictions et la puissance. Nous devrions nous y rendre pour répandre nos coeurs devant Dieu en ardentes demandes afin que des bénédictions nous soient accordées, et en ferventes intercessions pour la réponse à nos besoins, aux besoins de l'Assemblée de Dieu et des âmes. Voilà ce qu'est véritablement la prière.

Une lecture attentive de l'Écriture montre que les longues prières en public ne sont pas la règle dans la Bible. Le Seigneur les désapprouve en termes cinglants. « Quand vous priez, n'usez pas de vaines redites, comme ceux des nations, car ils s'imaginent qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup » (Matt. 6:7). Des scribes, il dit qu'ils « dévorent les maisons des veuves, et pour prétexte font de longues prières » (Marc 12:40). Salomon a dit avec sagesse : « Prends garde à ton pied, quand tu vas dans la maison de Dieu, et approche-toi pour entendre, plutôt que pour donner le sacrifice des sots ; car ils ne savent pas qu'ils font mal. Ne te presse point de ta bouche, et que ton coeur ne se hâte point de proférer une parole devant Dieu ; car Dieu est dans les cieux, et toi sur la terre : c'est pourquoi, que tes paroles soient peu nombreuses... la voix du sot (vient) de beaucoup de paroles » (Éccl. 5:1-3). Nous devons donc conclure des passages ci-dessus, que celui qui fait de longues prières se met au même rang que les païens, les scribes, et les sots, ce qui n'est assurément guère élogieux.

La plus longue prière rapportée dans la Bible est celle de Salomon lors de la dédicace du temple : elle peut être lue en cinq minutes ; celle du Seigneur en Jean 17, si précieuse et consolante, la plus longue du Nouveau Testament, peut se lire en trois minutes. Des prières courtes, ferventes, précises donnent fraîcheur, intérêt et puissance à la réunion de prière ; au contraire, en général, des prières interminables ont une influence desséchante et déprimante sur la réunion. Il vaut bien mieux prier plusieurs fois et brièvement dans une réunion de prière plutôt que de prier une seule fois très longuement.

3.7.3.4 - Foi et pardon

Pour une prière efficace, il faut prier avec foi. « Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevez, et il vous sera fait » (Marc 11:24). Nous devons prier avec une foi simple, les coeurs remplis de l'entière assurance que nous recevrons ce que nous demandons. Pour que nos prières parviennent au trône de la grâce, elles doivent s'élever par la foi de coeurs fervents et confiants.

À la suite des paroles ci-dessus concernant la prière faite avec foi, le Seigneur ajoute une condition à l'efficacité de la prière. « Et quand vous ferez votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu'un, pardonnez-lui, afin que votre Père aussi, qui est dans les cieux, vous pardonne vos fautes » (Marc 11:25). Si nous voulons que nos prières soient entendues et exaucées, il nous faut être animés d'un esprit de pardon. Si nous gardons dans le coeur quelque ressentiment et quelque rancune contre d'autres croyants, il ne peut y avoir de véritable unité dans la prière, l'Esprit de Dieu n'a pas sa libre action, et cela jettera un froid qui sera perceptible dans la réunion de prière.

Il est de toute importance de se souvenir que toute vraie prière doit être faite par le Saint Esprit. « Priant par toutes sortes de prières et de supplications, en tout temps, par l'Esprit », « priant par le Saint Esprit » (Éph. 6:18 ; Jude 20). Pour cela, il faut que le Saint Esprit ait sa libre action, qu'il ne soit ni attristé ni éteint dans nos coeurs ou dans l'assemblée.

On a souvent dit que la prière était le battement du coeur d'une assemblée. Le caractère et le ton de cette réunion sont une indication et un témoignage de l'état spirituel de

l'assemblée tout entière. Si la réunion de prière est peu suivie, si elle est languissante, l'état spirituel du rassemblement ne peut certes pas être bon. Quiconque se tient délibérément à l'écart de la réunion pour la prière est certainement dans un mauvais état d'âme. Le croyant bien portant, heureux, fervent et diligent ne manquera pas de se trouver à la réunion de prière, si cela lui est possible.

Puissions-nous connaître davantage la véritable prière par le Saint Esprit, mettre plus pleinement en pratique ce que l'Écriture nous dit sur la prière et la réunion de prière, et persévérer dans ces choses.

3.7.4 - Réunions pour la lecture et l'étude de la Bible

Bien que le Nouveau Testament ne mentionne pas expressément que les premiers chrétiens aient eu une réunion spécifique pour lire et étudier ensemble la Bible, de nombreux passages de l'Écriture sont de nature à encourager les croyants à avoir de telles réunions. Le peuple de Dieu a besoin d'instruction dans la vérité, les agneaux et les brebis de Christ doivent être nourris et affermis dans la foi. On peut avoir l'occasion de répondre à ces besoins d'une manière facile et heureuse en se réunissant tout simplement pour la lecture et l'étude de la Parole.

Pour la période actuelle, nous ne devons pas attendre des indications précises dans le Nouveau Testament sur les détails des réunions, etc., car le Saint Esprit est là pour nous guider, et il ne faut pas l'entraver dans son action ni dans les moyens qu'il emploie. Si une façon de faire est en accord avec les principes généraux de l'Écriture, et a pour but l'édification, nous n'avons pas besoin d'autre autorisation.

3.7.4.1 - Exemples tirés de l'Écriture

Comme nous l'avons déjà dit, de nombreux passages de l'Écriture nous donnent cependant les caractères essentiels d'une réunion pour la lecture et l'étude de la Parole. Hébreux 10:25 nous exhorte à ne pas abandonner le rassemblement de nous-mêmes, et nous encourage à nous exhorter l'un l'autre, et ceci d'autant plus que nous voyons le jour approcher. Même s'il s'agit là d'une exhortation générale concernant le rassemblement des croyants pour des motifs variés, cela nous donne assurément une base biblique pour les réunions ayant comme but spécifique l'étude de la Parole et l'exhortation mutuelle.

Un exemple remarquable de réunion pour lire la Parole est donné dans Néhémie 8 et 9. Le peuple se rassemblait devant la porte des eaux et, tous les jours, Esdras et ses collaborateurs « lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, et ils en donnaient le sens et le faisaient comprendre lorsqu'on lisait » (ch. 8 v. 8). Pendant un quart de la journée ils lisaient dans le livre, autrement dit ils avaient une réunion pour la lecture de la Bible, alors qu'un autre quart de la journée était consacré à la confession et à l'adoration (ch. 9 v. 3).

Tous les caractères essentiels d'une réunion pour la lecture de la Parole se trouvent aussi dans ce rassemblement dans le temple en Luc 2:46, 47, alors que Christ se trouvait au milieu des docteurs, les écoutant, posant des questions et donnant des réponses. Ces mêmes caractères se retrouvent dans les réunions de Laodicée et de Colosses, lorsque les deux lettres de l'apôtre furent lues pour la première fois à ceux qui étaient assemblés dans le but même de les entendre (Col. 4:16).

De plus, le fait que les disciples persévéraient dans la doctrine et la communion des apôtres, comme Actes 2:42 le mentionne, semble impliquer que les croyants devaient habituellement et diligemment rechercher la compagnie des apôtres afin de profiter d'heureux entretiens avec ceux qui avaient été avec Jésus ; l'intelligence de ces compagnons du Seigneur avait été ouverte et ils étaient maintenant revêtus de la puissance du Saint Esprit pour transmettre tout ce qu'ils avaient appris pour être ses témoins. Il y a certainement là les caractères essentiels de la réunion consacrée à la lecture et à l'étude des Écritures. Sans doute avaient-ils prêté l'oreille aux Écritures de l'Ancien Testament et à la doctrine des apôtres développée dans le Nouveau ; sans doute avaient-ils ensemble de pieux entretiens, échangeant questions et réponses, tout cela goûté dans la communion avec ceux qui étaient rassemblés dans le but de partager les trésors spirituels. Voilà ce qu'est la réunion pour la lecture de la Bible en toute simplicité.

3.7.4.2 - Le caractère de ces réunions

Les enfants de Dieu se rassemblent, chacun avec sa bible, chacun pouvant la consulter, vérifier les passages cités ; tous les frères sont libres de participer par des commentaires ou des questions. Ils se rencontrent pour lire une portion de l'Écriture ; ils s'aident mutuellement à la comprendre et à la mettre en pratique ; de telles réunions ont été le moyen d'une grande bénédiction pour les âmes, notamment au 19ème siècle. Ce fut dans de telles rencontres, simples et sans recherche, tenues dans des demeures privées ou des salles publiques, que de précieuses vérités, longtemps perdues de vue par l'Église, furent retrouvées. En creusant la Parole, des frères découvrirent ces vérités, puis les exposèrent comme des bijoux précieux dans des ouvrages, disponibles depuis bien des années, qui ont si puissamment éclairé des centaines et des milliers de lecteurs dans leur étude de la Parole de Dieu.

La réunion pour la lecture de la Bible devrait avoir le caractère d'une réunion de famille où pères, jeunes gens et petits enfants en Christ, sont réunis ensemble autour de la Parole écrite pour y trouver profit, instruction et lumière, l'Esprit Saint étant là pour les guider dans toute la vérité. C'est en quelque sorte le repas familial pris en commun où jeunes et plus âgés reçoivent la nourriture fortifiante donnée pour chaque membre de la famille. C'est là que l'instruction du père en Christ est dispensée, c'est là que le docteur doué par Dieu fait part de ce qu'il a glané dans la Parole. C'est là aussi que le petit enfant en Christ pose des questions sur les Écritures. Souvent de telles questions apportent beaucoup de fraîcheur et de vie à la réunion : la vérité est richement exposée — plus de lumière, compréhension approfondie, « nourriture au temps convenable », pour le bien de tous.

3.7.4.3 - Des bénédictions indépendantes des dons

Si, dans cette réunion, le don de docteur est particulièrement utile et apprécié, il y a également un grand profit pour l'étude de la Parole lorsque différents frères expriment ce que le Seigneur leur a donné de comprendre au sujet du passage considéré. C'est pourquoi les frères n'ont pas à se décourager s'il y a peu de dons parmi eux pour exposer les Écritures, car le Seigneur bénit toujours la lecture en commun de sa Parole s'il y a un désir sincère de recevoir quelque chose de lui.

Proverbes 13:23 nous dit : « Il y a beaucoup à manger dans le défrichement des pauvres ». Peut-être les pauvres n'ont-ils pour gratter le sol qu'un outil cassé. Les riches peuvent travailler la terre avec des instruments modernes et efficaces. Mais c'est Dieu qui donne l'accroissement aux uns et aux autres. Ainsi, pour sonder les Écritures, le Saint Esprit est la véritable puissance qui donne l'accroissement. Il habite dans chaque chrétien, qu'il ait un don ou pas, et fait germer les récoltes pour ceux qui travaillent la terre de la Parole de Dieu. Mais, sans labeur et sans recherche attentive, nos champs ne rendront pas de fruit.

3.7.4.4 - Études suivies

Il sera du plus grand profit d'entreprendre la lecture complète de différents livres de la Bible, en particulier du Nouveau Testament, et spécialement des Épîtres où la pleine lumière de la vérité pour la période actuelle de l'Église est particulièrement donnée. Une telle étude de la Bible, verset par verset, fournissant l'occasion d'entretiens et de questions, s'avère toujours utile, et il s'ensuit que les croyants sont « enracinés et édifiés en lui, et affermis dans la foi » (Col. 2:7). On aura également profit à entreprendre l'étude d'un sujet qui conduira à examiner diverses portions de la Parole. « La personne et les opérations du Saint Esprit », voilà un exemple de ce type de sujet.

Ce que l'on apprend dans une réunion d'étude de la Bible est comme la rosée qui tombe doucement et sans bruit, si bien que l'on s'aperçoit à peine combien la vérité est rafraîchissante, stimulante et fortifiante, mais l'effet bénéfique en est ressenti plus tard. En revanche, pour ceux qui recherchent excitation ou divertissement, une réunion pour la lecture de la Bible risque de paraître bien terne et ennuyeuse.

3.7.4.5 - Conditions nécessaires de la bénédiction

De même que pour les autres réunions, certaines conditions sont nécessaires pour que l'heure d'étude soit bénie. Il y a aussi des choses qui font obstacle à la bénédiction et privent la réunion de sa fraîcheur et de son fruit. Si la liberté est laissée à tout frère de participer dans une telle réunion, il faut se souvenir que liberté n'est pas licence. La réunion d'étude n'est pas le lieu où l'on va parler simplement pour se faire entendre, débiter des idées bizarres et parler de tout et n'importe quoi. Ceux qui participent doivent le faire dans la soumission à l'Esprit Saint et pour « l'édification de l'assemblée » (1 Cor. 14:12). Dans une

telle réunion, les opinions personnelles, extravagantes, touchant les Écritures doivent être rectifiées dans une discussion humble et paisible, avec le désir d'apprendre l'un de l'autre.

Il est aussi nécessaire de se souvenir de l'exhortation de Jacques 3:1 : « Ne soyez pas beaucoup de docteurs, mes frères », car il peut arriver que de nombreux frères aient tendance à se poser en docteurs qualifiés, en sorte que c'est parfois l'ignorance qui parle alors le plus fort. Le Seigneur lui-même nous donne un merveilleux exemple en prenant la place de l'humilité. Jeune encore, c'est au milieu des docteurs qu'il se trouve, « les écoutant et les interrogeant ». Lorsque les circonstances le demandaient, sa divine connaissance se déployait de manière incontestable, car ils « s'étonnaient de son intelligence et de ses réponses ».

Parfois ceux qui devraient parler et exprimer une pensée vraiment utile restent silencieux. À ceux-là est destinée cette parole : « Que celui qui a ma parole énonce ma parole en vérité » (Jér. 23:28). Ce qui devrait prévaloir dans le rassemblement, c'est un esprit de soumission les uns aux autres, dans une attitude paisible, dépendante et humble, comme aussi la disposition à recevoir la Parole de Dieu avec douceur. Il doit aussi y avoir chez tous un réel esprit de dépendance qui fait compter sur le Seigneur pour la bénédiction, plutôt que regarder aux instruments humains qu'il peut employer pour l'édification.

Si, lorsque l'on considère une portion de la Parole, des digressions sont parfois utiles et profitables quand elles renvoient à d'autres passages traitant du sujet, ou qu'elles élargissent le thème, il faut s'attacher à ce que les discussions pendant les réunions d'étude se limitent au sujet de la portion étudiée. Lorsque de nombreuses personnes participent, il y a toujours le danger de s'écarter du sujet. Il en résulte la confusion et une perte de bénédiction. Il faut aussi éviter les longues discussions sur ce qui n'offre pas d'intérêt pour l'ensemble des auditeurs ou qui ne contribue pas à l'édification mutuelle, ou sur des points controversés. Les questions trop difficiles, ou sur lesquelles il n'y a pas consensus, devraient également être laissées de côté et remises à plus tard lorsque davantage de lumière sera donnée.

Ceux qui participent devraient se souvenir qu'ils parlent pour le profit de tous les auditeurs présents, et non pas seulement pour le ou les frères qui viennent de s'exprimer. Dans ce but, il faut parler à voix claire de sorte que tous puissent entendre « un discours intelligible » (1 Cor. 14:9). Ce qui précède résume quelques-unes des conditions nécessaires pour que les réunions d'étude soient profitables. Pussions-nous tous éprouver davantage les bénédictions spirituelles retirées de telles réunions tenues sous la direction du Saint Esprit.

Souvent on peut associer avec profit les réunions de prière et d'étude, lorsqu'il n'est pas possible ou commode d'avoir deux réunions distinctes.

3.7.5 - Réunions pour le ministère de la parole

D'après 1 Corinthiens 14, il est évident que l'Église apostolique avait ce que nous pourrions appeler des « réunions libres » pour l'édification, l'exhortation et l'encouragement, c'est-à-

dire qu'ils avaient des réunions où chacun, avec les restrictions que nous donne l'Écriture, était libre de parler pour l'édification, selon que l'Esprit de Dieu le conduisait. Nous le voyons clairement dans les versets suivants : « Si quelqu'un parle... que ce soient deux, ou tout au plus trois... Et que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent ; et s'il y a eu une révélation faite à un autre qui est assis, que le premier se taise. Car vous pouvez tous prophétiser un à un, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés » (v. 27-31).

Dans une telle réunion, le nombre de ceux qui prennent la parole doit être limité à deux ou trois, pour qu'il n'y ait pas de dispersion de pensée ; ceux qui participent sont exhortés à ce que « tout se fasse pour l'édification » ; « que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre » (v. 26, 40). Une réunion « libre » est une réunion d'assemblée où les croyants sont ensemble et s'attendent au Seigneur pour le ministère, sans qu'aucun frère ait été pressenti à l'avance pour prendre la parole ; ils comptent sur le Seigneur pour qu'il les édifie par le moyen de celui qu'il voudra. Plusieurs peuvent prendre la parole pour édifier et faire du bien, comme l'indiquent les versets précédents. Il est très important d'avoir une réunion de ce genre de façon régulière, pour l'affermissement et l'encouragement de l'assemblée.

Ceux qui présentent la Parole devraient chercher à être des serviteurs fidèles et sages qui donnent à ceux qui composent la famille de Dieu « au temps convenable leur ration de blé ». Le Seigneur recherche de tels hommes et dit : « Bienheureux est cet esclave-là, que son maître, lorsqu'il viendra, trouvera faisant ainsi » (Luc 12:42, 43). Il ne suffit pas de donner un message en accord avec les Écritures, ou de présenter un sujet avec éloquence. Le Seigneur voudrait que le ministère présenté soit « de la nourriture au temps convenable », la parole qui vient à propos, et qui répond aux besoins de ceux qui sont assemblés. C'est la portée du terme « prophétiser », que 1 Corinthiens 14 présente comme étant de la plus haute importance, et c'est ce que nous devrions désirer avec ardeur (v. 39). Cela veut dire : faire connaître la pensée du Seigneur, ou, comme l'écrit Pierre : « Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme oracle (ou : porte-parole) de Dieu » (1 Pierre 4:11). C'est donner un ministère vivant, dans la puissance du Saint Esprit, et répondre aux besoins du moment.

Jusqu'à nous avons considéré les différentes réunions qui sont essentiellement des réunions de l'assemblée, comme la réunion pour la fraction du pain et l'adoration, la réunion pour la prière, la réunion pour la lecture et l'étude de la Bible, et la réunion « libre » pour le ministère. On peut donner à ces réunions le nom de « réunions d'assemblée ». Nous trouvons dans l'Écriture des expressions comme : « Quand vous vous réunissez en assemblée », « Si donc l'assemblée tout entière se réunit ensemble (en un même lieu) » (1 Corinthiens 11:18 ; 14:23), « dans l'assemblée » (14:28, 35).

Certains ne considèrent pas la réunion d'étude comme une réunion d'assemblée, et on pourrait considérer qu'elle a un caractère un peu différent des autres réunions d'assemblée (*).

(*) En raison du fait que la portion de l'Écriture ou le sujet étudié est décidé à l'avance et qu'un assez grand nombre de frères peuvent parler successivement. On remarque que : — l'étude suivie d'une portion de l'Écriture ne fait pas obstacle à la direction de l'Esprit pour l'expliquer. — la limitation impérative : « Tout au plus trois » s'applique au parler en langues,

alors qu'après il est dit : « Que les prophètes parlent, deux ou trois et que les autres jugent ». L'apôtre ajoute : « Car vous pouvez tous prophétiser un à un, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés » (1 Cor. 14:27, 31, 32). Note du traducteur

3.7.5.1 - Autres réunions

Toutefois, en plus des réunions d'assemblée, il devrait y avoir d'autres réunions parmi les chrétiens. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le paragraphe 3:4 — « La pensée de Dieu quant au ministère » — les frères qui ont reçu de Christ des dons pour l'Église doivent tenir des réunions sous leur propre responsabilité devant le Seigneur. Ces réunions devraient être entièrement à la charge de ceux qui sont qualifiés et en assument la responsabilité. Il ne faut pas confondre ces réunions avec les réunions d'assemblée où tous sont libres de participer selon qu'ils sont conduits par le Saint Esprit.

Les réunions que Paul tenait à Éphèse dans la synagogue et dans l'école de Tyrannus sont des exemples de réunions tenues sous la responsabilité d'un frère (Actes 19:8-10). Sous ce terme, on peut ranger la prédication de l'Évangile, l'école du dimanche ou les rencontres pour les enfants, les jeunes gens, et les réunions spéciales pour enseigner la Parole.

Après avoir ainsi distingué les réunions d'assemblée des réunions conduites par des frères, nous allons voir les caractères de ces réunions spéciales.

3.7.6 - Réunions et campagnes à caractère évangélique

Sous ce titre, nous allons considérer les réunions d'évangélisation, l'école du dimanche, et les réunions pour les enfants. Cette oeuvre d'évangélisation est de la plus haute importance et devrait être au coeur des activités de chaque assemblée. Bien que ces réunions ne soient pas tenues par l'assemblée en tant que telle, mais par des personnes sous leur propre responsabilité, appelées à ce service par le Seigneur, l'assemblée devrait encourager ces réunions et soutenir par la prière et l'aide matérielle ces efforts faits pour atteindre ceux qui ne sont pas sauvés et pour leur faire connaître le chemin du salut en vue de les y amener.

En plaçant les réunions d'évangélisation à la fin de notre énumération, nous ne voulons nullement leur donner moins d'importance qu'aux réunions considérées auparavant. Nous avons seulement considéré d'abord les réunions tenues par l'assemblée elle-même et nous allons maintenant voir que les réunions à caractère évangélique sont le travail de croyants individuels, car la prédication de l'Évangile est un service personnel, d'abord envers les inconvertis, ensuite envers ceux qui sont sauvés et doivent être instruits dans la vérité. Ce travail concerne principalement ceux qui ont reçu du Seigneur le don d'évangéliste ; leur champ d'activité est le monde, à l'extérieur de l'assemblée plus qu'à l'intérieur.

Cependant, chaque assemblée devrait avoir des écoles du dimanche et des réunions d'évangélisation régulières pour les jeunes et les plus âgés. Nous sommes convaincus que la Parole nous enseigne que chaque assemblée devrait être profondément évangéliste, pleine

de ferveur pour la cause de l'Évangile et d'énergie pour chercher à atteindre les inconvertis par la parole de la vie. Paul pouvait écrire à l'assemblée de Thessalonique : « Car la Parole du Seigneur a retenti de chez vous, non seulement dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais, en tous lieux, votre foi envers Dieu s'est répandue » (1 Thess. 1:8). L'assemblée devrait être une véritable réserve d'où l'Évangile se répand dans un monde obscur et d'où évangélistes et ouvriers partent dans les rues et sur les routes avec la bonne nouvelle du salut, encouragés par la communion et les prières réconfortantes de ceux qui sont dans l'assemblée.

De même que les quatre évangiles forment le solide fondement du Nouveau Testament, et que l'acceptation de l'Évangile est le fondement de la vie chrétienne, ainsi la prédication de l'Évangile constitue le fondement du témoignage de l'assemblée. Une assemblée qui n'a pas de cœur pour l'Évangile n'est certainement pas une assemblée selon le modèle divin que nous trouvons dans les Écritures. L'épître aux Philippiens nous dit combien les Philippiens étaient zélés pour l'Évangile. Paul remerciait Dieu pour « la part que vous prenez à l'Évangile depuis le premier jour » (ch. 1 v. 3-5), et il pouvait dire : « Dans la défense et la confirmation de l'Évangile, vous avez tous été participants de la grâce avec moi » (ch. 1 v. 7).

Personne ne peut être dans un bon état d'âme, s'il ne cherche pas, d'une manière ou d'une autre, à amener des âmes à Christ, et aucune assemblée de chrétiens ne peut être dans un bon état spirituel, si ceux-ci ne s'intéressent pas au salut des âmes et ne font pas d'efforts pour leur apporter l'Évangile de la grâce de Dieu. Tous les croyants ne sont pas capables de prêcher l'Évangile, mais tous peuvent prier pour des âmes qui ont besoin de salut, et pour ceux qui annoncent la bonne nouvelle. Tous peuvent chercher à amener des gens aux réunions d'évangélisation. Tous devraient être capables de rendre témoignage à Christ le Sauveur et de distribuer des traités d'évangélisation. Peu importe quel est le don de quelqu'un, ou s'il a un don en vue ; chacun peut cultiver l'ardent désir du salut des âmes, et devrait le faire.

Si des assemblées ou des croyants se contentent de voir passer les semaines, les mois, les années, sans faire un seul effort pour évangéliser, et sans voir une seule conversion, leur état doit être certainement très bas. D'autre part, lorsqu'une assemblée est stimulée à prier instamment pour l'Évangile et le salut des âmes, il y a une fraîcheur d'esprit et du zèle pour les âmes et il ne peut en résulter qu'un flot de bénédictions. Chaque nouveau converti, véritablement né de nouveau, est une source de joie nouvelle et apporte un renouveau de vie dans l'assemblée. Lorsque aucun effort n'est fait pour l'Évangile et qu'il n'y a aucune conversion, on trouve parmi les croyants l'indifférence et l'ennui et, si l'on ne fait pas briller au dehors la lumière de l'évangile, on ne peut que s'attendre à voir la lampe s'éteindre.

3.7.6.1 - Méthodes d'évangélisation

Nous avons besoin d'étudier les Écritures, de voir comment prêchaient les apôtres, et de les suivre, plutôt que d'imiter les méthodes d'évangélisation actuelles, qui mettent l'accent sur le sensationnel et l'excitation. Ne cherchons pas à faire le travail du Seigneur à la façon du monde. Ce qu'il nous faut, c'est davantage le travail de Dieu, et moins celui de l'homme. Que la prédication soit vraiment imprégnée du sérieux de l'amour de Christ qui pousse les âmes à être réconciliées avec Dieu. Comptons sur la puissance du Saint Esprit pour délivrer le

message et pour pousser les inconvertis à « se repentir et à croire à l'Évangile ». N'oublions pas de prêcher la repentance, l'état de perdition et de faillite de l'homme, et le remède complet et absolu que Dieu offre dans l'Évangile de sa grâce dans le Christ Jésus.

Pour des résultats durables, souvenons-nous de ce verset : « Ni par force, ni par puissance, mais par mon Esprit, dit l'Éternel » (Zach. 4:6). Pensons aussi à Jacques 5:7, 8 : « Voici, le laboureur attend le fruit précieux de la terre, prenant patience à son égard, jusqu'à ce qu'il reçoive les pluies de la première et de la dernière saison. Vous aussi, usez de patience ; affermissiez vos cœurs, car la venue du Seigneur est proche ». Sa venue amènera le grand jour de la moisson et révélera le fruit de tout le travail qui a été fait pour lui et pour le salut des âmes qui ont tant de prix. En attendant, semons partout le bon grain de l'Évangile dans les cœurs des jeunes et des plus âgés. Attendons patiemment que le fruit se forme, et n'oublions pas qu'une seule vraie conversion vaut mieux que cent confessions superficielles obtenues par des moyens humains sans la réalité et la puissance du Saint Esprit.

Nous pouvons ajouter ici que l'évangéliste ou celui qui travaille pour l'Évangile doit être laissé libre sur les méthodes et la façon d'accomplir son travail, car il sort avec l'énergie de sa propre foi personnelle et se tient debout sur la base d'une responsabilité personnelle envers Christ seul. « Il se tient debout ou il tombe pour son propre maître » (Rom. 14:4). Nous ne devons donc pas juger le serviteur d'un autre. Il ne doit pas être asservi à certains règlements ou lois, ou paralysé par des hommes à l'esprit étroit, qui trouvent à redire à tout ce qui ne cadre pas avec leurs propres pensées. Ceux qui travaillent pour l'Évangile n'ont pas à s'en tenir à la ligne de conduite précise ou à la façon d'agir qu'on pourrait estimer convenable pour les réunions de culte de l'assemblée.

Un évangéliste au cœur large peut se sentir parfaitement libre, devant son Seigneur et Maître, de faire maintes choses qui ne se recommanderaient pas au jugement spirituel et aux opinions de quelques-uns dans l'assemblée. Il peut se sentir libre d'adopter une façon de parler et un mode de travail qui ne seraient pas à leur place dans les réunions d'assemblée. Mais, pourvu qu'il n'enfreigne pas les enseignements de l'Écriture, nous n'avons pas le droit de le contrecarrer ou de le condamner. Comme il s'agit d'un service individuel, on doit le laisser libre de travailler à sa façon et selon sa responsabilité individuelle devant le Seigneur (*). L'assemblée n'est pas responsable de la façon particulière dont il peut accomplir son travail pour le Seigneur. « Chacun de nous rendra compte pour lui-même à Dieu » (Rom. 14:12) (**).

(*) On remarquera que l'auteur n'envisage que le travail individuel de l'évangéliste qui s'exerce dans le monde, non dans l'assemblée toujours responsable de ce qui est prêché au milieu d'elle (1 Cor. 14:21). D'autre part, comme tout autre croyant, l'évangéliste demeure responsable de sa conduite devant l'assemblée. Note du Traducteur.

(**) Voir « Papers on Évangélisation » C.H. Mackintosh, p. 64-65.

Le Seigneur nous a donné cette exhortation : « Allez dans tout le monde, et prêchez l'Évangile à toute la création » (Marc 16:15), mais il n'a pas fixé les méthodes à employer ou la façon d'opérer. Il a laissé ce soin au serviteur, guidé par le Saint Esprit selon les époques diverses et les circonstances variées, différentes suivant les coutumes et les situations nationales. L'apôtre Paul a dit : « Je suis devenu toutes choses pour tous, afin que de toute manière, j'en sauve quelques-uns » (1 Cor. 9:22). « Celui qui gagne les âmes est sage » (Prov. 11:30).

3.7.6.2 - L'école du dimanche

Le Seigneur Jésus a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants ; ne les en empêchez pas ; car à de tels est le royaume de Dieu ». Une fois, « ayant appelé auprès de lui un petit enfant, il le plaça au milieu d'eux, et dit : En vérité, je vous dis : si vous ne vous convertissez et ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux... Quiconque reçoit un seul petit enfant tel que celui-ci en mon nom, me reçoit... Prenez garde de ne pas mépriser un seul de ces petits » (Marc 10:14 ; Matt. 18:2, 3, 5,10). Ainsi, les enfants de nos pays ne devraient pas être oubliés dans nos efforts d'évangélisation.

Les enfants constituent le champ le plus fertile pour l'évangélisation, car leurs coeurs sont encore tendres et réceptifs à l'appel céleste de Christ par sa Parole. Ils n'ont pas encore été endurcis par le péché et traversent cette période de la vie où l'esprit est malléable et où se forme le caractère et se décide l'avenir. Un psychologue a dit : « Une personne change rarement d'habitudes après avoir atteint les années de la majorité ». Et on estime que seulement une personne sur mille se convertit après l'âge de vingt ans. Un questionnaire envoyé à 1500 prédicateurs, demandant l'âge de leur conversion, a révélé que l'âge moyen était douze ans. Un juge du quartier de Brooklyn, à New York, a déclaré que, sur 2700 garçons qui avaient comparu à son tribunal, pas un seul d'entre eux n'avait fréquenté une école du dimanche.

Tous ces faits montrent l'importance et le côté positif des efforts d'évangélisation parmi les enfants et les jeunes. Le but de l'école du dimanche est d'enseigner aux enfants les précieuses vérités de la Bible, le fait que la condition de l'homme est celle d'un pécheur, le salut complet en Jésus Christ, le chemin et le service d'un chrétien dans ce monde. Non seulement on devrait leur enseigner ces choses, mais on devrait chercher à gagner leur coeur pour Christ, et prier pour leur conversion.

Citons à ce propos une lettre écrite il y a longtemps par un serviteur du Seigneur bien connu, C.H. Mackintosh :

« Cher ami,

« Nous sommes très reconnaissants que vous ayez commencé l'école du dimanche, et nous estimons que c'est un réel privilège de pouvoir répondre à votre demande de conseils sur la façon de s'en occuper.

« Plus nous avançons, plus nous attachons du prix à l'oeuvre bénie de l'école du dimanche. Nous estimons qu'elle est extrêmement intéressante et heureuse ; et nous pensons que chaque assemblée de chrétiens réunis au nom du Seigneur Jésus devrait encourager une telle oeuvre par sa sympathie et ses prières.

« Nous sommes désolés de le dire, certains affichent beaucoup de tiédeur à cet égard, et d'autres semblent même tout à fait opposés à une telle oeuvre. Ils estiment que c'est se mêler des affaires des parents chrétiens qui ont le devoir d'élever leurs enfants dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur (Éph. 6:4). Ceci, nous le reconnaissons, serait une sérieuse objection, si elle était fondée ; mais il n'en est pas ainsi, car l'école du dimanche n'a pas pour but de se substituer à l'enseignement et à l'éducation que donnent les parents, mais de contribuer à ce service ou de le remplacer lorsqu'il n'existe pas. Il y a des milliers de chers enfants qui grouillent dans les rues, les ruelles et les cours de nos grandes villes, et qui n'ont pas de parents, ou bien dont les parents sont tout à fait incapables de les instruire, ou pas disposés à le faire. C'est sur eux que le moniteur de l'école du dimanche porte les yeux avec affection. Sans aucun doute, il est heureux de voir toutes sortes d'enfants assis devant lui ; mais ceux qu'il voudrait atteindre tout spécialement sont ceux qui sont mal habillés, négligés, rejetés.

« Il est impossible de dire où et quand le fruit du travail d'un moniteur d'école du dimanche sera révélé. Ce sera peut-être sur les sables brûlants d'Afrique, ou au milieu des étendues glacées du nord ; dans les profondeurs de la forêt, ou sur les flots de l'océan ; ce sera peut-être dans le présent, ou bien des années après le départ du serviteur pour le repos éternel. Mais, quel que soit le lieu ou le moment, le fruit sera certainement produit, quand le grain a été semé avec foi, et arrosé par la prière.

« L'enfant qui a suivi l'école du dimanche deviendra un adolescent, puis peut-être un homme dévoyé ; il semblera alors avoir oublié tout ce qui est bon, saint et vrai, avoir effacé dans son coeur, par ses pratiques de péché, toute impression sacrée. Et cependant, en dépit de tout cela, une phrase précieuse de la sainte Écriture, ou un beau cantique, restent enfouis dans les profondeurs de sa mémoire, sous un amas de choses folles et profanes. Et ce verset ou ce cantique lui reviendront peut-être à l'esprit dans un moment de tranquillité, ou peut-être sur son lit de mort, et seront utilisés par le Saint Esprit pour réveiller et sauver son âme. Qui saurait mesurer combien il est important d'avoir une influence sur l'esprit pendant qu'il est jeune, frais et malléable, et d'essayer d'imprimer en lui les choses célestes ?

« Mais on nous posera peut-être la question suivante : « Où, dans le Nouveau Testament, trouvons-nous une justification du travail particulier entrepris par celui qui enseigne à l'école du dimanche ? » Nous répondrons : Ce n'est qu'une façon d'annoncer l'Évangile aux inconvertis ou de présenter les Saintes Écritures aux enfants de Dieu. À proprement parler, l'école du dimanche est un aspect du travail d'évangélisation extrêmement intéressant et, faut-il le dire, nous avons pour cela toute autorité dans les pages du Nouveau Testament.

« Mais, hélas, il y en a trop parmi nous qui n'ont pas de coeur pour le service de l'Évangile, sous quelque forme que ce soit, parmi les jeunes ou les personnes âgées, et non seulement ils le négligent eux-mêmes, mais ils dénigrent ceux qui cherchent à faire ce travail béni. Et comme il arrive quelquefois que ceux qui soulèvent des objections au sujet de l'école du

dimanche et de la prédication régulière de l'Évangile, semblent être des personnes intelligentes, leurs paroles auront d'autant plus de poids auprès des jeunes chrétiens.

« Mais à vous, cher ami, nous disons : Que rien ne vous décourage dans l'oeuvre que vous avez entreprise. C'est une bonne oeuvre, continuez-la en dépit de tous les opposants. Il nous est dit d'être prêts pour toute bonne oeuvre et de ne pas nous lasser en faisant le bien, car, au temps propre, nous moissonnerons, si nous ne défailons pas (Gal. 6:9).

« Et maintenant, un mot sur la façon de s'occuper d'une école du dimanche. Il ne faut pas oublier que c'est un service individuel, qui doit être accompli dans la conscience d'une responsabilité personnelle envers le Seigneur. Sans aucun doute, il est extrêmement important d'avoir une pleine communion dans votre travail avec ceux qui travaillent avec vous et avec tous vos frères ; mais le travail de celui qui enseigne à l'école du dimanche doit être accompli dans la conscience d'une responsabilité personnelle directe envers le Seigneur, et selon la mesure de grâce qu'il a accordée. L'assemblée n'est pas plus responsable et pas plus impliquée dans ce travail que dans quelque autre service individuel, comme la prédication du dimanche soir, les rencontres dans les maisons, les entretiens ou les cours bibliques. Et pourtant, très certainement, l'assemblée, si elle est dans un bon état spirituel, éprouvera une pleine communion avec l'école du dimanche, ainsi qu'avec tout ce qui est fait de façon personnelle pour le Seigneur et sous sa dépendance.

« Vous découvrirez, si je ne me trompe, que pour s'occuper d'une école du dimanche avec efficacité, il faut avoir un bon directeur : une personne ayant de l'énergie, de l'autorité et aimant l'ordre. Nous avons vu plusieurs écoles du dimanche s'effondrer parce qu'elles n'étaient pas conduites convenablement. Certains prennent ce travail pendant un temps, puis l'abandonnent. Cela ne peut marcher ainsi. Le directeur, les moniteurs et ceux qui font les visites, doivent se mettre à cette oeuvre bénie, non par à-coups, mais avec une détermination calme et une énergie spirituelle. Et une fois qu'ils ont commencé, ils doivent continuer avec un coeur engagé. La chose ne saurait marcher si le directeur abandonne son école ou le moniteur sa classe, sans raison valable, sous prétexte de l'abandonner au Seigneur. Nous pensons que le Seigneur leur demande d'être à leur poste, ou de trouver un remplaçant adéquat en cas de maladie ou pour toute autre raison majeure.

« Il est de la plus haute importance que tout ce qui se rapporte au travail de l'école du dimanche soit entrepris et poursuivi avec fraîcheur, énergie, zèle et une entière consécration personnelle. Et dans la mesure où tout ceci ne peut venir que du Trésor Divin, tous ceux qui sont engagés dans ce service devraient se rencontrer pour la prière et pour des entretiens. Rien n'est plus déplorable que de voir une école du dimanche tomber en ruine par manque de diligence et de persévérance de la part de ceux qui l'avaient mise sur pied. Sans aucun doute il y a beaucoup d'obstacles ; et le travail lui-même est très ardu et décourageant. Mais, si nos paroles ont quelque poids, nous voudrions dire du fond du coeur à tous ceux qui sont engagés dans ce service si précieux : Que rien n'éteigne votre ardeur, ou paralyse votre travail. Allez-y ! Allez-y ! Et que le Seigneur de la moisson couronne vos travaux des bénédictions les plus riches et les plus grandes.

« Il va sans dire que nous n'envisageons jamais que des inconvertis prennent part au travail de l'école du dimanche. En effet, il n'y a rien de plus triste que de voir quelqu'un occupé à enseigner aux autres ce qu'il ne peut ni vivre ni partager lui-même. Sans doute, Dieu est

souverain, et il peut utiliser sa propre Parole, et il le fait, même sur les lèvres d'une personne inconverte. Mais ceci ne modifie en rien le triste état de la personne ainsi employée. Nous ne pourrions un seul instant avoir la pensée d'admettre ou d'inviter quelqu'un à participer au travail d'une école du dimanche, si nous n'avions pas une preuve satisfaisante de sa conversion. Agir ainsi, ce serait l'encourager dans une erreur funeste » (C.H. Mackintosh)

Pour terminer, remarquons que l'école du dimanche devrait avoir lieu, non pas seulement dans le local de l'assemblée, mais dans des endroits aussi divers que possible. Des rencontres d'enfants peuvent aussi se dérouler avec succès en semaine, dans des maisons, partout où des portes sont ouvertes. Des rencontres quotidiennes autour de la Bible en période de vacances estivales se sont révélées un moyen efficace pour faire parvenir l'Évangile aux enfants et pour les instruire dans la Parole de Dieu. Le travail parmi les enfants par les cours bibliques a été aussi une grande bénédiction parmi la jeunesse. Que le Seigneur suscite de nombreux ouvriers capables et zélés, pour enseigner les jeunes et les amener à Christ.

3.8 - La place de la femme selon l'Écriture

Tout lecteur attentif admettra que Dieu a donné à la femme un rôle particulier et merveilleux dans la famille, dans la société, et qu'il l'a rendue particulièrement apte à remplir ce rôle unique qu'aucun homme ne peut assumer convenablement. La Parole, du début à la fin, nous montre la place spéciale de la femme dans la création, à la chute de l'homme, sous la loi dans l'Ancien Testament, et sous la grâce dans l'Église du Nouveau Testament. Nous verrons dans la Parole de Dieu que la femme a sa propre sphère de service, qui est particulièrement heureuse et nécessaire.

Nous comprendrons mieux notre sujet si nous considérons d'abord la place de la femme dans la création, à la chute, sous la loi et à la maison. Si nous discernons le rôle que Dieu a donné à la femme dans ces domaines, cela nous aidera à prendre conscience de sa place dans l'Église, selon les Écritures.

3.8.1 - Dans l'Ancien Testament

3.8.1.1 - À la création

En Genèse 2, nous voyons que l'homme a été créé le premier, puis, d'une côte d'Adam, Dieu a formé la femme et l'a amenée vers l'homme pour qu'elle soit une aide qui lui corresponde. En 1 Corinthiens 11:8-12, l'Esprit de Dieu nous rapporte ce commentaire : « Car l'homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l'homme ; car aussi l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise.

Toutefois, ni la femme n'est sans l'homme, ni l'homme sans la femme, dans le Seigneur ; car comme la femme procède de l'homme, ainsi aussi l'homme est par la femme ; mais toutes choses procèdent de Dieu ». Voilà une présentation extrêmement mesurée et équilibrée de la vérité de la relation homme-femme.

Le fait même que la femme ait été tirée de l'homme prouve qu'elle est égale à lui. Elle n'est pas inférieure, mais lui est égale, l'aide qui lui correspond. Il y a égalité, mais en même temps, diversité. La femme a été faite pour l'homme, pour être avec lui à ses côtés. La pensée de Dieu pour la femme n'a jamais été qu'elle soit une créature indépendante, à part de l'homme, mais qu'elle soit associée à lui, et qu'ensemble ils soient une seule chair et soient le type de Christ et de son Épouse, l'Église. La femme ne brille jamais avec plus d'éclat que lorsqu'elle remplit le rôle en vue duquel elle a été créée : être tout d'abord pour l'homme une aide qui lui corresponde.

Cependant il faut remarquer que le fait même que la femme ait été formée à partir de l'homme indique que l'homme est son chef. C'est la déduction que l'Esprit de Dieu nous présente dans les versets de 1 Corinthiens 11 que nous venons de citer. C'est pourquoi (à cause de sa place dans la création) la femme doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise, à cause des anges. L'apôtre dit : « Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, et que le chef de la femme, c'est l'homme » (v. 3). À cause de cet ordre divin dans la création, la femme doit reconnaître à l'homme sa place de chef, et avoir sur la tête une marque de son autorité sur elle, c'est-à-dire avoir la tête couverte, particulièrement quand elle prie ou prophétise, et quand elle est dans l'assemblée (v. 5-10). Il faut que l'ordre établi par Dieu dans la création et dans l'Église soit manifesté devant les anges.

Nous reviendrons plus tard sur le sujet de la femme qui doit se couvrir la tête. Nous y faisons allusion ici seulement en rapport avec la place qu'elle occupe dans la création et avec ce qui en découle, symbolisé dans la Parole par le fait qu'elle doit avoir la tête couverte : elle reconnaît l'homme comme son chef.

En 1 Corinthiens 11:14-15, l'apôtre trouve dans la nature un signe supplémentaire de la distinction entre l'homme et la femme et de la place de soumission qui convient à la femme. « La nature même ne vous enseigne-t-elle pas que, si un homme a une longue chevelure, c'est un déshonneur pour lui ? Mais si une femme a une longue chevelure, c'est une gloire pour elle, car la chevelure lui est donnée en guise de voile ». Dieu a donné à la femme une longue chevelure, et à l'homme des cheveux courts, comme une marque qui les distingue. Il est naturel pour la femme d'avoir les cheveux longs, et pour l'homme d'avoir les cheveux courts.

Dans l'Écriture, la longue chevelure symbolise en général la dépendance, la soumission et cette modestie qui convient à la femme, ce « vase plus faible » auquel l'homme doit porter honneur (1 Pierre 3:7). Le passage de 1 Corinthiens 11 nous dit que la chevelure de la femme est sa gloire. Une femme ne manifeste la gloire et la beauté dont Dieu l'a revêtue que lorsqu'elle demeure à la place de dépendance et de soumission que Dieu lui a donnée, et qu'elle garde son caractère féminin. Plus une femme garde son caractère de femme, plus elle est belle et agréable à Dieu. Plus une femme cherche à ressembler à un homme et à prendre sa place, plus elle perd sa vraie beauté et son vrai caractère.

L'expression « La nature même ne vous enseigne-t-elle pas ? » peut s'appliquer largement à notre sujet. La constitution et le tempérament naturels de l'homme et de la femme sont très différents. Dieu, dans sa sagesse, a mis de grandes différences dans la constitution physique, mentale et affective de l'homme et de la femme. Il a fait l'homme plus grand, plus fort, il lui a donné un esprit plus logique et, par un heureux contraste, il a donné à la femme une grâce naturelle, une douceur et une vivacité d'esprit qui la rendent particulièrement apte à s'occuper du foyer. De toute évidence, le créateur a constitué par nature les hommes et les femmes de telle sorte qu'ils remplissent des rôles distincts et cependant complémentaires.

Ainsi, la création et la nature nous enseignent que, dans la société, la femme a un rôle différent de celui de l'homme. Nous allons voir que le rôle que Dieu lui a donné dans l'assemblée est en harmonie avec sa place dans la création et dans la nature. Nous verrons même que sa place dans la création détermine aussi son rôle dans l'assemblée, et que sa place dans la nature illustre son rôle sous la grâce, ou sa relation avec Dieu, en tant que chrétienne. Les deux sont inséparables. Dans l'assemblée, Dieu ne donne ni à la femme ni à l'homme un rôle qui serait contraire à leur place dans la création et dans la nature.

3.8.1.2 - Lors de la chute

Nous avons vu que, dans la création, le rôle de la femme est d'être soumise à son chef et d'être sa compagne. Nous allons maintenant considérer quel rôle elle a joué dans la chute de la race humaine au jardin d'Eden, et quel rôle lui a été attribué en conséquence. Dans le récit que Dieu nous donne en Genèse 3, le serpent a tenté notre mère Ève pour qu'elle prenne du fruit défendu ; c'est elle qui en a mangé et en a donné à son mari qui en a aussi mangé (v.1,6). À cause de cela, Dieu a dit à Ève : « En travail tu enfanteras des enfants, et ton désir sera tourné vers ton mari, et lui dominera sur toi » (Genèse 3:16).

Nous voyons là que la première femme, Ève, a pris l'initiative et a quitté sa place naturelle de dépendance. Au lieu de repousser les sollicitations du serpent, de rechercher l'aide et la protection du chef que Dieu lui avait donné, elle a agi dans l'indépendance et a été trompée par le serpent jusqu'à désobéir au commandement de Dieu. Dieu a donc clairement établi que sa place serait dans la soumission à son mari.

En ceci, nous ne sommes pas laissés à nos propres conclusions, car l'Esprit de Dieu nous rappelle en 1 Timothée 2:11-14 qu'Ève a été trompée par Satan, et indique que c'est pour cette raison que, dans le temps présent de l'Église, la femme ne doit pas prendre une place d'autorité sur l'homme. « Que la femme apprenne dans le silence, en toute soumission ; mais je ne permets pas à la femme d'enseigner ni d'user d'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence ; car Adam a été formé le premier, et puis Ève ; et Adam n'a pas été trompé ; mais la femme, ayant été trompée, est tombée dans la transgression ».

Nous trouvons là deux raisons qui font que la femme ne doit pas enseigner dans l'assemblée. L'une est qu'Adam occupe la première place dans la création, ce qui suppose l'autorité ; la deuxième est que la femme a été trompée par le serpent. Adam n'a pas été trompé comme la femme ; il a péché en connaissance de cause et a été plus coupable que sa femme, mais c'est Ève qui a été trompée. Telle a été sa part dans la chute de la race

humaine, et puisqu'elle a montré qu'elle était un mauvais conducteur sous ce rapport, Dieu, dans la sagesse de son gouvernement, l'a écartée d'une place d'autorité ou d'enseignement dans l'Église. Nous avons donc là le premier et le plus puissant avertissement : ce n'est pas à la femme de diriger. Avertissement saisissant donné dès le début de l'histoire de l'homme et pour tous les temps.

Citons ces quelques lignes : « Quand les femmes sortent de leur place, elles semblent être la proie particulière du diable. Dans la parabole, c'est une femme qui a introduit le levain dans les trois mesures de farine (Matt. 13:33) — type de l'introduction de principes corrupteurs qui ont envahi la chrétienté. C'est une femme — Ève — qui est tombée « dans la transgression ».

Ce sont « des femmelettes chargées de péché, entraînées par des convoitises diverses », qui sont emmenées captives par des hommes mauvais dans les temps fâcheux des derniers jours (2 Tim. 3:6). C'est une femme — Jézabel — qui, dans l'histoire de l'Ancien Testament, représente tout ce qui est mauvais et corrompu, et qui, dans l'Apocalypse, symbolise la corruption ecclésiastique et la plus profonde décadence religieuse (1 Rois 21 ; Apoc. 2:20).

« De nos jours, la plupart des médiums et spiritistes sont des femmes ; le spiritisme moderne a commencé avec des femmes, en Amérique » (A.J. Pollock).

Il n'est pas question de dénigrer les femmes, car généralement elles ont des qualités morales supérieures à celles de l'homme, et le dépassent souvent dans leur affection et leur consécration pour Christ. Il ne s'agit pas ici non plus des capacités des femmes, car, comparées aux hommes, on reconnaît volontiers qu'elles ne sont nullement inférieures en ce qui concerne les aptitudes intellectuelles, la culture, le tact, la façon de parler, etc. C'est uniquement dans sa position que l'homme est au-dessus de la femme. Nous voudrions insister sur ce point : lorsque la femme quitte la place et la sphère d'activité que Dieu lui a données, et prend une position où elle enseigne et dirige, elle devient souvent la proie particulière des tromperies de Satan et propage ses mensonges et ses hérésies. Voilà la leçon que nous devrions apprendre d'Ève au jardin d'Eden et de l'histoire subséquente de la femme.

D'autre part, lorsque la femme demeure à la place que Dieu lui a donnée, elle est une force très efficace pour le bien ; sa présence et sa force au service de Christ sont, dans la soumission à Dieu, essentielles pour la réussite et la continuation de l'Église. La Bible abonde en exemples de femmes pieuses, fidèles et consacrées qui ont accompli pour Dieu de grands services dans la sphère qu'il leur a fixée.

Résumons un peu ce que nous venons de voir : Ève a été trompée par Satan et a pris l'initiative pour commettre le premier péché ; en conséquence, la femme a été placée, selon les voies de Dieu en gouvernement, dans une position de soumission à l'homme ; elle doit apprendre dans le silence en toute soumission et ne doit jamais exercer d'autorité sur l'homme. Voilà ce que nous apprend l'Écriture au sujet de la place de la femme, à cause de la part qui a été la sienne dans la chute de la race humaine en Eden. Et ce statut divin demeure inchangé aujourd'hui, dans la période de la grâce qui est celle de l'Église. De plus, comme nous l'avons remarqué, l'histoire de la femme n'a fait que confirmer combien étaient sages et justes les limites que Dieu avait imposées à sa sphère d'activité.

3.8.1.3 - Les saintes femmes de jadis

L'apôtre Pierre, en donnant aux épouses des exhortations sur leur conduite, parle du comportement des saintes femmes de jadis, et donne comme exemple la conduite de Sara. Citons ces versets, que le Saint Esprit nous a donnés par le moyen de Pierre, car ils éclairent notre sujet : « Pareillement vous, femmes, soyez soumises à vos propres maris, afin que, si même il y en a qui n'obéissent pas à la Parole, ils soient gagnés, sans la Parole, par la conduite de leurs femmes, ayant observé la pureté de votre conduite dans la crainte, — vous, dont la parure ne doit pas être une parure extérieure qui consiste à avoir des cheveux tressés et à être paré d'or et habillé de beaux vêtements, mais l'homme caché du coeur, dans l'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible qui est d'un grand prix devant Dieu ; car c'est ainsi que jadis se paraient aussi les saintes femmes qui espéraient en Dieu, étant soumises à leurs propres maris, comme Sara obéissait à Abraham, l'appelant seigneur, de laquelle vous êtes devenues les enfants » (1 Pierre 3:1-6).

Ces paroles sont claires et ne nécessitent guère de commentaire. Sara, qui pourrait nous apparaître dans l'Ancien Testament comme une femme d'une personnalité énergique et autoritaire, est là comme un exemple des saintes femmes de jadis qui demeuraient soumises à leur mari et pures dans leur conduite. Cela nous montre clairement la position de la femme par rapport à l'homme, et comment ces saintes femmes de jadis la vivaient.

3.8.1.4 - Sous la loi

À ce propos, nous voudrions nous référer brièvement à la place qu'avait la femme sous la loi. Lorsque l'apôtre Paul écrit à l'assemblée à Corinthe et donne des enseignements sur la place des femmes dans l'assemblée, il demande « qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi » (1 Cor. 14:34). Il ne se réfère pas à un passage ni à un précepte particulier, mais à toute la portée de l'Ancien Testament. Tout au long de la période de la loi, nous voyons que la femme avait une place de soumission et d'obéissance, et non de direction ou d'autorité.

Ainsi nous voyons clairement que la création, la chute et la loi nous montrent toutes les trois que la soumission est la position que Dieu a voulue pour la femme. Avec cet arrière-plan de l'Écriture, nous pouvons maintenant examiner la place de la femme dans l'époque actuelle de la grâce, dans le foyer et dans l'Assemblée.

3.8.2 - Pendant la période de la grâce

Nous venons de voir dans l'Écriture la position de la femme dans la création, dans la chute et sous la loi, et les instructions qui en découlent sur son rôle pendant la période de l'Église. Nous allons maintenant considérer le rôle de la femme durant la période actuelle de la

grâce, tel qu'il est présenté dans le Nouveau Testament, en relation avec le domaine du foyer, de la société et de l'Église.

3.8.2.1 - Dans le foyer

Considérons en premier lieu le rôle particulier que l'Écriture donne à la femme dans le foyer, cette sphère bénie entre toutes.

Cela nous aidera aussi à mieux comprendre la position que Dieu lui a donnée dans l'Église. Sa place dans l'Assemblée ne peut qu'être en harmonie avec sa place dans le foyer ; si une femme apprend à garder le rôle qui lui convient dans le foyer, elle discernera très certainement le rôle qu'elle doit avoir dans l'assemblée.

La relation qui constitue la base du foyer est celle du mari et de l'épouse. Ensuite, si des enfants leur sont donnés, il y a ces liens heureux entre le père, la mère et les enfants. Dans ces relations merveilleuses d'épouse, ou bien d'épouse et de mère, une femme a une place et une influence très importantes dans le foyer. Un foyer n'est pas un véritable foyer sans une épouse ou une mère pieuse.

Dieu a donné à Ève d'être une aide qui corresponde à Adam. Amenée vers lui par Dieu, elle a pris place à ses côtés comme son épouse et comme l'aide que Dieu lui donnait. Elle a été créée pour être sa conjointe et la compagne de son cœur — une seule chair avec lui. L'homme, ayant été créé le premier, était son chef, et à la chute Dieu a clairement dit qu'elle devait être soumise à l'autorité de son mari. Cependant elle ne devait pas être foulée aux pieds par lui, mais être à ses côtés, son égale, sous son bras pour être protégée, et contre son cœur pour être aimée. Voilà la place de la femme dans la relation du mariage telle qu'elle a été établie par Dieu à la création.

Mais, de la chute à la croix, nous n'entendons plus parler de cette place qui avait été assignée à la femme à la création. « Les païens l'ont avilie jusqu'à en faire l'esclave de l'homme. La loi de Moïse la protégeait pour qu'elle ne soit pas foulée aux pieds dans certaines circonstances (Ex. 21 ; Lévit. 18:18) ; cependant, sous cette loi, elle n'a jamais occupé sa vraie place avec l'homme. Mais, après la manifestation du second homme (Christ), et l'accomplissement de son œuvre expiatoire, il est à nouveau fait allusion à l'ordre originel de la création, et la femme retrouve sa vraie place avec l'homme » (C.E. Stuart).

Cette vraie place est exposée en Éphésiens 5:22-23. Il est dit aux maris d'aimer leur femme comme leur propre corps, et comme Christ a aimé l'Assemblée et s'est donné lui-même pour elle. Les épouses sont exhortées à se soumettre à leur propre mari comme au Seigneur, car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Assemblée. Par conséquent, comme l'Assemblée est soumise à Christ, de même les femmes doivent l'être à leur mari en toutes choses. D'un côté le mari doit veiller à aimer sa femme comme lui-même, de l'autre la femme est exhortée à respecter son mari.

Voilà l'ordre voulu par Dieu pour l'homme et la femme dans le foyer pendant la période de la grâce. La femme doit être l'objet des tendres soins de son mari et être aimée de lui d'un

amour ardent ; toutefois, elle doit le reconnaître comme le chef du foyer, lui être soumise et le respecter.

Elle doit faire cela « comme au Seigneur » (Éph. 5:22), en reconnaissant, au-delà de son mari, le Seigneur comme celui d'où vient l'autorité de son mari. Elle ne doit pas non plus oublier que, dans sa soumission à son mari, elle est un type et un reflet de la soumission de l'Assemblée à Christ son chef. Quel merveilleux privilège !

En 1 Timothée 5:14, il est dit aux jeunes femmes qu'elles « se marient, aient des enfants, gouvernent leur maison ». Gouverner et maintenir l'ordre dans la maison est le travail particulier d'une femme, mais le mari est le chef responsable. Une femme qui prend la direction de la maison au mépris de son mari, sera certainement malheureuse et mal à l'aise et récoltera sûrement les fruits amers de sa propre rébellion dans l'insoumission de ses enfants élevés dans le désordre. Bien que, de nos jours, les femmes revendiquent la liberté et des droits égaux à ceux des hommes, que la soumission féminine soit impopulaire et rejetée dans une large mesure, le commandement et le désir de Dieu sont toujours que les épouses soient soumises à leur mari comme chef de la maison. Sans cela, il ne peut exister ni joie ni bénédiction véritables dans la vie du foyer.

Après avoir considéré la position de la femme dans les relations du mariage et dans le foyer, voyons maintenant quel est son service dans cette sphère bénie. Une femme passe une grande partie de son temps à la maison, pour accomplir les tâches ordinaires de la vie ; elle accomplit ainsi un grand service envers Dieu. Colossiens 3:23-24 nous dit : « Quoi que vous fassiez, faites-le de coeur, comme pour le Seigneur... vous servez le Seigneur Christ ». En répondant aux besoins de son mari et de ses enfants et en s'occupant de sa maison pour en faire un lieu de rafraîchissement, de joie, et un abri dans un monde troublé, une femme remplit un rôle de toute importance.

La mère est véritablement le centre et le coeur de la maison. L'attrait d'une maison dépend en grande partie de l'attitude et de l'état d'esprit de l'épouse. Une femme sage qui entretient sa famille avec discernement, gère son budget avec économie et enrichit la maison d'amour et de joie, est une grande bénédiction pour son mari et ses enfants, et pour tous ceux qui entrent dans sa maison. Le succès ou l'échec d'un mari dans la vie dépend souvent de la conduite de sa femme à la maison. Beaucoup d'hommes aujourd'hui doivent leur position dans la vie en grande partie à la sagesse et au bon sens de leur épouse.

La mise en pratique de cette vertu chrétienne qu'est l'hospitalité est rendue possible dans le foyer principalement à cause de l'épouse. Ce service de grande valeur est nécessaire dans l'Église et apporte certainement une riche récompense faite de bénédictions présentes et futures. De cette façon, les femmes ont véritablement part à l'oeuvre de Christ en ouvrant leur maison aux serviteurs du Seigneur, à ceux qui lui appartiennent, et aussi aux incroyants, qui peuvent ainsi entendre l'Évangile et être sauvés. Un exemple de ce service nous est donné en Actes 18 (v. 26) : Aquilas et Priscilla ont invité Apollos dans leur maison et lui ont expliqué plus exactement la voie de Dieu.

L'un des services les plus précieux d'une mère dans le foyer est l'éducation des enfants. C'est sa tâche particulière puisqu'elle passe plus de temps que le père avec les enfants et exerce une forte influence sur leur vie, que ce soit en bien ou en mal. Remarquons avec quelle

fréquence, dans les livres des Rois et des Chroniques, le nom de la mère est mentionné en rapport avec les divers rois d'Israël. L'Esprit de Dieu nous montre ainsi quel a été probablement le facteur le plus important dans la formation du caractère des hommes qui ont dirigé le peuple de Dieu.

Les bases du comportement des enfants sont posées dans l'éducation reçue à la maison, et la main d'une mère est l'instrument que Dieu se plaît à utiliser pour les poser. La tâche la plus importante d'une mère, celle que Dieu lui a donnée, est dans le foyer, avec ses enfants ; elle doit se consacrer à s'occuper d'eux, à les instruire, à faire leur éducation. Si une mère néglige cette tâche capitale dans le foyer, ou la laisse à d'autres, et cherche à servir le Seigneur dans d'autres domaines, elle délaisse sa tâche. Le travail qu'elle cherche à accomplir, qui n'est pas le sien, et auquel elle n'a pas été appelée, sera certainement voué à l'échec. L'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent de leur mère dans leur tendre enfance, au moment où ils sont si sensibles, auront un impact sur leur vie entière, et laisseront sur leurs jeunes esprits malléables et réceptifs, une trace indélébile. Quelle importance a donc l'activité d'une mère dans son foyer ! Qu'elle ne la néglige pas !

Le cercle de la maison est donc pour la femme la sphère particulière où elle servira Dieu et le glorifiera. C'est là, dans ce domaine privé qui est le sien, qu'elle brille de tout son éclat et exerce le plus d'influence pour le bien. La vie du foyer, que souvent beaucoup de femmes méprisent et abandonnent aujourd'hui, est le domaine pour lequel elles sont le plus douées.

Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait aucun service que la femme puisse accomplir, ni aucune oeuvre qu'elle puisse faire dans la vie d'assemblée. Nous disons simplement que la maison ou le cercle domestique est avant tout la sphère du service de la femme. Et dans ce foyer, sa place selon la Parole est dans la dépendance et dans la soumission à son mari.

Dans ce qui précède, nous avons surtout considéré la position et le service des femmes mariées, dans la sphère du foyer. Les célibataires trouveront aussi un véritable domaine de service chrétien dans le cercle domestique. Elles aussi pourront servir dans les choses temporelles, s'occuper des enfants, des malades, et des personnes âgées, servir comme Dorcas, en Actes 9:39.

3.8.2.2 - L'enseignement en public

En relation avec la part prise par la femme dans la chute en Eden, nous avons déjà cité 1 Timothée 2:11-14, en remarquant les limites qui lui sont fixées. Considérons à nouveau ces versets. « Que la femme apprenne dans le silence (*), en toute soumission ; mais je ne permets pas à la femme d'enseigner ni d'user d'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence ; car Adam a été formé le premier, et puis Ève ; et Adam n'a pas été trompé ; mais la femme, ayant été trompée, est tombée dans la transgression ».

(*) En 1 Timothée 2:11, 12, le terme traduit par « silence » signifie aussi : « calme, tranquillité, discrétion ». Il est différent du terme utilisé en 1 Corinthiens 14:34, qui signifie strictement : « se taire » (ou « ne pas parler »). Note du traducteur

Ces versets s'appliquent à une sphère plus étendue que celle des réunions de l'assemblée. Ils parlent de la conduite à avoir lorsque hommes et femmes sont présents, et s'appliquent à tout témoignage public. Ils visent l'enseignement donné en public à un auditoire mixte, car il est question d'user d'autorité sur l'homme. La femme ne doit jamais prendre une place de docteur, ou enseigner dans des réunions composées d'hommes et de femmes, car à ce moment-là l'homme est dans la position de celui qui apprend, ce qui renverse l'ordre divin.

L'homme a été formé le premier, il est le représentant de Dieu et le chef ; il devrait donc maintenir la position légitime qui est la sienne : conduire et enseigner. Ève a pris les devants pour transgresser le commandement de Dieu et a été trompée par Satan, montrant qu'elle était un piètre conducteur ; c'est pourquoi, dans le gouvernement de Dieu, les femmes ne doivent pas prendre la place où s'exerce l'autorité et où se donne l'enseignement. Elles doivent apprendre dans le silence et la soumission. Par conséquent, une femme ne doit jamais occuper, en public, une place de « docteur » reconnu pour enseigner la Parole de Dieu, ni donner l'enseignement dans l'assemblée ou devant un auditoire mixte, où elle se met dans une position d'égalité avec l'homme, ou de supériorité par rapport à lui, car elle usurpe alors l'autorité de l'homme.

Cependant, nous voyons que Tite 2:3-5 exhorte les femmes âgées à enseigner « de bonnes choses » et à instruire les jeunes femmes. Ici, les femmes âgées reçoivent le droit d'enseigner, mais le cercle est bien défini, c'est celui des jeunes femmes ; de plus, l'enseignement a un caractère informel et touche à des sujets pratiques plus ou moins liés à la maison et la famille (v. 4-5). Il est tout à fait convenable d'aider des femmes à comprendre les Écritures, et de parler avec elles librement sur la Parole. On ne peut qu'encourager les soeurs à oeuvrer diligemment pour le Seigneur dans ces sphères-là. Même le fait de communiquer le message de l'Évangile calmement, dans une conversation privée avec des hommes convient à une femme, si cela est fait avec discrétion et mesure.

Mais on peut facilement glisser et se mettre à donner un enseignement formel, et alors une femme n'est plus à sa place. Si elle entreprend une étude régulière de la Parole en public, même si l'auditoire est composé uniquement de femmes, c'est prendre la place d'un « docteur » et aller à l'encontre de ce verset : « Je ne permets pas à la femme d'enseigner » (1 Tim. 2:12).

Expliquer la Bible aux enfants, prier et chanter avec eux, est aussi un service qui convient à des femmes. Cette activité commence dans le foyer, se continue à l'école du dimanche et dans les réunions pour les enfants. L'école du dimanche faite en public n'est qu'une réunion de famille élargie, que l'on a déplacée de la maison vers un local plus grand et plus adapté. Il est donc tout à fait convenable que des soeurs donnent l'enseignement dans des classes d'enfants de l'école du dimanche, ou des groupes de jeunes femmes, particulièrement lorsqu'elles dépendent de frères sous la responsabilité desquels elles accomplissent leur service. Lorsque des frères, jeunes ou moins jeunes, s'occupent d'une école du dimanche,

nous pensons qu'il serait contraire à la Parole qu'une soeur soit, par exemple, la responsable de l'ensemble des classes ; dans ce cas-là, elle exercerait une autorité sur l'homme.

Prions pour qu'un plus grand nombre de femmes fidèles soient actives pour le Seigneur et encouragées à agir dans ces sphères qui sont leur domaine particulier. Ce besoin se fait vivement sentir et l'oeuvre du Seigneur dépérit par manque de soeurs énergiques et dévouées pour accomplir leur service. Que le Seigneur bénisse toutes les soeurs qui sont engagées pour lui dans un service approprié.

3.8.2.3 - Dans l'assemblée

1 Corinthiens 14:34-38 nous donne des enseignements clairs sur la place de la femme dans les réunions d'assemblée. « Que vos femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de parler ; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi. Et si elles veulent apprendre quelque chose, qu'elles interrogent leurs propres maris chez elles, car il est honteux pour une femme de parler dans l'assemblée. La Parole de Dieu est-elle procédée de vous, ou est-elle parvenue à vous seuls ? Si quelqu'un pense être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont le commandement du Seigneur. Et si quelqu'un est ignorant, qu'il soit ignorant ».

Ici, il est clairement dit qu'une femme ne doit pas parler dans l'assemblée. L'expression « dans l'assemblée », ou « dans les assemblées », est utilisée cinq fois dans ce chapitre, et signifie toujours : les réunions de chrétiens en assemblée, le rassemblement de toute l'église. Dans une telle réunion d'assemblée, les femmes ne doivent pas du tout parler, mais se taire dans la soumission.

En 1 Corinthiens 11:5, l'apôtre parle d'une femme qui prie ou prophétise. Ce passage autorise cette activité pour une femme, mais n'indique pas où elle devait s'exercer. Le chapitre 14 montre clairement qu'un tel ministère pour les femmes n'est pas permis dans l'assemblée, où elles doivent se taire. Il est donc tout à fait évident que c'est en dehors de l'assemblée qu'une femme peut prier et prophétiser. En Actes 21:8-9, les compagnons de Paul viennent à la maison de Philippe l'évangéliste ; il avait quatre filles qui prophétisaient. D'après le contexte, il semble bien qu'elles prophétisaient chez elles, et non dans l'assemblée ; c'était tout à fait convenable.

Il est important de remarquer que cette interdiction pour les femmes de parler dans l'assemblée n'est pas simplement la parole de Paul — un célibataire, comme diraient certains — mais que ces choses sont « le commandement du Seigneur » (1 Cor. 14:37). Et si quelqu'un veut être spirituel et plaire au Seigneur, qu'il (ou elle) reconnaisse que c'est le commandement divin. C'est simplement une question d'obéissance à la volonté de Dieu clairement exprimée. Si l'on essaie de raisonner sur ces versets si simples, si l'on s'obstine dans la propre volonté et la désobéissance, cela montre que le coeur ne désire pas faire la volonté de Dieu et que sa Parole n'est pas respectée.

Les Corinthiens, comme beaucoup aujourd'hui, pensaient peut-être qu'ils étaient libres d'agir à leur guise à ce sujet. L'apôtre leur dit donc : « La Parole de Dieu est-elle procédée de

vous, ou est-elle parvenue à vous seuls ? » (14:36) ; c'est-à-dire : Avez-vous autorité de la part du Seigneur sur ce que vous avez à faire à ce sujet ? Ce n'est pas de vous que vient la Parole du Seigneur, mais à vous. Ils devaient donc se soumettre au commandement du Seigneur donné par l'apôtre.

On dit quelquefois que le mot « parler » dans ce verset signifie : causer, bavarder ou chuchoter pendant le service, et que c'est cela que l'apôtre interdisait. Mais c'est là une affirmation absolument fautive et qui ne peut qu'égarer. Le mot grec utilisé ici et dans tout ce chapitre est « laleo ». Il est traduit par le verbe parler dans tout ce chapitre, et 241 fois dans le Nouveau Testament. Il signifie parler, prendre la parole. Ainsi, de même qu'il est dit : « Que les prophètes parlent, deux ou trois » (v. 29), de même il est enjoint aux femmes de ne pas parler : « Il ne leur est pas permis de parler ». C'est le même mot dans les deux cas.

On dit aussi que cette interdiction pour les femmes de parler dans l'assemblée, n'était valable que pour Corinthe, où les femmes étaient ignorantes, bruyantes, effrontées, et incapables de prendre la parole en public. La première déclaration est tout à fait fautive, et la seconde n'est qu'une supposition. Le début de cette épître aux Corinthiens nous montre que Paul l'adressait « à l'assemblée de Dieu qui est à Corinthe... avec tous ceux qui en tout lieu invoquent le nom de notre Seigneur Jésus Christ » (ch. 1 v. 2).

Cela est catégorique. Les exhortations données dans cette épître n'ont pas une portée simplement locale, mais sont aussi adressées à tous ceux qui se disent chrétiens, où qu'ils soient. Et dans le verset qui nous occupe, l'apôtre dit que les femmes doivent se taire dans « les assemblées ». Il ne dit pas : « dans votre assemblée », mais « dans les assemblées ».

Dans l'assemblée, la femme a une place de soumission et de discrétion, non de direction. Ceux qui participent publiquement, dans l'assemblée, conduisent l'assemblée, que ce soit par la prière, la louange ou l'édification, et cette place de conducteur n'est pas donnée aux femmes.

Beaucoup n'ont pas conscience que, même si un frère prie devant tous, il conduit l'assemblée réunie dans la prière. Ce n'est pas simplement une prière individuelle. Il est le porte-parole de l'assemblée dans la prière ou la louange. Par conséquent, si une femme priait dans une réunion de prière de l'assemblée, ou dans une réunion mixte, elle prendrait une place de conducteur en opposition avec la Parole. En 1 Timothée 2:8, l'apôtre déclare : « Je veux donc que les hommes prient en tout lieu ». Cette pleine liberté pour prier n'est pas donnée aux femmes.

À cet égard, nous pouvons tirer une leçon de l'histoire d'Anne, en 1 Samuel 1:9-18. Cette femme pieuse priait dans la maison de l'Éternel, alors que les adorateurs étaient assemblés. Remarquons ce qu'il est dit à son sujet : « Anne parlait dans son cœur ; ses lèvres seulement remuaient, mais on n'entendait pas sa voix » (v. 13). Prier à haute voix, dans cette compagnie composée d'hommes et de femmes, n'aurait pas été convenable. Cependant elle pouvait prier dans son cœur ; Dieu l'a entendue et lui a répondu. De même aujourd'hui les femmes peuvent prier et faire monter la louange dans leur cœur au sein de l'assemblée réunie, et joindre leur « amen » aux prières et aux louanges exprimées devant tous.

3.8.2.4 - Se couvrir la tête

Au début du chapitre, nous avons fait allusion au fait que la femme se couvre la tête lorsqu'elle prie ou prophétise, ou quand elle est dans l'assemblée. Nous allons voir ce sujet plus en détail.

L'apôtre donne à ce propos des instructions en 1 Corinthiens 11:3-16 : « Mais je veux que vous sachiez que le chef de tout homme, c'est le Christ, et que le chef de la femme, c'est l'homme, et que le chef du Christ, c'est Dieu. Tout homme qui prie ou qui prophétise en ayant quelque chose sur sa tête déshonore sa tête, et toute femme qui prie ou qui prophétise la tête découverte, déshonore sa tête, car c'est la même chose qu'une femme qui serait rasée. Car si une femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonorable pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte. Car l'homme, étant l'image et la gloire de Dieu, ne doit pas se couvrir la tête, mais la femme est la gloire de l'homme. Car l'homme ne procède pas de la femme, mais la femme de l'homme ; car aussi l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise... Jugez-en en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être couverte ? »

Ces versets nous montrent que Dieu a établi un ordre qu'il voudrait que nous reconnaissons et observions. Ce n'est pas simplement une coutume pour les hommes d'avoir la tête découverte, et pour les femmes d'avoir la tête couverte dans la présence du Seigneur. La Parole donne la raison et la signification de cet ordre.

Dieu est le chef du Christ, Christ est le chef de l'homme, et l'homme est le chef de la femme. Puisque l'homme est l'image et la gloire de Dieu, puisque Christ est son chef, ce serait un déshonneur et une honte pour Christ son chef, s'il avait la tête couverte lorsqu'il prie ou prophétise (c'est-à-dire : parle en public). La gloire de Christ doit être vue et ne doit pas être couverte.

Mais la femme a été créée pour l'homme et à partir de l'homme ; elle est la gloire de l'homme. Elle doit donc avoir la tête couverte lorsqu'elle prie ou prophétise, car la gloire de l'homme ne doit pas être vue, spécialement dans l'assemblée réunie. C'est la gloire de Christ qui doit être mise en avant, et non pas celle de l'homme.

De plus, le verset 10 nous dit que la femme devrait avoir sur la tête une marque de l'autorité à laquelle elle est soumise à cause des anges. C'est pourquoi elle devrait avoir quelque chose qui lui couvre la tête comme marque de l'autorité de l'homme à qui elle est soumise. Lorsqu'une femme a la tête couverte dans la présence du Seigneur, elle reconnaît que l'homme est le chef que Dieu lui a donné. Une femme qui vient dans la présence du Seigneur sans rien sur la tête montre par là qu'elle veut être comme l'homme et qu'elle ne veut pas prendre une place de soumission. Elle déshonore sa tête, bien qu'elle n'en ait peut-être pas conscience. Même si cela est fait dans l'ignorance, la signification ne change pas.

Les anges sont des spectateurs dans l'assemblée et ils devraient voir que l'ordre établi par Dieu y est respecté. Ils voient l'ordre qui règne au ciel et dans toute la création ; ils ne devraient pas voir de désordre parmi les chrétiens. Les séraphins se couvrent dans la

présence de l'Éternel (Ésaïe 6:1-3) et ils s'attendent à voir les femmes faire de même en obéissance à la Parole de Dieu. Le propos de Dieu est que les principautés et les autorités dans les lieux célestes connaissent « la sagesse si diverse de Dieu », « par l'assemblée » (Éph. 3:10, 11). Cette « sagesse de Dieu » est le mystère de Christ et de l'Assemblée, dont le type est l'époux (qui est la tête) et l'épouse (qui lui est soumise) (Éph. 5:22-32).

Le fait de se couvrir la tête s'applique aux femmes non mariées comme aux femmes mariées. Dans ces versets de 1 Corinthiens 11, il est parlé de l'homme en général et de la femme en général. Une femme doit donc reconnaître l'autorité de l'homme en général, père ou mari, lorsqu'elle est dans la présence du Seigneur. Elle se couvre la tête pour montrer qu'elle la reconnaît.

3.8.2.5 - La honte d'une tête découverte

« Toute femme qui prie ou prophétise la tête découverte déshonore sa tête, car c'est la même chose qu'une femme qui serait rasée. Car si la femme n'est pas couverte, qu'on lui coupe aussi les cheveux. Mais s'il est déshonorable pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle soit couverte ».

Dans l'Ancien Testament, lorsqu'une femme avait la tête découverte ou rasée, c'était un signe de honte, comme nous le voyons en Nombres 5:18, où une femme était l'objet de soupçons de son mari, et en Deutéronome 21:10-13, où une femme belle de figure était emmenée captive par un Israélite. Ici, en 1 Corinthiens 11, l'apôtre dit que si une femme prie ou prophétise, la tête découverte, c'est comme si elle avait la tête rasée. Et puisque c'est un signe de honte d'avoir les cheveux coupés ou rasés, elle devrait avoir la tête couverte. Elle ne doit avoir sur elle aucune marque de honte dans la présence du Seigneur. Le fait qu'elle ait la tête couverte indique qu'elle reconnaît son mari comme son chef et jouit de toute sa confiance.

Notons au passage que, d'après ces versets de 1 Corinthiens 11, il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés, mais « si une femme a une longue chevelure, c'est une gloire pour elle » (v. 15). Ces paroles de l'Écriture devraient régler la question des cheveux courts pour une femme pieuse.

3.8.2.6 - Une longue chevelure n'est pas ce qui couvre la tête

« La chevelure lui est donnée en guise de voile » (1 Cor. 11:15), c'est-à-dire un ornement donné par la nature pour envelopper sa tête. Il ne s'agit pas ici de ce qui couvre la tête, et dont parle l'apôtre dans les versets précédents. Si la gloire de l'homme doit être couverte dans la présence de Dieu, comme nous l'avons expliqué plus haut, alors assurément la longue chevelure de la femme, qui est sa gloire personnelle, doit être couverte dans la présence du Seigneur.

Paul établit d'abord la différence entre l'homme et la femme : l'homme devrait avoir la tête découverte et la femme devrait l'avoir couverte. Ensuite il considère les choses du point de vue de la bienséance et de la beauté, en se basant sur la constitution de l'homme et de la femme, différente par nature, et donne cette raison supplémentaire pour qu'elle ait la tête couverte et paraisse devant Dieu comme différente de l'homme. « Jugez-en en vous-mêmes : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être couverte ? La nature même ne vous enseigne-t-elle pas ? » (v. 13-14). Même dans le domaine de la nature, Dieu a donné à la femme une longue chevelure comme voile qui la cache. Ce qui convient donc à une femme lorsqu'elle prie Dieu, c'est de se couvrir la tête.

3.8.2.7 - « Pas une telle coutume »

« Si quelqu'un paraît vouloir contester, nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu » (v. 16). L'apôtre venait d'exposer la pensée de Dieu à ce sujet, et au cas où quelqu'un contesterait et raisonnerait, il ajoute simplement : « Nous, nous n'avons pas une telle coutume, ni les assemblées de Dieu ».

C'est souvent dans de petites choses comme le fait de se couvrir la tête ou non, que l'état du cœur est manifesté ; c'est un test pour savoir si la volonté est soumise à Dieu et à sa Parole, ou si elle désire aller à l'encontre de la Parole et suivre la mode et le goût du jour. Les coutumes changent, mais les principes de la Parole de Dieu, dans ce domaine comme dans d'autres, demeurent.

3.8.3 - Exemples tirés de l'Écriture

3.8.3.1 - La femme n'a pas un ministère public : Exemples négatifs

Nous avons vu dans divers passages que le rôle de la femme dans l'Église n'est pas public ; c'est plutôt dans la sphère privée qu'elle a de nombreux services à remplir pour son Seigneur et Sauveur. Considérons maintenant dans la Parole les diverses positions ou tâches qui ne leur ont pas été données.

Les soixante-six livres de la Bible ont tous été écrits par des hommes. Pas une seule femme n'a été choisie par Dieu pour écrire une ligne de sa Parole. Aucune femme n'a été désignée comme Lévite ou sacrificateur pour servir dans le tabernacle ou dans le temple, dans l'Ancien Testament. Aucune femme n'a été choisie par le Seigneur pour faire partie des douze disciples. En plus des douze apôtres, le Seigneur en a envoyé soixante-dix. Parmi eux, il ne nous est pas dit qu'il y ait eu des femmes. En Actes 6, ce sont « sept hommes » ayant « un bon témoignage, pleins de l'Esprit Saint et de sagesse », qui sont choisis pour servir aux tables et s'occuper des veuves. Aucune femme n'a été choisie.

De nombreux témoins sont mentionnés en 1 Corinthiens 15, pour attester la résurrection du Seigneur. Des noms de personnes sont donnés, mais aucune femme n'est mentionnée. Ceci est significatif, puisque Marie a été la première personne à voir le Seigneur ressuscité, et

qu'elle a été envoyée par lui pour apporter ce merveilleux message aux disciples. Ici cependant, son nom ne figure pas dans la liste des témoins. N'est-ce pas une preuve convaincante que la Parole ne donne pas à la femme une place dans le témoignage public ?

Des surveillants et des anciens étaient désignés dans l'église primitive ; leurs caractères sont donnés en 1 Timothée et Tite. Tous étaient des hommes. Dans le Nouveau Testament, il n'est pas question de femme évangéliste, pasteur ou donnant l'enseignement en public. Aucune femme n'est nommée comme ayant accompli un miracle public. Il y a deux témoins en Apocalypse 11. Ce sont des prophètes, non pas des prophétesses, ni un prophète et une prophétesse ; tous les deux sont des hommes. L'absence de femmes dans ces diverses positions publiques nous montre assurément que là n'est pas sa sphère d'activité.

3.8.3.2 - Exemples positifs

3.8.3.2.1 - Marie (Miriam)

En Exode 15:20 nous lisons : « Marie, la prophétesse... prit un tambourin en sa main, et toutes les femmes sortirent après elle, avec des tambourins et en chœurs ; et Marie leur répondait : Chantez à l'Éternel... » Voilà un heureux service. Elle conduisait les femmes pour chanter les louanges de l'Éternel ; elle ne cherchait pas à conduire les hommes. Là son service était tout à fait valable ; mais plus tard, lorsqu'elle a poussé Aaron à se plaindre de Moïse, elle a été frappée de lèpre à cause de son péché (Nomb. 12).

3.8.3.2.2 - Les femmes d'Exode 35:22-26

En relation avec la construction du tabernacle, nous lisons que les hommes vinrent avec les femmes, et « tous ceux qui avaient un esprit libéral apportèrent des anneaux de nez, et des pendants d'oreilles, et des anneaux, et des colliers, toutes sortes d'objets d'or », « une offrande tournoyée d'or à l'Éternel ». « Et toute femme intelligente (littéralement : sage de cœur) fila de sa main, et apporta ce qu'elle avait filé : le bleu, et la pourpre, et l'écarlate, et le fin coton ; et toutes les femmes habiles que leur cœur y porta filèrent du poil de chèvre ». Elles ont donc eu un rôle magnifique dans la construction du sanctuaire pour Dieu.

3.8.3.2.3 - Débora

C'était une prophétesse, mariée, qui a jugé Israël en un temps de déclin (Juges 4). Israël était dans un très mauvais état et Débora a été suscitée lorsque le courage faisait cruellement défaut chez l'homme, pour briser le joug de l'oppression étrangère. C'est dans des temps de déclin que la femme apparaît sur le devant de la scène — un signe de faiblesse générale. Remarquons toutefois que même Débora cherchait à garder sa place. « Elle habitait sous le palmier... et les fils d'Israël montaient vers elle pour être jugés ». Elle appela Barak et lui dit de sortir contre les armées de Sisera, comme l'Éternel l'avait commandé. Quand Barak refusa de partir sans Débora, elle consentit à l'accompagner, mais lui dit que ce ne serait pas à son honneur, car l'Éternel vendrait Sisera en la main d'une femme. Ses paroles montraient que, si c'était une honte pour Barak qu'une femme tue Sisera, ce n'était pas une honte moindre qu'une femme, à cause de la nonchalance des hommes, soit obligée de juger Israël. Sa foi et son courage ont inspiré et aidé Barak qui, de toute évidence, était un homme craintif. Ainsi des soeurs peuvent aider des frères craintifs. Débora n'a pas conduit Barak, mais l'a accompagné et l'a encouragé.

3.8.3.2.4 - La femme de Sunem

2 Rois 4:8-37 nous parle de cette « femme riche ». Ses soins attentifs et son hospitalité envers le prophète Elisée sont mentionnés. Elle a proposé à son mari de faire une petite chambre haute pour le prophète, pour qu'il puisse s'y retirer chaque fois qu'il passerait par là. Sa foi et sa confiance sont soulignées.

3.8.3.2.5 - Les femmes du Nouveau Testament

Dans deux occasions importantes, Dieu a honoré la femme bien plus que l'homme, dans le Nouveau Testament :

- a) Christ est né d'une femme, la vierge Marie.
- b) Le Seigneur, après sa résurrection, est apparu d'abord à une femme, Marie de Magdala.

Ces deux femmes ont une place magnifique en rapport avec le Seigneur. De Marie, il est dit que Dieu la faisait « jouir de sa faveur », et qu'elle était « bénie entre les femmes » (Luc 1:28). Marie de Magdala est remarquable pour son affection envers le Seigneur et a eu le privilège d'apporter aux disciples la merveilleuse nouvelle de la résurrection du Seigneur.

Anne la prophétesse servait « Dieu en jeûnes et en prières, nuit et jour... et parlait de lui à tous ceux qui, à Jérusalem, attendaient la délivrance » (Luc 2:37-38). Un tel service est ouvert à n'importe quelle soeur aujourd'hui et il est grandement nécessaire.

Luc 8:2, 3 parle de certaines femmes qui avaient été guéries d'esprits malins et d'infirmités, et qui étaient avec les douze en suivant le Seigneur. Elles « l'assistaient de leurs biens ». C'était là aussi un service précieux.

Marthe recevait le Seigneur dans sa maison et le servait, tandis que sa soeur Marie était assise à ses pieds pour recevoir sa parole. Une autre fois « on lui fit ...un souper », et Marie oignit ses pieds d'un parfum de grand prix pour sa sépulture (Luc 10:38, 39 ; Jean 12:1-3).

En relation avec la mort du Seigneur, nous lisons : « Une grande multitude du peuple et de femmes... se frappaient la poitrine et le pleuraient ». « Et des femmes qui l'avaient accompagné depuis la Galilée, ayant suivi, regardèrent le sépulcre et comment son corps y avait été déposé » (Luc 23:27, 55). Puis, le premier jour de la semaine, tôt le matin, elles sont venues au sépulcre avec les épices et les aromates qu'elles avaient préparés pour le corps du Seigneur. Tel était le service dévoué des femmes envers le Seigneur, dans sa vie et dans sa mort. Une consécration personnelle, pleine d'amour, brille ici comme étant le service particulier des soeurs.

En Actes 9:36-39, nous lisons que « Dorcas... était pleine de bonnes oeuvres et d'aumônes ». À sa mort, les veuves vinrent en pleurant et montraient les robes et les vêtements que Dorcas leur avait faits. Quel heureux service elle accomplissait pour les pauvres ! En Actes 12:12, nous apprenons que Marie, mère de Jean-Marc, avait ouvert sa maison pour une réunion de prière. Au chapitre 16 (v. 13), nous voyons des femmes assemblées pour la prière au bord du fleuve. Nous voyons aussi Lydie ouvrir sa maison à l'apôtre Paul et à ceux qui étaient avec lui (ch. 16 v. 15).

Parmi les nombreux noms que l'apôtre cite en Romains 16 pour les recommander personnellement, se trouvent ceux de diverses femmes. Phoebé était servante de l'assemblée à Cenchrée et avait été une aide à beaucoup. Prisca et son mari Aquilas étaient les compagnons d'oeuvre de Paul dans le Christ et avaient exposé leur vie pour lui. Maintenant, à Rome, leur maison était de toute évidence le lieu de rassemblement de l'assemblée, car Paul dit : « Saluez... l'assemblée qui se réunit dans leur maison ». Marie aussi avait beaucoup travaillé pour Paul et ses compagnons.

Quand Paul écrit aux Philippiens, il leur demande d'aider « celles qui ont combattu avec moi dans l'évangile » (Phil. 4:3). Nous pouvons être sûrs, d'après ce que Paul a écrit ailleurs, qu'elles ne prêchaient pas avec Paul, mais elles s'identifiaient à lui dans les épreuves et les combats de l'évangile. Elles l'aidaient de toutes les façons possibles, peut-être en ouvrant leur maison pour l'évangile, en exerçant l'hospitalité, en cherchant les inconvertis, en priant avec eux, en les invitant à entendre l'évangile, et en faisant beaucoup d'autres choses dans des domaines où les femmes réussissent bien mieux que les hommes. Paul appréciait ce service des femmes et mentionnait qu'elles avaient combattu avec lui dans l'évangile. Un service aussi valable est encore ouvert aux femmes aujourd'hui. Elles peuvent chanter des cantiques d'évangélisation et être ainsi en aide partout où l'évangile est proclamé. Elles peuvent aussi rendre visite aux malades et distribuer des traités d'évangélisation.

Quel champ d'action étendu est ouvert aux femmes pour servir le Seigneur ! Les exemples précédents d'un service agréé de Dieu, accompli par diverses femmes de jadis, devraient

encourager les soeurs à travailler diligemment pour le Seigneur. Leur travail est tout aussi important que le service public des hommes ; le Seigneur s'en souvient et le récompensera.

D'après ce que nous avons vu dans cette section sur le rôle de la femme, nous devons conclure selon la Parole que son rôle est distinct de celui de l'homme, et qu'il n'est pas scripturairement qu'une femme accomplisse pour le Seigneur une tâche qui est spécifiquement pour l'homme. On cite parfois Galates 3:28 pour prouver le contraire : « Il n'y a ni homme, ni femme ; car vous tous, vous êtes un dans le Christ Jésus ». Toutefois, ce verset ne parle pas de la conduite et de l'ordre dans l'Église, il se rapporte à la famille des rachetés de Dieu, et montre que, pour le salut et la grâce, il n'y a pas de différence entre les Juifs et les Grecs, les esclaves et les hommes libres, les hommes et les femmes. D'après d'autres versets nous avons vu que l'ordre de Dieu dans la création est encore en vigueur dans l'Église.

3.8.4 - La parure et les vêtements

Avant de conclure notre étude sur le rôle de la femme d'après les Écritures, nous nous sentons obligés d'ajouter quelques remarques sur le sujet important de sa parure et de ses vêtements. Dieu nous a donné aussi des directives à ce sujet dans sa Parole. D'une façon générale, les femmes d'aujourd'hui se sont écartées honteusement, presque partout, de ces commandements de l'Écriture, et il faut attirer l'attention sur ce que Dieu a dit à cet égard. En 1 Timothée 2:9-10, nous lisons : « Que les femmes se parent d'un costume décent, avec pudeur et modestie, non pas de tresses et d'or, ou de perles, ou d'habillements somptueux, mais par de bonnes oeuvres, ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu ».

Beaucoup de femmes, et même certaines soeurs, suivent les tendances du monde pour leurs vêtements et leur parure. Elles en viennent à porter des vêtements voyants, indécents, se maquillent, etc.

Bien-aimées soeurs, est-ce en accord avec les versets ci-dessus ? Est-ce une tenue décente ? Ces choses sont-elles caractérisées par la pudeur, la modestie, et par ce qui convient à des femmes pieuses ? Certainement pas. Dans les pays dits christianisés, jamais la mode n'a été aussi dégradante pour les femmes. Par son indécence, elle contribue à réveiller les convoitises les plus basses et incite au péché.

Dieu a en horreur que l'on expose ainsi les parties du corps humain liées à la sexualité. Quand le prophète Ésaïe a averti Babylone du jugement à venir, il a prédit comment Dieu la dévêtirait et exposerait sa honte aux nations. « Relève ta robe, découvre ta jambe, traverse les fleuves : ta nudité sera découverte ; oui, ta honte sera vue. Je tirerai vengeance » (Es. 47:1-3). De la même manière, les femmes modernes se rendent méprisables en se découvrant, et exposent ainsi leur honte, même dans les assemblées de chrétiens.

L'assemblée à Laodicée reçoit le conseil d'acheter « des vêtements blancs », afin qu'elle soit vêtue et que la honte de sa nudité ne paraisse pas (Apoc. 3:18). Bien que ceci soit dit dans un sens spirituel, il semblerait également nécessaire d'adresser ces paroles dans un sens

littéral à beaucoup aujourd'hui. La première chose qu'Adam et Ève ont faite après avoir péché, fut de se faire des ceintures pour couvrir leur nudité. De nos jours, les hommes et les femmes semblent se complaire à découvrir leur nudité autant que possible. Qu'il est affligeant de voir que, si les femmes semblent être les premières responsables dans cette triste affaire, les hommes les y poussent en y prenant plaisir. Combien sont vraies les paroles de Sophonie (ch. 3 v. 5) : « L'inique ne connaît pas la honte ».

Bien-aimées soeurs, écoutons Romains 12:2 : « Ne vous conformez pas à ce siècle ; mais soyez transformés par le renouvellement de votre entendement, pour que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, bonne, agréable et parfaite ». Souvenons-nous aussi de 1 Corinthiens 6:19-20 : « Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint Esprit qui est en vous et que vous avez de Dieu ? Et vous n'êtes pas à vous-mêmes ; car vous avez été achetés à prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps ».

3.9 - La discipline

3.9.1 - Nécessité de la discipline

Dans le chapitre premier, nous avons présenté l'Église comme étant la maison de Dieu sur la terre ; les principales pensées évoquées par cette image de l'Église étaient l'ordre et la responsabilité. De plus nous avons vu que « Dieu n'est pas un Dieu de désordre » et que, s'il habite dans une maison comme il le fait dans son Église, cette maison doit correspondre à sa pensée et à l'ordre qu'il veut y voir régner. Par conséquent, puisque « la sainteté sied à ta maison, ô Éternel » (Ps. 93:5), c'est notre responsabilité de maintenir l'Assemblée, sa demeure, pure et sainte.

En 1 Timothée 3:14, 15, nous lisons : « Je t'écris ces choses, espérant me rendre bientôt auprès de toi ; mais si je tarde, — afin que tu saches comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'assemblée du Dieu vivant, la colonne et le soutien de la vérité ». C'est pour cette raison que Paul écrivait cette épître à Timothée : pour qu'il sache et que nous sachions aussi comment nous conduire dans la maison de Dieu. Nous apprenons ainsi que nous devons avoir, dans la maison de Dieu, une attitude qui convienne, et que l'ordre, la sainteté et la discipline doivent être maintenus dans sa demeure.

3.9.1.1 - La sainteté de Dieu

La discipline dans l'Église est une nécessité parce que c'est le saint et le véritable (Apoc. 3:7) qui est au milieu de son peuple, et ses yeux sont trop purs pour voir le mal et pour contempler l'oppression (Hab. 1:13). On ne peut pas permettre que le péché subsiste sans être jugé ni que le mal habite dans le lieu où le saint a son habitation. Sa maison doit être maintenue pure. Le Psaume 101 déclare : « Celui qui pratique la fraude n'habitera pas au-dedans de ma maison ; celui qui profère des mensonges ne subsistera pas devant mes yeux » (v. 7).

Il importe de se souvenir, en abordant ce sujet, que la discipline est en rapport avec la maison de Dieu, un des aspects sous lesquels l'Écriture nous présente l'Église. Ce n'est pas l'Église comme Corps de Christ qui est devant nous lorsque nous considérons ce sujet de la discipline.

3.9.1.2 - L'autorité de Christ maintenue

En Hébreux 3:6, nous lisons que Christ est « Fils sur sa maison ; et nous sommes sa maison ». Puisque Christ est Fils sur sa maison, son autorité doit être maintenue, et l'insoumission de l'homme exclue. Il faut qu'on y voit ce qui est agréable à Christ. Nous avons donc la responsabilité d'agir pour maintenir l'ordre de sa Parole et pour garder sa maison pure du mal. C'est la discipline de Christ comme Fils sur sa maison. Elle a un caractère ecclésiastique ; c'est la discipline d'assemblée. La discipline du Père est celle de la sollicitude paternelle envers un enfant. C'est l'exercice de l'amour individuel et de la grâce découlant de l'amour du Père envers un enfant égaré. Ce sont les soins du Père envers sa famille, et c'est bien distinct de la discipline exercée par le Fils sur sa maison.

On entend par discipline la soumission à une règle : sous l'effet de l'éducation et de l'enseignement correctif et répressif, l'habitude d'obéir se confirme. La discipline, c'est la formation du disciple sous la direction du précepteur. C'est ce qui s'avère nécessaire dans le foyer, à l'école, dans la cité et, de même, dans la maison de Dieu. Aucune institution ne peut prospérer ou réussir sans une telle discipline.

Si l'on ne maintient pas dans l'assemblée l'ordre et la discipline selon Dieu, leur absence se fera vite sentir, entravera l'action du Saint Esprit et éteindra son ministère. L'Esprit de Dieu est attristé par tout ce qui déshonore Christ et qui est contraire à sa Parole. Il ne peut pas bénir la désobéissance, la propre volonté ou le péché non jugé. Ainsi, si nous négligeons la discipline qui devrait être exercée pour l'honneur et la gloire du Seigneur dont nous sommes la maison, il s'ensuivra certainement une famine spirituelle et un manque de puissance dans l'assemblée.

3.9.1.3 - Le levain du péché

Une autre raison qui explique la nécessité de la discipline dans l'assemblée est le fait que le péché est comme le levain qui fait lever la pâte tout entière. L'apôtre en parle en 1 Corinthiens 5:6-8 : « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? Ôtez le vieux levain afin que vous soyez une nouvelle pâte, comme vous êtes sans levain ». La nature du levain est telle qu'il suffit d'une petite quantité pour faire lever toute la pâte. La seule façon d'arrêter l'effet du levain est de l'ôter ou de le cuire au four, ce qui arrête son action. De même le péché, s'il n'est pas jugé et ôté, s'étendra et contaminera toute l'assemblée. Le péché souille ; il doit être jugé partout où il se manifeste ; autrement il se diffusera et corrompra toute l'assemblée.

Une discipline selon Dieu est donc nécessaire pour arrêter l'effet corrupteur du péché dans l'assemblée, et la maintenir ainsi pure et sans levain. Si le levain du péché agit dans le coeur d'une personne, et si elle ne se laisse pas gagner par l'enseignement de l'Écriture, par les entretiens, les avertissements, la réprobation et les soins pastoraux, si elle ne se juge pas, mais persiste dans sa voie, l'assemblée doit, au bout d'un certain temps, et après s'être efforcée de la délivrer, ôter la personne en qui se trouve le levain. Elle l'écarte comme un méchant, afin que l'assemblée ne « lève » pas sous l'effet de celui qui est souillé.

Mais il ne faut pas envisager la discipline comme une mesure judiciaire prise après délibération, par laquelle une personne est excommuniée — mise hors de communion. Le but principal de la discipline devrait toujours être d'éviter la nécessité de mettre une personne hors de la communion des croyants. L'exercice de la discipline dans une assemblée devrait, pour l'essentiel, consister en soins pastoraux à caractère individuel, et ne pas être la discipline de l'Église tout entière agissant en jugement. Le but de toute discipline devrait être la correction et le relèvement. L'acte extrême d'exclure une personne n'est pas, à proprement parler, la discipline. C'est admettre que la discipline a été inefficace et qu'on ne peut rien faire d'autre que mettre une telle personne dehors comme méchant. L'Église n'a alors rien de plus à dire à une telle personne, à moins qu'il n'y ait repentance et retour vers le Seigneur.

C'est à l'intérieur de l'assemblée que la discipline sous ses différentes formes est maintenue et exercée à la gloire de Dieu et pour la bénédiction des âmes (1 Cor. 5:12). Ainsi les saints sont conduits dans les sentiers de l'obéissance, engagés dans les voies du Seigneur et instruits dans ce qui plaît à Christ et convient aux saints. Si nous gardons à l'esprit tout ce que nous venons de considérer, il est donc impératif que la discipline selon la Parole de Dieu soit maintenue dans l'Assemblée, la maison de Dieu.

3.9.2 - But de la discipline

3.9.2.1 - Maintien de la gloire de Dieu

Certainement, notre première préoccupation en ce qui concerne la discipline dans l'Assemblée devrait être de maintenir la gloire de Dieu et l'honneur de son saint nom. Il habite dans l'Assemblée, et si le mal y est toléré, le saint nom de Christ y sera associé ; ce nom précieux et sanctifié sera déshonoré. L'Assemblée doit être gardée comme le lieu qui convient à sa sainte présence ; sa gloire et son honneur doivent être maintenus par le jugement de toute forme de mal et de péché qui se manifeste. Voilà ce qui devrait être le premier objectif de la discipline d'assemblée. Si celui qui s'égare est corrigé et si le mal est jugé, le saint nom du Seigneur est justifié devant le monde, sa gloire et son honneur sont maintenus. Une assemblée qui refuse de juger le mal moral ou doctrinal n'est pas du tout une assemblée de Dieu, mais une honte et un déshonneur pour son saint nom.

3.9.2.2 - Purification de l'assemblée

La purification de l'assemblée aux yeux du monde par la discipline et le jugement du mal est étroitement liée à ce que nous venons d'exposer. Nous devons briller comme des lumières dans le monde, afin que les hommes voient nos bonnes oeuvres, et glorifient notre Père qui est dans les cieux (Matt. 5:16). Nous avons un témoignage à maintenir sur cette terre, et le monde observe la conduite de ceux qui sont associés à l'Assemblée de Dieu.

Quand un croyant tombe dans le péché et le mal, le nom du Seigneur est déshonoré et du discrédit est apporté sur le témoignage de l'assemblée. Mais si un tel mal est jugé et si la discipline est appliquée à celui qui est coupable, le témoignage de l'assemblée est maintenu aux yeux du monde en dépit du déshonneur. Car lorsqu'il est manifeste que ceux qui font le mal sont exclus de la communion de l'assemblée, le monde conserve du respect pour l'Église, et l'assemblée est purifiée de façon publique du mal qui avait surgi dans son sein. La sainteté du nom du Seigneur, qui est lié à l'Assemblée, est maintenue.

Après que les Corinthiens eurent exercé la discipline et ôté le méchant de l'assemblée, Paul pouvait leur écrire : « À tous égards, vous avez montré que vous êtes purs dans l'affaire » (2 Cor. 7:11).

Si une autre personne, à un degré moindre, se conduit légèrement et est corrigée par la discipline, de sorte que sa marche s'améliore, cela aussi est remarqué par le monde. Le nom du Seigneur est glorifié et l'assemblée rend un bon témoignage. Tout ceci constitue un objectif important et nécessaire de la discipline dans le rassemblement des croyants.

3.9.2.3 - Répréhension du coupable

Un autre but de la discipline est de corriger l'offenseur et de lui enseigner ce qu'il aurait dû apprendre par la Parole de Dieu. Dieu nous a donné sa Parole, et nous sommes responsables de la lire et d'apprendre, guidés par le Saint Esprit, quelle est sa pensée en ce qui concerne notre marche et notre conduite.

L'Écriture est « utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice » (2 Tim. 3:16). Mais si un croyant se laisse aller, en ne prêtant pas attention à la Parole de Dieu, mais en marchant en contradiction avec elle, il est réveillé (par la discipline exercée envers lui dans l'assemblée) de son sommeil et de son manque de vigilance. Il peut alors comprendre ce qu'il aurait dû apprendre par la Parole de Dieu, et ce que sa marche devrait être. Ainsi, par la discipline, les croyants sont instruits dans les voies du Seigneur et apprennent l'obéissance à sa Parole.

3.9.2.4 - Heureux résultat et rétablissement de l'âme

Comme nous l'avons déjà dit, le grand but de la discipline est que celui qui s'égare puisse être corrigé et ramené à la communion avec le Seigneur et avec les siens. La discipline, sous ses divers aspects, devrait toujours avoir pour but de ramener et de bénir ceux qui en sont les objets. C'est le dessein de Dieu lorsqu'il châtie ses enfants. Hébreux 12:10, 11 nous dit

que c'est « pour notre profit, afin que nous participions à sa sainteté », et afin que, dans l'âme qui est exercée par elle, elle rende « le fruit paisible de la justice ». Ainsi, l'assemblée devrait toujours rechercher l'intérêt et le bien spirituel des âmes lorsqu'elle exerce la discipline. Qu'elle enseigne, qu'elle prévienne, qu'elle corrige ou qu'elle reprenne, elle est toujours profitable pour le coeur qui est travaillé par son moyen.

Même dans l'acte extrême — lorsqu'il faut en arriver à exclure de la communion de l'assemblée, ce qui est la fin de toute discipline — il est très important de voir que son but, selon les paroles de l'apôtre, est que la chair qui a produit cet odieux péché soit détruite, brisée, « afin que l'esprit soit sauvé dans la journée du Seigneur Jésus » (1 Cor. 5:5). Ceci est consolant et bien digne de remarque ; c'est l'heureux résultat que nous devrions toujours avoir à l'esprit et rechercher en exerçant la discipline. C'est le seul objectif qui devrait être dans nos coeurs.

Nous ne devrions jamais exclure un méchant pour échapper au déshonneur, ou pour en finir avec une personne qui a peut-être causé beaucoup de tristesse et a grandement éprouvé les croyants. Nous ne devrions pas davantage être guidés par une pensée de vengeance, mais bien plutôt être profondément affligés devant la nécessité d'une telle discipline. Celui qui a été exclu devrait être suivi par de nombreuses prières, afin que la discipline agisse sur lui, l'arrête dans ses mauvaises actions et le ramène au Seigneur et dans la communion des saints.

On constate cet heureux résultat chez l'homme que les Corinthiens avaient exclu du milieu d'eux comme méchant. Dans sa seconde épître, l'apôtre déclare que la punition qui lui a été infligée est suffisante, et qu'ils devraient lui pardonner, le consoler et lui confirmer leur amour, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive (ch. 2 v. 6-8). Le but recherché avait été atteint. Cet homme était maintenant brisé, repentant, ramené au Seigneur, et il pouvait être pardonné et réintégré dans la communion de l'assemblée. Heureux résultat de la discipline que nous devrions toujours avoir en vue et pour lequel nous devrions toujours prier !

3.9.3 - Comment exercer la discipline

Nous en venons maintenant à un aspect très important de notre sujet : dans quel esprit et de quelle manière la discipline doit être appliquée. L'assemblée n'est pas une cour de justice où se déroule un procès pour juger des torts selon certaines lois. Si nous agissons ainsi, nous quittons complètement le domaine de la grâce où nous sommes devant Dieu.

3.9.3.1 - Souvenons-nous de ce que nous sommes

Comme quelqu'un l'a dit : « Nous devrions nous souvenir de ce que nous sommes en nous-mêmes, lorsque nous parlons d'exercer la discipline — c'est une chose exceptionnellement solennelle. Quand je me dis que je suis un pauvre pécheur sauvé par pure grâce, me reposant sur Jésus Christ seul pour être accepté, vil en moi-même, c'est évidemment une

chose effrayante que de me charger moi-même d'exercer la discipline. À qui appartient-il de juger, sinon à Dieu ? Voilà ma première pensée.

Me voilà, n'étant rien, au milieu de personnes chères au Seigneur, que je dois considérer et estimer meilleures que moi-même, conscient de mon propre état de péché et de mon néant devant le Seigneur ; et il s'agit d'exercer la discipline ! — c'est une pensée très solennelle. Cela pèse certes avec force sur mon esprit. Une seule chose me libère de ce sentiment : la prérogative de l'amour. Si c'est vraiment l'amour qui dirige, rien ne le détournera de son objectif... Bien qu'il s'agisse de justice, ce qui motive la conduite, c'est l'amour — l'amour en action, pour assurer, quoiqu'il puisse lui en coûter, cette bénédiction qu'est la sainteté dans l'Église. Ce n'est pas une position de supériorité dans la chair » (J.N. Darby).

Nous avons l'instruction de Galates 6:1 : « Frères, quand même un homme s'est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi-même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté ». C'est dans un esprit de douceur que l'on doit s'occuper de celui qui s'égaré, et non pas en pensant être meilleur que lui. Remarquez que le but recherché est le rétablissement.

3.9.3.2 - Deuil et identification

Quand Paul écrit aux Corinthiens au sujet du mal non jugé qui était au milieu d'eux, il les reprend parce qu'ils sont enflés d'orgueil et n'ont pas plutôt « mené deuil », afin que celui qui avait commis cette action soit ôté du milieu d'eux (1 Cor. 5:2). Ainsi nous voyons que le deuil et un profond travail de cœur devraient être l'attitude de l'assemblée lorsque quelqu'un doit être exclu comme méchant, disqualifié pour la communion avec l'assemblée. Au lieu d'une action froide, officielle, pharisaïque, il devrait y avoir de l'affliction, de l'humilité, la confession du péché commun et un sentiment de honte qu'une telle chose se soit produite dans la maison de Dieu. On peut même être amené à se reprocher d'avoir dû en arriver à cet acte extrême qu'est l'exclusion. S'est-on suffisamment occupé de celui qui s'égarait ? A-t-on prié pour lui ? Lui a-t-on donné un exemple de piété ? De vrais soins pastoraux lui ont-ils été prodigués ? Toutes ces questions naîtront certainement dans les cœurs qui ont vraiment conscience du caractère honteux de ce cas.

De plus, au lieu de considérer le mal comme étant celui d'un individu qui s'égaré, l'assemblée doit le prendre sur elle comme son propre péché, dans la confession du péché et de la honte de tous. Paul écrit aux Corinthiens : « Vous n'avez pas plutôt mené deuil ». C'était leur péché, ils étaient tous identifiés avec lui comme une famille entière l'est avec la honte de l'un de ses membres.

J. N. Darby a écrit : « Si l'assemblée ne s'est pas d'abord identifiée avec le péché de l'individu, elle n'est nullement préparée pour exercer la discipline, ni en état de le faire. Si elle ne le fait pas de cette façon, elle adopte une forme légale, qui ne sera pas l'administration de la grâce de Christ. L'Église n'est jamais en état d'exercer la discipline tant que le péché de l'individu n'est pas devenu le péché de l'Église, reconnu comme tel — je ne pense pas qu'aucune personne ni aucun groupe de chrétiens puisse exercer la discipline, à moins d'avoir la conscience pure, d'avoir ressenti la puissance du mal et du péché devant

Dieu, comme s'ils l'avaient eux-mêmes commis. Alors ils le font en estimant que c'est nécessaire pour se purifier ».

Dans l'Ancien Testament, les sacrificateurs devaient manger le sacrifice pour le péché du peuple dans un lieu saint (Lév. 10:17, 18). Ils devaient porter l'iniquité de l'assemblée et faire propitiation pour elle. Ceci est pour nous une image de l'esprit du service sacerdotal, quand nous nous identifions au péché d'un autre et que nous plaidons auprès du Père, comme sacrificateur, pour que le déshonneur porté sur le Corps de Christ, dont nous sommes membres, soit ôté.

Quand l'apôtre écrit avec sévérité aux Corinthiens, en leur commandant d'ôter le méchant du milieu d'eux, il leur dit : « Je vous ai écrit dans une grande affliction et avec serrement de coeur, avec beaucoup de larmes » (2 Cor. 2:4). Voilà le seul esprit qui convienne pour exercer la discipline.

3.9.4 - Ses diverses formes

Jusqu'ici nous avons considéré la nécessité de la discipline, son but, dans quel esprit et de quelle manière elle doit s'exercer dans l'assemblée. Nous allons maintenant voir les différentes formes de discipline dans l'Écriture.

La discipline dans l'assemblée se présente sous diverses formes, dans différentes étapes. La discipline couvre un vaste domaine. Au sens large, elle comprend l'ordre et le gouvernement qui appartiennent à la maison de Dieu. La discipline désigne l'ensemble des soins prodigués dans le gouvernement de sa maison. Elle comprend les divers aspects sous lesquels ces soins se manifestent, depuis les formes les plus simples, l'intérêt que l'on porte à ses frères, les conseils, jusqu'à la correction et la répréhension publiques dans l'assemblée, qui aboutissent parfois à l'acte nécessaire d'exclure de la communion un méchant.

Il ne faut pas considérer la discipline simplement comme un acte de l'assemblée. C'est beaucoup plus que cela. Elle comprend l'enseignement donné aux âmes pour connaître les pensées de Dieu, la correction, l'apprentissage de l'obéissance, la soumission à l'autorité, et toutes les phases du travail pastoral auprès des âmes. La plupart du temps, la discipline devrait être de nature privée, être exercée par des surveillants, et avoir un caractère pastoral. Une phase très importante de la discipline est de s'occuper des brebis avec la vigilance d'un berger, les nourrir, les garder, les conduire, les corriger et les reprendre dans l'amour ; cela rendra souvent inutiles les formes plus sévères de discipline. Il est donc extrêmement important de prodiguer de tels soins dans l'assemblée. C'est par là que commence la discipline.

Il est bien évident que les offenses qui peuvent être commises dans la maison de Dieu sont très différentes et variées. Certaines sont plus graves que d'autres et nécessitent une discipline plus sévère, alors que d'autres exigent moins de rigueur. C'est pour cette raison que la Parole de Dieu nous présente diverses formes ou degrés de discipline qui doivent s'exercer dans l'assemblée. On doit examiner chaque cas avec ses particularités, et le

discernement spirituel est nécessaire pour bien savoir dans quelle catégorie l'offense doit être classée.

Venons-en maintenant aux différentes formes de discipline.

3.9.4.1 - Redresser celui qui s'est laissé surprendre par une faute

Nous trouvons en Galates 6:1 un enseignement général : « Quand même un homme s'est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur ». Cela peut se rapporter de façon générale à tout cas de péché où le travail de rétablissement est nécessaire ; mais nous pouvons aussi l'appliquer à une catégorie de fautes où il n'est pas besoin d'autre action que de s'occuper individuellement de cette âme en vue de son rétablissement. La discipline s'exercerait alors, comme nous l'avons déjà mentionné, sous la forme de soins attentifs du berger envers les âmes.

Le mot original rendu par « faute » dans le verset cité, signifie « écart en dehors du droit chemin », et il est traduit ailleurs par « transgression », « offense », et « péché ». Le mot rendu par « s'est laissé surprendre » contient l'idée de « prendre ou saisir à l'avance ». Ainsi le passage signifie littéralement : « quelqu'un surpris, saisi ou pris par un péché ou une transgression ». Le mot traduit par « redresser » signifie dans l'original « redresser complètement », « ramener dans la ligne ». Ailleurs, il est traduit par « réparer », « remettre ensemble ». Dans le langage médical, il est utilisé avec le sens de remettre en place un os ou une articulation.

Nous découvrons ainsi la nature du cas envisagé, le travail d'amour qu'il nécessite et le résultat qui devrait être le but recherché. Quelqu'un a été saisi et pris par une faute et tombe dans le péché par manque de vigilance et de dépendance envers Dieu. Un tel état exige de la tendresse et du tact. On doit s'occuper du mal dans un esprit de douceur et cette âme doit être amenée à juger à la fois le mal et la cause profonde de ce qui a contribué à cette chute : manque de vigilance, confiance en soi ou négligence des exercices spirituels. On doit faire une visite, avoir un entretien paisible et appliquer la Parole, avec prière, à celui qui s'égare, comme l'eau utilisée par le Seigneur pour le lavage des pieds en Jean 13:5-14.

Quand le but recherché est le rétablissement de l'âme blessée ou l'amélioration de son état et quand tout est fait avec douceur par une personne spirituelle ressentant profondément sa propre faiblesse, alors la confession et le rétablissement de cette âme suivront dans la majorité des cas. Cela ne se produira peut-être pas tout de suite, et peut demander plus d'une visite et beaucoup de prières. Si la défaillance est confessée et jugée, et l'âme ramenée au Seigneur, l'affaire est réglée et les autres n'ont pas besoin d'en avoir connaissance. Mais si l'âme ne cède pas devant la Parole, ne confesse pas ses torts, et n'est pas rétablie, une autre forme de discipline peut être nécessaire.

3.9.4.2 - Avertir ceux qui marchent dans le désordre et se retirer d'eux

En 1 Thessaloniens 5:14, nous lisons : « Or nous vous exhortons, frères, avertissez les déréglés ». Si quelqu'un n'est pas soumis à l'autorité et à l'ordre scripturaire de l'assemblée, mais désobéit à la Parole de Dieu, en persistant dans la propre volonté et dans le désordre, c'est une personne déréglée que les frères qui prennent soin des âmes dans l'assemblée doivent avertir. Une telle personne est dans un état charnel et ne réalise pas jusqu'où sa conduite déréglée la conduira. Mais ceci n'échappe pas aux surveillants de l'assemblée, responsables de faire entendre l'avertissement afin que les conséquences graves auxquelles aboutirait une telle évolution puissent être évitées. Comme frères en Christ, nous devons être « pleins de bonté, remplis de toute connaissance et capables de [nous] exhorter l'un l'autre » (Rom. 15:14).

Un frère spirituel sait discerner les germes de désordre et peut donner une parole d'avertissement. Quand des croyants n'agissent pas selon l'ordre établi par Dieu, c'est la responsabilité de ceux que Dieu a établis comme surveillants, d'avertir les déréglés. Ils leur montreront vers quoi tend leur conduite présente, les exhorteront à changer de conduite et à agir dans la soumission à la Parole de Dieu. Un tel avertissement peut être donné par des frères individuellement, ou de la part des surveillants de l'assemblée. Il faut laisser les résultats entre les mains de Dieu, le suppliant par la prière d'utiliser l'avertissement et l'exhortation pour la bénédiction de celui qui est concerné.

Si l'avertissement est négligé, la discipline doit aller plus loin. C'est ce qu'indique 2 Thessaloniens 3:6 : « Mais nous vous enjoignons, frères, au nom de notre Seigneur Jésus Christ, de vous retirer de tout frère qui marche dans le désordre et non pas selon l'enseignement qu'il a reçu de nous ». On doit se retirer de celui qui marche dans le désordre, « en dehors du rang » — c'est le sens du mot — et qui n'écoute pas les avertissements et les exhortations qu'on lui donne.

En 2 Thessaloniens 3:14, 15, l'apôtre ajoute : « Et si quelqu'un n'obéit pas à notre parole qui vous est adressée dans cette lettre, notez-le et n'ayez pas de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la honte ; et ne le tenez pas pour un ennemi, mais avertissez-le comme un frère ». Un croyant qui marche en désaccord avec la Parole de Dieu marche dans le désordre et devrait être noté et tenu à l'écart pour être amené à ressentir sa faute et à avoir honte de sa conduite. Il faudrait suspendre toute relation sociale avec lui, et ne lui manifester aucune expression de communion, même si on lui laisse encore sa place à la Table du Seigneur. Il n'y a pas encore de preuves suffisantes pour l'écarter de l'assemblée comme méchant. L'acte de discipline qui consiste à se retirer de cette personne a pour but de la corriger, afin qu'elle soit arrêtée dans sa marche déréglée, et ramenée près du Seigneur, et qu'elle garde sa place à la Table du Seigneur. On ne doit pas la considérer comme un ennemi, mais l'avertir comme un frère. Toutefois, s'il n'y a ni repentance ni changement de conduite, un tel cas peut aboutir à l'excommunication.

On trouvait chez les Thessaloniens une forme particulière de marche désordonnée : certains étaient oisifs et se mêlaient de tout. « Nous apprenons qu'il y en a quelques-uns parmi vous qui marchent dans le désordre, ne travaillant pas du tout mais se mêlant de tout » (2 Thess. 3:11). Ils vivaient probablement aux dépens des saints et ne travaillaient pas pour gagner leur vie. Oisifs, ils s'occupaient des affaires des autres et devenaient bavards. 1 Timothée 5:13 parle aussi de jeunes veuves qui étaient tombées dans ce travers : « Elles

apprennent aussi à être oisives, allant de maison en maison ; et non seulement oisives, mais aussi causeuses, se mêlant de tout, disant des choses qui ne conviennent pas ». Une personne oisive peut vite devenir un instrument entre les mains de Satan pour semer du trouble parmi les croyants, en se mêlant des affaires des autres et en répandant des commérages. Les assemblées sont souvent dérangées et troublées par des bavards et des personnes oisives qui se mêlent de tout. Ces personnes marchent d'une façon désordonnée ; on doit les avertir et se retirer d'elles si elles ne modifient pas leur conduite.

Mais il y a d'autres formes de marche dérégulée. On peut montrer un tel désordre par les associations que l'on contracte, les compagnons que l'on fréquente, les lieux que l'on visite, etc., ce qui révèle à l'évidence une façon de vivre qui n'est pas selon l'Évangile du Christ et selon sa Parole. L'épître aux Thessaloniciens nous donne un principe général qui englobe tous les cas de marche désordonnée et nous montre quelle discipline est nécessaire.

3.9.4.3 - La répréhension publique

En 1 Timothée 5:20, l'apôtre donne cet enseignement à Timothée : « Ceux qui pèchent, convaincs-les (ou reprends-les) devant tous, afin que les autres aussi aient de la crainte ». Voilà une forme de discipline plus sévère que l'avertissement et l'exhortation en privé que nous venons de considérer. Ce verset s'applique aux cas de péché dont la nature est telle qu'une répréhension publique dans l'assemblée est nécessaire. Le péché commis a ici un caractère tel qu'il affecte le témoignage public du rassemblement, et une répréhension publique est nécessaire pour purifier l'assemblée et reprendre l'offenseur.

Il peut s'agir de quelqu'un pour qui l'exhortation adressée dans un entretien privé est inefficace. Ce n'est plus une simple exhortation privée maintenant, cela va bien au-delà. Le mal s'est développé à un tel point qu'il devient évident à tous que le témoignage de l'assemblée est terni, et qu'une discipline plus énergique est nécessaire pour que celui qui a mal agi soit repris et rétabli. Une répréhension publique est ainsi adressée à celui qui s'égare, en présence de toute l'assemblée, afin qu'il soit reconnu coupable, confondu et délivré de l'erreur de sa conduite.

Un autre cas peut se présenter : quelqu'un s'est mêlé à une bagarre dans la rue, ou a battu sa femme en public, ou a agi d'une manière honteuse en public, comportements que la Parole de Dieu condamne. Cela s'est produit en public et doit être repris en public. Bien sûr, les faits doivent être établis et la chose certaine. Aucune mesure de discipline ne doit être prise sur simple « oui-dire ».

Galates 2:11-14 nous montre l'exemple d'un frère repris publiquement dans une assemblée de croyants. L'apôtre Paul reprend l'apôtre Pierre devant les saints à Antioche. Pierre, en refusant de manger avec des croyants des nations, avait abandonné la liberté de la grâce pour retourner à la servitude de la loi. Pour cette raison, Paul lui résista « en face, parce qu'il était condamné », et dit à Pierre devant tous : « Si toi qui es Juif, tu vis comme les nations et non pas comme les Juifs, comment contrains-tu les nations à judaïser ? » L'action de Pierre en a entraîné d'autres avec lui, même Barnabas, et « ils ne marchaient pas droit, selon la vérité de l'Évangile ». Ceci était grave et, avec raison, l'apôtre Paul a repris Pierre

publiquement pour son inconséquence. En agissant ainsi, non seulement il corrigeait le faux-pas de Pierre, mais il empêchait aussi que la mauvaise influence se répande parmi les autres personnes de l'assemblée à Antioche, qui étaient en danger de se détourner de la pure vérité de l'Évangile de la grâce de Dieu.

Quand on reprend quelqu'un en public, il faudrait mettre en évidence que ce qu'il a dit ou fait est contraire à l'Écriture. On doit montrer à l'offenseur sa faute de façon publique, et l'en corriger en utilisant la Parole de Dieu avec sagesse et discernement. Les versets utilisés devraient aussi éclairer la conscience de toutes les personnes présentes et les préserver de la même faute.

Chez celui qui prononce la réprimande, il ne devrait y avoir ni manifestation de colère, ni l'esprit de propre justice du pharisien. La réprimande devrait se faire avec un vrai sentiment de tristesse, et de telle façon que le caractère solennel et grave d'une telle action soit profondément ressenti, que le jugement de soi-même soit produit chez l'offenseur, et la crainte chez tous ceux qui entendent, « afin que les autres aussi aient de la crainte » (1 Tim. 5:20).

De plus, l'apôtre demande à Timothée, quand il s'agit de reprendre ceux qui pèchent, de garder « ces choses, sans préférence, ne faisant rien avec partialité » (1 Tim. 5:21). Il devait reprendre tous ceux qui le méritaient, sans considération d'âge, de rang social ou de position dans l'assemblée, et même un ancien. Aujourd'hui nous n'avons personne comme Timothée avec l'autorité reçue d'un apôtre, mais nous avons les paroles de l'apôtre dans l'Écriture, et l'assemblée est responsable d'obéir à cette injonction sans partialité. Cela doit être fait par un frère, de préférence âgé, de bonne réputation, et généralement après qu'il a pris conseil auprès des frères responsables dans l'assemblée.

De nos jours, nous ne voyons pas souvent, dans les assemblées des croyants, une réprimande publique de ceux qui pèchent, mais nous croyons que, si c'était plus souvent le cas, il y aurait davantage de crainte dans le cœur des croyants, et plus de soin dans la marche. Nous verrions aussi moins souvent de cas d'exclusion, parce que ceux qui s'égarèrent seraient repris et arrêtés au début de leur chemin de péché. Que cette forme de discipline saine et fidèle ne soit pas négligée dans l'Église, mais soit utilisée quand c'est nécessaire. Pensons aussi aux paroles de Paul à Tite en relation avec cette phase de la discipline : « Annonce ces choses, exhorte et reprends, avec toute autorité de commander. Que personne ne te méprise » (Tite 2:15).

3.9.4.4 - S'occuper d'un homme sectaire

Tite 3:10, 11 nous indique quelle forme de discipline doit être exercée envers un homme sectaire. « Rejette l'homme sectaire après une première et une seconde admonestation, sachant qu'un tel homme est perverti et pêche, étant condamné par lui-même ».

Le mot grec traduit par « homme sectaire » désigne « quelqu'un qui s'obstine dans un choix, une ligne de conduite ou de pensée ». Celui qui choisit sa propre façon de penser, et s'y tient sans en démordre, est un homme sectaire. Avec obstination, il impose ses propres opinions,

ses enseignements prétentieux, et forme une secte, un parti avec ceux qui soutiennent ses idées. Cela constitue un grave danger de division dans l'assemblée. Un homme sectaire peut bien connaître la doctrine fondamentale, et cependant former autour de lui un parti avec des opinions personnelles et des vues particulières.

L'hérésie, dans l'histoire de l'Église, est contraire à la foi orthodoxe, mais le véritable sens du mot « hérésie » est « obstination ». Partout où elle agit, elle tend à former une secte, un schisme dans l'Assemblée.

Un tel homme doit être admonesté une fois et deux fois. On lui rappelle ainsi la gravité de son péché et on l'avertit du sérieux des conséquences. S'il ne prête pas attention à ce double avertissement au sujet de sa conduite sectaire et génératrice de division, il faut l'éviter et le « rejeter ». En refusant de façon réitérée de céder aux différentes admonestations, il manifeste son véritable état. Il est perverti, s'est éloigné du droit chemin et pèche. De l'orgueil spirituel se manifeste et il se condamne lui-même. Il est clair qu'il ne peut être en communion, et on doit le refuser comme fauteur de division.

On peut penser qu'un tel homme quittera l'assemblée car il ne pourra pas lui imposer sa propre volonté et ses propres idées. Il n'est pas dit ici de le mettre hors de communion comme méchant, peut-être parce que cette épître à Tite a été écrite à un individu. Si personne ne l'écoute et si on l'évite, le résultat (s'il persiste dans son chemin) sera sans aucun doute qu'il finira par partir de sa propre initiative. Par cette forme de discipline, ou bien sa propre volonté sera brisée, ou bien son état sera pleinement manifesté par son retrait de l'assemblée. S'il restait dans l'assemblée, il devrait certainement être repris en public, toute action devrait lui être interdite dans les réunions, et personne ne devrait le fréquenter. Le cas peut devenir celui d'un méchant et nécessiter alors qu'il soit ôté comme tel, selon 1 Corinthiens 5:13.

3.9.4.4.1 - Avoir l'œil sur ceux qui causent les divisions, et s'éloigner d'eux

L'injonction de Romains 16:17, 18 au sujet de ceux qui causent des divisions est étroitement liée à l'instruction sur l'homme sectaire. « Or je vous exhorte, frères, à avoir l'œil sur ceux qui causent les divisions et les occasions de chute par des choses qui ne sont pas selon la doctrine que vous avez apprise ; et éloignez-vous d'eux. Car ces sortes de gens ne servent pas notre Seigneur Christ, mais leur propre ventre ; et par de douces paroles et un beau langage, ils séduisent les cœurs des simples ».

C'est là ce que fait un homme sectaire. Il cherche à rassembler autour de lui ceux qui le soutiendront dans ses opinions. Il en résulte que le schisme produit à l'intérieur conduit à une division extérieure. Les mécontents sortent, pour agir comme bon leur semble. Ceux qui se séparent de leurs frères pour suivre leurs propres opinions ou leur propre forme d'enseignement causent des divisions, et il faut avoir l'œil sur eux et les éviter ; nous devons nous détourner d'eux. Le mot « éviter » a un sens très fort dans l'original.

Du temps de Paul, ces gens-là avaient probablement causé une division ailleurs. Au cas où ils viendraient à Rome, l'apôtre dit à ces chrétiens d'avoir l'oeil sur eux et de les éviter car ils ne servent pas le Seigneur Jésus Christ mais leur propre ventre (leurs propres intérêts), et séduisent les simples.

Le chrétien doit s'éloigner de l'iniquité, mais causer une division en insistant sur ses propres opinions est contraire à la doctrine que nous avons apprise dans l'Écriture. Elle nous enseigne à nous appliquer à « garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix » (Éph. 4:3). Une division parmi de véritables chrétiens ne peut se justifier que lorsque la seule façon de maintenir la justice, la vérité et la sainteté est de se séparer de ceux parmi lesquels l'iniquité est pratiquée et soutenue (2 Cor. 6:14-18 et 2 Tim. 2:19- 22).

3.9.4.5 - La discipline du silence

Considérons d'abord cette forme de discipline que nous avons abordée à propos de l'homme sectaire : imposer le silence à un frère dans l'assemblée. Nous ne trouvons pas dans l'Écriture une injonction précise à ce sujet, comme nous en avons pour les autres formes de discipline, mais nous trouvons des principes scripturaux qui nous guident quant à une telle forme de discipline.

Les Écritures nous enseignent qu'il doit y avoir liberté dans l'assemblée pour que le Saint Esprit emploie qui il veut comme son porte-parole pour la prière, la louange ou le ministère dans l'assemblée (1 Cor. 12:11), mais elles nous enseignent aussi qu'il y a une responsabilité correspondante, pour ceux qui sont ainsi employés, de se conduire dans la sainteté, à la gloire et à l'honneur du Seigneur.

3.9.4.5.1 - Ministère charnel et sans profit

Galates 5:13 nous rappelle : « Vous avez été appelés à la liberté ; seulement n'usez pas de la liberté comme d'une occasion pour la chair, mais, par amour, servez-vous l'un l'autre ». Il ne faut pas utiliser la liberté de l'Esprit pour laisser la chair agir et s'élever dans l'assemblée. Une activité uniquement charnelle, d'où la puissance de l'Esprit est absente et dont le but n'est pas l'édification, ne doit certainement pas être permise dans l'Église de Dieu ; on devrait imposer le silence à celui qui agit ainsi. Se servir l'un l'autre dans l'amour, et non se glorifier, devrait être le motif de tout ministère.

En 1 Corinthiens 14:3, nous lisons : « Celui qui prophétise parle aux hommes pour l'édification, et l'exhortation, et la consolation ». Le verset 26 nous enseigne encore : « Que tout se fasse pour l'édification », le verset 29 ajoute : « Que les prophètes parlent, deux ou trois, et que les autres jugent », et 1 Pierre 4:11 déclare : « Si quelqu'un parle, qu'il le fasse comme oracle de Dieu ; si quelqu'un sert, qu'il serve comme par la force que Dieu fournit, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus Christ ».

D'après ces versets, si quelqu'un parle dans l'assemblée, il le fait comme porte-parole de Dieu pour l'édification, l'exhortation et la consolation, et son action a pour objectif d'affermir les auditeurs, de les fortifier dans la foi, et de glorifier Dieu en toutes choses. Prophétiser, parler comme oracle de Dieu, implique autre chose qu'un exposé intellectuel de la vérité. C'est apporter cette vérité particulière que Dieu voudrait faire pénétrer à ce moment-là dans le cœur et la conscience de tous dans la puissance de l'Esprit.

Selon 1 Corinthiens 14:29 (cité plus haut), l'assemblée doit juger le ministère qui est donné ; si le ministère de quelqu'un n'apporte jamais aucune édification et n'est pas accompagné de la puissance de l'Esprit pour la bénédiction de ceux qui écoutent, il faut essayer de le faire comprendre à ce frère et, s'il n'y a pas de changement, on devrait lui imposer le silence en ce qui concerne la présentation de la Parole. Si quelqu'un n'a pas reçu de Dieu la capacité d'exposer la Parole d'une façon compréhensible et édifiante, ce n'est sûrement pas la volonté de Dieu qu'il cherche à avoir un ministère dans l'Église. Il ne faut pas laisser les croyants par un ministère charnel ou inutile. L'assemblée est responsable du ministère et de l'enseignement qui lui sont donnés ; elle a donc le devoir d'imposer silence à un homme qui enseigne continuellement des choses qui ne sont ni scripturaires, ni profitables, qui ne glorifient pas Dieu et ne viennent pas de l'Esprit.

L'apôtre Paul écrivait à Timothée qu'il l'avait prié de rester à Éphèse afin qu'il ordonne « à certaines personnes de ne pas enseigner des doctrines étrangères, et de ne pas s'attacher aux fables et aux généalogies interminables, qui produisent des disputes plutôt que l'administration de Dieu, qui est par la foi » (1 Tim. 1:3, 4). Ainsi nous voyons que quelques frères recevaient des avertissements à propos de leur ministère pour qu'il soit selon la vérité, profitable, et ne soit pas encombré de sujets qui n'édifient pas. Si ces personnes persistaient à dispenser un ministère qui causait du trouble, elles manifesteraient de l'obstination et devraient certainement être disciplinées et invitées à se taire. Un tel ministère pourrait plus tard devenir celui d'un homme sectaire.

Paul parle aussi à Tite « d'insubordonnés, vains discoureurs et séducteurs, principalement ceux qui sont de la circoncision, auxquels il faut fermer la bouche » (Tite 1:10, 11). Cela fait référence à des hommes en dehors de l'assemblée, mais nous donne aussi un enseignement pour ce qui se passe à l'intérieur. On doit fermer la bouche aux discoureurs vains et insubordonnés, spécialement dans l'Assemblée de Dieu. C'est peut-être l'orgueil, la vaine gloire et la propre volonté qui poussent quelqu'un à parler, mais s'il n'y a aucune puissance dans ses paroles et si les âmes n'en retirent aucun bénéfice, on peut se poser la question de savoir si ses motifs sont la gloire de Dieu et l'édification de ceux qui écoutent. S'il est évident que c'est toujours uniquement le moi qui agit, et non le Saint Esprit, la discipline du silence devrait être exercée par l'assemblée sur cette personne.

Lévitique 21:16-23 nous donne un principe scripturaire qui peut trouver une application spirituelle dans l'activité des sacrificateurs chrétiens dans l'Église, et éclairer un peu plus notre sujet.

« Et l'Éternel parla à Moïse, disant : Parle à Aaron, en disant : Aucun homme de ta semence, en ses générations, qui a quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter le pain de son Dieu ; car quiconque a un défaut corporel ne s'approchera pas : l'homme aveugle, ou boiteux, ou camus, ou qui a l'un de ses membres plus long que l'autre, ou l'homme qui a une fracture au pied ou une fracture à la main ; ou celui qui est bossu, ou grêle, ou qui a une tache à l'oeil, ou qui a une gale, ou une dartre, ou qui a les testicules écrasés. Nul homme de la semence d'Aaron, le sacrificateur, en qui il y aura quelque défaut corporel, ne s'approchera pour présenter les sacrifices de l'Éternel, faits par feu ; il y a en lui un défaut corporel : il ne s'approchera pas pour présenter le pain de son Dieu. Il mangera du pain de son Dieu, des choses très saintes et des choses saintes ; seulement il n'entrera pas vers le voile, et ne s'approchera pas de l'autel, car il y a en lui un défaut corporel, et il ne profanera pas mes sanctuaires, car moi je suis l'Éternel, qui les sanctifie ».

Un sacrificateur ayant un défaut corporel ne pouvait pas jouir pleinement du privilège de sa place de sacrificateur. Bien qu'il lui soit permis de manger le pain de son Dieu, il ne pouvait pas entrer dans le sanctuaire ou s'approcher de l'autel pour offrir le pain de son Dieu ; il ne pouvait pas représenter le peuple dans le service de la sacrificature. Si nous appliquons ce principe à l'assemblée, nous remarquons que conduire les croyants dans la prière, la louange ou le ministère est un service sacerdotal officiel, représentatif ; le principe ci-dessus signifierait qu'un croyant ayant un défaut spirituel correspondant ne doit pas s'approcher de Dieu pour le peuple ou parler pour le peuple à Dieu. Bien qu'ayant le privilège de participer à la Cène du Seigneur, il n'est pas qualifié pour être le porte-parole de l'assemblée : « Il ne s'approchera pas pour présenter le pain de son Dieu ».

Les défauts corporels mentionnés dans les versets ci-dessus sont une image des défauts spirituels que l'on trouve chez les sacrificateurs chrétiens aujourd'hui. Celui qui est aveugle ne peut pas voir, il manque de discernement spirituel. « Celui en qui ces choses ne se trouvent pas est aveugle et ne voit pas loin, ayant oublié la purification de ses péchés d'autrefois » (2 Pierre 1:9). Celui qui est nain parle de quelqu'un qui a été arrêté dans sa croissance spirituelle. Celui qui est boiteux ou qui a une fracture au pied évoque celui dont la marche est déficiente ou mauvaise. De tels hommes sont disqualifiés pour accomplir un service de sacrificateur dans l'assemblée.

Mais, chez les chrétiens, aucun « défaut » n'est nécessairement permanent, car le fait de manger le pain de Dieu, au sens spirituel, ôtera les imperfections. Comme l'a dit quelqu'un, notre « Souverain Sacrificateur peut ôter tous les défauts des membres de sa famille ». Les croyants ne seront donc pas nécessairement disqualifiés pour accomplir le service saint d'une façon définitive dans l'assemblée. Les aveugles peuvent avoir les yeux ouverts, les boiteux peuvent être guéris, et les nains peuvent croître en Christ s'ils le désirent. Ainsi, le fait d'être invité à se taire dans l'assemblée ne doit pas être définitif.

Considérons d'un peu plus près le sujet du sacrificateur boiteux ou qui a une fracture au pied. Un croyant dont la vie ou la marche chrétienne n'est pas bonne selon la Parole de Dieu a un grave défaut. C'est un sacrificateur boiteux qui n'est pas apte à accomplir un service. Si

un frère ayant un ministère dans l'assemblée fait une grave chute dans sa marche, il devient un sacrificateur boiteux et devrait être invité à se taire dans l'assemblée, car ses paroles n'auraient aucun poids moral. Si la marche de quelqu'un n'est pas à la gloire de Dieu, comment son ministère peut-il l'être ? Si la gloire de Dieu ne gouverne pas quelqu'un dans sa vie de tous les jours, comment la gloire de Dieu peut-elle être le motif de son ministère dans l'assemblée ?

Cet homme ne marche pas en communion avec Dieu et ne peut pas être utilisé par l'Esprit pour parler comme oracle de Dieu dans l'assemblée. S'il persiste à parler dans l'assemblée, on devrait le soumettre à la discipline du silence, jusqu'à ce que sa marche soit corrigée et que la confiance soit rétablie.

Ésaïe 52:11 contient une exhortation importante pour ceux qui ont un ministère dans l'Église. « Soyez purs, vous qui portez les vases de l'Éternel ». Ceci doit être maintenu ; les sacrificateurs de Dieu doivent avoir un cœur, une langue, des mains et des pieds purs. Sinon, ils ne peuvent pas avoir un ministère dans le sanctuaire. Jadis, les sacrificateurs devaient toujours se laver les mains et les pieds avant d'entrer dans le tabernacle pour servir (Ex. 30:19, 20). Nous trouvons là une figure de la nécessité d'une purification continue par l'eau de la Parole.

3.9.4.6 - Transgression personnelle

En Matthieu 18:15-18, le Seigneur nous donne un enseignement sur la conduite à avoir dans le cas où un frère pèche contre un autre croyant. Il montre aussi quelle forme de discipline doit être exercée envers une telle personne si tous les efforts pour gagner et ramener l'égaré s'avèrent inutiles. Mais avant d'examiner l'enseignement de ces versets, remarquons ce que le Seigneur a dit aux disciples dans les versets précédents de Matthieu 18.

3.9.4.6.1 - Avoir l'esprit et les caractères moraux qui conviennent

Il montre ici les traits moraux et l'esprit qui conviennent aux sujets du royaume des cieux. D'abord, il place un petit enfant au milieu d'eux comme exemple et leur enseigne la douceur, l'humilité, le fait qu'il faut être petit à ses propres yeux, et que la vraie grandeur est de s'abaisser comme un petit enfant. Il leur dit quelle valeur a pour lui un petit qui croit, et combien il est grave à ses yeux d'offenser un de ces petits.

Ensuite il leur enseigne qu'ils doivent se garder de tout ce qui pourrait être une occasion de chute pour eux-mêmes ou pour d'autres. Il faut appliquer le couteau du jugement de soi à tout ce qui, en nous-mêmes, est une occasion de chute. Après ces paroles, il donne une illustration de cet esprit de la grâce qui sauve, esprit qui caractérisait la mission de celui qui venait sauver ce qui était perdu. Il leur dit aussi quelle valeur a pour le Père chacun de ces petits et combien il désire qu'aucun ne périsse.

Après avoir cherché à imprégner les disciples de cet esprit d'humilité et de dépendance, de cet esprit de tendre amour et de grâce active du Père et du Fils, le Seigneur applique maintenant tout ceci à leur conduite l'un envers l'autre. Il semble leur dire : « Maintenant je veux que vous deveniez des canaux de ma grâce et de mon amour pour chercher celui qui s'écarte et qui s'égaré et pour le ramener sur le droit chemin ». Ils devaient être sévères pour leurs propres défaillances, mais être caractérisés par un esprit de grâce recherchant le bien des autres.

Les versets que nous allons maintenant considérer au sujet de la transgression personnelle sont ainsi liés au reste du chapitre. En gardant ceci en mémoire, nous allons examiner les enseignements du Seigneur sur notre sujet.

« Et si ton frère pèche contre toi, va, reprends-le entre toi et lui seul ; s'il t'écoute, tu as gagné ton frère » (v. 15).

Tout d'abord je dois être sûr que mon frère a vraiment péché contre moi. « Si ton frère pèche contre toi » — ce n'est pas : si je pense qu'il a péché, ou si j'ai entendu dire qu'il a péché, mais c'est le cas bien précis de quelqu'un qui a vraiment fait du tort à un autre. Il ne s'agit pas du cas où les deux parties se sont fait du tort l'une à l'autre, mais d'une seule personne qui a péché contre une autre. Le mot traduit ici par « pécher » signifie, dans l'original grec, « manquer le but, être défaillant, s'égarer ».

3.9.4.6.2 - La première démarche

« Va, reprends-le, entre toi et lui seul ». Voilà la première démarche que le Seigneur demande à celui à qui l'on a fait du tort. Voici un beau commentaire de W. Kelly :

« Supposez que votre frère vous fasse du tort, un tort peut-être très dur à supporter — une parole blessante, ou une action méchante contre vous — quelque chose que vous ressentiez profondément comme un péché réel et personnel contre vous ; cet homme l'a commis volontairement, et bien sûr c'est un grand péché. Personne n'est au courant, si ce n'est lui et vous. Qu'allez-vous faire ? Tout de suite, ce grand principe s'applique. Quand vous étiez perdu et loin de Dieu, que s'est-il passé ? Dieu a-t-il attendu que vous effaciez votre péché ? L'attente serait absolument vaine. Dieu a envoyé son propre Fils pour vous chercher, pour vous sauver. « Le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu ». C'est sur ce principe qu'il vous faut agir.

« Ce n'est pas seulement parce que c'est ainsi que Dieu a agi. Vous appartenez à Dieu ; vous êtes un enfant de Dieu. Votre frère vous a fait du tort ; allez le voir et cherchez à le remettre dans le bon chemin. C'est l'activité de l'amour sur laquelle le Seigneur Jésus insiste maintenant auprès de ses disciples. Ils doivent chercher, dans la puissance de l'amour divin, la délivrance de ceux qui se sont éloignés de Dieu. Il ne s'agit pas de la chair qui ressent le tort qui lui a été fait et qui garde rancune. Je veux, dit-il, que vous soyez caractérisés par la

grâce, en allant chercher celui qui a péché contre Dieu. C'est cette grâce qui cherche l'homme égaré.

« C'est très difficile, sauf si l'âme est dans la fraîcheur de l'amour de Dieu et vit pleinement ce que Dieu est pour elle. Qu'est-ce que Dieu ressent au sujet de l'enfant qui a mal agi ? Son désir plein d'amour est de le rétablir. Quand l'enfant est assez proche pour connaître le coeur du Père, il sort pour faire la volonté du Père. C'est peut-être à lui qu'on a causé du tort, mais il n'y pense pas. C'est son frère qui a fait un faux pas et il est attristé de son état. Le vrai désir de son coeur est de ramener la personne qui s'est égarée ; et ceci également, non pas afin de justifier le moi, mais pour que son âme soit ramenée au Seigneur.

« Il ne pourrait souffrir que quelqu'un soit au courant de la situation. Il ne s'agit pas ici d'un péché connu de nombreuses personnes, mais d'un tort personnel connu seulement de vous deux. Allez donc le voir, seul à seul, et parlez-lui de sa faute. Cette attitude, sans aucun doute, est totalement étrangère à la chair, qui exigerait toujours que l'offenseur fasse le premier pas et s'humilie, ou qui agirait comme le monde, sans se soucier de cet homme, en le laissant agir de mal en pis. L'amour cherche le bien, même de celui qui a pu agir si mal ».

La tendance naturelle de notre chair serait d'éviter le frère qui nous a offensé, de ne rien lui dire à lui au sujet de sa faute, mais d'en parler à d'autres ; ou bien on pourrait décider de supporter le tort avec patience et essayer de « vivre avec », comme on dit. Au premier abord, cela semblerait être la meilleure chose à faire, et pourrait apparaître comme de la grâce de notre part, mais on ne tient pas compte de l'essentiel : l'état spirituel du frère qui m'a offensé. Ce n'est donc pas de cette façon que le Seigneur traiterait l'affaire. De plus, le fait de garder mes distances par rapport à ce frère laissera une certaine amertume dans mon coeur. L'amour n'a pas de repos, lorsqu'il sait que la conscience d'un frère égaré est souillée. Lévitique 19:17, 18 déclare : « Tu ne manqueras pas à reprendre ton prochain, et tu ne porteras pas de péché à cause de lui (ou : tu ne souffriras pas de péché en lui). Tu ne te vengeras pas et tu ne garderas pas rancune aux fils de ton peuple ».

Le Seigneur ne dit pas : « Va, écris-lui ». Non, il dit : « Va, reprends-le ». Envoyer une lettre que j'estime bonne et loyale ménagera peut-être les sentiments et satisfera l'orgueil, mais cela ne produira pas la joie du rétablissement comme le ferait un entretien face à face dans l'amour. On a fait beaucoup de mal, parmi le peuple de Dieu, en écrivant des lettres de ce genre, au lieu de suivre les directives du Seigneur chaque fois que cela était possible.

Dans l'original, le mot traduit par « reprendre » signifie : « interroger en vue de convaincre, ou de réfuter, censurer, apporter une preuve convaincante ». Il est traduit dans d'autres versions par « dis-lui sa faute », « montre-lui sa faute ». La démarche ordonnée par l'Écriture est d'aller lui faire comprendre comment il s'est égaré et a péché.

Cela doit être fait « entre toi et lui seul ». Hélas, n'est-il pas cependant trop courant que l'on discute d'un tort personnel d'une façon moins discrète ? Souvent la chose circule de l'un à l'autre, se déforme, et arrive finalement aux oreilles de l'offenseur de cette façon détournée. Au lieu d'être gagné et ramené, l'égaré s'endurcit plutôt et est entraîné à de nouveaux écarts. Dans notre égoïsme, nous préférons exposer nos griefs à d'autres, qui seront peut-être prêts à sympathiser avec nous et à nous dire combien nous avons été mal traités, et d'autres choses de ce genre, plutôt que d'aller chercher à gagner celui qui nous a

fait du tort. Ceci n'est pas l'esprit de Christ, ni l'obéissance à la Parole de Dieu. C'est plutôt une autre forme de cette même chair qui, chez notre frère, s'est manifestée par le péché.

« S'il t'écoute, tu as gagné ton frère ». L'amour est toujours porté à gagner un frère, et non à justifier le moi. La pensée qui devrait être devant notre cœur, ce n'est pas « l'offenseur », mais « ton frère ». Le Seigneur avait parlé aux disciples de la joie du berger quand il a trouvé la brebis égarée (v. 13), leur montrant ainsi que les délices de son cœur étaient de retrouver ceux qui s'étaient égarés. C'est ce qui devrait être aussi notre but et notre joie.

Mais, comme on l'a écrit, « le fait de vouloir « gagner » mon frère me fera nécessairement passer moi-même par un profond travail de cœur. Si, dans un véritable amour pour lui, je m'applique à son rétablissement d'une façon juste, quelle vigilance et quelle délicatesse selon Dieu seront produites en moi ! Avec quelle ferveur et quel désir ardent je plaiderai pour lui devant Dieu ! Quand un oiseau s'est échappé de sa cage, une main rude ou une voix sèche peut le faire s'envoler encore un peu plus loin ; mais quelles précautions et quels soins doit prendre celui qui désire vraiment le ramener là où il trouvera nourriture et protection ! Si ma démarche auprès de mon frère n'a pour but que de lui faire de la peine, je peux aisément le faire sans le moindre travail de cœur ; mais si je dois le gagner, alors la grâce doit agir à la fois en lui et en moi » (Geo. Cutting).

Il faut bien remarquer qu'il n'est pas dit ici de réparer le tort qu'on m'a fait. Le Seigneur ne dit pas : « S'il t'écoute, tous les torts qu'on t'a faits seront réparés », mais : « tu as gagné ton frère ». Sans aucun doute, si la grâce fait vraiment son oeuvre dans son cœur, s'il est vraiment « gagné », un des premiers fruits en sera le désir sincère de réparer le tort ou le préjudice dont il est coupable. Mais le motif qui nous amène à aller le voir, ne doit pas être d'obtenir réparation. Remettant au Seigneur les torts qu'on nous a faits, recherchons la bénédiction de notre frère.

3.9.4.6.3 - La deuxième démarche

Si la première démarche, qui consiste à aller voir un frère seul à seul et à lui parler de sa faute, ne le ramène pas et ne le gagne pas, si elle est sans résultat, il ne faut pas abandonner ni se faire à l'idée que le cas est sans espoir. Il se peut que notre intervention auprès de celui qui a péché ait été maladroite ; aussi le Seigneur nous enseigne-t-il qu'il faut encore faire un effort pour gagner le frère qui nous a offensés. Il faut faire une deuxième démarche.

« Mais s'il ne t'écoute pas, prends avec toi encore une ou deux personnes, afin que par la bouche de deux ou de trois témoins toute parole soit établie » (Matt. 18:16).

C'est là la deuxième étape. Il faut encore faire une deuxième visite à celui qui s'est égaré, avec une ou deux autres personnes, qui vont intervenir auprès de lui au sujet de sa faute. Sans aucun doute la meilleure chose serait que ce soit eux qui parlent cette fois-ci et cherchent à le gagner. S'il les écoute et cède, l'affaire sera réglée et aucune autre démarche ne sera nécessaire. Mais s'il n'écoute pas et ne cède pas devant les arguments et les efforts

des deux frères qui accompagnent, le cas devient plus grave et une autre démarche doit être entreprise. Il ne s'agit plus maintenant que l'un dise une chose, et l'autre une autre, mais il s'agit que toute parole soit établie par deux ou trois témoins.

3.9.4.6.4 - La troisième démarche

« Et s'il ne veut pas les écouter, dis-le à l'assemblée » (v. 17). Les deux tentatives faites en privé pour ramener l'offenseur ayant échoué, l'affaire doit maintenant être soumise à l'assemblée. L'assemblée doit étudier le cas et se prononcer. Elle avertit et supplie cet homme. S'il écoute et se repent, c'est bien ; il sera ramené au Seigneur et réconcilié avec le frère contre lequel il a péché.

« Et s'il ne veut pas écouter l'assemblée non plus, qu'il te soit comme un homme des nations et comme un publicain ». S'il refuse d'écouter l'assemblée, la limite est atteinte et on ne peut plus rien faire pour ramener et gagner celui qui s'est égaré. Il doit être considéré par le frère offensé comme un homme des nations et comme un publicain, c'est-à-dire que devant son refus de se repentir, on ne le considère plus comme un chrétien.

Un homme qui, au verset précédent, est appelé frère, est maintenant comme un homme des nations et comme un publicain. Combien c'est solennel ! Il s'est montré intraitable dans son obstination, entêté dans sa volonté de se justifier. À l'origine, il s'agissait peut-être d'une affaire insignifiante, mais à cause de l'orgueil inflexible de cet homme et par sa propre faute, Dieu va déclarer qu'il faut le considérer comme un homme des nations et un publicain. Le Seigneur nous montre ici comment une petite étincelle peut allumer un grand feu. La conséquence de cette faute personnelle sera peut-être que l'assemblée sera convaincue qu'aucune trace de vie chrétienne n'est visible chez cet homme.

Cependant, il faut bien remarquer que Matthieu 18:17 n'indique encore aucune action de la part de l'assemblée contre cet homme. « S'il ne veut pas écouter l'assemblée non plus, qu'il te soit comme un homme des nations et comme un publicain ». L'assemblée n'a peut-être pas encore agi dans ce cas-là ; cependant celui contre qui le péché a été commis considère l'offenseur qui ne veut pas se repentir comme un homme des nations et un publicain.

3.9.4.6.5 - La quatrième démarche

Le Seigneur parle maintenant du fait de lier ou délier par l'assemblée, ne serait-elle composée que de deux ou trois, réunis en son nom. C'est une quatrième étape : exclusion de l'assemblée le transgresseur insoumis et rebelle. « En vérité, je vous dis : Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. Je vous dis encore que si deux d'entre vous sont d'accord sur la terre pour une chose quelconque, quelle que soit la chose qu'ils demanderont, elle sera faite pour eux par mon

Père qui est dans les cieux ; car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Matt. 18:18-20).

Parce que le Seigneur lui-même est au milieu de l'assemblée réunie, elle est responsable de se purifier du mal, et l'autorité lui est donnée pour lier et délier les péchés d'une manière gouvernementale, ici, sur la terre. Le péché de celui qui ne se repent pas est lié sur lui, et il est mis hors de communion comme méchant. Un tel acte, accompli dans la crainte du Seigneur et en son nom, et selon sa Parole, est lié et ratifié dans le ciel.

L'assemblée a aussi reçu le pouvoir et l'autorité de délier les péchés d'un point de vue administratif sur la terre. À ce propos le Seigneur parle, dans le verset suivant, de la puissance de la prière de ceux qui sont réunis. L'assemblée devrait utiliser cette puissance pour le relèvement de celui qui a dû être exclu du milieu d'elle, sans oublier que le but de toute discipline devrait être le rétablissement de celui qui s'est égaré. Quand cette personne se repent et est ramenée au Seigneur, l'assemblée délie (ou lui remet) son péché et le reçoit de nouveau.

3.9.4.7 - Exclusion des méchants

Considérons maintenant la dernière forme de discipline ou plutôt l'acte de mise hors de la communion de l'assemblée : il concerne celui que les autres formes de discipline n'ont pas réussi à gagner, et qui doit être mis dehors comme méchant. Plusieurs fois nous avons fait allusion à cet acte, qui constitue la quatrième étape, lorsqu'on traite le cas de celui qui refuse de se repentir et de revenir, quand il s'agit d'une transgression personnelle.

Exclure quelqu'un est la mesure disciplinaire la plus solennelle et la plus grave, qui ne doit être prise qu'en dernier recours, lorsqu'aucune autre forme de discipline ne peut être appliquée. Exclure quelqu'un est une mesure qui ne peut être prise par un individu, ni par un groupe d'individus, pas même par des anciens, ou par ceux qui exercent la surveillance, mais qui doit être le fait de toute l'assemblée.

Lisons 1 Corinthiens 5 pour savoir en quoi consiste cette forme extrême de discipline. Il s'agit, dans ce chapitre, du cas de quelqu'un dans l'assemblée à Corinthe, qui était coupable de fornication. Le chapitre entier est instructif et devrait être étudié chaque fois que l'on doit s'occuper du mal dans l'assemblée. Nous avons déjà fait allusion à plusieurs versets de ce chapitre, en rapport avec la nécessité de la discipline et la manière de l'exercer. Nous ne citerons donc ici que les versets 11 à 13.

« Mais maintenant je vous ai écrit que, si quelqu'un appelé frère est fornicateur, ou avare ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, vous n'ayez point de commerce avec lui, que vous ne mangiez pas même avec un tel homme. Car qu'ai-je affaire de juger ceux de dehors aussi ? Vous, ne jugez-vous pas ceux qui sont de dedans ? Mais ceux de dehors, Dieu les juge. Ôtez le méchant du milieu de vous-mêmes ».

Il est important de remarquer que ce sont les méchants, et eux seulement, qui doivent être exclus de la compagnie des croyants. « Ôtez le méchant du milieu de vous-mêmes ». Il ne serait pas juste d'exclure quelqu'un qui aurait simplement été surpris par une faute, ou aurait seulement commis un péché. Pour appliquer la discipline de 1 Corinthiens 5:13, il est primordial que l'assemblée soit sûre que cette personne est vraiment un méchant. Cela doit être établi et évident pour tous. Il ne peut s'agir d'une simple suspicion.

Nous avons vu qu'il y a diverses formes de discipline pour les différentes offenses commises. Ce que nous avons vu jusqu'à présent peut être appelé la discipline préventive et corrective. Leur but est d'empêcher celui qui s'égaré de persévérer dans son péché et de devenir un méchant, et de le corriger dans sa marche.

Mais quand quelqu'un refuse d'être corrigé et persiste dans une mauvaise voie, cela devient un mal, et quand le mal, sous une forme ou sous une autre, se manifeste dans l'assemblée, on doit le traiter avec sévérité pour éviter que le levain ne se répande dans l'assemblée. « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez une nouvelle pâte » (1 Cor. 5:6, 7). Le méchant doit être mis dehors. Il s'agit ici de la discipline préservatrice, qui est nécessaire si l'assemblée veut se maintenir en communion avec le Seigneur, le saint et le véritable.

Mais qu'est-ce que le mal ? pouvons-nous demander. Le mot grec pour « méchant » est « poneros », et implique l'activité de désirs corrompus et déréglés ; ce n'est pas seulement un acte isolé, mais l'opération manifeste et pernicieuse du mal ; c'est vivre dans le péché. D'une façon générale, un méchant est quelqu'un qui est moralement mauvais, et dont les principes et la pratique sont pervers. Il est caractérisé soit par la violence, soit par la corruption, comme aux jours de Noé (Gen. 6:5 et 11 à 13), il est rempli d'amertume et de haine, et acharné à faire du tort ou du mal. Le mal est plus une ligne de conduite, qu'un acte répréhensif isolé. Il est manifesté chez celui qui vit dans le mal d'une façon continuelle et volontaire.

Le mal nous rappelle la lèpre de l'Ancien Testament. À ce propos, une étude détaillée de Lévitique 13 éclairera notre sujet. Nous ne pouvons que l'effleurer, mais nous attirons l'attention du lecteur sur ce chapitre, où nous trouvons des instructions très précises sur la façon de reconnaître la lèpre et de la traiter. Le sacrificateur devait étudier patiemment tout ce qui manifestait des symptômes de lèpre. Il devait examiner la dartre ou la tache blanchâtre, et voir si elle était plus enfoncée que la peau. S'il en était ainsi, il déclarait qu'il s'agissait bien de la lèpre, et l'homme devait être enfermé comme lépreux. Si elle n'était pas plus enfoncée que la peau, il devait l'enfermer sept jours, et l'examiner à nouveau. Si le cas était encore incertain, il était enfermé sept jours de plus et réexaminé. Alors, si la dartre s'étendait, il était finalement déclaré impur et lépreux.

Tout ceci fait ressortir les soins pastoraux, l'observation patiente, et le discernement spirituel qui sont nécessaires avant qu'on puisse déclarer que quelqu'un est un méchant. Remarquez la répétition, dans ce chapitre, des mots « verra », « regardera », « fera

enfermer », « déclarera ». On ne doit juger ni avec une hâte excessive, ni sur une simple supposition.

Si quelqu'un avait une tumeur blanche dans la peau, avec de la chair vive, il était clair que c'était de la lèpre, et l'homme était déclaré impur. C'était quelque chose de plus profond que la peau, non pas seulement une poussée soudaine de la nature, mais la maladie profondément enracinée de la lèpre, qui sépare quelqu'un de la présence de Dieu.

Ainsi en est-il du péché et du mal. Le péché habite à l'intérieur du croyant, et si celui-ci n'est pas sur ses gardes pour marcher dans le jugement de lui-même, le péché se manifestera dans un brusque accès de colère, des paroles irréfléchies, ou lorsqu'on se laissera surprendre par quelque faute. C'est comme une tumeur dans la peau, ou comme l'ulcère dont il est parlé en Lévitique 13, versets 2 et 23. Ces tristes manifestations de la chair ne sont pas de la lèpre, ni un mal caractérisé, bien qu'elles puissent en être le point de départ. Mais ces poussées de notre mauvaise nature doivent être jugées et surveillées, de peur qu'elles ne s'étendent et ne deviennent une plaie qui ne sera plus superficielle. Si un croyant laisse agir le péché qui est en lui, ce péché sera bientôt enraciné et, en se développant, deviendra un mal caractérisé — quelque chose de plus profond qu'une simple poussée superficielle de la nature. Il risque d'évoluer en un véritable cas de mal, semblable à la « trace de chair vive dans la tumeur », qui était un signe de véritable lèpre en Lévitique 13:10, 11.

Revenons à 1 Corinthiens 5:11. Nous y trouvons six caractères du mal moral. « je vous ai écrit que, si quelqu'un appelé frère est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, vous n'avez pas de commerce avec lui, que vous ne mangiez pas même avec un tel homme ». Voilà des exemples caractéristiques de ce qui permet de reconnaître quelqu'un comme méchant.

Un fornicateur est quelqu'un de moralement corrompu, et qui vit dans l'immoralité (*). Une telle personne n'est pas propre à la communion des saints. Un avare est quelqu'un qui est avide de gain, cherche activement à s'octroyer ce qu'il n'a pas, et désire dérober ce qu'un autre possède. La cupidité est le désir illicite de s'emparer de quelque chose qui est contraire à la morale. Le mot « cupidité » peut se rendre par « convoitise sans frein » (Éph. 5:3 ; Col. 3:5). Celui dont la conduite est caractérisée par cette convoitise sans frein et ce désir de posséder ce qui ne lui appartient pas devrait être exclu comme méchant. Selon Colossiens 3:5, la cupidité est de l'idolâtrie.

(*) Quand la femme de Potiphar désirait que Joseph couche avec elle, il a répondu : Comment ferais-je ce grand mal et pécherais-je contre Dieu ? » (Gen. 39:9). Un seul acte de fornication ou d'adultère était pour Joseph un grand mal et l'est aussi devant Dieu. On commence par convoiter quelqu'un et commettre adultère dans son cœur (Matt. 5:28), puis le péché s'ensuit dans les faits.

Un idolâtre est celui qui honore des idoles ou des images, ou bien qui vénère ou aime de façon excessive une personne ou une chose. Un outrageux est un homme grossier,

querelleur, insolent, bruyant, qui montre sa mauvaise humeur et attaque les autres avec un langage injurieux et de viles calomnies. Comme l'a dit William Kelly, « c'est l'habitude de mal parler qui confère à quelqu'un le caractère d'outrageux ; et il ne convient pas qu'un tel homme soit dans la compagnie des saints, dans l'assemblée de Dieu ».

L'ivrogne est celui qui est, de façon habituelle, sous l'influence de boissons alcoolisées. Un ravisseur est celui qui commet des exactions oppressives et obtient ce qu'il désire par les menaces et la violence.

Si quelqu'un appelé frère manifeste, dans sa conduite habituelle, les caractères énumérés plus haut, il doit être exclu comme méchant. Nous pourrions ajouter que, à notre avis, 1 Corinthiens 5:11 ne nous donne pas une liste exhaustive de ce qui permet de désigner quelqu'un comme méchant, ni des diverses formes de mal qui entraîneraient son exclusion. C'est plutôt une liste d'exemples de ce qu'est le mal moral. L'apôtre dit : « Que vous ne mangiez pas même avec un tel homme ». À notre avis, cette expression a une application qui va au-delà des six formes de mal de ce verset. 1 Samuel 15:23 nous apprend que « la rébellion est comme le péché de divination et l'obstination comme une idolâtrie ». Ainsi la rébellion et l'obstination, qui sont en fait de la propre volonté, sont aussi une forme de mal.

Remarquons que ces travers (qui font qu'un homme appelé frère est désigné comme un méchant dans 1 Corinthiens 5:11-13) sont énumérés dans 1 Corinthiens 6:9, 10 pour caractériser ceux qui n'hériteront pas du royaume de Dieu. Ainsi, la personne coupable de ces choses se place, par ce qu'elle révèle extérieurement, dans la catégorie de ceux qui n'hériteront pas du royaume de Christ, et sa place est à l'extérieur de l'assemblée et non à l'intérieur.

Face à ce mal-là, on se pose la question de savoir si la personne est véritablement un enfant de Dieu. Sa marche est en opposition avec ce qu'elle professe, aussi l'apôtre dit bien : « Si quelqu'un appelé frère est fornicateur » etc... Il ne dit pas : « Si un frère », car lorsqu'un chrétien professant vit dans un tel mal, on n'est pas sûr qu'il soit vraiment un frère (ou une sœur) dans le Seigneur. Si la tristesse et la repentance selon Dieu suivent, comme c'est le cas pour l'homme dont il est parlé en 1 Corinthiens 5 (2 Cor. 2:6-11), l'assemblée peut être sûre que cette personne était et est véritablement un enfant de Dieu.

3.9.4.7.2 - Le mal doctrinal

Nous avons considéré en quoi consiste le mal, et ce qui caractérise ceux qui doivent être exclus de l'assemblée comme méchants. Nous nous sommes surtout occupés du mal moral, du mal dans la vie ou la marche de quelqu'un. Toutefois, il existe une autre forme de mal grave, c'est le mal doctrinal, ou mauvais enseignement. La Parole de Dieu nous en parle plusieurs fois, c'est ce que nous allons maintenant étudier.

Nous avons déjà remarqué les expressions de 1 Corinthiens 5:6, 7 : « Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever la pâte tout entière ? Ôtez le vieux levain, afin que vous soyez

une nouvelle pâte ». Il s'agit ici du mal moral, qui est comparé à du levain qu'il faut ôter de peur qu'il ne fasse lever toute la pâte, c'est-à-dire l'assemblée tout entière. Nous trouvons la même expression en Galates 5:9 : « Un peu de levain fait lever la pâte tout entière ». En étudiant l'Épître aux Galates, on s'aperçoit que le levain dont parle l'apôtre, qui risquait de faire « lever » les assemblées en Galatie, c'était un enseignement erroné au sujet de l'Évangile. L'Évangile était perverti par ceux qui enseignaient cela, et ainsi les bases de la foi chrétienne étaient attaquées.

Nous apprenons par là qu'un mauvais enseignement est aussi du levain et doit être considéré comme tout aussi destructeur de la pureté de l'assemblée, que le mal dans la pratique, ou mal moral. Par conséquent, la responsabilité imposée à l'assemblée de Corinthe d'ôter le vieux levain liait aussi les assemblées de Galatie. De même, toutes les assemblées, de nos jours, sont responsables d'enlever de leur sein tout ce qui pourrait constituer du levain (enseignement fallacieux, ou toute personne donnant cet enseignement) tout comme elles sont responsables d'ôter le levain du mal moral.

Une fausse doctrine sape le fondement de la foi chrétienne, l'avilit dans toute sa structure, et outrage la personne et l'oeuvre de Christ, le privant de la gloire qui lui est propre. Elle est plus dangereuse et destructrice que le mal moral, parce que plus subtile. Une doctrine perverse peut être propagée par des personnes ayant une vie extérieure irréprochable ; elle trompe donc plus qu'un mal qui se manifeste d'une façon visible dans la vie d'un individu. Satan lui-même se transforme en ange de lumière, ainsi que ses ministres (2 Cor. 11:12-15). Le danger que le mauvais enseignement s'étende et soit reçu par d'autres est plus grand que pour le mal moral, que l'on détecte plus rapidement, et que l'on a plus naturellement en horreur. Un homme qui enseigne une doctrine blasphématoire peut paraître aussi pieux dans son langage et dans sa vie que le chrétien le plus dévoué. C'est pourquoi le peuple de Dieu doit vraiment être sur ses gardes face au levain du mal doctrinal.

De nombreux avertissements sont donnés dans les Écritures contre ces faux docteurs qui se lèveront au sein du peuple de Dieu et qui « introduiront furtivement des sectes de perdition, reniant aussi le Maître qui les a achetés » (2 Pierre 2:1 ; voir aussi Actes 20:28-30 ; Philippiens 3:18-19 ; 2 Timothée 3 ; les épîtres de Jean et de Jude). « Or, l'Esprit dit expressément qu'aux derniers temps quelques-uns apostasieront de la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et à des enseignements de démons, disant des mensonges par hypocrisie » (1 Tim. 4:1-2).

Le mal doctrinal, c'est tout enseignement qui touche à la Personne de Christ, tout ce qui nie sa pleine divinité, sa réelle et absolue humanité, exempte de péché, son oeuvre rédemptrice parfaite qui opère une entière expiation et qui est la seule base du salut, sa résurrection physique, sa gloire future. Si quelqu'un donne ou retient un enseignement qui nie ces vérités sur la Personne de Christ ou sur son oeuvre, ou les vérités de la justification par la foi et la grâce seules, ou la nécessité de la régénération, ou le châtement éternel de ceux qui ne sont pas sauvés, et persiste dans de tels enseignements, cette personne est coupable de mal doctrinal et n'a pas de place dans l'Assemblée de Dieu. Sa place est « dehors » et non « dedans ». Tout enseignement qui renverse les fondements de la foi chrétienne est une fausse doctrine, et un levain qui doit être ôté de l'assemblée. Derrière ces enseignements se cachent des esprits séducteurs et des démons.

Cependant, nous devons être prudents. Nous ne devons pas exagérer et traiter de fausse doctrine tout enseignement erroné, ni appeler enseignement pervers toute interprétation ou application des Écritures qui diffère des nôtres. Lorsque aucune vérité fondamentale n'est en cause, il faut marcher dans l'amour, se supporter mutuellement, et agir selon Philippiens 3:15, 16. « Si en quelque chose vous avez un autre sentiment, cela aussi Dieu vous le révélera ; cependant, dans les choses auxquelles nous sommes parvenus, marchons dans le même sentier ».

Bien sûr, on ne peut pas accepter que quelqu'un dont l'enseignement n'est pas juste ou scripturaire enseigne dans l'assemblée. Il faudra peut-être lui demander de garder le silence, mais il ne sera pas nécessairement exclu comme méchant à cause de son enseignement.

La deuxième épître de Jean nous donne aussi des instructions importantes au sujet des faux docteurs et de la conduite à adopter envers eux. « Car plusieurs séducteurs sont sortis dans le monde, ceux qui ne confessent pas Jésus Christ venant en chair ; celui-là est le séducteur et l'antichrist... Quiconque vous mène en avant et ne demeure pas dans la doctrine du Christ n'a pas Dieu. Celui qui demeure dans la doctrine, celui-là a le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez pas, car celui qui le salue participe à ses mauvaises oeuvres » (2 Jean 7-11).

Ces versets ont été écrits à une dame, montrant ainsi le chemin que doit suivre un croyant vis-à-vis de celui qui ne demeure pas dans la doctrine de Christ, et qui est donc un faux docteur. On ne doit pas recevoir dans sa maison une telle personne, ni la saluer, car même le fait de la saluer nous fait participer à ses mauvaises oeuvres, selon le verset que nous venons de citer.

Nous pouvons donc en conclure que si un croyant, individuellement, doit traiter ainsi une telle personne, par loyauté envers Christ (que cette personne déshonore), certainement l'assemblée doit agir de même et n'avoir absolument aucune communion avec elle. Ainsi, sur la base de 2 Jean 7-11, celui qui enseigne ou retient une doctrine subversive sur la Personne de Christ, allant au-delà de ce qu'enseigne l'Écriture, et qui ne confesse pas Jésus Christ venant en chair, est un méchant : il doit être mis hors de communion et ne doit pas être reçu dans nos maisons, ni même salué.

Si un croyant ou un groupe de croyants s'associent sciemment avec un méchant, ils participent à ses mauvaises oeuvres, et aux yeux de Dieu, ils sont aussi souillés que s'ils soutenaient ou pratiquaient personnellement le mal. L'association avec le mal souille. C'est un principe qui est enseigné dans toute l'Écriture. « Un peu de levain fait lever la pâte tout entière » et « les mauvaises compagnies corrompent les bonnes moeurs » (1 Cor. 5:6 ; 15:33).

Les croyants doivent ôter le mal et n'avoir aucun lien avec lui ou avec la personne qui le commet. Si une assemblée refuse d'exclure un méchant, quelqu'un qui est coupable d'un mal moral ou doctrinal, elle devient souillée et devra peut-être, à terme, si elle continue dans cette voie, être rejetée comme n'étant plus une assemblée de Dieu.

Après avoir considéré ce qu'est le mal, moral et spirituel, nous pouvons maintenant parler de la manière convenable et conforme à la pensée divine d'accomplir cet acte solennel qui consiste à mettre dehors les méchants.

Tout d'abord, des frères mûrs et expérimentés, qui ont la confiance générale de l'assemblée, et qui exercent la surveillance dans le rassemblement, doivent faire des recherches approfondies sur le cas qui se présente. Il faut entrer dans les détails, rassembler les faits, et les établir d'une manière décisive par des preuves. Les « on dit » et les rumeurs doivent être examinés, triés, et la vérité doit être établie. Toute action disciplinaire, de quelque forme qu'elle soit, doit être basée sur des faits et sur la Parole.

Deutéronome 13:12-15 nous donne des instructions importantes sur la conduite à tenir lorsqu'on entend dire qu'il y a un mal ici ou là : « Si dans l'une de tes villes... tu entends dire : Des hommes, fils de Bélial, sont sortis du milieu de toi, et ont incité les habitants de leur ville, disant : Allons, et servons d'autres dieux, des dieux que vous n'avez pas connus ; alors, tu rechercheras, et tu t'informereras, et tu t'enquerras bien ; et si c'est la vérité, si la chose est établie, si cette abomination a été commise au milieu de toi, tu frapperas certainement », etc.

Il faut s'enquérir, rechercher, s'informer avec soin. Ensuite, si la rumeur se confirme et que la chose est certaine, le jugement doit intervenir. Il ne faut jamais ajouter foi à des « on dit » et à des rumeurs tant qu'une recherche soigneuse n'a pas prouvé leur exactitude, et que des preuves n'ont pas été trouvées.

Nous avons déjà vu en Lévitique 13 comment le sacrificateur devait examiner avec beaucoup de soin et de patience toute personne qui présentait des symptômes de lèpre. Il ne doit y avoir ni hâte ni supposition. Avant de prendre une mesure disciplinaire, on doit être absolument sûr que l'accusation est fondée. Pour ce qui n'est pas clair, évident ou certain, nous devons nous attendre à Dieu qui le manifestera et l'amènera dans la lumière.

« Un seul témoin ne se lèvera pas contre un homme, pour une iniquité ou un péché quelconque, quelque péché qu'il ait commis : sur la déposition de deux témoins, ou sur la déposition de trois témoins, la chose sera établie » (Deut. 19:15). « Que par la bouche de deux ou de trois témoins, toute parole soit établie » (Matt. 18:16 ; 2 Cor. 13:1). C'est un principe important dans la Parole de Dieu et il est formulé plusieurs fois. Pour qu'une accusation soit établie, il doit y avoir deux ou trois témoins, ou bien la confession du coupable. Un seul témoin ne suffit pas. Il n'est pas dit que les témoins doivent être des chrétiens, comme on y insiste quelquefois. Toute personne fiable et droite devrait être acceptée comme témoin.

Pour l'homme de 1 Corinthiens 5, il s'agissait d'un cas de fornication de notoriété publique. C'était un péché connu de tous et il n'était pas nécessaire d'établir la culpabilité. C'était quelque chose d'avéré et le devoir de l'assemblée était clair ; le méchant devait être ôté.

Dans un cas semblable, nous devons agir de même aujourd'hui, mais, en général, il faut d'abord examiner et établir les chefs d'accusation.

Quand un cas a été soigneusement examiné par des frères responsables, et quand on a découvert que la personne était un méchant, les faits devraient être présentés à l'assemblée et, sur cette base, un commun accord trouvé devant le Seigneur pour exclure la personne qui ne se repent pas. Toute l'assemblée n'est pas appelée à discuter de tous les détails des cas de discipline. La nature même nous enseigne qu'il est inconvenant d'apporter devant toute l'assemblée les détails d'un cas d'immoralité. Mais, quand on a bien étudié le cas, et que les faits donnent à l'offenseur le caractère d'un méchant qui doit être mis hors de communion, l'assemblée tout entière est appelée à prendre cette mesure solennelle et humiliante : l'exclusion. Exclure quelqu'un de la communion, tout comme recevoir des croyants à la Table du Seigneur, est l'action de l'assemblée entière. Cela doit être une action de l'assemblée, et non pas celle de quelques frères qui prétendent agir pour l'assemblée.

En 1 Corinthiens 5:4, lorsque l'apôtre parle de l'acte d'exclusion, il dit : « vous et mon esprit étant assemblés, avec la puissance de notre Seigneur Jésus Christ... au nom de notre Seigneur Jésus Christ ». Cela impliquerait que toute l'assemblée (dans la mesure du possible) devrait être présente pour agir ensemble dans l'unité de l'Esprit pour cet acte si sérieux d'excommunication. Il devrait y avoir chez tous un travail de coeur à cause du déshonneur porté sur le Seigneur par le mal manifesté au milieu d'eux, et tous devraient s'humilier devant lui à ce sujet, comme s'ils avaient eux-mêmes commis ce péché.

Nous avons déjà parlé de cette attitude d'humiliation et de profond travail de coeur qui devrait caractériser l'assemblée lorsqu'elle exclut quelqu'un. Nous ne nous étendrons donc pas plus sur ce sujet.

3.9.4.7.4 - Agir pour l'Église tout entière

L'assemblée locale ne doit jamais oublier qu'elle est la manifestation, ou l'expression locale, de l'Église de Dieu tout entière, et qu'elle agit pour l'Église en tout lieu. L'Assemblée est un seul corps, et il ne peut y avoir des assemblées agissant ou existant indépendamment les unes des autres. La vérité de l'unité du Corps de Christ et la nécessité de garder l'unité de l'Esprit par le lien de la paix impliquent que toute vraie discipline exercée par une assemblée soit acceptée par toutes les autres assemblées, qui doivent agir en conséquence. Ce qui est lié selon la Parole de Dieu dans une assemblée, est lié dans le ciel et en tout lieu sur la terre. L'assemblée est responsable d'agir comme représentant l'autorité du Seigneur au milieu d'elle, et ce qui est Sa pensée à un endroit est aussi Sa pensée pour l'Église en tout lieu.

Mais cela sous-entend une responsabilité correspondante pour l'assemblée locale. Si ses actions lient toutes les autres assemblées, elle doit agir selon la Parole de Dieu et satisfaire ainsi les consciences des assemblées en tout lieu. Ses actions doivent avoir un caractère tel que, si l'on se renseigne à leur sujet, elles doivent se révéler justes et prises au nom du Seigneur, en accord avec sa Parole.

3.9.4.7.5 - Attitude envers celui qui a été exclu

Celui qui a été ainsi excommunié est placé en dehors de toute la sphère de communion chrétienne. Nous ne devons pas avoir de relations avec lui, ni même partager un repas. « Que vous ne mangiez pas même avec un tel homme » (1 Cor. 5:11). « Ôtez le méchant du milieu de vous-mêmes » (v. 13). Il faut remarquer que l'injonction n'est pas seulement de mettre le coupable hors de la communion de l'assemblée locale, mais « du milieu de vous-mêmes », c'est-à-dire en dehors de tout le cercle de communion chrétienne, sur les plans ecclésiastique et social. On doit laisser une telle personne seule et lui faire sentir la gravité de son péché, de sorte qu'elle soit brisée, amenée à la repentance et ramenée au Seigneur.

Bien sûr, lorsque celui qui a péché est un membre d'une famille chrétienne et vit dans la même maison (par exemple un mari ou un fils), ce serait aller trop loin que d'appliquer à la lettre l'expression « que vous ne mangiez pas même avec un tel homme ».

Alors que l'assemblée doit agir avec fidélité envers celui qui a été excommunié, le désir et la prière de chacun devraient être que cette personne soit ramenée au Seigneur et rétablie dans la communion de l'assemblée. Nous avons déjà insisté sur ce point au début du chapitre sur la discipline. Au bout d'un certain temps, des frères peuvent se sentir conduits par le Seigneur pour rendre visite à celui qui s'est égaré, dans un but pastoral uniquement, et pour travailler à son rétablissement. S'il n'y a pas la grâce et la force spirituelle pour s'occuper ainsi de lui, il ne faut pas aller au-devant de lui, car une visite purement amicale annulerait et déprécierait l'acte d'ex-communication, et retarderait grandement le rétablissement de cette âme.

À vrai dire, les premiers pas pour un retour à la communion devraient être faits par celui qui a été exclu. Sa tristesse et l'humilité de son attitude indiqueraient à l'assemblée que la discipline a produit son effet et qu'un travail de Dieu est en cours dans son âme. Quand la cause de l'excommunication a été reconnue, jugée et ôtée de sa vie, et quand il y a une preuve véritable que celui qui a été placé sous la discipline est vraiment ramené au Seigneur, l'assemblée peut s'occuper de ce cas pour qu'il soit rétabli dans la communion de l'assemblée et pour que la discipline ne pèse plus sur lui.

3.9.4.7.6 - Cas incertains

Parfois une difficulté peut surgir dans une assemblée, en rapport avec une personne, lorsque les faits ne sont pas clairs pour ceux qui étudient le cas ou pour l'assemblée, et l'on n'est pas sûr de ce qu'il faut faire. Le cas n'est pas évident, il n'a pas été tiré au clair, soit en ce qui concerne la culpabilité ou l'innocence de la personne, soit peut-être en ce qui concerne la gravité de l'affaire — s'agit-il de quelqu'un qui s'est laissé surprendre par une faute (Gal. 6:1)

ou bien s'agit-il d'une mauvaise conduite ? — Dans ces circonstances, l'assemblée ne devrait pas prendre de décision disciplinaire avant que tout soit clair, évident et établi. Il faudrait s'attendre vraiment à Dieu pour qu'il manifeste clairement la vraie nature de ce cas et qu'il dirige les frères quant à la mesure à prendre ou la conduite à avoir selon la Parole de Dieu.

Comme nous l'avons déjà vu en Lévitique 13, tout Israélite qui présentait des symptômes de lèpre devait être enfermé sept jours, et ensuite examiné par le sacrificateur. Si la plaie ne s'était pas étendue, il était à nouveau enfermé sept jours, puis réexaminé par le sacrificateur à la fin de cette période. Si la plaie s'effaçait, si elle ne s'était pas étendue dans la peau, il était déclaré pur. Mais si la dartre s'était beaucoup étendue dans la peau, après qu'il avait été vu par le sacrificateur, il devait être examiné à nouveau ; et s'il était manifeste que la dartre s'était étendue dans la peau, il était déclaré impur et lépreux : il devait donc être mis hors du camp.

Bien qu'il n'y ait pas de verset parallèle dans le Nouveau Testament pour nous indiquer qu'il faut agir de façon similaire dans des cas correspondants de mal dans l'assemblée, de nombreux frères pensent que Lévitique 13 contient un principe qu'il peut être utile d'appliquer, dans l'assemblée, à des cas incertains qui présentent des traces caractéristiques de lèpre spirituelle, sans être pourtant clairement établis ou rendus manifestes.

Lorsque le mal présente un caractère grave, mais ne s'est pas pleinement développé ou manifesté, celui qui exerce les soins pastoraux dans l'assemblée peut être conduit à demander à cette personne de s'abstenir pour le moment de participer à la Cène, où s'exprime la communion, jusqu'à ce que l'affaire soit éclaircie, établie, et que l'on discerne clairement quelle conduite adopter selon les Écritures. Cela correspondrait à « enfermer quelqu'un », comme dans Lévitique 13. Ce n'est pas un degré de discipline, mais simplement une mesure temporaire dans l'attente d'un examen ou de recherches plus approfondies. Ces recherches devraient s'effectuer rapidement, minutieusement et selon l'enseignement des Écritures, pour qu'une personne n'ait pas à supporter la honte d'une accusation de mal, à moins que sa culpabilité ne soit prouvée. On ne devrait demander à personne de s'abstenir de rompre le pain sur de simples suppositions. Mais lorsqu'il y a de sérieuses raisons de craindre que le mal ne soit pire que ce qui est déjà connu et manifeste, l'assemblée pourrait demander à cette personne de « rester en arrière ».

Aucun verset du Nouveau Testament ne donne à l'assemblée l'autorité pour exiger de quelqu'un qui serait dans cette situation, qu'il s'abstienne de rompre le pain et qu'il « reste en arrière » ; cependant, à cause du témoignage, en raison de l'ombre d'un mal éventuel qui plane sur cette personne (comme dans un cas de scandale public), les frères qui dispensent les soins pastoraux peuvent être conduits par le Seigneur à suggérer à cette personne qu'il serait préférable qu'elle s'abstienne de rompre le pain jusqu'à ce que l'affaire soit éclaircie ou établie d'une manière ou d'une autre. Si la personne refuse, l'assemblée ne peut rien exiger, puisque, dans le cas envisagé, la culpabilité n'a pas encore été établie ; et tant qu'elle ne l'est pas, l'assemblée ne peut pas prendre de mesure disciplinaire. La réaction de cette personne à une telle requête manifestera peut-être le véritable état de son âme. Dans tout cas de ce genre, elle doit recevoir des soins pastoraux jusqu'à ce qu'elle soit innocentée ou bien manifestée comme étant un « méchant ». Il ne faut pas laisser « dormir » l'affaire.

Nous terminons là nos réflexions sur le sujet de « la discipline ». Que le Seigneur nous donne une conscience plus aiguë de la sainteté qui convient à sa maison, de la grâce qui relève, et de l'amour de son coeur envers ceux de ses enfants qui se sont égarés.

En terminant notre chapitre sur « l'aspect local de l'Assemblée », nous espérons que le lecteur discernera plus clairement dans la Parole de Dieu ce qui constitue une assemblée réunie selon la Parole et ce qui devrait la caractériser.

4 - Chapitre 4 — L'Assemblée : ses relations

À compléter

5 - Chapitre 5 — L'Assemblée aux jours de la ruine

5.1 - 2 Tim. 2

À compléter

5.2 - Hors du camp

À la fin de l'épître aux Hébreux, après avoir si merveilleusement exposé la perfection de la personne et de l'oeuvre de Christ pour le croyant, l'auteur inspiré écrit : « C'est pourquoi aussi Jésus, afin qu'il sanctifiât le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte. Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre (Héb. 13:12, 13). Nous avons ici un autre principe important pour la conduite du croyant pieux au jour de la ruine de l'Église. Il nous faut considérer soigneusement cette importante vérité.

L'apôtre attire l'attention, dans ces versets, sur le fait que Christ a été crucifié en dehors de Jérusalem, le centre du judaïsme. C'est pourquoi le croyant est exhorté à sortir vers lui, rejeté hors du camp, et à porter son opprobre. Mais avant d'étudier la partie de l'Écriture mentionnée ci-dessus, il sera utile pour une compréhension plus claire de notre sujet de considérer d'abord le camp d'Israël et l'exemple donné par Moïse dressant la tente d'assignation en dehors du camp.

5.2.1 - Le camp idolâtre d'Israël

En Exode 32 où est mentionné le camp d'Israël, nous remarquons que, lorsque Dieu a été supplanté dans ce camp par l'idolâtrie du veau d'or, il se mit en colère et le jugement fut exécuté sur le peuple (v. 10, 27, 28). Le camp d'Israël avait été reconnu par Dieu comme lui appartenant et il avait habité au milieu d'eux, mais quand ils eurent fait et adoré un veau d'or, il ne pouvait plus les reconnaître comme son peuple.

L'homme avait travaillé avec son ciseau, il avait formé un dieu, lui avait bâti un autel, institué un jour de fête, offert des sacrifices ; le peuple s'était assis pour manger et pour boire et s'était levé pour se divertir (v. 4-6). Israël s'était corrompu et Dieu ne pouvait le rencontrer dans ce camp idolâtre.

En Exode 33, Moïse comprend ce qui convient à la sainteté de Dieu au milieu d'un tel mal et agit en se séparant du camp d'Israël. « Et Moïse prit une tente, et la tendit pour lui hors du camp, loin du camp, et il l'appela la tente d'assignation (*) ; et il arriva que tous ceux qui cherchaient l'Éternel sortirent vers la tente d'assignation qui était hors du camp... Et il arriva que, comme Moïse entra dans la tente, la colonne de nuée descendit, et se tint à l'entrée de la tente, et l'Éternel parla avec Moïse... Et l'Éternel parlait avec Moïse face à face, comme un homme parle avec son ami » (v. 7-11).

(*) En anglais : tente de réunion ou tente de rendez-vous. Note du traducteur

Nous avons ici un exemple de ce que signifie sortir hors du camp et nous comprenons qu'il est nécessaire d'agir ainsi si nous voulons avoir la présence du Seigneur avec nous au jour où dominant le mal et l'apostasie. L'Éternel était maintenant en dehors du camp d'Israël, de sorte que Moïse s'en est séparé et a dressé la tente en dehors du camp idolâtre. Remarquez qu'il n'est pas seulement sorti du camp, mais « loin du camp » et qu'il a appelé cette tente séparée « la tente d'assignation ». Cette tente devint alors le centre de rassemblement pour tous ceux qui cherchaient l'Éternel ; ils sortirent vers elle, en dehors du camp corrompu. Le Seigneur mit ensuite le sceau de son approbation sur l'action de Moïse et de quelques autres et sur ce nouveau lieu de rassemblement par la colonne de nuée (symbole visible de la présence de Dieu) qui descendit et se tint à l'entrée de la tente d'assignation, et par le fait qu'il parla avec Moïse face à face dans l'intimité d'un homme qui parle à son ami.

Tout le peuple dans le camp vit la colonne de nuée qui se tenait à l'entrée de la tente d'assignation et ils se levèrent pour adorer, chacun à l'entrée de sa tente, montrant qu'ils réalisaient que le Seigneur n'accordait plus sa présence au camp souillé par l'idolâtrie, et qu'il reconnaissait le nouveau lieu de rassemblement en dehors du camp. Et cependant il semblerait que la plus grande partie n'ait pas agi pour se séparer du camp souillé, car « ils se prosternèrent, chacun à l'entrée de sa tente » (v. 10) au lieu de sortir vers la tente d'assignation hors du camp. L'application de tout ceci à l'état présent de la chrétienté devrait être tout à fait claire pour une âme pieuse. En plus de l'exhortation directe en Hébreux 13:13 à sortir vers Christ hors du camp, nous avons l'affirmation de Romains 15:4 que « toutes les choses qui ont été écrites auparavant ont été écrites pour notre instruction », de telle sorte que nous savons que l'exemple de Moïse et des autres se séparant de l'idolâtrie et du mal qui était dans le camp d'Israël donne au croyant des directives à une époque où la chrétienté est en ruine.

La chrétienté est devenue un camp idolâtre comme le camp d'Israël. Christ a été mis de côté et l'idolâtrie est pratiquée dans une grande partie de l'Église qui se dit chrétienne. L'homme a travaillé avec son ciseau et s'est façonné ses propres dieux.

On a formé des systèmes religieux sans tenir compte de la pensée de Dieu concernant son Église telle qu'elle est révélée dans les Écritures ; l'autorité de Christ et l'action souveraine du Saint Esprit ont été pratiquement mises de côté par les systèmes humains.

On peut trouver toutes les formes de mal doctrinal et moral dans la chrétienté qui est devenue une « Babylone » de confusion et de corruption. Apocalypse 18 nous donne un tableau prophétique de cette Babylone dans son état final, à l'apogée du développement du mal. Il nous parle du jugement que Dieu exécutera sur elle. Nous lisons : « Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande ! et elle est devenue la demeure de démons, et le repaire de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau immonde et exécration... Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez pas à ses péchés » (v. 2, 4).

Comme Moïse autrefois, nous devons sortir de ce camp idolâtre, nous en séparer en nous tenant loin de son mal et de sa corruption si nous voulons avoir l'approbation du Seigneur et jouir de sa présence avec nous.

5.2.2 - Le camp du judaïsme

Maintenant, nous allons considérer ce camp que les croyants hébreux sont appelés à quitter pour aller vers Jésus Christ qui a souffert hors de la porte, vrai sacrifice pour le péché (Héb. 13:13). L'auteur inspiré montre que Christ est en dehors de ce camp religieux et apostat du judaïsme, c'est pourquoi ceux qui l'aiment ont à sortir « vers lui hors du camp, portant son opprobre ».

C'était la troisième fois que la gloire de Dieu était en dehors d'Israël ; d'abord, au désert, comme nous l'avons vu en Exode 33 ; ensuite à Jérusalem aux jours d'Ézéchiel (Ézé. 10:18, 19 ; 11:23) ; la troisième fois, à la croix où la gloire de Dieu a été manifestée à la foi dans la face de Christ. C'est pourquoi ceux qui veulent rechercher le Seigneur et éprouver sa présence doivent sortir vers lui à la place de rejet et d'opprobre où le monde religieux d'alors l'a mis — en dehors de son camp.

Il peut être utile de rechercher quelle est la nature du camp du judaïsme en dehors duquel Christ a été rejeté. En Hébreux 9:1-10, nous avons la description de ce camp, dont voici les traits distinctifs :

1. Il était marqué par un « sanctuaire terrestre », un sanctuaire de ce monde, avec un mobilier et des ustensiles majestueux (v. 1, 2).
2. Dans ce sanctuaire terrestre, il y avait une partie intérieure connue sous le nom de « saint des saints », séparée du reste par un voile. Les sacrificateurs entraient dans la première partie du tabernacle pour accomplir le service de Dieu, mais dans « le saint des saints », seul le souverain sacrificateur pouvait entrer une fois par an avec du sang pour ses péchés et ceux du peuple (v. 3-7). Dieu était dedans et l'homme dehors.
3. Ainsi il n'y avait pas de libre accès à Dieu dans ces ordonnances pour le culte, « l'Esprit Saint indiquant ceci : le chemin des lieux saints n'a pas encore été manifesté » (v. 8).

4. Il y avait une sacrificature ordonnée, un ordre de sacrificateurs distinct du peuple, qui se consacraient au service du sanctuaire et officiaient entre le peuple et Dieu. Le peuple n'avait pas de part directe à ce service (v. 6).

5. Ce sanctuaire terrestre avec ses sacrificateurs et ses sacrifices ne pouvait pas donner aux adorateurs une conscience purifiée ni rendre parfaits ou accomplis devant Dieu ceux qui s'approchaient (Héb.9:9 ; 10:1-3).

6. C'était un culte ordonné de Dieu pour la nation d'Israël dans la chair et il comprenait comme adorateurs toute la nation dans le camp. C'était ainsi une compagnie mélangée de croyants et d'incrédulés (Héb. 4:2 ; 1 Cor. 10:5).

7. C'était une religion terrestre, établie sur la terre et adaptée à l'homme dans la chair, à laquelle aucune pensée d'opprobre n'était rattachée (Gal. 5:11 ; 6:12, 13).

Ce qui précède est un aperçu rapide des traits caractéristiques du camp du judaïsme, que nous demanderons au lecteur de garder à l'esprit, car nous y ferons tout à l'heure allusion quand nous considérerons le contraste présenté par ce qui est la part et la position chrétiennes d'un côté, et de l'autre les traits communs au camp actuel de la chrétienté et au judaïsme.

Dieu a envoyé son Fils, le Messie promis, dans ce camp du judaïsme, mais il a été rejeté et mis à mort en dehors des portes de sa capitale, Jérusalem. La croix de Christ a mis un terme au système religieux de ce camp avec ses types et ses ombres ; elle a introduit la nouvelle alliance de la grâce et une rédemption parfaite en Christ. Cependant Dieu a supporté cette nation jusqu'à ce qu'Étienne soit lapidé. À ce moment-là, Israël a été entièrement mis de côté comme nation et le camp du judaïsme entièrement renié par Dieu.

Mais de vrais croyants en Christ restaient encore attachés au judaïsme et des croyants hébreux étaient en danger d'abandonner la profession chrétienne pour revenir dans le camp. C'est pourquoi l'épître aux Hébreux a été écrite, quelque trente ans après la croix, leur montrant la plénitude des bénédictions qu'ils avaient en Christ et en son oeuvre, et les exhortant à sortir vers Christ hors du camp apostat du judaïsme maintenant rejeté. C'est là la véritable place de l'Église, car le vin nouveau du christianisme ne peut pas être mis dans les vieilles outres du système légal du camp (Luc 5:37, 38). On ne peut pas suivre Christ ni l'adorer là où il est rejeté.

5.2.3 - Le contraste du christianisme

Sur le fondement du seul sacrifice de Christ sur la croix, sacrifice expiatoire parfait et définitif, Dieu a formé l'Église, le jour de la Pentecôte, par la descente et le baptême du Saint Esprit, et il a instauré le christianisme dans son caractère céleste comme quelque chose qui lui appartenait et en quoi il prenait plaisir. Avec ses véritables caractères tels qu'ils sont donnés dans les Écritures, le christianisme céleste offre des traits exactement opposés à ceux que nous avons notés dans le camp du judaïsme. Nous donnons brièvement ci-après les

différences ; le lecteur peut comparer avec la liste des points spécifiques du judaïsme, pareillement numérotée, qu'il a trouvée aux pages précédentes :

1. Le sanctuaire chrétien est dans le ciel et non pas sur la terre. Christ est entré dans le ciel même et il paraît dans la présence de Dieu pour nous, comme ministre des lieux saints et du vrai tabernacle (Héb. 8:2 ; 9:24).

2. Le voile à l'entrée du lieu très saint est déchiré et nous avons une pleine liberté pour entrer dans le lieu très saint par le sang de Jésus, par le chemin nouveau et vivant, à travers le voile déchiré (Héb. 10:19, 20). Dieu est venu vers l'homme dans la personne de Christ, et Christ est entré auprès de Dieu pour le croyant et a ouvert le chemin pour que nous puissions entrer dans le lieu très saint. Tout chrétien a sa place au-dedans du voile, dans le sanctuaire céleste.

3. Il y a ainsi un plein accès à Dieu. « Par lui nous avons, les uns et les autres (Juifs et Gentils) accès auprès du Père par un seul Esprit » (Éph. 2:18).

4. Tout croyant en Christ est saint, sacrificateur royal et il a le privilège d'offrir des sacrifices spirituels à Dieu. Il n'y a pas, dans le christianisme du Nouveau Testament, de classe spéciale de sacrificateurs distincte du peuple (1 Pierre 2:5, 9).

5. Par le seul sacrifice parfait et définitif de Christ, les croyants ont la conscience purifiée, ils sont sanctifiés et rendus parfaits à perpétuité devant Dieu, et ils sont assurés que Dieu ne se souviendra plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités (Héb. 9:14 ; 10:10, 14-17).

6. L'Église de Christ est composée d'un peuple qui a un lien vital avec Dieu par la nouvelle naissance, à l'exclusion de ceux qui n'ont qu'un lien extérieur avec Dieu par la naissance naturelle, comme c'était le cas en Israël. Seuls ceux qui sont « nés de nouveau » font partie de l'Église et peuvent adorer Dieu « en esprit et en vérité » (Jean 3:3 ; 4:24). Il n'y a pas de mélange — sauvés et non sauvés — dans le culte de la vraie Église.

7. Le christianisme est absolument, formellement céleste. « Notre bourgeoisie est dans les cieux » (Phil. 3:20). Il ne convient donc pas à l'homme dans la chair, il est au contraire un scandale pour un homme naturel. Ainsi l'opprobre de la croix et le rejet de Christ sont liés au vrai culte chrétien. « Tous ceux qui veulent avoir une belle apparence dans la chair, ceux-là vous contraignent à être circoncis (le judaïsme) ; seulement afin qu'ils ne soient pas persécutés à cause de la croix de Christ » (Gal. 6:12).

Voilà quelques-uns des traits spécifiques du christianisme du Nouveau Testament, en contraste avec le camp du judaïsme. Ainsi, le vrai christianisme n'est pas un camp religieux sur la terre, mais une compagnie de croyants appelée hors du monde, unie à Christ, sa tête glorifiée dans le ciel. C'est vers lui que les croyants sont appelés à sortir hors du camp de la religion terrestre.

5.2.4 - Le camp de la chrétienté

Nous avons noté les caractères et la position du vrai christianisme ; une étude du Nouveau Testament les montrera manifestées dans l'Église apostolique. Mais un coup d'oeil sur l'histoire de la chrétienté depuis lors et sur sa condition actuelle révèle le triste fait qu'elle a bien vite perdu son caractère céleste et les traits distinctifs de la vraie position chrétienne.

Ce qui portait le nom de christianisme et l'Église, qu'on peut appeler « la chrétienté », se sont bientôt installés sur la terre et sont devenus un amalgame de judaïsme et de christianisme. L'Église s'est rapidement judaïsée ; les principes du judaïsme, religion adaptée à l'homme dans la chair, ont été adoptés, mélangés avec un peu de la vérité du christianisme. La chrétienté est donc vite devenue un camp religieux sur la terre, semblable au camp idolâtre d'Israël à l'époque de Moïse et au camp apostat du judaïsme.

Le camp, hors duquel les croyants d'aujourd'hui sont appelés à sortir, c'est la chrétienté où les hommes ont réintroduit des éléments juifs sous le couvert de la grâce. Tout système dans lequel l'autorité de l'homme est établie et refuse en pratique l'autorité de Christ (ce qui est le cas partout où le « clergé » est reconnu comme distinct des « laïques ») est un camp dont il faut se séparer.

Quant à ce qui constitue le camp, on a dit justement : « C'est tout lieu où Christ est reconnu comme Souverain de nom mais pas en réalité. Peu m'importe que l'autorité soit plus ou moins ancienne... Partout où il y a une organisation humaine qui prend la place de Christ, qui n'est pas selon la Parole de Dieu telle qu'elle nous est donnée dans le Nouveau Testament, et surtout, partout où Christ n'est pas directement et immédiatement reconnu comme ayant l'autorité absolue par sa Parole et par son Esprit — là vous trouvez le camp » (S. Ridout).

Nous espérons que ces remarques aideront nos lecteurs à discerner ce qu'est le camp de nos jours, et leur permettront de mieux comprendre le verset d'Hébreux 13:13 : « Ainsi donc, sortons vers lui hors du camp, portant son opprobre ». Et que chacun de ceux qui le comprennent, puisse recevoir du Saint Esprit l'énergie pour obéir à cette injonction divine. Ce n'est que là, dans la séparation de tout ce qui prend la place de Christ et le déshonore, qu'on peut goûter sa douce présence et connaître réellement l'adoration en esprit et en vérité. Cette position en dehors du camp, auprès d'un Christ ici-bas rejeté, correspond à notre part céleste avec lui là-haut. Pour pouvoir réellement entrer au-dedans du voile comme adorateurs, nous devons sortir hors du camp avec Christ, ici sur la terre. C'est un grand principe que le croyant pieux doit suivre au jour de ruine et de désordre de l'Église.

5.2.5 - Sortons vers Christ

Nous aimerions souligner que le fait de sortir vers Christ est le côté positif de cette séparation du camp et c'est ce qui devrait être le vrai motif et le vrai but d'une rupture avec le camp. Il n'y a que cela qui peut soutenir le croyant dans les épreuves et les peines de ce chemin négatif de séparation. Christ dans toutes ses beautés, ses gloires, lui qui suffit à tout, doit être l'objet du coeur, celui que l'âme désire et pour qui elle se sépare. C'est la raison pour laquelle l'auteur de l'épître aux Hébreux présente à travers toute l'épître les gloires de

Christ, sa personne et son oeuvre pleinement suffisantes, et appelle ensuite les croyants, dans le dernier chapitre, à se séparer du camp du judaïsme.

L'âme doit languir après Christ, désirer marcher avec lui, être sous sa direction et sous le contrôle du Saint Esprit. Se séparer pour quelque autre motif que ce soit n'est pas à la hauteur de ce que signifie : sortir vers Christ hors du camp. Si quelqu'un se sépare d'un système religieux à cause du mal qui s'y trouve, il peut ensuite établir un autre système, ou en intégrer un autre qui a plus de vérité et de sainteté, mais qui est toujours un système où Christ n'est pas le seul centre de rassemblement et où on ne lui accorde pas la place suprême d'autorité par la libre action du Saint Esprit. Une telle personne fait toujours partie du camp de la chrétienté, même si elle se trouve à la limite extrême de ce camp. Comme Moïse, nous devons dresser notre tente « hors du camp, loin du camp » (Ex. 33:7), et nous devons nous rassembler uniquement autour de Christ. Que le lecteur et l'auteur puissent mieux connaître ce lieu béni avec Christ hors du camp.

5.3 - Actes 27

À compléter

5.4 - Le témoignage du résidu

Quelque grandes que soient la ruine, la faillite et les ténèbres morales des temps ou du témoignage en général, nous trouvons dans les Écritures que Dieu a toujours eu quelques croyants au coeur sincère, séparés des foules corrompues et impies et de ceux qui, sans avoir la vie, prétendaient appartenir à Dieu. Ces croyants étaient caractérisés par une consécration véritable à Dieu et à ses intérêts. Nous remarquons que Dieu ne se laisse jamais sans des témoins qui brillent dans les ténèbres comme des lumières pour lui. De telles personnes constituent ce qu'on appelle « le résidu », c'est-à-dire ceux qui restent comme témoins pour Dieu quand la majorité l'a abandonné, lui et sa Parole, et s'est corrompue avec le mal environnant.

Cette expression « résidu » (ou une expression équivalente) est mentionnée plusieurs fois dans la Bible. Esdras, dans sa confession à Dieu, dit : « Pour un moment, nous est arrivée une faveur de la part de l'Éternel, notre Dieu, pour nous laisser des réchappés » (Esd. 9:8). En Ézéchiel 6:7, 8 Dieu a dit : « Et les blessés à mort tomberont au milieu de vous... Mais je laisserai un reste, en ce que vous aurez des réchappés de l'épée parmi les nations ». Et l'apôtre Paul, en parlant du peuple d'Israël, dit : « Ainsi donc, au temps actuel aussi, il y a un résidu selon l'élection de la grâce » (Rom. 11:5). Ce sont là quelques exemples de la mention du terme « résidu ».

De la même manière qu'il y a toujours eu un résidu de croyants vrais et fidèles dans l'Ancien Testament, nous trouvons aussi dans le Nouveau Testament qu'au milieu de la ruine et de l'apostasie d'Israël et de l'Église, Dieu a toujours eu un résidu de croyants fidèles et sincères. Il a des relations avec eux et se manifeste à eux d'une manière particulière. Ainsi au jour de

la ruine et de l'apostasie de l'Église qui se dit chrétienne, ceux qui veulent être fidèles au Seigneur et à sa Parole ne seront qu'un petit résidu au milieu de la vaste masse professante.

5.4.1 - Caractères généraux

Il est donc utile et encourageant pour tous ceux qui désirent être fidèles au Seigneur dans ces derniers jours de l'Église, d'étudier ce qui caractérise le résidu des croyants fidèles dans tous les âges et de noter comment ils ont été soutenus et encouragés par Dieu au mauvais jour. Dans ces pages, nous ne pouvons que souligner quelques traits de ces résidus d'autrefois, mais nous invitons vivement le lecteur à étudier ce sujet en détail pour lui-même.

Nous pouvons dire dès le début que le fait qu'il y ait un résidu prouve que le témoignage extérieur, ou corps professant, juif ou chrétien, n'a pas su être un vrai témoignage pour Dieu. Si tous étaient fidèles, il serait inutile que quelques-uns se distinguent de l'ensemble. Le résidu, à quelque époque que ce soit, sera toujours vu comme formé de ceux qui sentent et reconnaissent la faillite et la ruine générales du témoignage public, mais qui s'attendent à Dieu et s'attachent à sa Parole tout en marchant dans la séparation du mal.

On remarquera aussi que plus la ruine du témoignage extérieur est grande, plus la manifestation de la grâce divine dans le résidu est riche ; plus le jour est sombre, plus l'éclat de la fidélité individuelle envers Dieu brille. Bien que l'homme ait toujours échoué pour garder ce que Dieu lui avait confié, Dieu est toujours fidèle et miséricordieux ; il se souvient de ses promesses et il se maintient toujours un témoignage. C'est ce que révèle l'étude des « résidus » dans l'Écriture.

Ce qui vient d'être dit est extrêmement encourageant pour tout enfant de Dieu sincère qui sent et reconnaît le naufrage et la ruine sans espoir de la chrétienté. Bien que l'Église ait failli, il est réjouissant d'avoir la certitude que le privilège du croyant individuellement est de jouir d'une communion avec Dieu pleine et heureuse, et de marcher dans un chemin d'obéissance et de bénédiction tout comme aux jours les plus brillants de l'histoire de l'Église.

5.4.2 - Le jour d'Ézéchias

En 2 Chroniques 30, nous avons le récit du réveil au temps d'Ézéchias, à une époque où l'unité extérieure de la nation était brisée et où les choses allaient très mal en Israël. Bien que l'appel et la proclamation d'Ézéchias, adressés à tout Israël et Juda, à venir à la maison de l'Éternel à Jérusalem pour faire la Pâque, aient été méprisés par le plus grand nombre et qu'on se soit moqué de ses messagers, quelques-uns cependant des différentes tribus s'étaient humiliés et étaient venus à Jérusalem. Là ils ont célébré la Pâque au second mois et la fête des pains sans levain avec une grande joie. « Et il y eut une grande joie à Jérusalem ;

car depuis les jours de Salomon, fils de David, roi d'Israël, rien de semblable n'avait eu lieu à Jérusalem » (v. 26).

La grâce de Dieu s'est manifestée envers ceux du peuple qui reconnaissaient avoir péché et avoir abandonné Dieu, et qui prenaient leur vraie place d'humiliation devant lui. Leur obéissance à la Parole de Dieu était empreinte de beaucoup de faiblesse, mais le Seigneur, dans sa miséricorde, les a richement bénis et a accordé un grand réveil. Ils ne se sont pas affichés comme étant « approuvés de Dieu » ; ils n'ont pas prétendu être quelque chose, mais ils ont pris simplement une place d'humiliation et de confession devant Dieu, et ils ont cherché à obéir à sa Parole. En conséquence, ils ont éprouvé une grande joie et un bonheur tel qu'il n'y en avait pas eu à Jérusalem depuis les jours de Salomon. Quel exemple et quel encouragement pour les vrais croyants aujourd'hui !

5.4.3 - Daniel et ses compagnons

Dans le livre de Daniel, nous avons l'histoire de Daniel et de ses compagnons, en qui nous voyons un autre exemple d'un résidu pieux formé de croyants fidèles dans un temps de ruine et de mal. Même si Jérusalem et son temple, où Dieu avait placé son nom, étaient en ruine et même si Israël avait été emmené captif à Babylone, ce petit groupe d'hommes dévoués est resté fidèle à la Parole de Dieu au milieu de la corruption et de l'abomination de l'idolâtrie de Babylone. Ils ont marché dans la séparation de tout cela et ont affronté la fournaise et la fosse aux lions plutôt que de transiger avec la vérité. Ils ont, dans leur cœur, pris la décision de ne pas se souiller. Ils ont prié Dieu avec ferveur et ont reçu la révélation de ses secrets. Daniel ressentait la ruine profonde du témoignage ; conscient des péchés d'Israël, il les confessa à Dieu. Il s'est identifié à tout cela en disant : « Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité » (Dan. 9:5). Il s'appuyait sur les compassions de Dieu et il implorait sa grâce avec une foi qui se confiait dans ses promesses, d'où une manifestation de puissance et de merveilleuses révélations prophétiques. Ce sont là des leçons merveilleuses pour nous au jour de la ruine de l'Église.

5.4.4 - Après la captivité

Dans les livres d'Esdras, de Néhémie et d'Aggée, nous avons l'histoire d'un résidu qui a profité de l'autorisation royale pour quitter Babylone où ils étaient captifs et remonter à Jérusalem, pour rebâtir le temple et la muraille autour de la ville. Ils n'étaient que quelques-uns, faible résidu au milieu de la nation d'Israël, à avoir à cœur le culte de l'Éternel. Retournés à Jérusalem, ils n'ont pas prétendu être Israël, mais ont englobé dans leur pensée tout Israël. Ceci se voit dans le fait qu'ils construisent « l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse » (Esd. 3:2). « Ils établirent l'autel sur son emplacement » et « firent la fête des tabernacles, selon ce qui est écrit » (Esd. 3:3, 4).

Leur premier souci était le culte de l'Éternel ; ils sont revenus à l'ordre divin et ils ont fait « selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse ». Ils n'ont rien établi de nouveau, mais ils sont retournés à ce que l'Éternel avait établi précédemment. Ils ont établi l'autel sur son emplacement : là où il avait été auparavant. Ils ont célébré la Pâque avec « tous ceux qui s'étaient séparés de l'impureté des nations du pays pour rechercher l'Éternel, le Dieu d'Israël » (Esd. 6:19-21). Ils formaient ainsi une compagnie séparée du mal et attachée à Dieu, et ils recevaient ceux qui se séparaient également du mal. Quand les manquements et le péché se sont introduits parmi eux plus tard, il y a eu confession, tremblement devant Dieu et séparation du mal (Esd. 9:10). Quel encouragement et quel exemple pour nous à notre époque de ruine !

Dans le livre de Malachie, nous voyons ce même résidu quelques années plus tard. Même s'ils occupaient devant Dieu la position qu'il désirait, leur état était vraiment triste et mauvais. Malgré cela, nous retrouvons parmi eux ceux qui étaient fidèles au Seigneur et qui avaient son approbation. Ils formaient, pour ainsi dire, un résidu au sein d'un résidu. À leur sujet, nous lisons : « Alors ceux qui craignent l'Éternel ont parlé l'un à l'autre, et l'Éternel a été attentif et a entendu, et un livre de souvenir a été écrit devant lui pour ceux qui craignent l'Éternel, et pour ceux qui pensent à son nom » (Mal. 3:16). Qu'il est rafraîchissant d'entendre parler d'une telle compagnie qui, au milieu d'une scène terrible de mal, a honoré et aimé le Seigneur, et a trouvé en lui son centre et ses délices. Pour eux, un livre de souvenir a été écrit, ce dont nous n'entendons pas parler aux jours glorieux de Moïse, de Josué, de David ou de Salomon. Nous pouvons beaucoup apprendre de ce résidu pieux du temps de Malachie.

5.4.5 - Dans le Nouveau Testament

Dans l'épître de Jude, où sont soulignés les maux épouvantables de la chrétienté apostate, nous trouvons qu'il est question d'un résidu chrétien auquel s'adresse l'apôtre. L'épître est écrite à ce résidu, « aux appelés, bien-aimés en Dieu le Père, et conservés en Jésus Christ ». Au milieu du mal et de la corruption qui les entouraient, ils sont exhortés à s'édifier eux-mêmes sur leur très sainte foi, à prier par le Saint Esprit, et à se conserver dans l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus Christ (v. 20, 21), exhortations que nous avons considérées précédemment.

Nous voudrions citer les réflexions de C. H. Mackintosh sur ce résidu et ce qui devrait se trouver dans le résidu chrétien de nos jours :

« Nous avons ici une belle image du vrai résidu chrétien et de l'objet de leurs entretiens... Il n'y a aucune prétention, aucune suffisance, aucune revendication à être quelque chose, aucune volonté de cacher le fait triste et solennel de la ruine complète et sans espoir de la chrétienté. C'est un résidu chrétien au milieu des ruines de la chrétienté, un résidu fidèle à la personne de Christ, attaché à sa parole : des croyants liés ensemble dans l'amour, le vrai amour chrétien, non l'amour d'une secte, d'un parti, d'un club ou d'un clan, mais l'amour dans l'Esprit, l'amour envers tous ceux qui aiment en toute sincérité notre Seigneur Jésus Christ, l'amour s'exprimant par un vrai dévouement à Christ et à ses précieux intérêts ; un

ministère d'amour envers tous ceux qui lui appartiennent et qui cherchent à le refléter dans toutes leurs voies. Ce n'est pas se reposer simplement sur une position, sans souci de l'état intérieur — terrible piège du diable — mais c'est une saine harmonie des deux dans une vie caractérisée par des principes solides et une mise en pratique pleine de grâce. C'est le royaume de Dieu établi dans le coeur, se développant dans la pratique tout au long de la course.

« Tels sont donc la position, l'état, la pratique du vrai résidu chrétien. Nous pouvons être certains que là où ces choses se réalisent et sont mises en pratique, il y aura une appréciation de Christ aussi riche, une communion avec Dieu aussi pleine, un témoignage à la glorieuse vérité du christianisme du Nouveau Testament aussi brillant que tout ce qui a été connu aux jours les plus beaux de l'histoire de l'Église. En un mot, il y aura ce qui glorifiera le nom de Dieu, ce qui réjouira le coeur de Christ et ce qui parlera avec une puissance vivante, aux coeurs et aux consciences des hommes. Dieu veuille, dans son infinie bonté, nous donner de voir briller ces réalités dans ces jours sombres et mauvais.

« Dans la chrétienté, comme autrefois en Israël, on trouvera que le résidu est formé de ceux qui sont fidèles à Christ, qui tiennent ferme sa parole quels que soient les obstacles, qui sont dévoués à ses précieux intérêts, et qui aiment son apparition. En un mot, il faut une réalité vivante, non pas seulement être membre d'une église ou être en communion de façon extérieure seulement, ici ou là, avec ceci ou cela. D'ailleurs, il ne s'agit pas de prétendre être le résidu, mais d'en faire réellement partie ; ce n'est pas le nom qui compte, mais la puissance spirituelle ; comme le dit l'apôtre : « Je connaîtrai, non la parole... mais la puissance » (1 Cor. 4:19).

En terminant, nous attirerons l'attention sur les résidus que les messages aux sept églises d'Asie en Apocalypse 2 et 3 mentionnent et encouragent. C'est dans la lettre à Thyatire que l'Esprit de Dieu s'adresse pour la première fois à un résidu et c'est là aussi que nous avons pour la première fois la mention du retour du Seigneur. De plus, on ne cherche plus une oreille attentive dans l'Assemblée, mais chez le vainqueur (voir Apoc. 2:24-29). Ceci montre que tout espoir de restauration globale de la chrétienté est ici abandonné. Mais le résidu qui s'était purifié de l'enseignement de Jésabel et des profondeurs de Satan, est encouragé à tenir ferme ce qu'il a, jusqu'à ce que le Seigneur vienne ; il reçoit la promesse de régner avec Christ.

Ceux de Sardes qui n'ont pas souillé leurs vêtements reçoivent la promesse de marcher avec Christ en vêtements blancs et lui-même confessera leur nom devant son Père et devant ses anges (Apoc. 3:4, 5). À Philadelphie, nous avons un merveilleux tableau d'une compagnie de chrétiens humbles et faibles qui sont fidèles à Christ, qui gardent sa Parole et ne renient pas son nom (Apoc. 3:7-13). À Laodicée où règne une froide indifférence envers Christ et un déplorable contentement de soi, c'est au croyant individuellement que l'Esprit de Dieu s'adresse. Christ est à l'extérieur de la porte de l'Église et il frappe : « Si quelqu'un entend ma voix et qu'il ouvre la porte, j'entrerai chez lui et je souperai avec lui, et lui avec moi » (Apoc. 3:20).

C'est aux vainqueurs que l'Esprit de Dieu s'adresse dans chacune de ces lettres aux sept églises et c'est à eux que sont données de merveilleuses promesses s'ils sont vainqueurs et s'ils prennent garde à la voix de l'Esprit. Nous apprenons ainsi que, quand tout est ruine,

faillite et apostasie, le Seigneur recherche des vainqueurs qui écouteront sa voix et lui obéiront. Ce sont eux qui constituent le vrai résidu de l'Église à chaque période de son histoire. Que le Seigneur nous rende capables d'être de vrais vainqueurs et de rendre le témoignage d'un résidu fidèle dans ces derniers jours de la sombre ruine de l'Église.

Nous terminons ici nos méditations sur ce grand et glorieux sujet de « l'Église du Dieu vivant ». Nous avons considéré quelle est sa nature, quel ordre doit y régner dans ses aspects universels et locaux, et nous avons vu ses caractères divins, l'ordre tel qu'il a été institué par Dieu au commencement, et son état actuel de ruine. Nous avons parlé du ministère et des dons reçus de la Tête glorifiée, nous avons considéré la relation divine qui devrait exister entre les différentes représentations locales de l'Église, et nous avons étudié le chemin tracé pour nous aux jours de la ruine. Que le lecteur puisse, comme autrefois les Juifs de Bérée, recevoir la Parole avec toute bonne volonté et examiner chaque jour les Écritures pour voir si les choses sont ainsi (Act. 17:11).